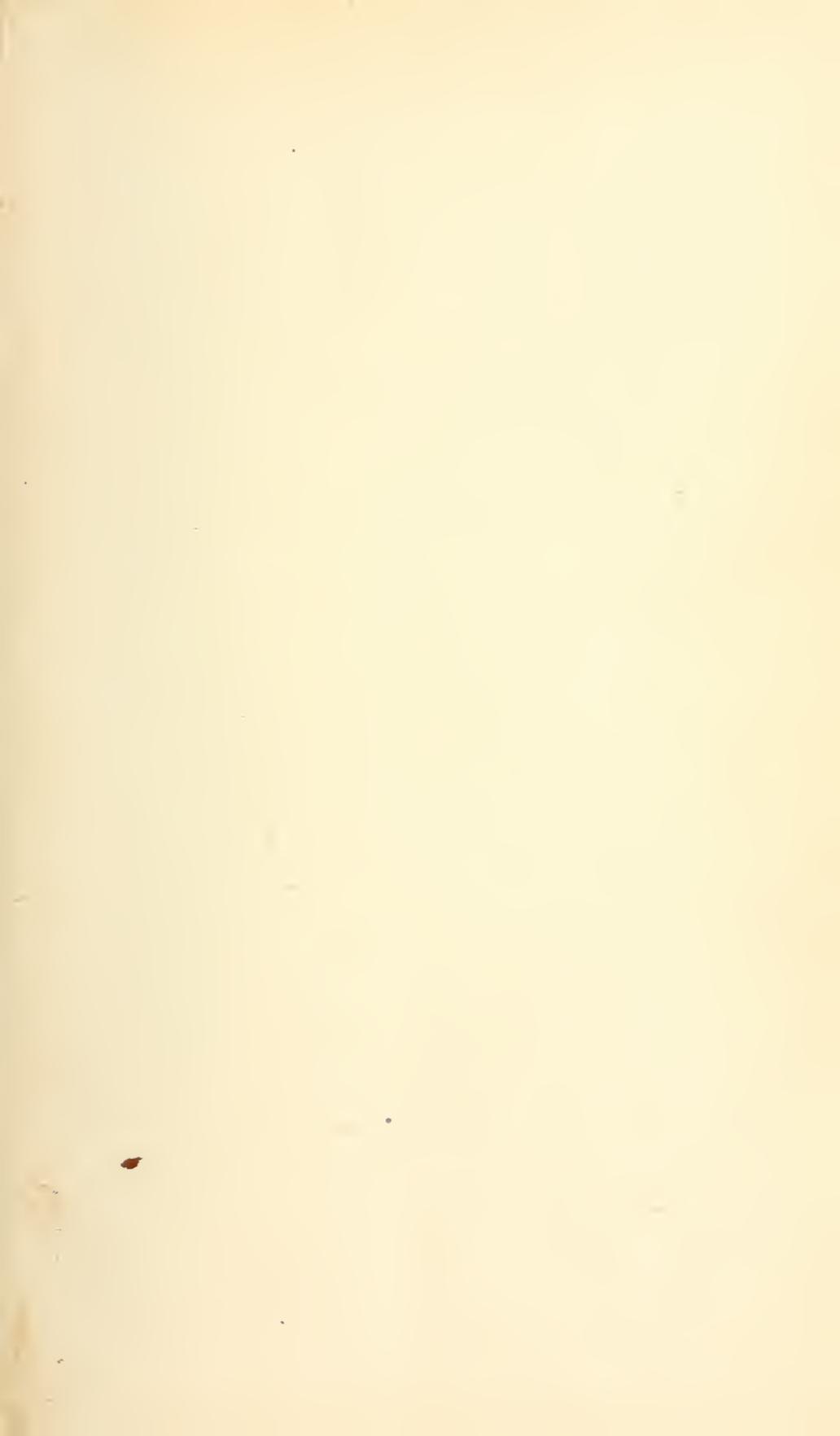


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY





668

REVUE
DE
PHILOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

Tout ce qui concerne la réduction doit être adressé à
M. CLÉDAT, professeur à l'Université de Lyon.

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la Revue sont mentionnés. Ceux qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE
DE LA REVUE DE PHILOGIE FRANÇAISE

1. — Remplacer par *s* l'*æ* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieux.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deuxième*, *troisième*, *sisième*, *disième*, *disaine*, ou *deuzième*, etc.

3. — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deux premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assies*, *il s'assiet*; *je cous*, *il cout*; *je prens*, *il prent*; *je pers*, *il pert*; *je courains*, *il couraint*; *je permès*, *je combas*, *j'interrons*.

4. — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*, et quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ou d'un prédicat. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile; car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieux. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aux fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270; tome IV, pages 85, 153, 161, 235; tome V, pages 81 et 308).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Francisque Sarcy, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, Eugène Monseur, etc.

Nous recommandons particulièrement aux directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article 1, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *æ* presque toute *s* qui suit un *u*.... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de cette *æ* barbare. »

REVUE
DE
PHILOGOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Tome XVIII — 1904



80249
17/9/06

PARIS (2^e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

(Tous droits réservés)

LES

PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE ¹

LE PRONOM RÉGIME DE LA 3^e PERSONNE (*suite*)

LE RÉGIME DIRECT : LE MASCULIN PLURIEL ²

Illos a abouti à *lou* au sud de notre région, à *lé*, *lè*, *la* au nord; le centre, où *lou* occupe encore des territoires assez étendus, se partage entre *lo*, *leu* et *le*. *Li* et *lu* ne se rencontrent que sur quelques points. A ces formes il faut en ajouter quelques autres qui leur sont étroitement unies, comme suffirait à le prouver leur répartition géographique : *low*, *law*, *léw* à *lou*; *leuiv* à *leu*; *lée*, *lèe* à *lé*, *lè*; *lie* à *li*.

Devant une consonne, la sifflante d'*illos* a disparu en général; elle ne s'est maintenue que dans une partie de nos départements du Sud, quelquefois avec la valeur de *s* dure, *lés*, *lous*, plus souvent en passant à *y* : *louy*, *leuy*, *léy*. Devant une voyelle, elle a été traitée comme

1. Voir la *Revue*, t. XII, p. 1, note 1, et les tomes XIII, XIV, XV et XVI.

2. On s'est appuyé, pour étudier les successeurs d'*illos*, sur les exemples suivants : *ils les soignent*, *ils les aiment*, *amène-les* de notre premier questionnaire; *leur père les bat*, *vous les payiez*, *nous les payions*, *vous les aidiez* du second.

la sifflante finale de l'article pluriel et des pronoms *nos*, *vos*¹; elle est tombée quelquefois, mais là même où sa chute est régulière et constante, il semble qu'on n'ait pas entièrement perdu le sentiment de son existence passée, car on n'élide jamais la voyelle précédente, devenue finale, devant une autre voyelle. C'est par là seulement que la forme du plur. se distingue de celle du sing., dans les régions où *illum* et *illos* ont abouti au même résultat. Remarquons d'ailleurs que la confusion des nombres n'est assez fréquente qu'avec *lo* et *lou*; elle est rare avec *lé*, *lu*, *le*.

Le maintien de la sifflante de liaison n'est pas sans avoir eu quelque influence sur le sort de la voyelle du pronom : dans les formes *lo*, *lou*, *lé*, *lè*, *lu* et *li*, cette voyelle s'affaiblit volontiers en *e* devant la sifflante; de là, les doubles formes, *lo*, *lou*, etc., dev. cons., *lez* devant voyelle; et même, grâce à la nature de *l*, qui s'articule presque à la même place que *z*, *lez* peut se réduire à *lz*; cf. *nos*, *vos* > *nez*, *vez*, *nz*, *vs*². Ce n'est pas le seul cas où le pronom revêt des formes différentes, suivant qu'il est placé devant consonne ou devant voyelle. On trouve encore dans notre région :

lou, *le*, *lé*, *lè*, *la* dev. cons., *loz* dev. voy.

lo, *lou*, *li* — *léz* —

lo, *lu*, *lé*, *lè* — *louz* —

et quelques autres combinaisons plus rares, qu'on trouvera plus loin. Mais ces doubles formes sont exceptionnelles : elles ne se rencontrent qu'*isolément* et *seulement* dans les zones intermédiaires, sur les frontières de deux domaines différents. Dans les mêmes régions

1. Voir la *Revue*, I, 84-89, et XIII, 176-183.

2. Voir la *Revue*, XIII, 193-197, 204-206, 208-210, et XVI, 26.

et pour des raisons semblables, la forme proclitique, employée avant le verbe, peut n'être pas identique à la forme enclitique, qui suit le verbe. On trouve :

<i>lo, lou, leu, le, lu, la, li</i> avant le verbe, <i>lé, lè</i> après le verbe.			
<i>lou, le, lé</i>	—	<i>lo</i> ...	—
<i>lou, lé</i>	—	<i>leu</i> ...	—
<i>le</i>	—	<i>lou</i> ...	—

Quand ces doubles formes se rencontrent ailleurs que dans les zones intermédiaires, elles ne peuvent s'expliquer que par l'influence du français ou par une différence d'accentuation. Mais c'est bien rarement le cas : à Cussy-en-Morvan (c. de Lucenay-l'Évêque), *lo* qui s'est affaibli en *lé* sur toute l'étendue de la Saône-et-Loire, s'est conservé après le verbe, où le pronom était plus fortement accentué. Inversement, à Sutrieu et à Lagnieu dans l'Ain, à Saint-Jean-de-Bournay, dans l'Isère, en plein domaine de *lo*, *lo* est passé à *le* avant le verbe où il est atone. A Rignieux-le-Franc (Ain), *le*, qui s'emploie dans la région environnante aussi bien après qu'avant le verbe, s'est renforcé en *lé* après le verbe, peut-être sous l'influence du français. Le tableau suivant indique la répartition par départements des successeurs d'*illos*¹ :

AIN	<i>lou(z), lo(z), lé(z, z̄, j), lé-loz</i>	<i>le-lo, lou-</i>
	<i>leu(z), le(z), lu(z),</i>	<i>leu, leu-lé,</i>
	<i>lou, lo, lé</i>	<i>le-lé</i>

1. Les formes mentionnées dans la 1^{re} colonne sont celles qui ne changent pas, quelle que soit leur place, avant ou après le verbe; les lettres entre parenthèses sont les consonnes de liaison; les formes, qui en sont dépourvues, ont laissé perdre, même devant voyelle, la sifflante d'*illos*. La 2^e colonne renferme les successeurs d'*illos*, qui ont deux formes différentes, devant voyelle et devant consonne; la 3^e, ceux qui ont deux formes différentes: l'une proclitique, l'autre enclitique.

Hautes-ALPES	<i>lés, lou, lous, li, i...</i>	<i>lous- lés } louz, léy }</i>	<i>léz</i>
ARDÈCHE	<i>lou(z), lous, li(z), lou</i> <i>(j), léy(z), léy</i>	<i>lous } louy }</i>	<i>louz, lous-</i>
BELFORT	<i>lé(z)</i>		
DOUBS	<i>lé(z), lê(z), la(z), lè, la</i>		<i>lé-léz</i>
DRÔME	<i>lou(z, j), léy(z), lou(z),</i> <i>law(z), li(z), lé(z),</i> <i>lu(z), léy</i>	<i>lés } léy }</i>	<i>léz, léy- liz</i>
ISÈRE	<i>lou(z, j), lo(z, j), leu(z),</i> <i>lé(z), lu(z), li(z), lu-louz,</i> <i>lou(z), lao(z), lou,</i> <i>lo, lé</i>		<i>le-loz, lo-louz, lou-lo, le- lo, lou-ieu, lez</i>
JURA	<i>lé(z), lê(z), lo(z), leu(z),</i> <i>la(z), lèe(z), lè, leu</i>		
LOIRE	<i>lou(z), lo(z), le(z), lou</i>	<i>lou-loz, lou-</i> <i>léz, li-les, lé-</i> <i>louz, lou-lez,</i> <i>lu-lez</i>	<i>lé-lo</i>
Haute-LOIRE	<i>lou(z), li(z), leu(z),</i> <i>leuür(z), leu(z), law }</i> <i>ley(s)</i> <i>leuy(z), low(z), li-lès, li-léz</i> <i>law, lous, leu</i>	<i>lous } louy }</i> <i>lous-louz</i> <i>luz, lie-</i> <i>leus } lez</i>
RHÔNE	<i>lou(z), lo(z), le(z), lé(z),</i> <i>lou le</i>		
SAÔNE-ET- LOIRE	<i>lé(z), lê(z), lu(z),</i> <i>lée(z), lé</i>		<i>lé-lo, lo-lé, lu-lé</i>
Haute-SAÔNE	<i>la(z), lê(z), lé(z), lie(z),</i> <i>la, lé</i>		<i>la-lè</i>
SAVOIE	<i>lé(z), le(z), leu(z), lo-lz,</i> <i>lo(z), lê(z), lu(z), lou-léz,</i> <i>lou(z), lé</i>	<i>lo-léz, lou-lé, li-lez, lé, lé-lu, li-</i>	<i>lé</i>

H ^{te} -SAVOIE	<i>lou(z)</i> , <i>lé(z)</i> , <i>lo(z)</i> , <i>lou</i> , <i>lo-lez</i> , <i>lz</i> ; <i>lo</i>
	<i>lé</i> , <i>lo</i> <i>léz</i> , <i>lou-léz</i> ,
	<i>lè-lez</i> , <i>lz</i>
VOSGES	<i>lé(z)</i> , <i>lè(z)</i> , <i>la(z)</i> , <i>li(z)</i> ,
	<i>lo(z)</i> , <i>lé</i> , <i>lè</i> , <i>li</i> <i>la-loz</i>

I. LES FORMES EN O

Le pluriel *lo* se rencontre, comme le singulier *lo*, d'une part, au nord de notre région, dans les Vosges; d'autre part, au centre, dans l'Isère, dans l'Ain et dans quelques cantons des départements voisins. Mais les deux domaines ne peuvent se superposer : celui de *lo* singulier, beaucoup plus étendu que celui de *lo* pluriel, englobe des régions où le plur. est *lé* (Vosges), *la* (Haute-Saône), *li* (Vosges), *lou* (Ain, Rhône, Loire, centre de l'Isère), *leu* (Ain), et isolément *le* ou *lu*. De plus, même sur le domaine de *lo* plur., si restreint qu'il soit, on ne trouve pas toujours *lo* sing. : dans les Vosges notamment, où *lo* plur. est rare, il correspond toujours au sing. *le*, et non au sing. *lo*, pourtant si fréquent dans ce département. Dans l'Ain, dans le Rhône, dans la Loire et dans les Savoies, il n'est pas rare non plus que *lo* < *illos* se soit maintenu, tandis que *lo* < *illum* s'est affaibli en *le*; çà et là *lo* plur. correspond encore aux formes du sing., *lou* (Jura), *lu* (Ardèche), *lé* ou *lè* (Haute-Savoie). *Lo* est commun au sing. et au plur. au nord de l'Isère, dans les arr. de Vienne et de la Tour-du-Pin, et dans quelques communes des arr. de Saint-Marcellin et de Grenoble; il faut y joindre une grande partie de la Maurienne et la lisière occidentale de l'arr. de Cham-

béry (Savoie)¹, une étroite bande de terrain qui va de Lhuis, au sud de l'arr. de Belley, au Poisat, au centre de l'arr. de Nantua, dans l'Ain²; enfin Bois-d'Amont et Longchaumois dans le Jura, près de la frontière suisse, Saint-Symphorien-de-Lay, Sainte-Colombe et Fourneaux, dans la Loire. Les deux formes ne sont distinctes que devant voyelle : *u lo kona* (il le connaît), *ou lo trouve* (on le trouve), *u lo swanyon* (ils les soignent), mais *u l'ame* (il l'aime), *u los amon* (ils les aiment) à Commelle (Isère). L'assimilation n'est pas allée plus loin : même dans les régions où la sifflante finale d'*illos* a disparu ou tent à disparaître, *lo* plur. se distingue du sing. en ce qu'il n'élide jamais sa voyelle : *ou l'ame* (il l'aime), mais *i lo amon* (ils les aiment) à Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).

Voici la liste des formes en *o* signalées par nos correspondants :

1^o *lo* dev. cons. et dev. voy. — La disparition totale de la sifflante d'*illos* est assez rare ; elle est attestée, dans l'Isère, à Saint-Geoirs (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs) et à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs³ ; de même à Penol, dans le même canton ; mais un 2^e corr. emploie *le* dev. cons., *los* dev. voy. Il y a aussi hésitation à Saint-Georges-d'Espéranche (c. d'Heyrieu) : un

1. La Chambre, Saint-Michel, Avrieux, Lanslebourg, dans l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne ; les Écheltes, Saint-Thibaut-de-Couz, Pont-de-Beauvoisin et Saint-Genix, dans l'arr. de Chambéry.

2. L'Abergement-de-Varey, Corlier, Vaux, Lhuis et Arandas, dans l'arr. de Belley ; Bourg-Saint-Christophe, Faramans et Saint-Maurice-de-Gourdans, dans l'arr. de Trévoux ; Corcelles et le Poisat, dans l'arr. de Nantua ; Pont-d'Ain, dans l'arr. de Bourg.

3. A Saint-Michel, la qualité de l'*o* de *lo* est incertaine, elle flotte entre *o* et *ou*.

de nos 4 corr. écrit toujours *lo*, mais les trois autres donnent *loz* dev. voy. Il en est de même dans l'Ain, à Bourg-Saint-Christophe (1^{er} corr. *lo*, 2^e et 3^e *lo(z)*, et à Cormaranche, où d'ailleurs le pronom flotte entre *lo* et *lou*.

2^o **lo** dev. cons., **loz** dev. voy. — C'est la forme la plus fréquente. Dans les Vosges, dans le Jura et sur les confins de la Loire et du Rhône, elle n'est employée que dans quelques communes, formant des groupes peu étendus entre *lé* d'une part, *lou*, *la* ou *le* de l'autre. Le centre et le nord des Vosges appartiennent à *lé*, le nord-est à *li*, le sud à *la*; *lo* n'apparaît qu'au nord-ouest, dans une partie des c. de Neufchâteau (Mont, Neufchâteau)¹, de Coussey (Coussey, Autreville), de Châtenois (Rouvres-la-Chétive), et au sud-est, à la Bresse et à Basse-sur-le-Rupt, dans le c. de Saulxures; Saulxures même occupe une situation intermédiaire entre *lo* et *la* : deux corr. donnent *lô(z)*, un 3^e *lô(z)*, un 4^e *la* dev. cons., *loz* dev. voy. : pour l'article, issu comme le pronom d'*illos*, ils s'accordent à donner *la(z)*².

Dans le Jura, *lo* domine au nord de l'arr. de Saint-Claude, dans les c. de Morez (Bois-d'Amont, Longchaumois, Tancua) et de Saint-Laurent; il faut y joindre Doucier et Soucia, dans le c. de Clairvaux, qui appartient à l'arr. de Lons-le-Saunier; mais le nord du département est acquis à *lé*, le sud à *leu*, *le*³.

1. D'après Adam, il faudrait ajouter Pargny (c. de Neufchâteau) et Circourt (c. de Dompierre).

2. Adam signale *laus* (= *lô*) dans la vallée de la Moselotte, qui traverse le c. de Saulxures, mais sans fournir d'indications plus précises. Pour la Bresse, voir la *Revue*, t. I, p. 241, et II, p. 50 et 166.

3. A Morbier (c. de Morez), M. Edmont a noté une forme in-

Dans le Rhône et dans la Loire, c'est au nord, sur les confins des arr. de Roanne et de Villefranche, que l'on trouve *lo* : au Cergnes et à Belmont (c. de Belmont), à Perreux, à Fourneaux (c. de Saint-Symphorien-de-Lay), à Sainte-Colombe (c. de Néronde), dans le 1^{er}, à Cours et à Pont-Trambouze (c. de Thizy)¹, et à Saint-Marcel-l'Éclairé (c. de Tarare) dans le 2^e. A l'ouest de ce petit domaine, on trouve encore *lo* à Saint-Marcel-d'Urfé (c. de Saint-Just-en-Chevallet); au sud, à Saint-Joseph-de-Rivière (c. de Rive-de-Gier)²; à l'est, à l'Arbresle³. Partout ailleurs, dans ces deux départements, on emploie *lou*, isolément *lé*, *le*⁴.

Mais *lo* est surtout fréquent au nord de l'Isère et dans une partie des départements voisins, l'Ain et les Savoies. Dans les arr. de Vienne et de la Tour-du-Pin, on trouve *lo* plur. partout où le sing. est *lo*⁵; toutefois, à Saint-Clair et à Cessieu, dans l'arr. de la Tour-du-Pin, à Beaurepaire, à Pisieu, à Revel et à

termédiaire entre *lou* et *lo*; voir l'*Atl. ling.*, carte 12 B, n° 938. D'après le même, quelques communes suisses se rattachent au même domaine.

1. Pour Cours, voir l'*Atl. ling.*, carte 12 B, n° 908, qui donne la même forme.

2. Ajouter Rive-de-Gier même, d'après les poésies de Roquille.

3. Ajouter Bully (c. de l'Arbresle), d'après l'*Atl. ling.*, *ibid.*, n° 911, et Saint-Symphorien-sur-Coise, *ibid.*, n° 818.

4. Anciennement, et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, *lo* s'étendait sur le Lyonnais tout entier; Revérony, dans ses Chansons satiriques, n'emploie pas d'autre forme.

5. Voir la *Revue*, XVI, 273-276. Au plur. comme au sing., et dans les mêmes localités, la qualité de la voyelle du pronom est assez indécise; ailleurs, deux formes voisines, *le* et *lo*, *lo* et *lou* semblent coexister. L'accord est parfait sur ce point entre le sing. et le plur.; toutefois, à Luzinay et au Pont-de-Beauvoisin, le plur. paraît être toujours *lo*; à Jons, toujours *le*.

Saint-Barthélemy (c. de Beaurepaire), dans l'arr. de Vienne, *lo* sing. correspond à *lou* plur. Dans les arr. de Saint-Marcellin et de Grenoble, où le sing. *lo* est très fréquent, *lo* plur. n'occupe qu'un domaine très restreint dans le voisinage des arr. de Vienne et de la Tour-du-Pin. On nous le signale en effet seulement à la Forteresse et à Saint-Paul-d'Izeaux (c. de Tullins), à Sillans, à Sardieu, à Brezins et à Penol¹ (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), dans l'arr. de Saint-Marcellin, à Chirens (c. de Voiron)², à Saint-Laurent-du-Pont et à Saint-Christophe-entre-Deux-Guiers (c. de Saint-Laurent), à Chapareillan et à la Buissière³ (c. du Touvet), dans celui de Grenoble.

A l'est de l'Isère, *lo* s'avance jusqu'au centre de l'arr. de Chambéry, dans la Savoie; on le trouve aux Échelles et à Saint-Thibaut-de-Couz (c. des Échelles), au Pont-de-Beauvoisin, à Saint-Genix, à Yenne, à Chambéry (banlieue de la Croix-Rouge) et à Chamoux; à Montmélian, *lé* ou *lo*⁴. *Lo* occupe encore une grande partie de la Maurienne: la Chambre, Saint-Michel, Avrioux (c. de Modane) et Lanslebourg⁵. Il est isolé à

1. Pour Penol, l'un de nos corr. donne *lo(z)*, l'autre *le* dev. cons., *loz* dev. voy.

2. Ajouter Saint-Nicolas de Macherin, d'après Vial, *Vie d'un bon curé*, p. 26, 60, etc.; à Chirens, l'*o* du pron. se rapproche d'*ou*; cf. *lou* à Voreppe, au sud du canton.

3. A la Buissière, l'*o* du plur. *lo* est plus long que celui du sing., et même un 2^e corr. entent après *o* un *w* sourd: *low*. La Buissière appartient à une zone intermédiaire entre *lo* au nord et *lou* au sud de l'Isère.

4. Cf. *lo(z)* à Chignin (c. de Montmélian), d'après l'*Atl. ling.*, *loc. cit.*, n° 943; mais dans la phrase de l'*Atl.*, *loz* est peut-être le datif pluriel (*illorum*).

5. Cf. *lo(z)*, d'après l'*Atl. ling.*, à Lanslebourg, n° 973, et à Saint-Martin-de-la-Porte (c. de Saint-Michel), mais voir la note ci-dessus.

Grignon (c. d'Albertville). Le reste du département appartient à *lé*, à *le* ou à *lou*¹.

Au nord de l'Isère, *lo* ne s'arrête pas au Rhône; une portion importante du département de l'Ain lui appartient encore. C'est d'abord l'angle sud-est de l'arr. de Trévoux, avec Saint-Maurice-de-Gourdans et Bourg-Saint-Christophe², puis la majeure partie de l'arr. de Belley, avec Belley, Peyrieu, Chazey-Bons, Massignieu-de-Rives et Cressin-Rochefort, dans le c. de Belley, Lhuis, Virieu et Saint-Martin-de-Bavel (c. de Virieu), Culoz (c. de Seyssel), Ruffieu et Fitignieu (c. de Champagne), Vaux (c. de Lagnieu), Arandas (c. de Saint-Rambert), l'Abergement-de-Varey (c. d'Ambérieu), Hauteville et Corlier (c. d'Hauteville)³; le sud de l'arr. de Nantua, avec Corcelles, Petit-Abergement et Brénod, dans le c. de Brénod. et, d'après M. Philippon, Jujurieux, dans le c. de Poncin; il faut y joindre Pont-d'Ain et Druillat (c. de Pont-d'Ain), au sud-est de l'arr. de Bourg⁴. *Lo* s'avance au nord jusqu'au Poisat (c. de Nantua) et à Châtillon-de-Michaille; à l'est, il pénètre dans le pays de Gex, où il fait concurrence à *leu*, à Lancrans (c. de Collonges). De là, il gagne Genève⁵ et le nord-ouest de la Haute-Savoie,

1. La *Grammaire sacoyarde* de Duret ne donne que *lô*, p. 28, mais on ne sait trop à quelle localité appartient le patois qui y est décrit.

2. Voir ci-dessus, p. 7.

3. Pour Cormaranche, voir ci-dessus, p. 7.

4. Le reste du département appartient à *lou* (arr. de Trévoux), à *lé* (arr. de Bourg) et à *leu*, *le* (arr. de Nantua). *Lo* s'est maintenu dans la Bresse jusqu'au début du XVII^e siècle: on le trouve encore dans les œuvres de B. Uchard de Pont-de-Veyle (la *Piedmontoise*, *lo Guemen*, 1615). Mais Brossard de Montanay ne connaît que *lou* (*Nœls*, vers 1661; *Dialogo*, 1661; *Tiran*, 1675).

5. Voir l'*Atl. ling.*, *loc. cit.*, n° 936.

où on le rencontre à Saint-Julien, à Cruseilles et à Andilly (c. de Cruseilles), dans l'arr. de Saint-Julien.

Lo est isolé, au milieu du domaine de *lou*, à Serrières, à l'extrémité nord de l'Ardèche.

3° *lo* dev. cons., *loj* dev. voy. — Cette forme n'est attestée, par deus correspondants, qu'au Pin (c. de Virieu, Isère).

4° *lo* dev. cons., *lz* dev. voy. — Ces formes ne se rencontrent que dans les Savoies, où *lo* et *le* s'emploient souvent concurremment : à Albanne (arr. et c. de Saint-Jean-de-Maurienne), on dit *le* ou *lo* devant consonne, *lz* devant voyelle (mais cf. article *lo(z)*) ; à Argonnex et à Veyrier (c. d'Annecy-N.), on trouve dev. cons. tantôt *lé*, tantôt *lo*, dev. voy. *lez* ; à Desingy (c. de Seyssel), *lo* dev. cons. et *lz* dev. voy. sont attestés par deus corr.

5° *le* dev. cons., *loz* dev. voy. — Nos deus corr. de Genas (c. de Meyzieu, Isère) sont d'accord pour l'emploi de *loz* dev. voy., mais dev. cons. l'un écrit *le* ou *lo*, l'autre toujours *lo* ; pour Penol, voir ci-dessus, 1° *lo*.

6° *lo* dev. cons., *léz* dev. voy. — Ce cas nous est signalé au Châtelard dans la Savoie, à Sallanches dans la Haute-Savoie ; mais on emploie aussi dev. cons. *le* dans la première commune, *lou* dans la seconde.

7° *lé* dev. cons., *loz* dev. voy. — A Faramans (Ain), *lé* dev. cons. est peut-être dû à l'influence du français.

8° *lo* dev. cons., *louz* dev. voy. — On ne les trouve qu'à Chaponnay (c. de Saint-Symphorien-d'Ozon) et à Vaulnaveys (c. de Vizille), dans l'Isère ; deus autres corr. ne connaissent que *lou(z)*.

9° *lou* dev. cons., *loz* dev. voy. — A Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), sur les frontières de deus do-

maines différents, celui de *lo* et celui de *lou*, on emploie *lou* dev. cons., mais *loz* dev. voy.

10° **la** dev. cons., **loz** dev. voy. — Un seul de nos quatre corr. de Saulxures (Vosges) emploie ces formes; voir ci-dessus 2°.

11° **lou(z)** avant le verbe, **lo** après. — *Lo* ne s'est conservé qu'après le verbe, à Saint-Ismier et à Voreppe, dans l'arr. de Grenoble (Isère); un 2° corr. de Voreppe emploie *lou* dans toutes les positions.

12° **le(z)** av. le v., **lo** ap. — *Lo* se maintient après le verbe et s'affaiblit en *le*, en position proclitique, à Saint-Jean-de-Bourney, dans l'Isère; à Sutrieu (c. de Champagne) et à Lagnieu, dans l'Ain; à Lagnieu même, au témoignage d'un autre corr., *le* a supplanté *lo* partout.

13° **lé(z)** av. le v., **lo** ap. — Il s'est affaibli en *lé* avant le verbe à Pouilly et à Nandax (c. de Charlieu), dans la Loire, et à Cussy (c. de Lucenay), en Saône-et-Loire.

14° **lo(z)** av. le v., **lé** ap. — C'est l'inverse à Saint-Racho (c. de la Clayette, Saône-et-Loire), où *lo(z)* ne s'est maintenu qu'avant le verbe.

II. LES FORMES EN **ou**, **ow**, **aw**, **éw**

Les formes en *ou* prêtent aux mêmes remarques que les formes en *o*. Leur domaine ne peut se surperposer qu'en partie à celui des formes correspondantes du singulier. A l'est, dans la Haute-Saône, dans le Doubs, dans le Jura et au nord du département de l'Ain, où *lou* sing. occupe un vaste territoire, *lou* plur. est complètement inconnu : *illos* y est continué par *la*, par *lé*, par *lo* ou par *leu*. Au sud même, sur une partie du domaine

de *lou* sing., dans les arr. d'Embrun et de Gap pour les Hautes-Alpes, de Nyons et de Montélimar pour la Drôme, *illos* a donné *léy*, *lés*, *lé(z)*. Par contre, tandis que *lou* sing. couvrirait seulement, outre les Hautes-Alpes, la moitié de la Haute-Loire, l'Ardèche, la Drôme, et à peine quelques cantons de l'Isère, au sud de l'arr. de Grenoble, *lou* plur. s'avance bien plus loin vers le nord : les arr. de Grenoble et de Saint-Marcellin lui appartiennent presque en entier; dans la Haute-Loire, le seul arrondissement de Brioude lui échappe en grande partie, et il s'étend dans la Loire jusqu'à l'arr. de Roanne. Ajoutons que *lou* plur. occupe encore des domaines importants : d'une part sur les bords de la Saône, dans le Lyonnais et dans les Dombes, d'autre part dans la Haute-Savoie, où le sing. *lou* est inconnu, *illum* ayant abouti dans ces régions à *lo*, à *le*, plus rarement à *lu* ou à *lé*.

C'est donc seulement au sud de l'arr. de Grenoble et dans quelques cantons des arr. de la Tour-du-Pin, de Saint-Marcellin et de Vienne pour l'Isère, dans les arr. de Die et de Valence pour la Drôme, dans l'Ardèche presque entière, au sud et à l'est de la Haute-Loire, que *lou* est commun au sing. et au plur. Encore y a-t-il bien des réserves à faire :

1° Il faut mettre à part de nombreuses communes, au centre et au sud de l'Ardèche et au sud de la Haute-Loire, où le *s* d'*illos* s'est maintenu même devant consonne, soit qu'il ait conservé le son sifflant, soit qu'il ait passé à *y*; on en trouvera l'énumération plus loin.

2° Dans d'autres, *s* final est tombé devant consonne, mais la voyelle précédente s'est allongée : *loū* plur. se distingue donc par la quantité de *loŭ* sing. Voici

la liste des communes où ce trait distinctif nous est formellement attesté : dans l'Isère, Presles (c. de Pont-en-Royans), la Garde (c. du Bourg-d'Oisans), et au sud de l'arr. de Grenoble, Cholonge¹, Villard-Saint-Christophe, Saint-Honoré, Monteynard, la Motte-d'Aveillans et la Motte-Saint-Martin dans le c. de la Mure, Valbonnais et Entraigues dans le c. de Valbonnais, Mens, Saint-Sébastien et Saint-Jean-d'Hérans dans le c. de Mens, le Monestier et Gresse dans le c. du Monestier, Clelles, Percy, le Monestier-de-Percy et Lalley dans le c. de Clelles ; au centre de la Drôme, Bouvières et Félines (c. de Bourdeaux), Menglon (c. de Châtillon), Die, la Chapelle-en-Vercors, Grâne (c. de Crest-S.), Chabeuil et Montmeyran (c. de Chabeuil), Beaumont (c. de Valence), Chanos-Curson et la Roche-de-Glun (c. de Tain) et Saint-Donat ; dans l'Ardèche, Vernoux et Boffres (c. de Vernoux), le Cheylard, Lamastre, Privas² et Saint-Romain-d'Ay (c. de Satillieu). Notons encore que les formes *low*, *law* et *lêw*, dues sans doute à l'allongement de la voyelle de *lou*, se rencontrent dans la même région.

3^o Devant une voyelle, le plur. *louz*, grâce à la sifflante de liaison, se distingue nettement du sing. *lou*, qui élide sa voyelle. Dans les rares communes où la sifflante a disparu, *lou* plur. se maintient devant voyelle et ne se réduit pas à *l*, comme *lou* singulier : *è l ame* (il l'aime), mais *è lou amon* (ils les aiment), à Vizille, dans l'Isère.

1. A Cholonge, devant voyelle, *illos* > *loz*.

2. Notre corr. de Privas emploie parfois la graphie *louou*, au lieu de *lou*, pour marquer cet allongement ; celui de Lamastre déclare qu'il faut prolonger la voyelle de *lou* au pluriel ; celui du Cheylard, que *lou* plur., plus long que *lou* sing., équivaut presque à *louou*.

4° Devant une consonne, *lou* plur. est identique à *lou* sing. dans un assez grand nombre de communes. Ce sont, dans l'Isère, Nantes, N.-D.-de-Vaux, Pierre-Châtel et Saint-Arey dans le c. de la Mure, Cordéac, Cornillon, Lavars et Tréminis dans le c. de Mens, Roissard, Saint-Paul et Treffort dans le c. du Monestier, Chantelouve (c. de Valbonnais), Corps, Beaufin Saint-Laurent et Sainte-Luce dans le c. de Corps, la Cluze-et-Pâquier (c. de Vif), Vizille et Laffrey dans le c. de Vizille, Rencurel et Saint-Just-de-Claix dans le c. de Pont-en-Royans, Chirens (c. de Voiron), et toutes les communes des arr. de la Tour-du-Pin et de Vienne, où le sing. est *lou* ; dans la Drôme, Beaufort (c. de Crest-N.), Saint-Bonnet-de-Valclérieux (c. du Grand-Serre), et Saint-Jean-en-Royans; dans l'Ardeche, Plats (c. de Tournon), Saint-Péray, Quintenas (c. de Satillieu), la Chapelle-sous-Chanéac (c. de Saint-Martin-de-Valamas), Saint-Victor et Saint-Félicien dans le c. de Saint-Victor, Saint-Agrève et Devesset dans le c. de Saint-Agrève, Lavilledieu (c. de Ville-neuve-de-Berg), Gilhac-et-Bruzac (c. de la Voulte), Gras (c. de Bourg-Saint-Andéol), Vallon et Salavas dans le c. de Vallon, Jaujac (c. de Thueyts), Montpezat, Payzac et la Blachère dans le c. de Joyeuse, et Coucouron; dans la Haute-Loire, Saint-Voy et le Chambon-de-Tence (c. de Tence), la Chapelle-d'Aurec

1. Voir la *Revue*, XVI, 287 à 290. Les hésitations entre *lou* et *lo* ou *le*, signalées au sing., se produisent aussi au plur. De plus, dans le c. de Roussillon, il y a quelques divergences à signaler entre le sing. et le plur. : notre corr. de Roussillon emploie au plur. *lu(z)* à côté de *lou(z)*; de nos deux corr. du Péage, d'accord pour le sing., l'un emploie toujours *lu* au plur., l'autre *lou*; il est vrai que ce dernier déclare *lou* intermédiaire entre *lou* et *leu*. A Chanassas, au plur., *lu* paraît seul usité.

(c. de Monistrol), Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil); Coubon (c. du Puy-S.-E.), Pradelles, Fay-le-Froid et Champclause (c. de Fay).

Les formes en *ou*, que nous avons relevées dans notre région, sont les suivantes :

1^o **lou** *dev. cons. et dev. voy.* — On constate la disparition de la sifflante, même *dev. cons.*, au Monétier et à la Salle (c. du Monétier) dans les Hautes-Alpes; dans la Loire, à Estivareille (c. de Saint-Bonnet), à Saint-Didier-sur-Rochefort (c. de Noirétable) et à Saint-Étienne; à Champoly (c. de Saint-Just-en-Chevalet) on trouve à la fois *lou* d'après un corr., *louz* d'après un autre. Dans le Rhône, on semble aussi hésiter entre *lou* et *louz* *dev. voy.* à Cerié et à Odenas (c. de Belleville) et à Saint-Vérand (c. du Bois-d'Oingt); de même dans l'Ain, à Neuville (c. de Châtillon-les-Dombes). Dans la Haute-Savoie, *lou* semble ne rejeter la consonne de liaison qu'à Boège et aus Houches (c. de Chamonix)¹. Mais dans l'Isère, la suppression de la sifflante est plus fréquente : elle se produit toujours à Roche (c. de la Verpillière), à Chuzelles (c. de Vienne-N.), à Vizille et à Champagnier (c. de Vizille), à Combede-Lancey (c. de Domène), à Valbonnais et à Entraiques (c. de Valbonnais). Mais à Beaurepaire, on emploie *lou* d'après un corr., *louz* d'après une autre. et il en est de même à Saint-Paul (c. du Monestier-de-Clermont).

2^o **lou** *dev. cons.*, **louz** *dev. voy.* — On a mentionné plus haut les communes de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, où le plur. ne se distingue du sing. que par la sifflante de liaison et quel-

1. *Ló* aus Houches, d'après un 2^e corr.

quelquefois par la quantité et la voyelle. On trouve encore *lou(z)* plur. au nord des Hautes-Alpes, à Briançon; dans l'Isère, au centre et au nord de l'arr. de Grenoble, c'est-à-dire à Villard-Reculas, à Livet-et-Gavet, au Fréney, à Auris et au Bourg-d'Oisans dans le c. du Bourg-d'Oisans, à Domène, à Saint-Jean-le-Vieux, à Saint-Martin-d'Uriage, au Versoud et à Villard-Bonnot dans le c. de Domène, à Hurlières et à Tencin, dans le c. de Goncelin, dans les trois cantons de Grenoble Bernin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire, le Sappey, Bresson, Quaix, Proveyzieux¹), à Champ, à Saint-Georges-de-Commiers, à Saint-Jean-de-Vaux et à Vaulnaveys² dans le c. de Vizille, au Gua (c. de Vif), au Villard-de-Lans, à Lans, à Autrans et à Méaudre, dans le c. du Villard, à Noyarey et à Saint-Nizier-de-Parizet dans le c. de Sassenage³, à Voiron et à Voreppe⁴ dans le c. de Voiron, au Touvet, à Saint-Hilaire, à Sainte-Marie-d'Alloix et à la Terrasse dans le c. du Touvet, et à Saint-Pierre-de-Chartreuse dans le c. de Saint-Laurent-du-Pont; dans la majeure partie de l'arr. de Saint-Marcellin, à Chatte et à Saint-Bonnet-de-Chavagne dans le c. de Saint-Marcellin, à Vinay et à Varacieux dans le c. de Vinay, à Viriville (c. de Roybon), à Tullins, à la Rivière et à Vatilieu dans le c. de Tullins, à Charnècles (c. de Rives); mais le nord de l'arr. appartient à *lo*, et déjà à Vatilieu on emploie quelquefois *lo*, dit notre corr.: un corr. de Saint-Michel-

1. A Proveyzieux, *lu* dev. cons., *louz* dev. voy., d'après un 2^e corr.

2. A Vaulnaveys, *lo* dev. cons., *louz* dev. voy., d'après un 2^e corr.

3. Ajoutez Sassenage d'après l'*Atl. ling.*, *loc. cit.*, n° 940.

4. A Voreppe, *lou(z)* av. le verbe, mais *lo* après, d'après un 2^e corr.

de-Saint-Geoirs donne *lou*, un autre *lo*. Dans les arr. de la Tour-du-Pin et de Vienné, il faut ajouter aux communes déjà mentionnées, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Jean-de-Soudain, dont le corr. emploie tantôt *le*, tantôt *lou*, et le c. de Beaurepaire (Beaurepaire, Pisieu, Revel, Saint-Barthélemy).

Dans la Drôme, dans l'Ardèche et dans la Haute-Loire, où presque partout *illum* et *illos* ont abouti à des formes identiques ou très voisines, *lou(z)* est propre au plur. dans l'Ardèche à Charnas (c. de Serrières); dans la Drôme, à Bourg-de-Péage¹, à Triors (c. de Romans); dans la Haute-Loire, au nord de l'arr. d'Yssingeaux, à Saint-Julien-Molhesabate (c. de Montfaucon), à Boisset et à Bas (c. de Bas), au nord de l'arr. du Puy, à Saint-Vincent (c. de Saint-Paulien), à Vernassal (c. d'Allègre), à Craponne, à Chomelix et à Saint-Georges-Lagricol dans le c. de Craponne, et dans l'angle nord-est de l'arr. de Brioude, à Jullianges (c. de la Chaise-Dieu)².

Lou(z) franchit au nord les limites de la Haute-Loire et s'étend, dans la Loire, sur les arr. de Saint-Étienne et de Montbrison presque entiers. On le signale à Saint-Chamond et à Izieux dans le c. de Saint-Cha-

1. Cf. *lous* dans un texte en patois de Romans, cité par Delacroix, *Stat. de la Drôme*, p. 300. Le journal *l'Impartial* de Romans et de Bourg-du-Péage, dans ses chroniques patoises, emploie aussi *lous*.

2. L'exemple le plus ancien de *lou* en Velay se trouve dans un texte en langue vulgaire, conservé par l'annaliste Médieis et daté de 1428 (*lous*, I, p. 148, 149, 151). Il est vrai qu'on lit encore *los* dans une charte de 1499 (*Cart. des Hosp. du Velay*, éd. Chassaing, p. 231 sqq). Les textes du XVII^e et du XVIII^e siècle ne renferment que *lous*.

mond, à Saint-Étienne¹, à Saint-Héand et à la Fouillouse dans le c. de Saint-Héand, à Rozier dans le c. de Saint-Bonnet², à Margerie dans le c. de Saint-Jean-Soleymieux³, à Moingt, à Chalain-d'Uzore et à Savigneux dans le c. de Montbrison⁴, à Ailleux (c. de Boën), à Viricelle (c. de Saint-Galmier), à Montchal, à Essertines et à Saint-Barthélemy-Lestra dans le c. de Feurs⁵. Il apparaît même sur la lisière sud de l'arr. de Roanne, à Saint-Georges-de-Baroilles dans le c. de Saint-Germain-Laval, à Champoly⁶ et à Juré dans le c. de Saint-Just-en-Chevalet. Au même domaine se rattachent encore quelques communes du Rhône, Longes (c. de Condrieu), Grézieux-le-Marché (c. de Saint-Symphorien-sur-Coise)⁷, et Montrottier (c. de Saint-Laurent-de-Chamousset).

Lou est inconnu dans le Lyonnais proprement dit; mais au nord de Lyon, sur les deux rives de la Saône, depuis Limonest au sud jusqu'au dép. de Saône-et-Loire au nord, depuis le Bois-d'Oingt à l'ouest jusqu'à Marlieux dans les Dombes à l'est, *lou(s)* occupe un territoire considérable, limité au nord par *lé*, à l'est

1. Cf. *lous* dans les chroniques patoises du journal *la Loire*; notre corr. supprime la sifflante de liaison.

2. Ajoutez Usson, d'après le *Dict.* de Gras, p. 201.

3. A Saint-Jean-Soleymieux même forme, Gras, p. 210.

4. Cf. *lous* dans les textes en patois de la plaine et de la montagne, réunis par Gras, p. 226 et 248, et dans une chanson du XVIII^e siècle, en patois de Champdien (c. de Montbrison), citée par A. Bernard, *Hist. du Forez*, II, 13 à 18. Ajoutez dans la même région, Sail (c. de Saint-Georges-en-Couzan) d'après l'*Atl. ling.*, *loc. cit.*, n° 808.

5. *Los* au XIII^e et au XIV^e siècle dans cette partie du Forez; cf. *Romania*, XXII, p. 18.

6. Voir plus haut, p. 16.

7. Cf. *lous* dans la *Recue*, III, 139, et VII, 285-286.

et à l'ouest par *lo*, au sud par *le*. Il comprend Limonest et les Chères (c. de Limonest) dans l'arr. de Lyon; les c. d'Anse (Charnay, Liergues, Pouilly), du Bois-d'Oingt (Chamelet, Châtillon-d'Azergues, Lëtra, Villes et Saint-Vérand'), de Villefranche (Blacé, Limas, Vaux), de Belleville (Charentay, Cercié, Odenas², Saint-Lager), de Beaujeu (les Ardillats, Chiroubles, Quincié, sauf Juliéna*s* *lé*) et Monsols dans l'arr. de Villefranche; Trévoux et Reyrieux (c. de Trévoux), Birieux et Marlieux (c. de Villars), Ambérieux-en-Dombes, Baneins et Villeneuve (c. de Saint-Trivier), Illiat, Mogneneins et Peyzieu (c. de Thoisse*y*³) et Neuville⁴ (c. de Châtillon), dans l'arr. de Trévoux. Un peu plus à l'est, au centre même du dép. de l'Ain, il faut signaler une petite enclave de *lou*, qui comprend Tossiat dans le c. de Pont-d'Ain, Ceyzériat dans le c. de Ceyzériat et Ceignes⁵ dans le c. d'Izernore.

Il faut traverser le Bugey et le Haut-Bugey pour

1. Voir plus haut, 1^o *lou*, p. 16.

2. *Ibid.*

3. *Lou* s'avancéait peut-être autrefois jusqu'au c. du Pont-de-Veyle, à en juger par une chanson datée de 1840 et recueillie par Le Duc, *la Bataille de Cormoranche*, si tant est qu'elle soit écrite dans le patois de la commune de Cormoranche (c. de Pont-de-Veyle).

4. Voir plus haut, 1^o *lou*, p. 16.

5. Un autre corr. de Ceignes donne *leu*, forme qui domine au nord de l'arr. de Nantua. *Lou* n'est pas rare dans les textes bressans et dombistes. Il apparaît pour la 1^{re} fois peut-être, au milieu du XVII^e siècle, dans les œuvres de Brossard de Montanay; voir plus haut, p. 10, note 4. On le trouve encore dans la chanson du Temple de Reyssouze (1685), et dans deux autres chansons, *J'ai perdu mon galant* et *la Fin de la Terreur*, assez mal datées et localisées, recueillies par Le Duc, comme la précédente. Enfin, les *Lettres bressanes et dombistes* (1845-1872), que renferme le même recueil, emploient tantôt *leu*, tantôt *lou*. Aujourd'hui, c'est *lou* qui domine dans les Dombes, *lè* et *leu*, *le* dans la Bresse.

trouver un nouveau domaine de *lou(z)* dans le pays de Gex et au nord de la Haute-Savoie : il englobe Corbonod (c. de Seyssel¹, Villes et Arlod (c. de Châtillon-de-Michaille), Challex et Péron (c. de Collonges), Versonnex et Thoiry (c. de Ferney), Gex et Échenevex (c. de Gex) dans l'Ain, Ambilly (c. d'Annemasse), les Esserts-Ésery et Pers-Jussy (c. de Reignier) et les arr. de Thonon et de Bonneville entiers², dans la Haute-Savoie. *Lou(z)* est isolé à Faverges et à Doussard (c. de Faverges) au sud de l'arr. d'Annecy, et à Bozel dans l'arr. de Moutiers.

3° **lou** *dev. cons.*, **louj** *dev. voy.* — *Z* de liaison est passé à *j* à Die et à Menglon dans la Drôme, à Corps (c. de Corps) et à Saint-Didier-de-la-Tour (c. de la Tour-du-Pin) dans l'Isère.

4° **lous** *dev. cons.*, **louz** *dev. voy.* — Dans quelques communes des départements méridionaux, *s* dur persiste *dev. cons.*, et passe à *z* *dev. voy.* : aus Crottes (c. d'Embrun dans les Hautes-Alpes, au Béage (c. de Montpezat, dans l'Ardèche, au Monastier et à Cayres dans la Haute-Loire; *s* dur paraît se maintenir même *dev. voy.* à Saint-Paul-le-Jeune (c. des Vans, Ardèche) et à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire); nos corr. le notent par *ss* dans toutes les positions.

5° **lous** ou **louy** *dev. cons.* — **louz** ou **louj** *dev. voy.* — Au sud de l'Ardèche et de la Haute-Loire, *s* ne se maintient que devant certaines consonnes, il passe à *y* devant d'autres. On relève le fait à Roche-maure, à Aillon (c. d'Aubenas), à Antraigues, à Saint-

1. Cf. *lou* dans le *Noël de Seyssel*, qui date, d'après Le Duc, du XVIII^e siècle.

2. Toutefois, pour Sallanches, voir plus haut, p. 11.

Pierreville¹, et peut-être à Saint-Jean-le-Centenier (c. de Villeneuve-de-Berg²) dans l'arr. de Privas; à Joyeuse, à Largentière, à Valgorge³, à Saint-Étienne-de-Lugdars, à Thueyts, à Burzet, à Sagnes-et-Goudoulet et à Sainte-Eulalie (c. de Burzet), et au Cros-de-Gérand (c. de Montpezat) dans l'arr. de Largentière; l'arr. de Tournon ne semble connaître cette palatalisation de la sifflante qu'au sud, au Cheylard: encore un 2^e corr. emploie-t-il toujours *lou* dev. cons., *louz* dev. voy. A l'ouest, on nous signale quelques cas de *louy* dans la Haute-Loire, sur les pentes des Cévennes, à Saint-Étienne-du-Vigan (c. de Pradelles) et à Freycenet-Latour (c. du Monastier)⁴.

6^o **lou** dev. cons., **loz** dev. voy., ou inversement. — Voir plus haut, p. 11.

7^o **lou** dev. cons., **léz** dev. voy. — A Saint-Cyr-de-Favières (c. de Saint-Symphorien-de-Lay) dans la Loire, à Sallanches dans la Haute-Savoie, à Aiguebelle dans la Savoie, où les domaines de *lou* et de *lé* se touchent. A Firminy (Loire), où l'on rencontre le cas inverse, *lé* dev. cons., *louz* dev. voy., au milieu du domaine de *lou(z)*, *lé* est peut-être un emprunt au français.

8^o **lou** dev. cons., **lez** dev. voy. — Dans la Loire, à

1. Notre corr. de Saint-Pierreville déclare que *s* de liaison se prononce *j* dev. les voy., *ʃ* dev. les cons., sauf devant *c*, *k*, *g*, *t*, *p*, où il se réduit à un son soufflé, équivalent, dit-il, à *h**h*.

2. Les exemples de *louy* pron. nous manquent; mais l'article a les 2 formes, *lous* et *louy*.

3. Notre corr. écrit *louil*.

4. M. de Vinols ne cite que *lous* pour le Velay: mais dans les chroniques patoises, publiées par le journal *la Haute-Loire*, en 1900, je relève *lous* devant *f*, *d*, *c*, *t*, *m*, *loui* seulement devant *r* et *r*.

Chambles (c. de Saint-Rambert) et à Bourg-Argental; dans l'Isère, à Cholonge¹, à Oz et peut-être à Vaujany², dans le c. du Bourg-d'Oisans.

9° **lu** *dev. cons.*, **louz** *dev. voy.* — Cet emploi n'est signalé qu'à Proveyzieux (c. de Grenoble-Nord, Isère), par un corr., un autre ne connaît que *lou(z)*.

10° **lou(z)** *avant le verbe*, **lo** *après le verbe.* — Voir plus haut, p. 12.

11° **lou(z)** *av. le v.*, **lé** *ap. le v.* — A Saint-Georges-d'Hurtières (c. d'Aiguebelle), dans la Savoie.

12° **lou(z)** *av. le v.*, **leu** *ap. le v.* — A Divonne (Ain) et à Cessieu³ (c. de la Tour-du-Pin, Isère); ces deux communes appartiennent à une zone intermédiaire entre *lou* et *leu*, *le*.

13° **le(z)** *av. le v.*, **lou** *ap. le v.* — A Saint-Savin (c. de Bourgoin), *lou* ne s'est maintenu qu'après le verbe.

A *lou*, il faut rattacher les formes **low**, **law**, **lèw**, qui paraissent en dériver. On ne les rencontre en effet que sur le grand domaine méridional de *lou*, à l'est, dans le c. d'Allevard (Isère); au centre, dans le c. de Loriol (Drôme); à l'ouest, dans quelques communes de la Haute-Loire. Le c. d'Allevard est situé au point de jonction des domaines de *lou*, de *lo* et de *lé* : de nos deux corr. d'Allevard, l'un emploie *le(z)*, l'autre *lao*, et ce dernier déclare qu'il faut faire entendre les deux sons *a* et *o*, « en ouvrant la bouche pour *o* comme pour *a* ». Nos deux corr. de Saint-Pierre-d'Allevard

1. Mêmes formes pour l'article; cf. dans une commune voisine, à Pierre-Châtel, pron. *lou(z)*, art. *lou-lez*.

2. Les exemples du pron. devant voyelle nous manquent, mais cf. l'article *lou-lez*.

3. Mais *lu(z)* d'après un autre corr.

donnent aussi, l'un *le(z)*, l'autre *lao(z)*, mais le son que ce dernier note *ao* n'est d'après lui qu'un son intermédiaire entre *a* et *o*. Enfin, notre corr. du Moutaret emploie *le* dev. cons., *lowz* dev. voy. Sur la rive droite de l'Isère, dans le c. du Touvet, qui touche au précédent, nous trouvons encore *low(z)* à la Buissière, mais un 2^e corr. donne *lô(z)*. — Dans la Drôme, *illos* > *low(z)*, à Mirmande, au sud du c. de Loriol et à Marsanne. Un 2^e corr. de Mirmande écrit *lou(z)*; au centre et au nord du c. de Loriol, à Cliousclat et à Loriol, *low* est devenu *law* avec un *a* vélaire¹. Sur la rive droite du Rhône, en face du c. de Loriol, à Baix (c. de Chomérac, Ardèche), on trouve aussi *low(j)*. — Dans la Haute-Loire, on nous signale *low* à Araules (c. d'Yssingeaux); *léw*, à Vorey, est peut-être un compromis entre *low*, *lou*, qui domine dans cette région, et *léy*, *leuy*, *li* qu'on trouve un peu plus à l'ouest. Il en est sans doute de même de *law*, qu'on emploie à Domeyrat (c. de Paulhaguet) devant certaines consonnes; devant *c*, *t*, *p*, *f*, on dit *leus*, dev. voy. *luz*.

III. LES FORMES EN **eu**, **e**

Leu, *le* plur. est aussi rare que *le* sing. est fréquent; il n'occupe guère de domaine de quelque importance que sur les confins de l'Ain et du Jura. Dans les départements limitrophes, dans l'Isère et dans les Savoies, et ailleurs encore il forme quelques îlots peu étendus. Dans les régions où *illos* a donné *leu*, *illum* est devenu *lo*, *lou*, rarement *le*; mais à *le* plur. correspondent presque toujours *le* sing., très rarement *lo*,

1. L'abbé Moutier, dans sa *Grammaire dauphinoise*, ne donne que *lôw* (= *low(z)*). Le passage à *law* est sans doute récent.

sans que pourtant l'identité soit jamais parfaite entre les deux formes : même à Mornant (Rhône) et à Gillonnay (c. de la Côte-Saint-André, Isère), où la sifflante finale d'*illos* est tombée même devant voyelle, le plur. se distingue du sing. en ce qu'il n'élide pas sa voyelle : *no le payócon* (nous les payions), *no le payon* (nous le payons), *je l'édi* (je l'aide), mais *vo le édèyó* (vous les aidiez) à Mornant.

Dans les zones intermédiaires entre le domaine de *leu*, *le*, et ceux des autres formes *lo*, *lou*, *lu*, *li*, *lé*, on trouve quelquefois des formes mélangées : *lo*, *lou*, etc., devant consonne et après le verbe, *leu*, *le* avant le verbe, *lez*, *lz* devant voyelle. Mais il est rare qu'on emploie *le* dev. cons., *loz*, *louz*, etc., dev. voy.

Les formes relevées dans notre région sont :

1^o **leu**, **le**, dev. cons. et dev. voy. — La disparition complète de la sifflante, même dev. voy., ne nous est attestée pour *illos* > *le* que dans les deux communes citées plus haut, pour *illos* > *leu*, qu'à Choux (c. des Bouchoux, Jura) et à la Chaise-Dieu (Haute-Loire).

2^o **leu** dev. cons., **leuz**, **leuj** dev. voy. — *Leu(z)* occupe, dans le Jura et dans l'Ain, une bande de terrain, assez étroite dans le 1^{er} de ces dép., plus large dans le 2^e, qui s'étend depuis les environs de Lons-le-Saunier, au nord, jusqu'au c. de Nantua, au sud. Elle est limitée au nord et à l'ouest par *lé*, à l'est et au sud par *lo* et par *lou*; elle englobe, dans le Jura : Blye et Saint-Maur¹ (c. de Conliège), Bornay (c. de Lons-le-Saunier), Barézia¹ (c. de Clairvaux), Dompierre et Plaisia (c. d'Orgelet), Cézia (c. d'Arinthod), Moirans et Montcusel (c. de Moirans); dans l'Ain : Bouvent et

1. Saint-Maur et Barézia touchent à *lé*; de là les deux formes *lé* et *leu* que nos corr. emploient indifféremment.

Martignat (c. d'Oyonnax), Brion (c. de Nantua), Saint-Germain-de-Joux (c. de Châtillon-de-Michaille), Izerore et Ceignes¹ (c. d'Izerore), Saint-Alban (c. de Poncin). À l'est, *leu(z)* s'avance jusqu'à Lanrans (c. de Collonges), où d'ailleurs il paraît rare, notre corr. employant presque toujours *lo(z)*; à l'ouest, on le trouve encore à Grand-Corent et à Villereversure dans le c. de Ceyzériat, à Chavannes et à Treffort dans le c. de Treffort. — Au nord-ouest de l'arr. de Bourg, *leu* forme un petit îlot, entouré de tous côtés par *lé* et qui comprennent Chavannes-sur-Reyssouze (c. de Pont-de-Vaux) et quelques communes où la sifflante de liaison est passée à *j*: Boissey dans le c. de Pont-de-Vaux, Lescheroux et Saint-Julien-sur-Reyssouze dans le c. de Saint-Trivier-de Courtes. — Enfin *leu(z)* est isolé dans l'arr. de Trévoux, à Montanay (c. de Trévoux), entre *leu* et *le*².

Hors de l'Ain et du Jura, on ne signale *leu(z)* qu'à Marthod et à Ugines (arr. d'Albertville), avec un *eu* très ouvert, dans la Savoie, à Pontcharra (c. de Goncelin), à côté d'une enclave de *le*, dans l'Isère, et dans quelques communes au nord de l'arr. de Brioude, dans la Haute-Loire : nous avons déjà signalé *leu* à la Chaise-Dieu; tout près de là, à Collat (c. de Paulhaguet, on emploie *leu(z)*; *leu(z)* s'est allongé en **leu^w(z)** à Auzon, en **leuy(z)** à Frugières-le-Pin.

1 A Ceignes, on touche le domaine de *lou*; de là *lout(z)* donné par un 2^e corr.

2. On trouve *leu* dans quelques uns des textes, assez mal datés ou localisés, recueillis par Le Duc, dans la *Chanson des Autrichiens*, qui date du début du XIX^e siècle, dans la *Frequeta* en patois de Montrevel (1845), dans le *Sermon du curé de Grèzia* (1860), enfin dans les *Lettres bressanes et dombistes*, où il se mêle à *lou*.

3^o *le dev. cons.*, *lez dev. roy.* — Comme *le* < *illum*, *le(z)* < *illos* occupe au nord de l'Isère quelques groupes de communes, enclavés dans les domaines de *lo* et de *lou*. L'une de ces enclaves comprend, au nord-ouest de l'arr. de Vienne, Corbas et Mions du c. de Saint-Symphorien-d'Ozon, Jonas et Jons du c. de Meyzieu; à Meyzieu et à Genas, *le* et *lo*, donnés par des corr. différents, paraissent coexister; les communes de Miribel (Ain) et de Givors (Rhône) se rattachent au même domaine, bien qu'elles en soient séparées par le Rhône. — Le sud-est du c. de la Côte-Saint-André constitue une 2^e enclave: à la Côte *le(z)*, à Gillonnay *le* partout, au Mottier *le(z)* d'après un corr., *lo(z)* d'après un autre. Il faut y joindre Eydoche (*le(z)*) dans le c. du Grand-Lemps. Mais *le(z)* est isolé à Izeaux (c. de Rives) et à Monsteroux-Milieu (c. de Beaurepaire), où il coexiste avec *lo(z)*. — Une 3^e enclave occupe le centre de l'arr. de la Tour-du-Pin: Vignieu et la Tour-du-Pin dans le c. de la Tour-du-Pin, Saint-Chef et Saint-Savin (sauf la section de Demptézieu, *lou*) dans le c. de Bourgoin, Frontonas dans le c. de Crémieux; quelques communes, Saint-Jean-de-Soudain, Saint-Victor-de-Cessieu emploient à la fois *le(z)* et *lou(z)*; à Nivolas-Vermelle (c. de Bourgoin), *le(z)* d'après un corr., *lo(z)* d'après un autre. *Le(z)* est isolé à Vertrieu (c. de Crémieu), dans l'angle nord de l'arr. — Enfin, on emploie encore *le(z)* au nord-est de l'arr. de Grenoble, dans le c. d'Allevard, à Allevard, à Pinsot, à Saint-Pierre-d'Allevard¹. Froges, du c. de Goncelin, limitrophe du précédent, emploie la même forme.

1. Pour le Moutaret et pour Saint-Pierre-d'Allevard, voir plus haut p. 23.

Dans la Savoie, on rencontre *le(z)* à l'est de l'arr. de Chambéry, à la Motte-Servolex et à Aix-les-Bains; à Albens, la voyelle de *le* a un son grêle, qui se rapproche de celui d'*é* bref.

Parmi les formes mélangées, nous avons déjà cité celles où *le* se combine avec *lo* et avec *lou*; voir plus haut *lo* 4°, 5° et 12°; *lou* 8°, 12° et 13°. Il reste à signaler les formes suivantes :

4° **lé** *dev. cons.* — **lez**, **lz** *dev. voy.* — A Seyssel et à Bassy, dans le c. de Seyssel, Haute-Savoie; mais à Marcellaz (c. de Rumilly) *dev. voy.* *léz* et *lz^r*.

5° **lu** *dev. cons.*, **lez** *dev. voy.* — A Villemontais (c. et arr. de Roanne) dans la Loire; pour Saint-Haon, voir ci-dessous, 6°.

6° **li** *dev. cons.*, **lez** *dev. voy.* — A Ambierle dans le c. de Saint-Haon (Loire) et à Saint-Haon même d'après un corr., mais un 2° donne *lou(z)*, un 3° *lu* *dev. cons.*, *lez* *dev. voy.*²; cf. à Saint-Rirand, dans le même canton, l'article *li* *dev. cons.*, *lez* *dev. voy.*, à côté du pron. *li(z)*.

Il faut citer ici les formes *lie* *dev. cons.*, *lez* *dev. voy.*, qu'on emploie à Pinols (Haute-Loire); cf. *li(z)* et *le(z)* dans le voisinage.

7° **leu(z)** *av. le v.*, **lé** *ap. le v.* — A Viriat (c. de Bourg, Ain), sur les confins du domaine de *leu(z)*, signalé plus haut, et de celui de *lé*, auquel appartient la Bresse; d'ailleurs, un 2° corr. n'emploie que *lé(z)* dans toutes les positions.

1. Cf. *le* *dev. cons.*, *ls* *dev. voy.*, dans *Lô Vayron*. en patois d'Ancecy; A. Constantin, *Études sur le patois savoyard*, p. 17 et 18.

2. M. Blanchardon donne, pour Saint-Haon, *lu* ou *le* *dev. cons.*, *lez* *dev. voy.*; voir la *Revue*, XV, 52.

8° **le(z)** *av. le v., lé ap. le v.* — A Rignieux-le-Franc (c. de Meximieux) dans l'Ain, à Mercury-Gémilly (c. d'Albertville) et à Saint-Jean-d'Arvey (c. de Chambéry-N.) dans la Savoie.

9° **lé dev. cons., louz dev. voy. av. le verbe, leu ap. le verbe.** — A Divonne (arr. de Gex) dans l'Ain, où les domaines de *lé*, de *lou* et de *leu* se rejoignent.

IV. LES FORMES EN **u**

Plus rare encore que *leu*, *le*, la forme *lu* ne se trouve que sur les frontières du domaine de *lou*, presque toujours dans le voisinage de *leu*, *le*. Elle ne coïncide avec *lu* sing. qu'à Cessieu (Isère); ailleurs, elle se rencontre avec les formes du sing. *lo*, *lou*, *le*; inversement, à *lu* sing. correspondent les formes du plur. *lou*, *lo*, quelquefois *lé* ou *la*.

Nous trouvons **lu(z)** au sud de Mâcon, sur les deux rives de la Saône, à Grièges (c. de Pont-de-Veyle) dans l'Ain, à Saint-Amour (c. de la Chapelle-de-Guinchay) en Saône-et-Loire; dans une commune voisine de Saint-Amour, à Chânes, il cède la place à *lé* après le verbe et ne se maintient qu'avant le verbe; cf. l'art. qui a les deux formes *lé(z)* et *lu(z)*.

Mais le domaine de *lu(z)* le plus important est situé dans l'Isère, au sud-ouest de l'arr. de Vienne; il comprend les Côtes-d'Arey (c. de Vienne-S.), Chanas et le Péage-de-Roussillon (c. de Roussillon); il faut y joindre deux communes de la Drôme, peu éloignées des précédentes, Montrigaud (c. du Grand-Serre) et Anneyron (c. de Saint-Vallier); mais d'autres corr. donnent *lou* pour le Péage¹, *li* pour les Côtes-d'Arey; notre corr.

1. En ajoutant, il est vrai, que la voyelle de *lou* n'est pas le

de Roussillon emploie aussi bien *lou(z)* que *lu(z)*. *Lu* est isolé dans l'Isère à Proveyzieux (c. de Grenoble-N.), où il ne s'emploie que dev. cons. ; dev. voy. il est remplacé par *louz*, et même un 2^e corr. ne connaît que *lou* dev. cons. Nous avons déjà signalé, à côté du sing. *lu*, le plur. *lu(z)* à Cessieu (arr. et c. de la Tour-du-Pin); ajoutons qu'un 2^e corr. emploie *lu* au sing., *lou(z)* av. le verbe, *leu* ap. le verbe au plur. ; cf. l'art. qui est *lu(z)* chez le 1^{er}, *le-louz* chez le 2^e.

Enfin on rencontre *lu(z)* dans la Savoie, à Valloires (c. de Saint-Michel), dans l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, et aussi dans l'arr. de Moutiers, à Tignes, et d'après la *Grammaire* de Duret, p. 28, à la Thuile, dans le c. de Bourg-Saint-Maurice. A Séez, dans le même c., il n'apparaît qu'avant le verbe; il est remplacé après le verbe par *lé*.

V. LES FORMES EN É OU È

On sait qu'*illos* a donné *lé(z)* au nord de la France; par suite, dans notre région, c'est aussi au nord qu'on doit s'attendre à trouver la forme *lé(z)*, respect. *lè(z)*. Elle se partage en effet avec *la(z)* les dép. des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs, où elle domine, au centre et au nord dans le 1^{er}, à l'est dans le 2^e, au nord et au sud dans le 3^e. A *lé(z)* appartiennent encore le nord et le centre du Jura, le nord-ouest de l'Ain et le dép. de Saône-et-Loire presque entier; la limite méridionale de *lé(z)* serait représentée assez exactement par une ligne qui, partant de la frontière suisse, au sud du Doubs, se dirigerait franchement vers l'est jus-

ou français, mais un son intermédiaire entre *ou* et *eu*, qui par suite doit être très voisin d'*u*.

qu'à Lons-le-Saunier, pour descendre ensuite vers le sud jusqu'à Bourg, et qui, à partir de là, reprendrait la direction de l'Ouest, en se confondant presque avec la limite sud de l'arr. de Bourg et du dép. de Saône-et-Loire.

Au sud de cette limite, on ne trouve *lé(z)* que dans quelques cantons de la Haute-Savoie et de la Savoie, entre Annecy, Chambéry et le Rhône d'une part, et dans la haute vallée de l'Isère, d'autre part. Mais dans les arr. de Gap et d'Embrun et au sud de la Drôme, *illos* a donné naissance à des formes qui ne diffèrent de *lé(z)* que par le maintien de la sifflante ou son passage à *y* devant consomme. Ce domaine de *lés*, *léy* < *illos* semble déborder au sud les limites de notre région, pour englober une partie de la Haute-Provence : on sait qu'en Provence *illos* est représenté aujourd'hui par *li*, *lis*.

Lé sing. est très rare, nous l'avons vu¹. A *illum* > *lé* correspond presque toujours *illos* > *lé(z)*. Dans les Savoies, la forme du plur. paraît aussi instable et incertaine que celle du sing. : *lé*, *lo*, *le* sont employés concurremment dans les mêmes localités aux deux nombres. Mais il est rare que le sing. *lé* ou *lè* corresponde à une autre forme du plur. que *lé*, à *li* (Grésy-sur-Aix), à *lo* (Andilly, Cruscille), à *lou* (Faverges). Sur les confins de la Haute-Saône et des Vosges, le sing. et le plur. tendent aussi à se confondre : toutefois dans le c. de Mélisey (Haute-Saône), *lé* sing. est fermé et bref, *lè* plur. plus long et plus ouvert. Partout ailleurs, sur l'immense domaine de *lé* plur., le sing. est *le*, *lo* ou *lou*.

1° **lé**, **lè** *dev. cons. et dev. voy.* — La suppression

1. Voir la *Revue*, XVI, 292.

de la sifflante de liaison est assez fréquente dans le Doubs et dans le Jura : on nous signale *lè* dev. voy. à Refranche et à Fertans (c. d'Amancey), à la Longeville (c. de Montbenoit), à Remoray (c. de Mouthe), aus Fourgs et à Bouverans (c. de Pontarlier) dans le 1^{er}, à Foulmay (c. de Chaumergy) et à Quintigny (c. de Bletterans) dans le 2^e. Mais on la trouve ailleurs encore isolément : à Housseras (c. de Rambervillers) dans les Vosges, on dit *lé* dev. voy comme dev. cons., mais à Bruyères et au Thillot *lé* donné par un corr., *lèz* donné par un autre paraissent également employés. On trouve encore *lé* : dans la Haute-Saône, à Oyrières (c. d'Autrey) et à Clairegoutte (c. de Champagny) ; dans l'Ain, à Vandeins (c. de Châtillon-sur-Chalaronne) et à Saint-Jean-sur-Reyssouze (c. de Saint-Trivier-de-Courtes) ; dans la Saône-et-Loire, à Varenne (c. de Pierre), à Saint-Eusèbe (c. du Mont-Saint-Vincent), à Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne (c. de Palinges), à Sivignon (c. de Saint-Bonnet-de-Joux) ; un corr. de Neuvy-Grandchamp (c. de Gueugnon) déclare formellement que *s* de liaison ne se prononce pas ; toutefois, il écrit *lé(z)*, et un 2^e *lés* ; tous les deux s'accordent à écrire *lé* art., dev. voy. Dans la Haute-Savoie, on emploie *lé* à Versonnex (c. de Rumilly), dans la Savoie, à Planaise (c. de Montmélian) et à la Rochette.

2^e **lé, lè** dev. cons., **lèz, lèz** dev. voy. — *Lé(z)* occupe le dép. de Saône-et-Loire presque entier¹ ; la limite de son domaine coïncide à peu près au sud avec celle du département : toutefois, au nord de la Loire, Urbize, et au nord du Rhône, Saint-Bonnet-des-Bruyères (c. de Monsols), Juliéas (c. de Beaujeu) et

1. Il y a quelques réserves à faire pour Cussy, voir *lo* 13^e ; pour Saint-Racho, voir *lo* 14^e ; pour Ameugny, voir plus bas. 5^e.

jusqu'à Claveisolles (c. de la Mure), rentrent encore dans le domaine de *lé(z)*; par contre, le c. de la Chapelle-de-Guinchay, au sud-est de l'arr. de Mâcon, appartient à *lu*. La limite de *lé(z)* franchit donc la Saône un peu au-dessous de Mâcon; elle traverse, dans l'Ain, le c. de Pont-de-Veyle, dont le sud-ouest (Grièges) appartient aussi à *lu*, pour pénétrer ensuite dans l'arr. de Trévoux, dont quelques communes de la lisière nord, Vonnas, Chaveyriat, Vandeins, dans le c. de Châtillon, emploient *lé(z)*; elle rentre dans l'arr. de Bourg entre les c. de Pont-d'Ain et de Bourg, et remonte brusquement vers le nord, entre les c. de Bourg, de Montrevel et de Coligny, qui disent *lé*, et ceus de Ceyzériat et de Treffort, qui disent *lou* ou *leu*. La majeure partie de l'arr. de Bourg appartient donc à *lé*; toutefois, au nord-ouest, un petit domaine de *leu* est enclavé dans celui de *lé*¹; devant voyelle, la sifflante de liaison passe souvent à *z* ou à *j*; *léz* n'est signalé qu'à Péronnas, à Montcet et à Viriat² dans le c. de Bourg, à Saint-Martin-le-Châtel (c. de Montrevel), à Bâgé-le-Châtel et à Manziat (c. de Bâgé, à Saint-Jean-sur-Veyle (c. de Pont-de-Veyle), et à Curciat-Dongalon (c. de Saint-Trivier).

La limite de *lé(z)* pénètre dans le Jura au sud de l'arr. de Lons-le-Saunier; elle se dirige d'abord vers le nord, entre les c. d'Arinthod et d'Orgelet à l'est, qui appartiennent à *le*, *leu*, et le c. de Saint-Amour (Senaud et Saint-Amour) à l'ouest, qui appartient à *lé*; lorsqu'elle atteint le c. de Lons-le-Saunier, elle oblique brusquement vers l'est et traverse les c. de

1. Voir plus haut, p. 26.

2. Viriat paraît être sur la limite de *lé* et de *leu*; un 2^e corr. donne en effet *leu*.

Clairvaux et de Conliège : Barézia, où *leu* et *lé* sont également employés, Saint-Maur, où *leu* apparaît quelquefois à côté de *lé*, sont sur la limite, mais Chille, au nord du c. de Conliège, connaît seulement *lé*, Blye au sud-est, seulement *leu*. La limite de *lé(z)* se confond ensuite avec celle des arr. de Poligny (*lé*) et de Saint-Claude (*lo* et *lou*); elle atteint la frontière suisse au sud du Doubs. *Lé(z)*, *lè(z)* occupe donc, dans le Jura, l'arr. de Poligny tout entier, le nord de celui de Lons-le-Saumier et celui de Dôle presque entier : on dit *lé(z)* avec un *é* fermé à Trenal (c. de Lons-le-Saumier), à Chille (c. de Conliège), à Foncine-le-Haut (c. de Planches-en-Montagne¹), à Supt (c. de Champagnole), à Nozeroy, à Cernans (c. de Salins), à Port-Lesney (c. de Villers-Farlay), à Champrougier (c. de Poligny), à Tavaux et à Molay (c. de Chemin)², à Gevry (c. de Dôle), à la Vieille-Loye (c. de Montbarrey); *lè*, avec un *é* légèrement ouvert, à Saint-Lothain (c. de Sellières), à Sirod et au Vaudioux (c. de Champagnole)³, à Cerniébaud (c. de Nozeroy), à Arbois et à Montigny (c. d'Arbois), à Aumont (c. de Poligny). Au nord de l'arr. de Dôle, *lè(z)* fait place à *la(z)*, déjà à Our (c. de Dampierre); à Oflanges (c. de Montmirey), *illos*, employé comme pronom, a donné *lé(z)*, employé comme article, *la(z)*.

Dans le Doubs, *lè(z)* couvre l'arr. de Pontarlier tout entier⁴, sauf le c. de Morteau dans l'angle nord,

1. Ajoutez Crans, d'après un texte publié ici même, IV, 60, 66, etc.

2. Ajoutez Petit-Noir, d'après Richenet.

3. J. Thevenin, dans sa *Monographie du patois du Vaudioux*, *Mém. de la Soc. d'émul.* du Jura, 1898, p. 14, donne la même forme.

4. Voir les noms dans la *Revue*, XIV, 208; voir aussi ci-dessus, 1^o, p. 32.

et le sud-ouest de l'arr. de Besançon, c'est-à-dire les c. d'Amancey (Amancey, Nans)¹ et de Quingey (Chouzelot, Courcelles, Épeugney); *lé(z)* ne dépasse pas Boussières, dont le corr. emploie indifféremment *lè* ou *la*. C'est *la* qui occupe le centre et l'ouest du département. Mais au nord-ouest, nous retrouvons *lé*, *lè* aus environs de Baume-les-Dames, et à partir de là, jusqu'à la frontière à l'est, jusqu'au c. de Saulxures (arr. de Remiremont, Vosges) au nord. Ici encore, la voyelle du pronom est tantôt *é*, tantôt *è*. Dans les arr. de Baume et de Montbéliard, *lé(z)* est rare, on ne le trouve qu'à Geney (c. de l'Isle-sur-le-Doubs); on signale *lé(z)* à Cour (c. de Baume), à Chazot et à Pompepière (c. de Clerval)², à Blussans et à la Prétière (c. de l'Isle-sur-le-Doubs)³, à Rougemont et à Abbenans (c. de Rougemont), et dans les c. de Maiche (Droitfontaine, Maiche, Frambouhans), de Pont-de-Roide (Berche, Colombier-Fontaine, Dampierre, Goux), de Montbéliard (Désandans, Montbéliard), d'Audincourt (Dasle) et de Saint-Hippolyte (Montancy).

Sur le territoire de Belfort, on ne nous signale que *lé(z)*. Dans la Haute-Saône, *lé(z)* domine à l'est de l'arr. de Lure, à Champey et à Etobon dans le c. d'Héricourt, à Gouhenans (c. de Villersexel), à Lyoffians (c. de Lure), à Champagney, à Amont et à Raddon (c. de Faucogney); le pronom a un *é* ouvert à Baudoncourt (c. de Luxeuil)⁴, ouvert et très long à Haut-du-Them,

1. Pour Refranche et Fertans, voir ci-dessus, 1^o, p. 32.

2. Même forme à Sancey; voir la *Revue*, XI, 126.

3. Cf. *lé(z)* à Bournois, d'après un texte publié dans la *Revue des Pat. gal.-rom.*, IV, 255.

4. M. Passy a trouvé *lè* à Saint-Sauveur, dans le même canton; voir la *Revue*, X, 9.

à Miellin et à Servance dans le c. de Melisey¹. Le restant du dép. appartient à *la(z)*; toutefois, au centre de l'arr. de Gray, on trouve une enclave importante de *lé(z)* dans les c. de Fresne (Velleux), de Gray (Igny), d'Autrey (Auvet²) et de Champlitte (Champlitte).

Dans les Vosges, le c. du Thillot, qui emploie *lé(z)*³ et qui est contigu au territoire de Belfort et à l'arr. de Lure, se rattache naturellement au domaine précédent. Il est séparé par une petite enclave de *lo(z)* du domaine proprement vosgien de *lé(z)*, *lè(z)*. On emploie la forme française *les*, d'après Adam, « dans la majorité des communes » du département. En fait, le nord-est appartient à *li* la lisière méridionale à *la*, le nord-ouest à *lo*, le centre et le nord seulement à *lé*, *lè*. Notre corr. de Remiremont emploie indifféremment *la(z)* ou *lè(z)*, mais ceux de Tendon et du Tholy, au nord du c., n'emploient que *lé(z)*. C'est encore *lé(z)* qu'on rencontre au sud-ouest de l'arr. de Saint-Dié, à Gérardmer, à Corcieux, et à l'ouest, dans le c. de Brouvelieures (Fremifontaine, Mortagne, Brouvelieures); dans la plus grande partie de l'arr. d'Épinal, à Uriménil (c. de Nertigny), à Épinal et à Saint-Laurent (c. d'Épinal), à Bruyères⁴ et à Charmois (c. de Bruyères), à Châtel, à Bayecourt, à Nomexy, à Thaon et à Villonecourt (c. de Châtel), et dans une partie du c. de Rambervillers (Bru, Saint-Gorgon, Saint-Maurice, Saint-Pierremont)⁵; mais *lè(z)* à Jean-

1. Mais *lè(z)* à Ternuay, d'après M. Passy, *ibid.*, X, 12, au centre du canton; voir plus haut, p. 31.

2. Pour Oyrières, voir ci-dessus, 1^o, p. 32.

3. Pour le Thillot même, voir ci-dessus, 1^o, p. 32.

4. Voir ci-dessus, 1^o, p. 32.

5. Pour Housseras voir ci-dessus, 1^o, p. 32.

ménil; à Romont, à Roville et à Moyémont, la qualité de la voyelle est incertaine. Dans les arr. de Mirecourt et de Neufchâteau, *lè(z)* est signalé à Remoncourt (c. de Vittel) et à Landaville (c. de Neufchâteau), *lé(z)* dans les c. de Charmes (Avillers, Avrainville, Bouxurilles, Charmes, Socourt), de Mirecourt (Mirecourt, Remicourt, Ambacourt), de Dompain et de Darney (Attigny, Esclès, Darney), à They (c. de Vittel), à Châtenois, à Aroffe et à Dommartin (c. de Châtenois), à Barville (c. de Neufchâteau).

Le domaine savoyard de *lè(z)* est formé par une bande de terrain qui s'étend depuis le Rhône jusqu'à la vallée de l'Isère, en englobant une partie des arr. de Saint-Julien, d'Annecy, de Chambéry, d'Albertville, de Moutiers et de Saint-Jean-de-Maurienne. On trouve *lè(z)* dans ce dernier, à Aiguebelle; dans l'arr. d'Albertville, à Grésy-sur-Isère¹, à Venthon (c. d'Albertville) et à Beaufort, où la voyelle paraît se rapprocher d'*e* muet²; dans l'arr. de Chambéry, à Montmélian et aus Mollettes (c. de Montmélian), à Saint-Pierre-d'Albigny, au Châtelard, à Drumettaz-Clarafond et à Saint-Offenges-Dessous (c. d'Aix-les-Bains), à Chindrieux (c. de Ruffieux), à Albens où *lé* est voisin de *le*, et à Saint-Girod (c. d'Albens); dans l'arr. d'Annecy, à Alby, à Meythet et à Saint-Jorioz (c. d'Annecy-S.), à Marcellaz (c. de Rumilly) où *lèz* peut s'abrégier en *lz* dev. voy.³; dans l'arr. de Saint-Julien,

1. Un 2^e corr. emploie *li* dans un exemple.

2. Cf. *let* (= *lé*) dans les textes en patois de la vallée de Beaufort et du c. d'Albertville, publiés par Pont, *Origines*, etc., p. 138 et 148.

3. Voir plus haut, *le* 4^e, et cf. *lès* dans les poésies de J. Béard, p. 1.

à Frangy (cf. *lé-lz* à Seyssel et à Bassy). Le voisinage des autres formes, issues d'*illos*, *lo*, *lou* et *le*, qui se partagent le restant des Savoies, se fait sentir au Châtelard, où, à côté de *lé*, on trouve aussi *lo* et *le*, à Montmélian, où *loz* et *léz* coexistent dev. voy., à Aiguebelle, où *lou* apparaît à côté de *lé*; sur tout ce domaine d'ailleurs, *illos*, employé comme article, a donné le plus souvent *lo(z)* ou *lou(z)*. Dans la Tarentaise, on signale *léz* (aux Avanchers (c. de Moutiers), à Aime et à Bourg-Saint-Maurice, ailleurs *lu(z)* ou *lou(z)*.

Au sud des Hautes-Alpes et de la Drôme, *illos* a donné en général *léy(z)* ou *lés*, *léy* dev. cons., *léz* dev. voy.; *lé(z)* paraît rare; il n'est sûr qu'à Séderon, dans l'arr. de Nyons.

3° *lé* dev. cons., *léj* dev. voy. — Dans l'Ain, à Salvayre et à Marboz (c. de Coligny) et à Courtes (c. de Saint-Trivier), la sifflante de liaison est devenue *j*.

4° *lé* dev. cons., *léz* dev. voy. — Elle se change en interdentale sonore à Montrevel et à Saint-Jean-sur-Reyssouze, dans le même département.

5° *lée*, *lèe* dev. cons., *lééz*, *lèéz* dev. voy. — Dans quelques consonnes, un *e* furtif s'est développé après *é*, *ê*; de là les formes *lèe(z)* à la Loye (c. de Montbarrey), dans le Jura, *lée(z)* à Ameugny (c. de Saint-Gengoux) dans la Saône-et-Loire; notre corr. de Désandans (c. de Montbéliard, Doubs) écrit *lé* dev. cons., *lééz* dev. voy.

6° *léy*, *lés* dev. cons., *léyz*, *léz* dev. voy. — Les formes en *é* sont inconnues dans l'Isère, au nord de la Drôme et des Hautes-Alpes, où *lou* domine; mais on les trouve un peu plus au sud, dans les arr. d'Embrun, de Gap, de Nyons et de Montélimar, et même dans une partie de l'arr. de Die (c. de la Motte-Chalancon).

A l'ouest, ce domaine des formes en *é* est limité à peu près exactement par le Rhône : c'est à peine si on les connaît dans deux ou trois communes de l'Ardèche, sur la rive droite du fleuve; au sud, elles dépassent sans doute la limite méridionale du dép. de la Drôme; toutefois, on trouve la forme provençale *li(z)* déjà à Suze-la-Rousse. Sur une partie de ce domaine, en particulier dans les Hautes-Alpes, *illos* a donné *léy* devant certaines consonnes, *lés* devant d'autres¹. Ailleurs, et surtout dans la Drôme, *léy* s'est généralisé dev. cons.; dev. voy. il s'adjoint un *z* de liaison *léyz*.

La double forme *léy*, *lés* dev. cons., nous est signalée à Chorges et à Réallon dans l'arr. d'Embrun; à Aspres², à Saint-Julien-en-Beauchêne (c. d'Aspres), à Barcelonnette, à Saint-Julien-en-Champsaur (c. de Saint-Bonnet), à la Cluse (c. de Saint-Étienne-en-Dévoluy), à Nossage-et-Bénévent (c. d'Orpierre), à Rosans, à Sigoyer (c. de Tallard) et à Veynes dans l'arr. de Gap; à Chaudebonne (c. de la Motte-Chalancon) dans l'arr. de Die, et à Montferrand (c. de Rémuzat) dans l'arr. de Nyons.

La forme *léy(z)* est fréquente dans l'arr. de Montélimar, où on la rencontre à Dieulefit et à Montjoux (c. de Dieulefit), à Grignan et à Taulignan (c. de Grignan), à Saint-Paul-Trois-Châteaux et à Baume-de-Transit (c. de Saint-Paul), à Donzère (c. de Pierrelatte) et à Sauzet (c. de Marsanne); à Vesc et à Pont-de-Barret (c. de Dieulefit), *léy* s'emploie dev. voy. et

1. Cf. dans la traduction de l'Iliade de l'abbé Pascal, *lei* dev. *b, c, m, s, l*, *les* dev. *c*; voir encore la *Recue*, t. XIII, p. 177 à 179.

2. Un 2^e corr. d'Aspres écrit *lwi* (= *léy*) dev. cons., *lwiiss* (= *léys*) dev. voy.

dev. cons.; Suze-la-Rousse (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux) est sur la limite de *lég(z)* et de *li(z)*: un corr. donne *lég(z)*, un 2^e *lég* dev. cons., *liz* dev. voy. — Dans l'Ardèche, signalons *lég(z)* à Viviers, sur les bords du Rhône, *lég* à Saint-Julien-en-Saint-Alban (c. de Chomérac), à peu de distance du fleuve. Enfin, nous relevons dans la Haute-Loire, à Cerzat (c. de la Voute-Chillac), *lég* dev. cons., *lèys* [noté *leiss* par notre corr., dev. voy.; cf. *li-lés* à Aubazat, dans le même canton.

Nos corr. de quelques communes des Hautes-Alpes, de Risoul, d'Orcières, de Savines, de la Bâtie-Neuve, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, de Laragne, d'Orpierre, de Ribiers, de Ribeyret et de Serres écrivent *lés* ou *les* dans tous les exemples; mais ces exemples sont trop peu nombreux pour qu'on puisse affirmer que la forme *lég*, attestée ailleurs, soit inconnue dans cette partie du département.

Les communes où *lé*, *lè* se mêlent, dans les zones intermédiaires, à *lo*, *lou*, *leu*, *le*, *lu*, ont été mentionnées plus haut. Il reste à signaler seulement :

7^o **li** dev. cons., **léz** dev. voy. à Changy (c. de Lapcaudière) dans la Loire; pour Suze-la-Rousse (Drôme), voir ci-dessus.

8^o **li**z av. le v., **lè** ap. le v., à Grésy-sur-Aix dans la Savoie.

9^o **la** z) av. le v., **lè** ap. le v., à Villers-lès-Luxeuil (c. de Saulx), sur les frontières de *la* et de *lé*, dans la Haute-Saône.

VI. LES FORMES EN a

Nous avons déjà vu que les formes en *a* sont encla-

vées dans le domaine septentrional des formes en *é*, *ê*, avec lesquelles elles se partagent les dép. des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs : le sud des Vosges, l'ouest de la Haute-Saône, l'ouest et le centre du Doubs leur appartiennent. A l'ouest, elles doivent dépasser à peine les frontières de ces trois départements, puisque *lé* reparait déjà dans l'arr. de Gray¹. A l'est, elles n'atteignent la frontière suisse que dans le Doubs, où elles font une trouée dans le domaine des formes en *é*. Au sud, elles s'arrêtent un peu au-dessous de Besançon; au nord, elles n'atteignent pas tout à fait Épinal. Elles correspondent aux formes du sing. *lo*, *lou* ou *le*.

On trouve *la(z)* dans le Jura, à Our (c. de Dampierre), au nord de l'arr. de Dôle²; dans le Doubs, au nord de l'arr. de Besançon, dans les c. d'Audeux (Chauxenne, Franois, Ruffey), de Besançon-S. (Gennes, Mamirolles) et de Marchaux Bonnay, Germondans); les c. de Quingey et d'Amancey, au sud de l'arr., appartiennent à *lé*, *lê*; le c. de Boussières, au centre, où l'on trouve *la* à Avannes, *lé* et *la* à Boussières, est situé dans la zone intermédiaire. Dans l'arr. de Baumeles-Dames, *la(z)* occupe à l'ouest les c. de Vercel (Chaux, Courtetaïn, Passonfontaine) et de Roulans

1. M. Rabiet a relevé *lé(z)* à Bourberain (Côte d'Or). La carte 12 B (Moi, je ne *les* aide pas) de l'*Atlas linguistique*, est la seule qui contienne le pron. régime masc. plur. Mais on ne peut guère l'utiliser pour déterminer le domaine des successeurs d'*illos*, parce que dans beaucoup de patois le verbe *aider* est neutre et accompagné du datif, au lieu de l'accusatif. Toutefois, *laz* à Saint-Broingt-les-Fossés, à Humes et à Coiffy-le-Haut, nos 27, 28 et 38, au sud de la Haute-Marne, ne peut être qu'une forme d'accusatif.

2. Pour Oflanges, voir ci-dessus, *lê* 2^o, p. 34.

(Glamondans, Nancray, Villers-Grélot), au sud le c. de Pierrefontaine (Landresse, Flangebouche); mais le c. de Baume, au centre, se partage entre *la(z)* (Baume) et *lè(z)* (Cour-les-Baume), et au nord, les c. de Clerval, de l'Isle-sur-le-Doubs et de Rougemont ne connaissent que *lè(z)*. *La(z)* atteint la frontière suisse, sur les confins des arr. de Pontarlier et de Montbéliard, à Lac-ou-Villers (c. de Morteau) dans le 1^{er}, au Russey, à la Bosse, à la Chenalotte et à Grand-Combe-des-Bois (c. du Russey) dans le second.

Dans la Haute-Saône, l'arr. de Vesoul, qui occupe le centre du dép. est tout acquis à *la(z)*; il en est à peu près de même de celui de Gray, à l'ouest, où pourtant *lè(z)*, *lè(z)* est signalé dans quelques communes¹. Mais à l'est, dans l'arr. de Lure, on ne connaît *la(z)* que dans les communes peu éloignées de l'arr. de Vesoul, à savoir dans les c. de Vauvillers (Ambiéwillers, Bouligney, Cuve, Pont-du-Bois), de Saint-Loup (Fougerolles, Aillewillers) et à Villersexel; mais dans les cantons du centre et de la lisière orientale, Luxeuil, Faucogney, Melisey, Lure, Champagney, Héricourt, on emploie *lè(z)*; Villers-les-Luxeuil (c. de Saulx), où *lè* ne s'est maintenu qu'après le verbe, est sur la limite des deux domaines².

Dans les Vosges, on n'emploie *la(z)* que sur la lisière méridionale : dans l'arr. de Neufchâteau, à Lamarche et à Ainvelle (c. de Lamarche); dans l'arr. de Mirecourt, à Bleurville (c. de Monthureux); dans l'arr. d'Épinal, à Bains, à Gruy (c. de Bains) et à Xertigny (cf. *lè* à Uriménil; dans l'arr. de Remiremont, à Plom-

1. Voir ci dessus, p. 36.

2. Cf. plus haut, *lè* 9^o.

bières, au Val-d'Ajol (c. de Plombières) et à Raon-au-Bois (c. de Remiremont); pour Remiremont, voir ci-dessus, *lé* 2°; pour Saulxures, voir plus haut, *lo* 2°.

Sur le domaine de *la(z)*, la sifflante de liaison ne manque qu'aus environs de Besançon, à Avanne (c. de Boussières), à Courtetaïn (c. de Verceï) et à Rigney (c. de Marchaux) dans le Doubs, à Roche-et-Raucourt (c. de Dampierre), à Sauvigney (c. de Gray), à Navenne (c. de Vesoul), à Mersuey (c. de Port-sur-Saône) et à Raze (c. de Scey-sur-Saône); à Jussey, *la* d'après un corr., *la(z)* d'après un autre.

VII. LES FORMES EN *i*

Les formes en *i* sont rares dans notre région : elles n'apparaissent qu'aus deus extrémités opposées, au nord-est des Vosges et sur la lisière méridionale des dép. des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Loire; les quelques exemples que l'on relève ailleurs sont isolés.

On sait que dans une partie du sud de la France, en particulier sur les bords du Rhône, *illos*, en passant probablement par *léy(z)*, a abouti à *li(z)*. C'est précisément dans le voisinage de *léy(z)* que nous trouvons *li(z)* au sud de notre région : les deus formes paraissent coexister à Suze-la-Rousse (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux) au sud de l'arr. de Montélimar, un corr. donnant *li(z)*, un autre *léy* dev. cons., *liz* dev. voy.: cf. à Donzère, dans le c. de Pierrelatte, voisin du précédent, *léy(z)* pron., mais *li(z)* et quelquefois *léy* article. — Dans l'Ardèche, *li(z)* n'est signalé que dans le c. de Bourg-Saint-Andéol (Saint-Just, Saint-Marcel, Bourg-Saint-Andéol et au Teil dans le c. de

Viviers mais *léy(z)* à Viviers; enfin notre corr. de Saint-Julien-en-Saint-Alban emploie *li* dans un exemple, *léy* dans les autres. Dans les Hautes-Alpes, au sud de l'arr. de Briançon, et à peu de distance de l'arr. de Gap, où nous avons signalé *léy*, *li* s'emploie dev. cons. et dev. voy. à Molines-en-Queyras (c. d'Aiguille); il paraît même s'y réduire à *yi*, *i*, probablement en passant par *lyi*, dans des conditions que nous ne pouvons préciser, faute d'un nombre d'exemples suffisant. — Dans la Haute-Loire, *li(z)* n'est fréquent que dans la vallée de l'Allier, où nous avons signalé quelques exemples de *léy* et de *leuy* : l'un de nos deux corr. de Saugues emploie, comme pron., une fois *lous*, partout ailleurs *li* dev. cons., *léz* dev. voy., avec un *é* très fermé, voisin d'*i* : seule, dit-il, « une oreille exercée » peut distinguer les deux sons; l'autre corr. écrit toujours *li(z)*. En descendant l'Allier, nous trouvons *li(z)* à Saint-Arcons (c. de Langeac), *lie* dev. cons., *lez* dev. voy., à Pinols, *li(z)* à la Voute-Chillac, *li* dev. cons., *lés* dev. voy. à Aubazat (c. de la Voute, cf. *léy(s)* à Cerzat), *li(z)* à Brioude et à Blesle; à la Chomette (c. de Paulhaguet) *li(z)*, avec un *i* « intraduisible », dit notre correspondant.

Dans les Vosges, *li(z)* n'occupe qu'une partie de l'arr. de Saint-Dié : tandis que les c. de l'ouest (Brouvelieures) et du sud (Corcieux, Gérardmer) emploient *lé(z)*; ceux du nord et de l'est emploient *li(z)*. On nous signale cette forme à Fraize et à Plainfaing dans le c. de Fraize¹, à Saint-Dié, à la Bolle et à Taintrux dans le c. de Saint-Dié, à Provenchères et à la Petite-Fosse dans le c. de Provenchères, à Senones, à Mont et à

1. Ajoutez Mandray, d'après Adam.

Ban-de-Sapt dans le c. de Senones, à Raon-l'Étape et à Étival dans le c. de Raon¹; à Mont et à Senones, la sifflante d'*illos* a disparu même devant voyelle.

Sur l'immense territoire qui sépare ces deux domaines, on ne trouve *li(z)* qu'isolément : dans la Haute-Saône, sur les frontières de *lé* et de *la*, on nous signale une forme *lie(z)*, avec un *i* long, suivi d'un *e* furtif, à Coisevaux dans le c. d'Héricourt et à Mélisey. — Au nord-ouest de la Loire, sur les frontières de *lé*, de *lo* et de *lou*, on trouve quelques cas de *li*, qui ont déjà été mentionnés, voir plus haut *leu* 6^o et *lé* 7^o. — Dans l'Isère, *li(z)* est attesté par un de nos corr. des Côtes-d'Arcy (c. de Vienne-S.), l'autre emploie *lu(z)*. — *Li(z)* n'est pas inconnu dans la Savoie, bien qu'il n'ait pas été recueilli dans l'excellent *Dictionnaire savoyard* de MM. Constantin et Désormaux : un corr. de Grésy-sur-Isère l'emploie une fois au lieu de *lé(z)* plus fréquent et seul connu d'un 2^o corr. A Grésy-sur-Aix, il n'est employé qu'avant le verbe, mais *lé* après ; à Lescheraines (c. du Châtelard), *li* n'est usité que dev. cons., mais *lez* dev. voy.

L. VIGNON.

1. Ajoutez Celles et Vexaincourt, d'après Adam.

ÉTUDE

SUR NOTRE

VOCABULAIRE GRAMMATICAL

Le mot « indéfini »

Ce travail se rattache à deux articles que nous avons publiés dans la *Revue de philologie française*¹ et dans lesquels nous avons essayé de montrer que l'on avait tort de parler d'adjectifs indéfinis et de pronoms indéfinis. Il se rattache aussi à des tendances qui se manifestent de différents côtés dans l'enseignement de la grammaire : en effet, au moment où nous nous disposions à écrire cet article, nous avons lu dans le rapport fait par M. Georges Perrot sur l'enseignement de la pédagogie à l'École normale supérieure pendant l'année 1902 les lignes suivantes : « Monsieur Goelzer. Histoire des doctrines et des méthodes grammaticales : je m'attacherai à montrer les efforts faits par les grammairiens pour arriver à des définitions de plus en plus simples et précises. Je tâcherai de prouver qu'on peut être encore plus clair et qu'en tout cas il importe, pour ne pas dérouter les

1. *Revue de philologie française et de littérature*, XV, 292, et XVI, 129.

enfants, d'arriver à des définitions si exactes et si simples en grammaire générale qu'on puisse les utiliser dans toutes les grammaires spéciales, qu'il s'agisse des langues anciennes ou des langues modernes. On se plaint — et souvent avec raison — de la façon dont l'enseignement grammatical des langues est donné de nos jours. *Tout le mal vient, à mon avis, des différences et souvent des contradictions que les élèves relèvent dans les grammaires qu'ils ont entre les mains*¹. » C'est pour nous un sensible plaisir de nous rencontrer sur ce point avec notre ancien maître : nous serions heureux si nous pouvions contribuer à faire disparaître quelques-unes des contradictions qu'il relève si justement.

Si nous nous en sommes pris au mot *indéfini*, c'est d'abord parce que, n'exprimant pas une idée claire, il est un de ceux qui peuvent produire le plus de confusion dans les esprits ; c'est ensuite parce que l'histoire de l'emploi qu'on a fait de ce mot manifeste l'influence de la tradition en matière de grammaire, et particulièrement de grammaire française. Le mot *indéfini* est un des termes auxquels s'appliquent le mieux ces lignes de Max Muller² : « On nous a enseigné la grammaire à nous-mêmes d'après la méthode suivie par Denys à Rome, par Priscien à Constantinople, par Alcuin à York ; et quoi qu'on dise des améliorations apportées à notre système d'instruction, les grammaires grecques et latines en usage dans nos collèges sont fondées principalement sur la première analyse empirique du langage, préparée par les philo-

1. Ces lignes ne sont pas soulignées dans l'original.

2. Max Müller, *La science du langage*, traduction Harris et Perrot, p. 130.

sophes d'Athènes, accomplie par les savants alexandrins, et appliquée par les professeurs grecs de Rome à une tâche toute pratique, à l'enseignement d'une langue étrangère. »

Cette influence de la tradition s'explique d'ailleurs par ce fait que la grammaire n'est pas seulement *la science du langage*, mais encore et surtout *l'art de parler et d'écrire correctement*. Elle est matière d'enseignement, d'enseignement universel et obligatoire, et matière d'examen¹. De là, la nécessité d'enseigner, dans tous les établissements d'instruction français, la grammaire de la même manière, et l'existence latente d'une grammaire officielle qui s'impose à tous, bien qu'elle ne soit pas rédigée. Cette tendance vers l'unité ne serait pas pour nous déplaire; mais, comme les maîtres ne peuvent enseigner à leurs élèves que ce qu'ils ont appris eux-mêmes, que le maître qui voudrait enseigner la grammaire à sa manière romprait l'unité de l'enseignement et exposerait ses élèves à de fâcheuses déconvenues, on se transmet de génération en génération des formules inexactes ou obscures qui obtiennent ainsi la consécration du temps. C'est ce qui explique l'importance que le mot *indéfini*, dont le seul mérite est d'avoir été inventé par les premiers penseurs grecs qui se sont occupés de grammaire il y a vingt-quatre ou vingt-cinq siècles, conserve dans notre grammaire, bien que de bons esprits aient dit avant nous qu'il n'avait rien à y faire. Duclos le remarque dans son commentaire de la Grammaire de Port-Royal, à propos de l'article, et la lecture de ce

1. Ce serait, à notre avis, une raison de plus pour la débarrasser au plus vite de toute obscurité inutile.

que Littré dit du mot *indéfini* suffit à montrer qu'il a fallu forcer étrangement le sens de ce mot pour faire de lui un terme de grammaire. A n'en considérer que la forme, il semble être le contraire de *défini* comme *indéterminé* est celui de *déterminé*; il y a donc grande ressemblance entre les deux mots, et plusieurs grammairiens les emploient comme équivalents¹. Mais *indéterminé* a toujours conservé son sens passif: un nom indéterminé est simplement un nom qui n'est pas déterminé, qui n'est accompagné d'aucun autre mot capable de limiter, de déterminer l'extension du premier. *Indéfini* a eu une bien autre fortune, puisqu'il en est venu à signifier simultanément: a) qui ne définit pas ou qui accompagne un mot qui n'est pas défini (article indéfini); b) qui détermine d'une façon vague le substantif auquel il se rapporte (adjectif indéfini); c) qui exprime d'une façon vague le mot qu'il représente (pronom indéfini); d) qui exprime un temps indéterminé ou qui n'est pas encore entièrement écoulé (passé indéfini). Il y a là un curieux développement de signification.

Nous avons montré autre part ce qu'il fallait penser de la valeur logique de ce mot employé comme terme de grammaire²; ce que nous voulons faire aujourd'hui, c'est montrer comment ce terme inventé par les stoïciens³ s'est conservé jusqu'à nos jours, quelles étapes il a parcourues, et esquisser à ce propos un

1. Voir plus loin Buffier et Restaut à propos des pronoms. De même Bouhours, *Remarques nouvelles*, p. 123.

2. *Revue de philologie française*, articles cités.

3. Indéfini est la traduction du mot grec ἀόριστος que plus d'un grammairien s'est contenté de transcrire sous la forme *aoriste*. Cf. ci-dessous.

chapitre d'une histoire des variations des doctrines grammaticales. C'est en effet à des époques différentes que l'on a appliqué le mot *indéfini* aux différentes catégories grammaticales indiquées plus haut : ce fait s'explique parce que les grammairiens ont mis bien du temps à distinguer l'une de l'autre les parties du discours. C'est à propos des temps passés du verbe que le mot *indéfini* se trouve le plus anciennement employé en grammaire française : les premiers grammairiens du XVI^e siècle qui essaient de dresser un tableau de la conjugaison française, sur le modèle de la conjugaison latine, trouvent en effet pour le passé deux formes auxquelles ne correspondent qu'une seule forme latine. Ils aperçoivent au contraire en grec deux formes différentes, et heureux de cette occasion nouvelle de marquer la conformité du français avec le grec, ils empruntent le mot *aoriste* dont il font *indéfini*, duquel ils déduisent ensuite *défini* : quelques grammairiens même, par reconnaissance sans doute, attribuent aux Grecs des temps « oristes » qu'ils opposent à l'aoriste comme le passé défini au passé indéfini¹. Dans les premiers traités de grammaire française, on trouve donc le mot *indéfini* appliqué à un nom de temps. Il n'en est pas de même pour l'article, parce que l'on n'avait pas sur ce point l'exemple du latin ni surtout du grec, et parce que l'on n'est arrivé que tardivement à distinguer des articles en français ; mais les premiers grammairiens qui en parlent reconnaissent presque aussitôt qu'il y a articles définis et articles

1. C'est ce que dit l'auteur d'une traduction latine de la Grammaire de Ramus. Le dictionnaire grec de Bailly n'indique pas de sens grammatical pour le mot ὀριστός.

indéfinis (peut-être cette distinction remonte-t-elle indirectement aux grammairiens grecs); et quoique depuis on ait mis sous le nom d'article bien des choses différentes, on a continué à parler d'articles définis et d'articles indéfinis. Pour les pronoms et surtout pour les adjectifs, ce n'est que plus tard qu'on leur a appliqué l'épithète d'indéfinis : ce n'est en effet qu'à une époque récente que l'on a nettement distingué des noms les pronoms et les adjectifs. Restaut dans sa Grammaire, dont la première édition est de 1730, considère encore les adjectifs comme des noms, et la définition qu'il en donne ne lui permet pas de parler d'adjectifs indéfinis'. Nous étudierons donc successivement l'emploi du mot *indéfini* : a) avec un nom de temps ; b) avec les articles ; c) avec les pronoms et les adjectifs, et nous conduirons notre étude jusqu'au début du XIX^e siècle : à cette époque, la classification grammaticale du français est à peu près définitivement arrêtée.

a) EMPLOI DU MOT INDÉFINI AVEC UN NOM DE TEMPS

Le mot *indéfini* se rencontre chez les Grecs sous la forme du mot aoriste, que les grammairiens ont attribué à l'une des formes du passé. Ils établissaient dans le passé quatre nuances différentes : *παρατατικός* que les Latins ont traduit par *imperfectum*, *παρακείμενος* qui fut traduit par *perfectum*, et *ὑπερσυντελικός* par *plusquam-perfectum*. Quant à *ἀόριστος* qui signifie exactement indéterminé, indéfini, les Latins n'ont pas eu à

1. Voici ce qu'il dit (édition de 1773, p. 34) : « L'adjectif est un nom qui exprime *un objet vague* comme revêtu de quelque qualité. » C'est presque la définition que nombre de grammairiens donnent pour les adjectifs indéfinis.

le traduire, puisque chez eux la forme, sinon le sens de l'aoriste, se confondait avec celle du parfait. Voici l'explication que Denys le Thrace donne du mot aoriste : « ἀόριστος δ' ἐκλήθη πρὸς ἀντιδιαστολήν τοῦ παρακειμένου καὶ ὑπερσυντελείου » (pour le distinguer du parfait et du plus-que-parfait), c'est-à-dire que l'aoriste désigne une action passée sans marquer qu'elle est récente ou accomplie depuis longtemps¹.

Tant qu'on ne fit de grammaire que pour le latin, il n'y eut pas de difficultés ; la question se posa autrement lorsqu'au XVI^e siècle on voulut faire une grammaire française. On trouvait bien en effet une forme correspondant à l'imparfait latin, et une autre au plus-que-parfait, mais correspondant au parfait il y avait deux formes auxquelles il fallut bien donner des noms différents. Une fois que l'on connut la grammaire grecque, la tentation dut être bien forte de donner à l'une de ces formes, pour laquelle on ne trouvait aucun nom dans la grammaire latine, un nom emprunté à la grammaire grecque : c'était une occasion merveilleuse de marquer la conformité du français avec le grec. On trouve déjà dans la grammaire de *Dubois* une distinction « entre le *prétérit dès longtemps passé* qui se termine presque toujours, pour la première conjugaison, en *ai, as, at*, et le *prétérit dès longtemps passé ou depuis peu*, c'est-à-dire le prétérit indéfini, formé par circonlocution du verbe *j'ai, tu as*, et du participe passé² ». La définition que Dubois

1. Ces renseignements sont empruntés à Riemann et Gæzler, *Grammaire comparée du grec et du latin*, p. 249, n. 3.

2. Livet, *La Grammaire française et les Grammairiens du XVI^e siècle*, p. 41. Ce que nous dirons sur les grammairiens du XVI^e siècle est emprunté à cet ouvrage.

donne du prétérit indéfini ressemble trop à celle que les grammairiens grecs ont donnée de l'aoriste pour qu'il n'y ait pas quelque influence de la seconde sur la première.

Un passage d'un grammairien un peu postérieur montre plus nettement qu'en faisant de la grammaire française on avait à cette époque la grammaire grecque continuellement présente à l'esprit : *Meigret* dit que le superlatif se forme à la manière grecque en faisant précéder du mot *très* le positif. « Rarement, ajoutet-il, nous empruntons la forme latine¹. » Il n'emploie pas cependant *indéfini* à propos du verbe, mais *indéterminé*. Il distingue en effet un prétérit parfait indéterminé qui est *j'aymay*, et un second prétérit parfait et déterminé, *j'ay aymé*². Nous retiendrons de cette remarque de *Meigret* que déjà à son époque l'emploi du mot *indéterminé* pour désigner l'une des formes du parfait a fait donner à l'autre le nom de déterminé, et que la différence de sens entre les deux formes n'était pas très nette puisque *Meigret* appelle déterminé ce que *Dubois* avait appelé indéfini.

Ramus à son tour distingue un verbe finy et un verbe infiny : il veut simplement dire par là qu'il y a dans le verbe des formes variables et des formes invariables ; ce qu'il appelle infini, c'est l'infinitif et le participe³. Mais dans sa théorie des temps qui est fort obscure,

1. *Livet, op. cit.*, p. 73.

2. *Livet, op. cit.*, p. 87.

3. *Livet, op. cit.*, p. 253. Un emploi analogue des mots défini et indéfini se trouve dans de Tracy (*Extrait raisonné de la grammaire*, t. II des *Éléments d'Idéologie*, 2^e édition, p. 398). « Aussi n'y a-t-il proposition, énoncé de jugement que quand le verbe est à un mode défini. Tant qu'il est à un mode indéfini, participe ou infinitif, il n'est qu'un adjectif ou un substantif. »

même dans le tableau qu'en a donné Livet, il parle de temps qui sont *oristes* et *définis*. Il est difficile de voir ce qu'il entend par ces deux termes synonymes qu'il semble opposer au mot *parfait*, d'autant que parmi les temps qu'il appelle ainsi il range : j'aime, que j'aime, j'aimeroie, j'aimasse, j'aimoie, etc. Plus loin, lorsqu'il expose à son disciple la richesse du verbe français, il dit que *tu aymas, tu eus aymé* sont oristes, *tu as aymé, tu as eu aymé* sont aoristes. La traduction de la grammaire de Ramus en latin donne un commentaire de ces deux mots : « ὀριστὸς χρόνος pour les Grecs est un temps certain, défini, ἀόριστος au contraire un temps indéfini avec une signification indéterminée, que la chose soit passée depuis longtemps ou non. Cette distinction inconnue aux Latins nous est commune avec les Grecs¹. » Ce qu'il y a à retenir de ce commentaire, c'est le soin avec lequel le traducteur rapproche, après Ramus, le français du grec.

Pillot et *Garnier* constatent également l'existence de deux parfaits, comme en grec, l'un simple, l'autre composé. Garnier indique de la façon suivante la distinction qu'il établit entre ces deux parfaits² : le premier prétérit ou prétérit simple s'emploie : 1° avec des adverbes marquant le temps passé, comme dernièrement, hier, jadis et semblables ; 2° quand nous parlons de choses si bien passées qu'aucune des circonstances ne puisse paraître présente. Le second prétérit ou prétérit composé s'emploie : 1° avec des adverbes marquant le temps présent, comme aujourd'hui, déjà,

1. Livet, *op. cit.*, p. 253, note.

2. Livet, *op. cit.*, p. 310.

maintenant, etc. ; 2° quand nous parlons de choses passées, mais passées de telle sorte qu'elles paraissent encore présentes. *Palsgrave* reconnaît au mode indicatif entre autres temps l'indéfini, je parlay, et le prétérit parfait, je ay parlé. Pour les *Estienne* enfin, le prétérit parfait est de deux formes¹ : « L'une est simple, qui dénote l'action ou passion parfaite, duquel toutesfois le temps n'est pas bien déterminé, de sorte qu'il dépend de quelque autre. L'autre est composée du verbe avoir, et d'ung participe du temps passé, et signifie le temps du tout passé, ne requérant aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection du sens. » La première forme est indéfinie, l'autre est définie : A la fin du XVI^e siècle, l'emploi du mot *indéfini* pour désigner une des formes du passé, prétérit ou parfait, est donc courant, mais l'accord n'est pas complet entre les grammairiens pour savoir quelle est la forme qu'il faut appeler indéfinie.

Au XVII^e siècle, *Malherbe* semble vouloir revenir à aoriste, en l'opposant à parfait² ; les *Alphabets* (1620) donnent j'ay basti comme temps parfait, et je basty comme aoriste. *Oudin*, au contraire, nomme la première forme parfait indéfini, et la forme simple parfait défini. Ni dans les *Remarques* de *Vaugelas*, ni dans les *Remarques nouvelles* sur la langue française, de *Bouhours*, nous n'avons trouvé le mot *indéfini* joint à un nom de temps ; mais il est employé dans *Chifflet* et dans la grammaire de *Port-Royal* qui dit : « Parce que dans le passé on peut marquer que la chose ne vient que d'être faite, ou indéfiniment qu'elle a été

1. Livet, *op. cit.*, p. 439.

2. Cf. le Dictionnaire général au mot *aoriste*.

faite, de là il est arrivé que dans la plupart des langues vulgaires, il y a deux sortes de prétérit, l'un qui marque la chose précisément faite et que pour cette raison on nomme défini comme « j'ai écrit, j'ai dit, j'ai fait, j'ai diné », et l'autre qui la marque indéterminément faite et que pour cela on nomme indéfini ou aoriste, comme : j'écrivis, je fis, j'allai, je dinai'. » Il faut remarquer à propos de cette définition, qu'ici encore nous trouvons indéfini, rapproché d'aoriste, et que les grammairiens de Port-Royal appellent indéfinie la forme que la plupart de leurs prédécesseurs ont appelée définie.

Buffier revient dans sa grammaire à l'emploi usuel, lorsqu'il distingue le prétérit simple et le prétérit composé appelé communément indéfini¹. *Restaut* est du même avis : en donnant les règles sur l'emploi des deux prétérits, il indique que le prétérit composé ou indéfini est le plus employé, puisqu'il peut être employé dans tous les cas : « La différence qu'il y a entre les deux quant à l'usage qu'on en peut faire c'est qu'on ne doit jamais se servir du prétérit simple en parlant d'un temps absolument passé et dans lequel on n'est plus, au lieu qu'en bien des occasions, ce n'est pas une faute d'employer indifféremment le prétérit indéfini pour un temps absolument passé ou pour un temps dont il reste encore partie à écouler³. » Il n'y a rien sur le sujet qui nous intéresse dans le commentaire de *Duclos* sur la grammaire de Port-Royal. En revanche, *Condillac* refuse d'admettre à propos du prétérit les noms qui sont en usage parmi les grammairiens.

1. *Grammaire de Port-Royal* (édition de 1679), p. 107.

2. *Buffier*, p. 223.

3. *Restaut, Grammaire*, p. 174.

riens : « Pour moi, dit-il, j'avoue que jen'ai jamais pu comprendre ce qu'ils entendent par imparfait, parfait, plus-que-parfait, défini, indéfini ; je comprend mieux ce qu'ils veulent dire par simple et composé'. » Après avoir ainsi approuvé la dénomination employée autrefois par Garnier et Pillot, et que Buffier et Restaut employaient à côté des termes usuels, Condillac propose, pour désigner les deux formes du passé, des formules qui ont sans doute le mérite de l'exactitude, mais qui sont encombrantes et d'un maniement difficile.

Avec *Beauzée*, la question prend un aspect nouveau. Les mots d'indéfini et de défini employés ailleurs abusivement par le commun des grammairiens lui paraissent assez propres à caractériser deux différences des temps², « à savoir que sous un premier aspect les temps expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque quelconque et indéterminée, et que sous un second aspect, les temps expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque précise et déterminée ». Il propose donc de distinguer non seulement un passé défini et un passé indéfini, mais encore un présent défini et un présent indéfini, un futur défini et un futur indéfini. Après avoir critiqué l'emploi que ses prédécesseurs faisaient de ces deux mots, il les emploie donc plus qu'eux, non plus sans doute pour désigner des temps, mais des catégories de temps : il nous semble qu'il y a là un exemple caractéristique de l'influence que la tradition peut avoir même sur des esprits hardis. D'ailleurs, comme le déclare Beauzée lui-même³, la classification qu'il propose est un *sys-*

1. Condillac, *Grammaire, Œuvres complètes*, 1798, V, p. 214.

2. Beauzée, *Grammaire générale*, p. 270.

3. Beauzée, p. 267.

tème métaphysique des temps du verbe, construit dans son esprit de logicien plutôt que conforme à la réalité : ce que Beauzée fait bien voir, c'est que les rapports de temps que l'esprit peut concevoir sont beaucoup plus nombreux que les formes grammaticales auxquelles dans les différentes langues on donne le nom de temps. Il en résulte que le plus souvent dans son système, un seul temps grammatical correspond à deux temps logiques, l'un défini, l'autre indéfini. Au passage, Beauzée note qu'en s'accordant pour placer au rang des prétérits *je fus, je louai, j'admirai*, les uns veulent que ce Prétérit soit *défini*, les autres qu'il soit *indéfini* ou *aoriste*, « termes, ajoute-t-il, qui avec un sens très clair, ne paraissent pas appliqués ici d'une manière trop précise ». Il considère comme prétérit indéfini la forme composée et range parmi les prétérits définis le prétérit antérieur simple (vulgairement le plus-que-parfait), le prétérit antérieur périodique (passé antérieur) et le prétérit postérieur (futur antérieur). La classification proposée par Beauzée est plus précise, plus scientifique que la classification usuelle ; mais elle choquait fort les habitudes reçues, et il faut bien avouer qu'elle ne pèche pas par excès de simplicité : on n'en a pas tenu compte.

De Tracy qui le suit ordinairement s'écarte de lui sur ce point ; il considère que *j'ai été* est bien nommé passé indéfini parce qu'il ne désigne par lui-même aucune époque du passé¹. « Mais, ajoute-t-il, on peut par des accessoires le déterminer, et alors il n'est plus indéfini, au lieu qu'il est toujours passé absolument et

1. Ce sont pour lui des passés antérieurs périodiques, p. 279.

2. De Tracy, *Éléments d'Idéologie*, 2^e éd., 1817, t. II, p. 199.

complètement, et n'a aucune autre signification. Aussi il est mieux nommé passé parfait ou absolu.» Il ajoute en note qu'on a appelé ce temps « passé ou prétérit indéfini » pour le distinguer de *je fus* que l'on nommait passé défini¹; que d'autre part le Dictionnaire de l'Académie dit que c'est celui dont il parle (j'ai été) qui s'appelle défini. « Quant à *je fus*, c'est, dit-il, une variété du passé absolu que l'on est convenu de n'employer que dans un cas particulier, dans celui où il s'agit d'une existence ayant eu lieu dans une période qui est finie au moment où l'on parle. Cette distinction vise à la subtilité. »

Les dénominations proposées par de Tracy n'ont pas été plus adoptées que celles de Beauzée. Dans sa Grammaire des grammaires, à très peu près contemporaine de l'ouvrage de Tracy, *Giraut-Duvivier* revient à la classification traditionnelle et distingue le prétérit indéfini *j'ai chanté*, du prétérit défini *je chantai*, celui-ci marquant une chose faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé, celui-là marquant une chose faite dans un temps entièrement passé que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore entièrement écoulé². C'est cette définition que l'on retrouve dans la presque totalité des grammaires françaises du XIX^e siècle.

En résumé, le mot *indéfini* employé pour désigner une des formes du passé, en français, n'est que la transcription du mot grec ἀόριστος; quand il a été en usage, les grammairiens en ont déduit le mot *défini* pour l'autre forme du passé. Ils ont ensuite imaginé

1. De Tracy, *op. cit.*, p. 190, note.

2. Giraut-Duvivier, *Grammaire des grammaires*, 12^e éd. 446.

des définitions qui tendent moins à indiquer la vraie nature du temps qu'à expliquer les mots indéfini et défini : et malgré les protestations d'esprits éminents, ces mots sont restés en usage¹.

b) EMPLOI DU MOT INDÉFINI AVEC L'ARTICLE

La question se pose différemment pour l'article, et il est moins facile sur ce point de prouver l'influence de la grammaire grecque. C'est que les Grecs ne distinguaient pas deux formes d'article, dont l'une aurait été définie et l'autre indéfinie. Ils considéraient comme article, désigné par le mot ἄρθρον, à la fois le relatif et l'article, appelant le premier ἄρθρον ὑποτάκτικον, article postérieur, parce qu'il se place en général après le mot (antécédent) qu'il détermine, tandis que l'article était ἄρθρον προτάκτικον, article antérieur, parce qu'il se place devant le nom². Il est vrai que les stoïciens distinguaient le pronom de l'article parce que l'un est défini tandis que l'autre est indéfini. Est-ce à cette distinction, retrouvée par les grammairiens français dans quelque grammaire grecque, que nous devons l'expression *article indéfini*? Nous n'osons l'affirmer.

Ce qui est certain c'est que les grammairiens français du XVI^e siècle qui font de l'article une partie du discours n'emploient pas à son sujet le mot indéfini³. *Oudin*, le premier, fait de *à* et *de*, que ses prédéces-

1. [Je me permets de renvoyer à l'article que j'ai publié dans cette *Revue*, tome XVII, p. 24. Le passé composé est à la fois un aoriste et un parfait. Le passé simple est exclusivement un aoriste].
L. C.

2. Riemann et Gœlzer, *op. cit.*, p. 794, n. 1.

3. Livet, *op. cit.*, *passim*.

seurs rangeaient déjà parmi les articles, des articles indéfinis¹, et c'est l'opinion de la plupart des grammairiens du XVII^e siècle, *Vaugelas*, *Patru*, *Thomas Corneille*². *Vaugelas* dit, par exemple : « Il a esté blessé d'un coup de flèche qui estoit empoisonnée. Ce seroit mal parler, parce que flèche n'est régi que d'un article indéfini qui est *de*³. » Ce sont les auteurs de la Grammaire de *Port-Royal* qui ont commencé à préciser la nature de l'article, et qui ont introduit la distinction qui s'est maintenue jusqu'à nos jours d'un article défini le, la, et d'un article indéfini un, une⁴. Le mot était définitivement adopté, et depuis il n'est pas sorti de l'usage. *Latouche*, dans l'Art de bien parler français, est d'avis de reconnaître trois articles indéfinis⁵. *Buffier* adopte un système analogue : « On n'en distingue communément que deux, savoir le défini et l'indéfini : nous retiendrons ces deux noms ; mais nous croyons à propos d'en distinguer un troisième qui résulte des deux précédents et que pour cette raison nous appellerons *mitoyen* : nous pouvons aussi bien l'appeler l'*indéfini partitif*⁶. » Ce qu'il appelle article indéfini c'est du reste *de*, comme *Oudin*, et l'indéfini partitif c'est à *du*, à *de la*, à *des*. *Un* et *une* seraient à son avis une espèce de quatrième article. *Restaut* distingue aussi quatre sortes d'articles : « L'article défini, l'article indéfini, l'article partitif que l'on peut encore appeler article indéterminé et

1. Cf. *Livet*, *op. cit.*, p. 287, n. 1.

2. Voir *Vaugelas*, *Remarques*, éd. Chassang, II, 6.

3. *Remarques*, éd. Chassang, II, 102.

4. Partie II, chap. vii.

5. Livre II, chap. i. Cité par *Giraut-Duvivier*, I, 209.

6. *Buffier*, *Grammaire*, p. 146.

l'article *un, une*¹. » Pour l'article indéfini, il s'en tient comme Buffier à l'opinion d'Oudin : « Les articles que l'on appelle communément indéfinis sont *de* et *à*, quand ils sont mis avant les noms sans être joints à d'autres articles, comme quand on dit : *de Dieu, à Dieu*². »

Duclos (Remarques sur le chapitre VII de la deuxième partie de la Grammaire générale) et *Beauzée* (Encyclopédie méthodique, au mot Indéfini) ont pensé que ces divisions d'article défini et indéfini n'avaient servi qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'article³; ce qui n'empêche pas Beauzée dans sa Grammaire générale de distinguer une douzaine d'articles différents. Il est vrai qu'il appelle articles ce que nous appelons adjectifs déterminatifs. Mais parmi ces articles il en distingue encore des définis et des indéfinis, ce qui montre combien il est difficile, même à un esprit indépendant, de se défaire de termes consacrés par l'usage. Ayant en effet reconnu des articles partitifs, il les divise en définis et en indéfinis⁴. Les articles partitifs indéfinis sont ceux qui désignent une partie indéterminée de l'espèce : plusieurs, aucun, quelque, certain, tel⁵. Les articles partitifs définis sont ceux qui désignent une partie des individus déterminée par quelque point de vue particulier compris dans la

1. Restaut, *Grammaire*, p. 57.

2. Restaut, *Grammaire*, p. 62.

3. Voir les observations que nous avons formulées à propos des adjectifs indéfinis, *Revue de philologie française*.

4. Beauzée, *Grammaire*, p. 212.

5. Ce sont ces mots que l'on appelle communément adjectifs indéfinis, que nous avons proposé d'appeler quantitatifs et que M. Clédat voudrait appeler adjectifs de nombre indéfini. Voir *Revue de philologie française*, XVI, 142.

signification même de ces articles ; les uns sont numériques, les autres sont possessifs et les derniers sont démonstratifs¹. A propos de l'article comme à propos du verbe les idées de Beauzée sont fort intéressantes ; mais sa division était trop compliquée, et choquait trop les habitudes reçues : on ne l'a point adoptée². De Tracy range l'article parmi les adjectifs déterminatifs, Giraut-Duvivier et plusieurs des grammairiens postérieurs n'admettent qu'un article : cependant la division et les termes admis par les grammairiens de Port-Royal se retrouvent dans la plupart des grammaires de nos jours.

c) EMPLOI DU MOT INDÉFINI AVEC LES PRONOMS
ET LES ADJECTIFS

Nous croyons que l'on peut faire remonter cet emploi jusqu'aux grammairiens grecs, en particulier jusqu'à Apollonius Dyscole. En effet, dans un chapitre sur les différentes sortes de noms, dans lequel il y a des indications intéressantes, Apollonius (suivant peut-être en cela la doctrine de Denys le Thrace) établit une classe de noms indéfinis, parmi lesquels « il range expressément ἄλλος, τοσοῦτος, τοιοῦτος, τηλικουῦτος, etc., et surtout τίς qu'il déclare le nom indéfini par excellence, ὄνομα ἀοριστότατον³ ». Apollonius dit autre part que l'on rapporte ou peut rapporter ces noms aux pronoms⁴ ; ce n'est pas son avis, mais l'on

1. *Grammaire*, p. 214.

2. Pourtant Littré, au mot Article, revient à la définition de Beauzée.

3. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 90.

4. Egger, *loc. cit.*

trouve chez lui l'idée que des pronoms peuvent être indéfinis et une liste qui renferme quelques-uns des mots que l'on appellera plus tard adjectifs et pronoms indéfinis. L'une et l'autre se retrouvent chez les grammairiens latins. *Donat* divise les pronoms en *finita* quæ recipiunt personas, ut ego, tu, ille, et en *infinita* , quæ non recipiunt personas, ut quis, quæ, quod¹. *Priscien*, qui suit de plus près Apollonius, considère « quis, qui, quæ, quod, qualis, quantus, quot », non comme des pronoms, mais comme des noms qui sont tantôt interrogatifs, tantôt *indéfinis* , tantôt relatifs; il considère en particulier quis, qui, comme des nomina infinita, signifiant la substance avec qualité *indéfinie* , tandis que les pronoms la signifiant indépendamment de toute qualité². Ainsi l'habitude d'associer l'idée de pronom à celle d'indéfini se maintint à travers le moyen âge, et par les grammairiens latines parvint aux grammairiens du XVI^e siècle, chez qui nous la retrouvons.

En effet, *Dubois* considère le relatif *qui* , comme un nom indéfini, fidèle en cela à la définition de Priscien; en outre, se rapprochant cette fois de Donat, il divise les pronoms en définis et indéfinis³. Dans les autres grammairiens du XVI^e siècle analysés par Livet, nous n'avons relevé aucune autre indication qui se rapportât certainement à des pronoms indéfinis. Il en est peu question aussi au XVII^e siècle; du moins n'avons-nous rien trouvé à ce sujet dans les Remarques de *Vaugelas*, non plus que dans les observations de l'*Aca-*

1. Thurot, *Notice des manuscrits pour servir à l'étude des doctrines du moyen âge*, p. 173.

2. Thurot, *op. cit.*, p. 355.

3. Livet, *op. cit.*, p. 32-34.

démie française, de *Thomas Corneille* et de *Patru*, jointes aux *Remarques de Vaugelas* dans l'édition *Chassang*. Il n'est pas question de pronoms indéfinis dans la grammaire de *Port-Royal*, ni dans le commentaire de *Duclos*, mais le terme était certainement entré dans l'usage puisque *Buffier* dans sa grammaire (1709) reconnaît des pronoms *indéfinis* ou *indéterminés* et en donne la liste suivante qu'il a vraisemblablement prise dans quelque grammaire que nous n'avons pas eue à notre disposition : « On, quelque, quelqu'un, chacun, chaque, quiconque, je ne sai qui, je ne sai quoi, pas un, aucun, nul, personne, certain, autre, l'un l'autre, l'un et l'autre, autrui, plusieurs, tout, même¹. » On remarquera qu'il n'est plus question de pronoms définis et que, dans la liste donnée par *Buffier*, il y a des mots qui s'emploient aussi souvent comme adjectifs que comme pronoms.

C'est ce que semble reconnaître *Restaut* ; voici en effet comment il définit les pronoms *indéfinis* ou *indéterminés* : « Ce sont des mots qui, *pour la plupart*, tiennent la place des mots et dont on a coutume de traiter séparément parce qu'ils ne peuvent se ranger sous aucune des espèces précédentes². » Il dit aussi : « On les appelle encore *pronoms impropres* parce qu'il y en a plusieurs que l'on pourrait aussi bien regarder comme des adjectifs que comme des pronoms. » A quoi *Beauzée* riposte : « Ce qui signifie en bon français que ces Pronoms ne sont pas des Pronoms ; mais qu'on les maintient pronoms, afin de répéter en écho fidèle

1. *Buffier*, *Grammaire*, p. 211.

2. *Restaut*, *Grammaire*, p. 131. Rapprochez de ces aveus ce que nous avons dit sur cette question. *Recue de philologie française*, articles cités.

ce qu'on a trouvé dit par les grammairiens dont on suit les errements'.» Nous avons noté plus haut à deux reprises que Beauzée lui-même n'échappait pas, du moins en ce qui concerne le vocabulaire, au reproche qu'il adresse si impétueusement à Restaut. Ni dans sa Grammaire, ni dans son article *pronom* de l'Encyclopédie méthodique il n'admet de pronoms indéfinis. *De Tracy* se range à cet avis; mais il y a une longue étude sur les pronoms indéfinis dans la Grammaire des grammairiens de Giraut-Duvivier, qui déclare que la division des pronoms en cinq classes, à savoir pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs et indéfinis est reçue par la presque totalité des grammairiens. L'auteur ajoute, il est vrai, que parmi les pronoms indéfinis il en est ausquels plusieurs grammairiens refusent *avec raison* le nom de pronoms². Tout cela est loin d'être clair; cependant c'est ce que l'on trouve dans les grammairiens de nos jours.

Pour les adjectifs, il est certain aussi que c'est aux Grecs qu'il faut faire remonter l'habitude d'en appeler un certain nombre *indéfinis*, puisque les mots qu'Apollonius Dyscole considère comme des indéfinis sont pour la plupart des adjectifs³. Toutefois, comme on n'a distingué que fort tard les adjectifs des substantifs, et que la plupart des adjectifs que l'on a appelés indéfinis étaient, avant d'être classés, considérés comme pronoms, on peut admettre que l'épithète a passé des

1. Beauzée, *Grammaire*, livre II, chap. II.

2. Giraut-Duvivier, t. I, p. 311.

3. Voir plus haut, p. 63.

4. C'est Beauzée le premier qui a démontré nettement que les adjectifs constituent une classe différente des noms et des pronoms.

pronoms aux adjectifs. Il y a, dans la Grammaire de Giraut-Duvivier, après les pronoms indéfinis un article sur les *adjectifs pronominaux indéfinis*, dont la liste (où reparaissent quelques-uns des mots catalogués par Apollonius) est à peu près celle qui est donnée dans les grammaires du XIX^e siècle¹.

Nous avons terminé le travail que nous avons entrepris sur l'emploi du mot *indéfini* en grammaire française : nous savons que nous n'avons pas étudié tous les textes ; nous espérons n'avoir rien omis d'essentiel. Nous pensons que notre étude a montré suffisamment comment s'est transmis jusqu'à nous, malgré les protestations d'esprits indépendants, ce terme imaginé par les premiers grammairiens grecs, quelle incertitude règne sur la définition qui convient à ce mot, quels usages divergents et parfois contradictoires on en a faits, et qu'enfin il y a lieu de le supprimer de notre vocabulaire grammatical. Nous avons indiqué autre part² ce qu'on pourrait faire des adjectifs et des pronoms dits indéfinis ; il ne serait sans doute pas impossible de trouver une solution pour l'article et le temps passé du verbe ; mais ce n'est pas ce que nous nous sommes proposé dans cette étude purement historique.

H. YVON.

1. Giraut-Duvivier.

2. *Revue de philologie française*, articles cités.

MÉLANGES

Sur l'étymologie de « biais »

A propos de l'équation *biais* = **bifasius*, que j'ai posée ici naguère (*Revue de Philologie*, XVI, p. 302), je lis dans un des derniers comptes rendus de la *Romania* (XXXII, p. 630) sous la signature P(aul) M(eyer) les lignes suivantes : « Fr. et pr. *biais*. Vient » drait de *bifasius* qui serait pour *bifarius* « double » ; » ce n'est pas du tout le sens de *biais* ; il faudrait ex- » pliquer la transition. » Si je ne me trompe, le type *bifasius* semble donc accepté au point de vue phonétique, et, étant donnée une dissimilation possible entre labiales, il est en effet irréprochable. Resterait le « côté sémantique » qui a l'air d'inquiéter M. P. Meyer ; mais j'estime que ses scrupules à cet égard ne sont guère justifiés. Examinons les choses d'un peu près. Si j'ouvre le *Dictionnaire général*, où les définitions sont données avec tant de précision et une exactitude si rigoureuse, j'y lis : 1° *biais* « qui a une direction oblique » ; 2° *oblique* « qui s'écarte de la verticale ». D'autre part, je prends un bon lexique latin, celui de Theil par exemple, et j'y cherche non pas *bifarius*, — dont l'emploi est rare et postclassique — mais l'adverbe *bifariam* (ainsi que je l'avais fait remarquer) : les divers sens indiqués avec exemples à l'appui pour cet adverbe sont « doublement, deux fois, vers deux côtés, dans deux directions ». L'adjectif avait évidemment les mêmes sens. Or, une ligne oblique,

c'est précisément une ligne qui diverge par rapport à la verticale, qui s'en va de deux côtés, puisqu'une portion est située par exemple à gauche tandis que l'autre se trouve à droite : nous arrivons ainsi à l'idée de « biais ». Le passage d'un sens à l'autre me paraît facile, et je dirai même si naturel que je n'avais pas cru devoir y insister. Voilà qui est fait.

E. BOURCIEZ.

Qui vive?

Nous avons expliqué ici même (tome IX, 233) *Qui vive?* par « Vive qui? Quel est votre *vivat*, votre mot d'ordre? », et cette explication a été adoptée par le *Dictionnaire général*. Elle est confirmée par ce passage de la *Farce nouvelle de folle bobance*¹ : « LE SECOND, Fy d'avocas! Vive l'amoureuse bobance!... LE SECOND. Fy d'oultrecuidance! *Qui vive?* — LE TIERS. Qui? Mondein plaisir. »

L. C.

1. Picot, *Recueil général des sotties* (Paris, Firmin Didot, 1902), p. 257.

COMPTES RENDUS

ALMA SÖDERIJELM. — *Kultur förhållanden under franska revolutionen*. Helsingfors, Hagelstam, 1903 ; 2 vol. in-16 de 163 et 150 pages.

C'est de la lointaine et noble Finlande que nous arrive cet ouvrage, dont l'auteur s'était déjà fait connaître chez nous par une solide étude sur *le Régime de la Presse pendant la Révolution française* (Paris, 1900-1901). Le présent livre, dénué de tout appareil scientifique, mais fondé sur le dépouillement des documents les plus directs, se propose de présenter au grand public divers aspects de la vie intellectuelle de la France révolutionnaire. Sept chapitres étudient donc : les *Salons* (survivants de l'Ancien Régime ou centres nouveaux) ; les *Clubs* (« Si Taine, pour documenter ses recherches sur le club des Jacobins, avait consulté les pièces qui y furent rédigées et les journaux qui publiaient le compte rendu de ses séances, au lieu de bâtir sur les chancelantes assises des pamphlets et des mémoires, il n'aurait pu manquer de voir que le club des Jacobins fut tout autre chose au début et à la fin de son existence... ») ; la *Presse périodique* (celle de Paris, du moins, avec le fac-similé d'une page du *Père Duchesne*) ; la *Peinture* (étude sur le peintre David et son œuvre, discussion du reproche de vandalisme adressé si souvent au Gouvernement révolutionnaire) ; l'*Église* (l'abbé Grégoire ; le culte de l'Être suprême) ; les *Réformes de la Convention*. Ce dernier chapitre, l'un des plus longs, renferme divers éléments qu'il eût été plus conforme à la disposition générale du livre de répartir sous des rubriques spéciales : mais il importait visiblement à l'auteur de mettre en lumière, par un groupement plus serré, l'activité créatrice de la Convention en matière d'enseignement supérieur, se-

condaire et technique, de beaux-arts, de bibliothèques, etc. La conclusion de l'ouvrage, c'est, en somme, au début de ce dernier chapitre qu'elle est le plus nettement exprimée : contrairement à l'opinion la plus répandue, la Convention, plus que les assemblées qui l'ont précédée, a eu les initiatives vraiment positives en matière de culture intellectuelle nationale.

F. BALDENSPERGER.

L. E. KASTNER.—A History of French Versification. Oxford. Clarendon Press, 1903 : in-8° de xx-312 pages.

Presque entièrement fondé sur les travaux de Tobler, destiné à être surtout consulté par des lecteurs anglais, ce traité ne propose aucune théorie nouvelle et n'a aucune prétention à l'originalité dogmatique. Mais il a de précieuses qualités de netteté dans la disposition et l'exposition, et il offre cette quasi-nouveauté d'étendre l'examen des conditions linguistiques et métriques de la poésie française aux écoles les plus récentes et aux tentatives les plus voisines de nous. Une sorte de continuité, qu'on trouvait rarement indiquée dans des ouvrages de ce genre, relie constamment ici, à travers tant de vicissitudes, les premiers essais de poésie française aux revendications des derniers symbolistes. Tel chapitre, surtout chez nous, pourra sembler trop long ; tel autre — le second, par exemple, — paraîtra relever plutôt d'un manuel que d'une *histoire* de la versification française. Ces défauts, tout relatifs, n'empêcheront pas le livre de M. Kastner d'être consulté avec profit et commodité¹.

F. B.

1. Il conviendrait de marquer (p. 10) que l'e muet est, de fait, souvent remplacé par un intervalle dans la récitation ; ajouter (p. 30) les variations dans la manière de scander la diphtongue de *Juan* ; p. 53, le premier exemple d'une cheville amenée par le souci de la rime riche ne paraît pas heureux ; p. 70, on s'attendrait plutôt à un exemple — plus radical — emprunté à Marie Krysinska ; p. 81, il y

B. TIMMERMANS. — *Précis de phonétique et de prononciation françaises*. Bruxelles, impr. Wolff et Decrès, 1903; 1 vol. petit in-8° de 64 pages.

Les manuels de phonétique et de prononciation se multiplient; la *Revue* annonçait récemment celui de M. Rousselet; en voici un nouveau, beaucoup plus bref et spécialement destiné aux Belges. L'auteur accuse ses compatriotes de se laisser aller sous l'influence du flamand et d'une « déplorable mollesse de l'articulation » à parler « une langue française de jour en jour plus barbare »; et si l'on examine les fautes grossières qu'il relève dans les notes de son petit volume, on ne saurait l'accuser d'une injuste sévérité. Mais est-il bien sûr d'avoir toujours su se garder lui-même des atteintes de la contagion? Quelle est la prononciation qui lui paraît digne de servir de modèle? celle des Parisiens ou celle des Français du Nord et du Centre? Faut-il être conservateur avec Littré et l'Académie? Est-ce le *Dictionnaire général* qu'il faut prendre pour guide? M. Timmermans ne nous le dit pas; il serait pourtant bien nécessaire de justifier la prononciation de *hôtel*, *aumône*, *hôpital*, *mauvais*, *drôle* avec un *o* ouvert (p. 26 et note 2). Est-il bien sûr qu'on doive prononcer *tas* avec un *a* ouvert comme dans *âme* (p. 27), *ai* dans *faisan* comme un *e* très bref (p. 30), et donner à *s* final dans *omnibus* le son de *z* (p. 49)? On aimerait à savoir sur quelles autorités s'appuie M. Timmermans. Ces détails mis à part, il n'y a guère qu'à louer dans son manuel: la notation gra-

aurait beaucoup à ajouter à un relevé des défigurations phonétiques subies par un mot étranger à la rime; p. 248, ajouter les sonnets à tercets intérieurs, ou à tercets croisés avec les quatrains; un document intéressant, pour l'histoire du vers blanc en France, est le *Rapport* du comte Daru à la classe de Langue et Littérature françaises de l'Institut, sur les ouvrages envoyés au concours ouvert par décret du 11 avril 1813 pour la solution des questions suivantes: *Quelles sont les difficultés réelles qui s'opposent à l'introduction du rythme des Grecs et des Latins dans la poésie française? Pourquoi ne peut-on faire des vers français sans rime? etc.*

phique, empruntée d'ailleurs en grande partie à M. P. Passy, si elle est d'apparence un peu rébarbative, a l'avantage d'être claire. La description de l'appareil vocal et des sons du langage, malgré une extrême concision, est précise et rigoureusement scientifique ; quelques gravures aussi simples que possible n'auraient pas été inutiles pour aider le lecteur novice. Quelques règles sont trop absolues ou trop sommaires : celles qui sont formulées à la page 60 ne peuvent s'appliquer ni à *f* dans *neuf amis*, ni à *s* intérieur dans *gentilshommes* et *bonshommes*¹. Les omissions de ce genre ne sont pas rares ; mais il serait injuste de les reprocher trop vivement à l'auteur : nul encore n'a trouvé le moyen de faire court et d'être complet tout ensemble, et M. Timmermans voulait faire court.

L. VIGNON.

1. M. T. recommande de prononcer des *cer(s)-à-soie* sans faire sonner l'*s* intérieur. Je ne sais si l'on prononce ainsi au nord de la France ; mais dans la vallée du Rhône, on fait sentir l'*s* ; et pour ce mot tout au moins, le Midi, qui élève les *vers-à-soie*, a bien quelque droit à donner à son avis.

CHRONIQUE

— M. ARTUR L. Jellinek vient de réunir en volume, sous le titre de *Bibliographie der vergleichenden Literaturgeschichte* (Berlin, Duncker, 1903), les quatre premiers fascicules de la publication qui accompagna sous le même titre les numéros trimestriels des *Studien* de M. Max Koch. C'est un utile répertoire des travaux qui, de juin 1902 à juin 1903 environ, traitèrent d'influences littéraires, de l'origine et de la survivance des motifs et des thèmes en littérature et en folk-lore. Plus de neuf cents numéros, souvent accompagnés d'une brève analyse, ont été classés par M. Jellinek, qui prie auteurs et éditeurs de faciliter son effort de nomenclature en lui adressant leurs publications, à Vienne (Autriche), Kirchengasse, 35.

— L'étude comparée des littératures n'avait pas jusqu'ici, hors d'Allemagne, de périodiques uniquement consacrés aux questions qui sont de son ressort. L'Université Columbia, où les études de littérature comparée sont depuis quelque temps en grand honneur, fournit l'appoint principal du *Journal of comparative Literature* qui vient d'arriver au bout de sa première année d'existence (New-York, 1903). Parmi les travaux intéressant la littérature française, et dont plusieurs sont écrits en français, il convient de relever des études sur *Molière en Italie*, sur les *Réfugiés protestants en Angleterre*, sur la *Tragédie française avant l'époque classique*, sur le *Moine de Lewis dans la littérature française*, divers comptes rendus et une revue des périodiques de 1902¹.

1. A la suite de la démission de M. Woodberry, professeur à l'Université Columbia, la publication du *Journal of comparative Literature* est momentanément suspendue.

— Louis P. Betz, professeur à l'Université de Zurich, qui est mort le 29 janvier 1904, et dont tous les amis de l'histoire littéraire de la France déploreront la perte, avait publié dans la *Revue de philologie française et de littérature* (X, 4, et XI, 1) les premiers éléments de l'*Essai de bibliographie des questions de littérature comparée* auquel son nom reste attaché. Augmentés d'un grand nombre de titres nouveaux, accompagnés d'une *Introduction* qui fut la dernière œuvre du regretté J. Texte, ces deux articles étaient devenus, en 1900, un livre indépendant, le premier instrument de travail de la jeune discipline dont Texte et Betz furent les champions passionnés. La plupart des ouvrages laissés par le jeune professeur de Zurich se rapportent à cet ordre de recherches ; il convient de citer surtout : *Heine in Frankreich* (1895), *Pierre Bayle und die « Nouvelles de la République des Lettres »* (1895), *Studien zur vergleichenden Literaturgeschichte der neueren Zeit* (1902), et de nombreux articles et brochures où la France, sa culture et sa pensée tenaient une place éminente.

F. B.

— Jamais éloges académiques n'ont sonné plus faux que ceux qui ont été faits de Gaston Paris à l'Académie française, dans la séance du 29 janvier 1904, consacrée à la réception de son successeur. Certes, ces éloges étaient mérités, et ils furent parfois exprimés en fort bons termes ; mais il est nécessaire de rappeler que, toutes les fois que s'est posée une de ces questions sur lesquelles on proclame aujourd'hui la merveilleuse compétence de Gaston Paris, l'Académie n'a tenu aucun compte de l'avis de ce maître incomparable, qu'elle n'était pas digne de posséder.

A ce propos, dans le dernier fascicule de la *Romania* (1903, p. 629), M. P. Meyer, président de la commission ministérielle chargée d'étudier la simplification de l'orthographe, nous prédit que les efforts de cette commission seront annulés par l'intervention de l'Académie française. « Le grand

obstacle à toute réforme, dit-il très justement, c'est l'Académie française. » Nous espérons bien que le Ministre de l'Instruction publique se passera de la consulter et lui rendra ainsi le service que réclamait pour elle Gaston Paris quand il écrivait : « Ce serait rendre un vrai service à l'Académie française que de la décharger d'un fardeau qui pèse lourdement sur elle et qu'elle n'est pas faite pour porter. » Le Ministre de l'Instruction publique a assurément le droit, et il a seul le droit de décider que les graphies dont on démontre l'absurdité dans toutes les chaires d'enseignement supérieur ne seront plus imposées à l'enseignement secondaire et à l'enseignement primaire. Il peut faire établir par la commission compétente, comme le propose M. Paul Meyer, un dictionnaire orthographique, que les imprimeurs ne pourront se dispenser d'adopter quand on s'y conformera dans toutes les écoles de la République.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceux qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

E. LAVISSE. — *Histoire de France*, t. V, 2^e partie (Paris, Hachette, 1904). — Nous avons rendu compte de la partie littéraire de ce grand ouvrage, au fur et à mesure que paraissent les différents volumes. Le second volume du tome V, qui est sur le point d'être achevé, est dû à M. Lemonnier comme le premier (Voy. notre *Revue*, t. XVII, p. 84), et est fait avec le même soin. Dans le chapitre sur « la formation et la direction des esprits », l'auteur étudie successivement l'enseignement et l'éducation, la doctrine esthétique, l'influence italienne, l'obsession de l'antiquité, la réaction contre l'hu-

1. Au moment de tirer ce numéro, nous recevons le dernier fascicule.

manisme. Comme les subdivisions de l'histoire politique se multiplient nécessairement, à mesure qu'on s'éloigne du moyen âge, l'histoire littéraire se trouve par cela même un peu morcelée ; mais cet inconvénient est bien compensé par l'avantage d'embrasser d'un même coup d'œil, pour chaque période, les faits et les idées de tout ordre. D'ailleurs, il y a des accommodements possibles : sans crainte d'empiéter sur les droits de M. Mariéjol, qui prend la plume à partir de la mort d'Henri II, M. Lemonnier a poussé son étude littéraire jusqu'à Henri IV, remarquant avec raison que la Renaissance française a son développement propre et original, qui se continue normalement jusque vers les dernières années du XVI^e siècle.

J. GENLIS. — *L'E connu sous le nom d'E muet* (114 p. gr. in-8°). *Traité complet de la prononciation française, fascicule I* (19 p. gr. in-8°). *Cahier de prononciation française et Cahier préparé pour la consignation de remarques sur la prononciation, l'orthographe, etc.* [Ces différentes publications, éditées par l'auteur lui-même à Chaumes (Seine-et-Marne), représentent un effort considérable ; la théorie est soignée, abondante, précise ; mais, au point de vue de l'application pratique, il faut faire des réserves. Ce souci de la perfection, cette insistance à tout prévoir et à fixer la moindre nuance phonétique est louable en soi, mais se retourne contre les intentions pédagogiques de l'auteur. Il y aurait lieu de simplifier beaucoup pour l'usage pratique). — A. M.

ERNEST GOSSART. — *Antoine de la Sale, sa vie et ses œuvres*, 2^e édition (Bruxelles, Lamertin, 1902, 47 p. in-8°).

EDWARD W. SCRIPTURE. — *Studies from the Yale psychological laboratory*, vol. X. — Nous relevons dans ce volume la seconde série des *Recherches de phonétique expérimentale* de M. Scripture, et l'article de M. E. A. Tuttle intitulé *Phonetic notation*.

Studies and Notes in philology and literature, vol. VIII

(Publication du « Modern language department » de l'Université Harvard). — Ce volume contient deux travaux importants : *Icain, étude sur l'origine du roman arthurien*, par Arthur C. L. Brown ; et *Arthur et Gorlagon* par G. L. Kittredge. M. Brown conclut à l'origine celtique « extraordinairement probable » d'*Ivain*.

ADOLF TOBLER. — *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit* (Leipzig, Hirzel, 1903 ; ix-174 p. in-8°). — C'est la quatrième édition de cet ouvrage, aujourd'hui classique, et constamment tenu au courant de la science.

L'auteur des XV joyes de mariage (Paris, 1903 ; 39 p. in-8°. Tirage à 290 exemplaires). — Cette plaquette, dédiée à M. le professeur W. Förster, conclut à l'attribution des « Quinze joyes de mariage » à Pierre II, abbé de Samer.

PIO RAJNA. — *Gaston Paris* (Firenze, tipografia Galileana, 1904 ; 72 p. in-8°). — A rapprocher des notices sur Gaston Paris que nous avons signalées, t. XVII, p. 233. Nous avons ici un discours lu par un illustre ami de Gaston Paris dans une séance de l'Académie « della Crusca » (27 déc. 1903).

JOSEPH BÉDIER. — *Hommage à Gaston Paris* (Paris, Champion, 1904 ; 58 p.). — Cette leçon d'ouverture du cours de M. Bédier au Collège de France est l'hommage ému d'un disciple digne du maître.

EDMOND LEFÈVRE. — *L'année félibréenne*, 1^{er} supplément du *Catalogue félibréen* et de la *Bibliographie mistralienne* (Marseille, Ruat, 1904 ; 50 p. in-8°). — Cf. notre *Revue*, t. XVI, p. 236, et t. XVII, p. 234.

A. TOBLER. — *Bruchstücke altfranzösischer Dichtung aus den in der Kubbet in Damaskus gefundenen Handschriften* (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Berlin*, séance de la section phil. hist. du 29 oct. 1903). Ce sont des fragments de *Fierabras*, de la *Vie de Sainte Marie l'Égyptienne* et d'une *Histoire de Jésus*.

HEINRICH GREIN. — *Studien über den Reim bei Théodore de Banville* (Kiel, Cordes, 1903 ; 72 p. in-8°).

GUST. RYDBERG. — *Forschungen zur Französischen Sprachgeschichte 1896-1901* (102 p. extr. de *Krit. Jahresbericht der Rom. Philologie*, Bd. VI, 1).

ÉMILE RODHE. — *Essais de philologie moderne: III. Notes critiques sur la syntaxe et la phraséologie du français moderne* (Gothembourg, Wettergren et Kerber, 32 p. in-4°). — M. Rodhe s'attache avec un zèle louable à discerner le français parlé et contemporain du français écrit et archaïque. Quelques remarques sont contestables ou erronées, notamment celle qui porte sur la phrase de Daudet : « Quand il nomma Tartarin, *d'un peu plus* je me coupais avec son rasoir. » C'est bien ainsi que l'on dit, et non pas *un peu plus*.

KAJA JORGENSEN et MARIE RINGBERG. — *Premier cours de grammaire française* (Copenhague, Det nordiske forlag, 1903 ; 113 p. in-8°). — Ce petit livre, destiné aux élèves danois qui apprennent le français, est simple et pratique. Il s'inspire de la méthode qu'on est convenu d'appeler *directe*.

STANISLAS-A. LORTIE et ADJUTOR RIVARD. — *L'origine et le parler des Canadiens-Français* (Paris, Champion, 1903 ; 30 p. in-8°). — L'origine est étudiée par l'un des auteurs et le parler par l'autre. Cette brochure fait honneur à la Société du parler français au Canada, sous les auspices de laquelle elle est publiée. Cf. notre *Revue*, t. XVII, p. 157. Nous y reviendrons.

CH. GUERLIN DE GUER. — *La partie de mer, en patois normand, par Bernardin Anquetil* (Paris, Welter, 1903 ; 72 p. in-8°). — Cette curieuse pièce satirique est éditée pour la première fois, avec un avant-propos, des variantes et des notes dialectologiques (Extr. de la *Revue des parlers populaires* dirigée par Ch. Guerlin de Guer).

W. HEYMAN. — *Französische Dialektwörter bei Lexico-*

graphen des 16 bis 18 Jahrhunderts (Giessen, O. Kindt, 1903 ; 102 p.). — Ce travail, inspiré par M. le professeur Behrens, contient un relevé très utile des termes dialectaux enregistrés par les anciens lexicographes.

ADOLPHE BOSCHOT. — *La réforme de la prosodie* (Extrait de la *Revue de Paris* du 15 août 1901). — Article intéressant, sous la forme d'une lettre à M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Mais on a bien tort de s'adresser à l'Académie pour réformer quoi que ce soit.

A. SÉCHERESSE. — *Traité élémentaire de la prononciation latine* (Paris, Colin, 1903 ; 61 p.). — Ce petit traité, simple et bien fait, est suivi d'un tableau montrant la concordance de quelques suffixes romans, et d'exercices de lecture et de scansion. A la place de M. Sécheresse, j'aurais résolument sacrifié, *pour le moment*, la question de la quantité et celle du temps fort dans les vers. Si l'on veut arriver à la réforme si désirable de la prononciation du latin, il faut sérier les difficultés ; le plus important serait d'obtenir que l'accent fût remis à sa place, c'est sur ce point que devraient porter d'abord tous nos efforts. Ce résultat une fois acquis, il deviendrait plus facile de rectifier la prononciation des voyelles et des consonnes, et on réserverait la quantité pour une troisième campagne.

Le Gérant : V^{ve} ÉMILE BOUILLON.

MÉLANGES SAVOISIENS

III. — CHANSON EN PATOIS SAVOYARD SUR LES TOURNÉES DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE (1793?)

Les chansons populaires composées à l'époque de la Révolution n'ont pas manqué d'exciter la curiosité des érudits. Celles qui furent rédigées en patois méritent surtout d'être recueillies : mieux que de longues dissertations, elles peuvent nous renseigner sur l'accueil que les paysans firent dans certaines régions aux idées révolutionnaires.

Dans son intéressant ouvrage, M. J. Tiersot¹ a publié une de ces plaintes. La Révolution, remarque-t-il à ce propos, « accueillie au début avec enthousiasme, perdit bientôt un grand nombre de partisans dans les pays où dominait l'influence cléricale ». Cette observation, vraie en général, peut s'appliquer particulièrement à la Savoie, surtout à la vallée de Thônes.

Entre autres témoignages, nous transcrivons deux lettres curieuses, conservées aux archives municipales d'Annecy :

Au citoyen Burnod, agent national près le district d'Annecy.

Thônes, 16 floréal an II.

Citoyen,

Un de mes élèves, nommé Gaspard Poidebal, a récité,

1. J. TIERSOT, *Chansons populaires des Alpes françaises*, p. 65 : « Complainte (en français) sur la Révolution française » (Grenoble et Moutiers, 1903).

le 25 du courant, à la Société les *Droits de l'Homme*, aux grands applaudissements de tous les membres, et le prix lui a été adjugé, ne s'étant trouvé aucun concurrent avec lui. Je vous avise que, pendant qu'il y aura d'autre école dans cet endroit où l'on entretient la jeunesse dans le plus opiniâtre fanatisme, où l'on continue d'enseigner ces catéchismes farcis des erreurs de la prêtraille, l'école nationale, soit républicaine, sera peu fréquentée, et l'instituteur sera regardé comme un enragé d'enfer. Je ne puis donc le dissimuler, ce pays fourmille d'aristocrates; les pères, les mères, les enfants, les autorités constituées même n'ont qu'un faux dehors de républicanisme : il ne faudrait qu'une époque pareille à celle de Mai dernier pour les voir bientôt se dépouiller du voile qui les couvre.

Mon école, composée d'une trentaine à quarante élèves, s'est réduite à une dizaine, depuis que j'y ai introduit l'étude des *Droits de l'Homme*. Je vous assure que si je pouvais trouver un moyen de faire subsister ailleurs ma femme et mes enfants, j'abandonnerais bien vite un pays aussi anti-républicain que celui-ci. pays où il n'y a que divisions et personnalités, et où les intérêts de la Révolution sont entièrement oubliés. Je me repose sur vos conseils. Salut, union, fraternité. Votre concitoyen — BLANC, instituteur public du canton de Thônes.

Au citoyen Burnod, agent national.

Thônes, le 16 floréal de la II^e année républ.

Citoyen,

L'esprit de droiture qui t'anime, les sentiments purs qui te caractérisent, me font venir avec confiance verser dans ton cœur les inquiétudes qui me dévorent. A mon arrivée à Thônes, il y a dix mois, je trouvai deux factions entièrement opposées et me déclarai vouloir garder une neutralité absolue, mais après un long examen sur les motifs et causes de leurs divisions, j'ai enfin reconnu que la diversité de leur opinion et j'ai enfin incliné pour le parti dont la

conduite et les sentiments m'ont paru conformes au système et aux intérêts de la République; mais ce parti est faible, car il se réduit à rien, pour ainsi dire; du nombre sont Claris, Poidebal et Jean Girod, secrétaire-greffier du juge de paix.

L'impulsion de ma conscience m'oblige à te dire que sans eux l'aristocratie lèverait le masque et triompherait ouvertement dans Thônes; les émigrés viendraient altièrement se promener en plein midi sur la place de cette ville par excellence, et la prétraille ferait publiquement ses fonctions fanatiques. Mon penchant ouvert pour ce parti que j'ai certainement reconnu pour être de la bonne cause, m'attire la haine et l'aversion de l'autre, que tous les individus de la campagne favorisent comme étant le plus analogue à leurs erreurs. L'on publie partout et ouvertement que je n'enseigne que la fausse religion, ce qui rend mon école déserte, et me conduit, suivant le plan des écoles primaires, à une indigence totale avec une nombreuse famille de sept enfants et une femme. Dans une telle perplexité, c'est à toi que je viens hardiment m'adresser pour que tu daignes me proposer pour instituteur dans la ville d'Annecy, où je présume que je n'essayerai pas les mêmes désagréments. C'est sur toi, citoyen, que je me repose entièrement, et crois-moi jusqu'au dernier soupir avec les sentiments d'un véritable sans-culotte. — Ton concitoyen, BLANC.

P.-S. — Comme l'agent national est l'âme, je pense, de toute autorité administrative, cette place ne pourrait mieux être confiée à Thônes qu'au citoyen Didier Claris. Pardonne-moi cette observation que je crois être utile à la patrie.

Ainsi les *Droits de l'Homme* étaient mal accueillis, puisqu'il suffisait d'en introduire l'étude dans une école pour qu'elle perdît les trois quarts de son effectif. Dans certaines régions de la Savoie, les repré-

sentants du peuple (Albitte, Simond) ne l'étaient guère mieus. On en jugera par quelques couplets d'une chanson composée vers la même époque :

*Fragments d'une Chanson sur les tournées des représentans
du Peuple (1793).*

1^o Ma fai¹, meichus² lous représentans,
Tra la deri, deran (*bis*),
Sait det en dous mots qu'men³ cent,
Vos êtes tos dés fotus rans.
Tra la deri, deran (*bis*).
Vos permettis mai⁴ d'beur que d'pan.
Et vos ne laissi ran é gens
Que ben dés misères ;
Lous compères,
Nos n'sins pas contents.

2^o Quand vos vegnis dians l'département,
Tra . . . (*bis*).
Tos netrons braves paysans
S'dions : Dieu nos garday d'sés mans.
Tra (*bis*).

1. *Fai*, de *fidem*.

2. « Le mot *meichus* n'existe pas chez nous, nous dit M. Duval ; les terminaisons en *an* non plus ; elles se prononcent généralement *ain*, sauf dans *pan*, *pâisan*, *mans*, *infants*, et non *enfants*, *francs*. Les vers

*Tos netrons braves paysans
S'dions : Dieu nos garday . . .*

devraient s'écrire :

*To(s) nutrö(s) bravö(s) pâisan(s)
S'dion(s) : Diù no(s) garda . . . »*

On peut lire aussi : *Y dion*, comme l'imprime M. Despine.

3. *Qu'men* = *cmèn* = *cm'en* (comme en).

4. *Mai* (de *magis*) = plus, davantage.

Lous atrey coups gnietai¹ pas c'ment çan².

To corrive, jusqu'és enfans,

Quand le rey passave,

Tra la deri, deran,

Mai é l'amave lè gens

C'mon³ pare,

Mai é l'amave l'é⁴ gens.

3^o Si monsu le représentant

Tra la (*bis*),

A besouan de quaque mille francs,

È flangu'on bon richard dedians;

Tra la (*bis*).

En vain le réclamont sous enfans,

La Guillotina va son tran,

Véquia⁵ la justicet,

Tra la (etc.),

D'rera-t-ai longtemps

Tot çozicet?⁶

Drer'a-t-ai longtemps.

1. *Lou-z-àtrö cou* (dans le fr. local *les autres fois*) est une locution d'un usage général en Savoie pour signifier *autrefois*.

Atrey est une forme féminine. (*Ey* est ici la graphie d'un *è* demi-sourd, noté ailleurs *et : justicet*). Actuellement encore *cou*, dans le sens de *fois*, est ordinairement féminin à Annecy : *Sta cou, na cou*.

Gnietai = *n'ï ètè* (ce n'était).

2. *C'ment çan* = comme cela. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v^{is} *cé* et *cèn*.

3. *C'mon* = *em'on* (comme un).

4. *L'é*, graphie bizarre pour *lè*, forme plur. de l'article fém. Sur les variantes savoyardes issues de *gentem*, voir *D. S.*, v^o *jhè*.

5. *Véquia* (à Thônes et dans la région de Saint-Julien : *cètyà*) = voilà.

6. *D'rera-t-ai... tot çozicet* = tout ceci durera-t-il longtemps. *È* est la forme du pronom neutre sujet, notamment dans la région annécienne. *È* s'emploie dans les cantons de Thonon et d'Evian (Cf. L. VIGNON, *Recue de Philol. fr.*, XV, 15).

Çozicet représente *ecce hoc ecce hic*.

Ces trois couplets sont tirés d'un manuscrit contenant les versions de la *Parabole de l'Enfant Prodigue* en patois savoyard recueillies par feu A. Despine, en 1862. Ils figurent à la suite d'une traduction en patois de Thairy, près Saint-Julien-en-Genevois. Cette traduction fut communiquée par M. J. Carrier, alors curé d'Annemasse, dont nous avons conservé la graphie. M. A. Despine avait déjà inséré cette chanson, avec quelques variantes, dans ses *Recherches sur les poésies en dialecte savoyard*, qui parurent de 1864 à 1869 dans la *Revue Savoisienne*¹. Il ajoutait un premier couplet, que voici :

Avouay dous mots des pet charmants
 Tralarideri, tralarideran
 Et du papi que n'est pas pi blanc
 Lous bons Français vivent sans pan,
 Tralarideri, tralarideran !
 Nos atos nos seins tret manants
 Pé povay vivre quement çan
 Dian des temps de guerré ;
 Tralarideri, tralarideran,
 Changi don de tran, lous compèrets.

Voilà, dit M. Despine, ce que les habitants de Thairy « osaient chanter au coin du foyer ». Cette chanson n'est cependant pas en patois de Thairy, où rien, gens, content se disent *rén* (é très ouvert), *jhén*, *contén*, et non *ran*, *jhan*, *contan*, ainsi que l'a constaté M. A. Constantin, dans une note marginale du manuscrit. L'opinion de l'érudit philologue savoyard nous a été confirmée par M. le sénateur Duval.

Il est probable, nous écrit M. Duval, que le patois

1. P. 86 sqq. du tirage à part.

est celui de la basse vallée de l'Arve. Pour lui, comme pour nous, l'auteur devait appartenir au clergé. Peut-être est-il le même que ce « vieillard de 92 ans », dont la *Revue de Philologie* publiait récemment une chanson. Ce serait alors le chanoine P. Gazel, de Cruseilles, « émigré de 1792 à 1802, célèbre par ses chansons patoises à la verte et piquante allure' ».

Les formes, il est vrai, diffèrent quelque peu de celles qu'on trouve dans la chanson postérieure *D'ai mo quatre vein doze ans*. « Dans l'impossibilité d'imprimer un savoyard usité dans tout le duché, on a choisi, disait P. Gazel, celui qui ressemble le plus au patois qu'on parle dans les voisinages de Chambéry et même d'Annecy et de Rumilly². » Mais ceus qui chantaient ou qui transcrivaient ces complaints ne se faisaient sans doute aucun scrupule d'en modifier les formes grammaticales pour les rendre plus conformes à leur parler local.

Qu'il fût ou non l'auteur de la chanson que nous avons donnée plus haut, le chanoine Gazel devait en faire comme une sorte de commentaire (sujet à caution) au début de la Restauration : « Il est notoire, écrivait-il, que dans presque toutes ou du moins dans la plupart des villes de Savoie, le nombre des partisans des nouveautés révolutionnaires a été incomparablement moindre que celui de ceux qui ont invariablement

1. Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, 115.

2. Cité par A. Despigne, *Recherches*, p. 77. — Outre la chanson déjà mentionnée, M. A. Despigne attribuait au même auteur une autre composition : *No n'acvin zu dey gran tein*. Cette chanson, comme celle du vieillard de 92 ans, était dite sur l'air d'une plus ancienne : *Liaudo cu-to te levà*, dont nous n'avons pas retrouvé l'original, mais qui a été également publiée par M. Despigne (*ibid.*, p. 79).

conservé un sincère attachement à l'héritier de leurs anciens souverains.

[Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette affirmation].

« Il est incontestable que l'immense majorité des habitants des campagnes, qui forment plus des trois quarts et demi de la population du duché, sont restés constamment et inviolablement dévoués aux intérêts de l'antique famille de leur prince légitime. »

La chanson publiée par M. Tiersot (p. 64) est inspirée du même esprit contre-révolutionnaire. On retrouve aussi dans le Dauphiné un certain nombre de compositions analogues, dues pour la plupart à des curés.

Ces chansons, comme le faisait déjà remarquer M. Despine, ne présentent un peu d'intérêt que par les circonstances auxquelles elles se rattachent. Celles qui sont en patois sont le plus souvent d'origine incertaine; de plus, la notation des sons est plus ou moins approximative. Par suite, elles ne peuvent être fort utiles aux philologues. Il est bon cependant qu'on les sauve de l'oubli : elles sont autant de documents dont les historiens de la Révolution pourront tirer parti¹.

J. DÉSORMAUX.

1. M. Tiersot cite un *Diologo entre deu comare, Charlota et Janneton*. Cf. une chanson sur les Jacobins de Turin, in *Canti popolari del Piemonte*, de M. Nigra.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par EMM. CASSE et EUG. CHAMINADE

(Suite¹)

28. — Brave tsatèu de Vilonblàr

(Patois de Villamblard)

Bra - ve tsa - tèu de Vi - lon -
Jo - li chà - teau de Vil - lam -
blàr, Tu ke se tan for de mu - ra - lho, Trey tzour, trey
blard, Toi qui es si fort de mu - rail - les, Trois jours, trois
ne, t'on co - lou - nà Son pou - déy fà àu - kùn dou -
nuits, t'ont ca - nou - né Sans pou - voir faire au - cun dom -
ma - tze.
ma - ge.

Texte patois

Din kèu tsatèu yo uno tour,
Din kelo tour uno countesso;
N'en coumondè o souè drogoù
De n'ozustà touè louè conouè
Àu crenèu de Borriero.

Ma ou bou dòu cotrieme zour,
Lou cotolikey sur lo tour:
Lo countesso de lo fenetro

Traduction rythmique

Dans ce château est une tour,
Dans cette tour une comtesse,
Qui commanda à ses dragons
De préparer tous les canons
Aus créneaus de Barrière.

Mais au bout du quatrième jour,
Les catholiques sur la tour:
La comtesse de la fenêtre

1. Voyez notre *Revue*, t. XVII, pp. 114, 186, 248.

Se leyssé nâ din lou foussâ
Dòu tsatèu de Borriero.

Se laissa choir dans les fossés
Du château de Barrière.

Otrapo, otrapo, goborié,
Lou bèu peyssou ke nodo :
Fughè fidelo o Calvin,
O soun poi, o sous omí,
Lo countesso de Borriero.

Attrape, attrape, gabarier,
Le beau poisson qui nage :
Elle fut fidèle à Calvin,
A son pays, à ses amis,
La comtesse de Barrière.

Cette complainte, à peu près oubliée, a trait au siège de Villamblard. En 1591, Jean de Montluc assiégea et prit le château de Barrière (Villamblard), dont les restes ont été, il y a quelques années, détruits par un incendie. Dans son désespoir, une des jeunes châtelaines calvinistes, Anne de Lur, se précipita par une des croisées de la grosse tour. Comme les fossés étaient pleins d'eau, elle ne se fit aucun mal, et les catholiques eux-mêmes aidèrent à son sauvetage, mais elle ne voulut pas survivre à sa défaite.

Les couplets, peu réguliers, ne s'adaptent pas exactement à la musique du premier couplet. C'est tout ce que nous avons pu recueillir.

29. — Antre Pori-t-e Lyo

CONSHOU DE MEDO — CHANSON DE MOISSON

(Patois de Saint-Julien-de-Lampon)

An - tre Po - ri - t-e Lyo, C'hen per - mè - no lo
En - tre Pa - ris et Lyon, Se pro - mè - ne la

Refrain

Bè - lo : Can - to, Rou - chignou - lè!
Bel - le : Chan - te, Ros - si - gno - let!

Texte patois

En tou che permenán,
Douloúr d'anfàn l'o prejo :

— « Pâuro, ke foráy yèu,
Can cheráy touto choulo ? »

— « Choulèto cheres pa,
Bous tendrày coumpoñó ;

Traduction rythmique

Tout en se promenant,
Douleurs d'enfant l'ont prise :

— « Pauvre, que faire, hélas !
Quand serai toute seule ? »

— « Seulette serez pas,
Vous tiendrai compagnie ;

» Bou-j-onirày cherçà
Bohstro mèr' ou lo mèuno. »

— « Lo mèuno me botrió,
Lo bohstro me councholo. »

Ch'en bay un pàu pu loun,
Entèn chounà lo clossò :

— « Dio-me, merilhè,
Perké choune lo clossò ? »

— « Oko n'ehs pas per bouy :
Oko per bohstro mio. »

— « Tso mày you jou creyrày :
Mo mio n'ey pas morto. »

Ch'en bay un pàu pu loun,
Trobo ke fay lo focho :

— « Fay-lo chies pè de priu
E catre pè de larze :

« Metrèn lo mero ol foun.
E l'onfàn opre d'elo. »

Ch'en bay un pàu pu loun,
Trobo ke lo pourtavo :

— « Ouro, you jou creyrày
Ke mo mio n'ey morto. »

— « Chouy pa. golàn, chouy pa,
Enkèro chouy pa morto. »

— « Dìa, bèlo, dìa,
Perke fojià lo morto ? »

— « Co-j-èro per chobé
Che bohstr' omoúr choun forto. »

— « Ombe, bèlo-j-ombe,
Pu forto ke loy bohstro ! »

» Je vous irai chercher
Votro mère ou la miènnè. »

— « La miènnè me battraît,
La vôtre me console. »

S'en va un peu plus loin,
Entent souner la cloche :

— « Dis-moi donc, mérièller,
Pourquoi sonnes la cloche ? »

— « Cela n'est pas pour vous,
Mais bien pour votro mie. »

— « Jamais ne le croirai :
Ma mie n'est pas morte. »

S'en va un peu plus loin,
Trouve qui fait la fosse :

— « Fais-la sis pieds profond
Et quatre pieds de large :

« Mettrons la mère au fond,
Et l'enfant auprès d'elle. »

S'en va un peu plus loin,
Trouve ceus qui la portent :

— « Ores, je le croirai
Que mon amie est morte. »

— « Suis pas, galant, suis pas,
Encor ne suis pas morte. »

— « Dis-moi, belle, dis-moi,
« Pourquoi faisais la morte ? »

— « C'était pour bien savoir
Si vos amours sont fortes. »

— « Oui, certes, belle, oh ! oui,
Plus fortes que les vôtres ! »

30. — Chant du Bouvier Périgourdin

(Capdrot)

— « De eu choun lou vèu? »
 — « De qui sont les veaus? »

Sec.
 — « Choun de moun mes-
 — « Sout à mon mat-
 tre. »
 tre. »

D'ordinaire, le bouvier périgourdin ne chante sur ces notes que des *Loy le loy lo lo la* qu'il éteint quasi à l'infini et qu'il interrompt de temps en temps par des appels énergiques aux bœufs de labour : ceus-ci paraissent se complaire à ces airs mélancoliques et obéissent docilement. Rien de saisissant et même d'imposant comme ces mélodies qui se répercutent d'écho en écho dans les solitudes des champs.

31. — Coy 'no filho bel' e shatzo

(Belvès, Saint-Cyprien, etc.)

Coy 'no fil - ho bel' e shat - zo Ke n'o-
 U - ne fil - le belle et sa - ge, Qui a-
 biò bien de l'or - tzen: N'o-biòt un bou-yatz' o fe-
 vait bien de l'ar - gent: A - vait un vo - yage à fai-



ro, Cro - nha - vo' pa lou dant-ziè.
re, Ne crai - guait pas le dan - ger.

*Texte patois**Traduction rythmique*

Shans obè de counesshensho,
O l'òubertzò elo s'hen bay :
— « Bourlhà-bou, dighè lo filho,
Mouchú, me possà lou boy ? »

Sans avoir de connaissance,
A l'auberge elle s'en va :
— « Voudriez-vous, dit cette
[fille,
Monsieur, me passer le bois ? »

L'òubertzisto, d'un er trayte,
De lo bèlo sh' oproutsè :
— « Hè! she bouy boulè, lo bèlo.
Bou trobertshorày lou boy. »

L'aubergiste d'un air traître,
De la belle s'approcha :
— « Hè! si vous voulez, la belle,
Je vous passerai le bois. »

Shighèroun pa mitàn routo,
L'òubertzisto li cridè :
— « Oychi, prountomèn, lo bèlo,
Bohstro bit' e bohstr' ortzén. »

Furent pas à moitié route,
L'aubergiste lui cria :
— « Ici promptement, la belle,
Votre vie et votre argent. »

Un chouldà de l'Omerico
Loy cheghio de pa-j-o pa :
Boto sho mo din sho potso,
Ne tiro shoun mouchoir blan.

Un soldat de l'Amérique
Les suivait de pas en pas :
Il met la main dans sa poche,
En tire son mouchoir blanc.

Coy per esshughà loy larmo
Ke toumbavoun de shus el.
Lou chouldà de l'Omerico,
El sh' en torno chur shus pâ.

C'est pour essayer les larmes
Qui ruisselaient de ses yeus.
Le soldat de l'Amérique
S'en retourne sur ses pas.

El s'hen torno o shoun òubertzò :
— « Hotessho, pourtà-nou del bi,
Ke ne portèn noumà doumo,

S'en retourne à son auberge :
— « Hôtesse, portez-nous du vin,
Car nous ne partons que de-

E pourtà-nou del milhou. »

Et portez-nous du meilleur. »

Lo damo en fan sho coujino,
Delo n'o poin de coutél :
— « Oh! she bou boulè, Modamo,

La dame fait sa cuisine;
Elle n'a point de couteau :
— « Oh! si vous voulez, Ma-

You bou prestorày lou mèu. »

Je vous prêterai le mien. »

— « Kel coutél you lou counes-
[shi,
Coy be lou de moun mari,

— « Ce couteau dois bien connaî-
[tre,
C'est celui de mon mari.

Mouchú, you boun prègh' en gra-
[chio,
Dia-mè ouu l'obè pre. »

— « Kel coutél helàl modamo,
Coy lou coutél d'un osshosshin.
C'o tua lo pu bello filho
Ke fughè din lou poï. »

Monsieur, je vous prie en grâce,
Dites-moi où l'avez pris. »

— « Ce couteau, hélas, madame,
C'est le couteau d'un assassin
Qui tua la plus belle fille
Qu'on ait vue dans le pays. »

32. — Coy trehs poloumeto blanco

(Patois de Belvès)



Coy trehs po - lou - me - toy blan - co: Din lo mer she ban bo -
C'est trois pa - lom - bet - tes blanches: Dans la mer se vont bai -



nhà, Din lo mer she ban bo - nhà.
gner, Dans la mer se vont bai - gner.

Texte patois

Se banhoun e se rebanhoun,
E l'aygo lour manco poin.

Coy trehs clèro-j-esteleto :
Lou boun Diu lohns transmetè.

Uno ne sh'en bay en glorio
E l'àutro en porodí.

L'àutro fay bohstí no gleyzo
Dechú lo plassho del Rey.

Lou prehstre ke di lo messo,
Coy lou Shenhoúr Jeju-Cri.

E loy damo ke l'entendoun.
Lo mèro del boun Diu lí.

E lo Morí Modelèno
Y' onghe per she coufessá :

— « Diá, Morí Modelèno,
Cal peccà bou-j-obè fa ? »

Traduction rythmique

Se baignent et se rebaignent,
Et l'eau ne leur manque point.

C'est trois claires étoilettes :
Le bon Dieu les envoya.

L'une s'en va dans la gloire,
L'autre dans le paradis.

L'autre fait bâtir église
Dessus la place du Roy.

Le prêtre qui dit la messe,
C'est le Seigneur Jésus-Christ.

Et les dames qui l'entendent,
La mère de Dieu y est.

Et la Marie Madeleine
Y fut pour se confesser :

— « Dites, Marie Madeleine,
Quels péchés vous avez faits. »

— « Cherto, Jezu-Cri, moun She-
[nhe,
You n'ay perdu lou countà. »

— « Certe, en ai perdu le compte,
O mon Seigneur Jésus-Christ. »

— « Anèn, Morí Modelèno,
Ol dejèr bouh cal oná. »

— « Allons, Marie Madeleine,
Au désert vous faut aller. »

— « Forày pa, moun tendre She-
[nhe,
O bohstre pè m'en irày.

— « Feraí pas, mon tendre Mai-
[tre,
A vos pieds je m'en irai.

» Ley larmo ke mou-j-el razoun,
You loy bou n'en lavorày,

De mes yeus coulent les larmes,
Vous en laverai les pieds,

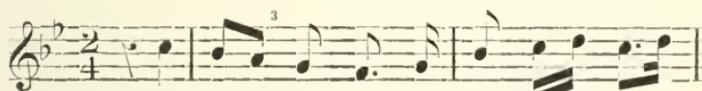
» Dèu pials ke n'ay shu mo tehsto
You louy bou-j-esshugorày. »

» Des cheveux qu'ai sur ma tête,
Les pieds je vous essuierai. »

Ces trois palombes blanches ne sont autres que Marie Magdeleine, Marie Jacobé et Marie Salomé, célèbres dans les mystères latins du moyen âge sous le nom des trois Maries. D'après une légende, elles auraient abordé et vécu sur la plage australe de l'île de la Camargue, ce qui explique nos deux premières strophes.

33. — E coy loy filhoy de Lolindo

(Patois de Manaurie)



E coy loy fil - hóy de Lo - lin-
Ce sont les fil - les de La - lin-



do, E coy loy fil - hóy de Lo - lin-
de, Ce sont les fil - les de La - lin-



do : Luy Bratze - rà lo-j-ay - men tan, Luy Bratze-
de : Les Ber-ge - rac les ai - ment tant, Les Ber-ge-



rà lo-j-ay - men tan!
rac les ai - ment tant!

*Texte patois**Traduction rythmique*

E n'an moridá lo pu tzoyno
Pa tro-t-o choun contentomén :

Ils ont marié la plus jeune,
Pas trop à son contentement :

E n'han dounàt un vielhàr d'home

Lui ont donné un vieillard
[d'homme]

Ke n'o pochá quatre-vin-j-an.

Qui a passé quatre-vingts ans.

E elo, lo pàubro filhèto
N'o pas enkerò vi quinj-àn.

Mais elle, la pauvre fillette.
N'a pas encore vu quinze ans.

E net e tzour lou vielhàr rounflo;
Cho mïo fay re que purà.

Et nuit et jour le vieillard ronfle;
Sa femme ne fait que pleurer.

El' opèlo cho tsonbolièro
Ke lou li venghe revelhà :

Elle appelle sa chambrière
Qu'elle le vienne réveiller :

— « Revelha-voú, vielhàr, moun
[mestre,
Revelha-voú! Tant durme-voù?

— « Réveillez-vous, vieillard,
[mon maître,
Réveillez-vous ! Tant dormez-
[vous !

» Ke n'obè vostro pàuro mïo
K'elo ne puro ol pe de vou. »

» Vous avez votre pauvre mie
A vos pieds, qui pleure toujours. »

-- « K'elo ne pure. ke ne rije,
Co me torno pa muy vint-àn.

— « Ah! qu'elle pleure, qu'elle
[rie,
Ça ne me rent pas mes vingt
[ans.

» Y'otzotorày uno voituro,
Uno voitur' un tzobàl blan :

» Je lui achèterai voiture.
Une voiture, un cheval blanc :

» E ke c'hen anghe touto choulo
Che permenà pel loy comí. »

» Qu'elle s'en aille toute seule
Se promener par les chemins. »

34. — Entre lou bio et l'aje*(Patois de Manaurie)*

Assez lent



En - tre lou bio e l'a - je, En-
En - tre le bœuf et l'â - ne, En-



tre lou bio é l'à - je, Lou pàu - re n'ey couit-
tre le bœuf et l'à - ne, Le pauvre! il est cou-



zà Tou tzo - là; Nh'o re det-zoué choun cra-ne, K'un pi - ti
ché Tout ge - lé; N'a rien des-sous sa tète - te qu'un pe-tit



pàu de fe, cho - bé bé! Coy pel l'o-muir de me.
peu de foin, sa - vez - vous! C'est pour l'amour de moi.

*Texte patois**Traduction rythmique*

Lou trey Rey lou von veyre,
L'y porten de l'enchèn

Per prejèn :

Coy cho ke nou fay creyre

Ke coy lou Diù del chiel,

Tou nouvel.

Onen-l'y, pastourél.

Les trois Rois le vont voire,
Lui portent de l'encens

Pour présent.

C'est ce qui nous fait croire

Que c'est le Dieu du ciel,

Tout nouvel.

Allons-y, pastourels.

35. — Ey bien brabo kelo conchou

(Patois de Manaurie)

Moderato



Ey bien bra - bo ke - lo con - chou! Coy
Bien belle elle est cet - te chan - son! C'est



d'u - no filh' é d'un gor - chou; Lou gorehou mè - mo
d'u - ne fille et d'un gar - çon; Le gars lui-mè - me



l'es-criu - ghè Chu lo tàu - lo d'un bou-len-
l'é-cri - vit Sur la ta - ble d'un bou-lan-
dziè.
ger.

*Texte patois**Traduction rythmique*

Chu lo tàulo del escribiò :
O choun coustà cho bel' obiò,
E li dijiò : « Chèro Nonoin,
M'esponjà voy-tu tou de boun ? »

Sur cette table il écrivait :
A son côté sa belle avait,
Et lui disait : « Chère Nanon,
M'épouser veus-tu tout de bon ? »

— « De moridadze porlhàn pa
Per k'o lo gherro vou fal na ! »
— « O lo gherro n'onirày gro :
Toun dzanti eur m'enpodzorò.

— « D'épousailles ne parlons pas :
A la guerre il vous faut aller ! »
— « A la guerre je n'irai pas,
Ton gentil cœ-ur m'empêchera.

» Toun dzanti eur, tuy bèu regàr
M'on fa couydzà lo nè bien tar :
Tuy bèu regàr e tuy-j-el blu
Lou eur omouroù m'on rondú.

» Ton gentil cœur, tes beaux re-
[gards,
M'ont fait coucher la nuit bien
[tard ;
Tes beaux regards et tes yeux
[bleus
Ont rendu mon cœur amoureux.

» Bèlo, chi vou m'eymobià tan,
Coumo ne fojè lou chenblàn,
Nou yòuriò pa filho d'un rey
Pu-j-uroujo ke vou chiyéy ! »

» Belle si vous m'aimiez autant,
Ainsi que vous faites semblant,
N'y aurait pas fille d'un roi
Plus heureuse que vous seriez ! »

— « Filho d'un rey you nou chey
[pa,
E ni d'un bourdzé bien nipà :
You chey filho d'un vinheyrou,
De lo racho dèu molouroù ! »

— « Fille d'un roi je ne suis
[point,
Et ni d'un bourgeois bien nippé :
Je suis fille d'un vigneron,
De la race des malheureus ! »

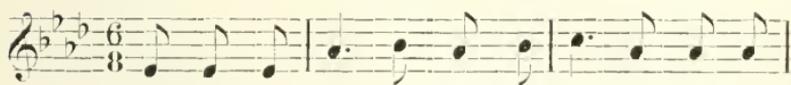
-- « Moledichiù òu vinheyroul
Tan bèloy filhoj n'ovè-vou !
Chi los obiòy o moun entour,
Loy gordoriòy de fa l'omoir ! »

— « Maudits soient-ils les vigne-
[rons !
Qui de si belles filles ont !
Si les avais à mon entour,
Faire l'amour leur défendrais ! »

— « Coumo pâure! de fa l'omoùr! — « Comment pauvre! faire l'a-
 You chey be filho per moun tour; A moi, fille, c'est bien mon tour;
 Au bel porlà tut luy dzeloù, Ont beau parler tous les jalous,
 Toudzour eymorày luy gorchoù. » Toujours j'aimerai les garçons! »

36. — Filhoj, ke lebà tan lou ca.

(Patois du Sarladais)



Fil - hóy, ke le - ba tan lou ca, O - cóy lo
 Fil - les qui le - vez tant le front, C'est là la



mar - co d'un don - nà. Re - gor - dá l'e - pi - o del
 mar - que d'un dam - né. Re - gar - dez donc l'é - pi de



bla : Cant elo ey bou - no cor - bo lou ca.
 blé : Quant il est plein il cour - be le chef.

*Texte patois**Traduction rythmique*

Lu-j-ibronho credoun toutzour :
 — « Pourtà d'aygo chu moy dou-
 [loùr.

Aychí, paghi plo car lou bi
 Qu'ay tan begù dobàn de mourí.»

Can pochà dobànt uno crou,
 Cal dire : « Jiejù, cholba-noù. »
 Cant entendré chounà pèu mor,
 Per dèu cal preghà tou d'obór.

Les ivrognes beuglent toujours :
 — « Portez de l'eau sur mes dou-
 [leurs.
 Ici, je paie bien cher le vin
 Dont je bus tant avant de mou-
 [rir. »

Quand vous passez devant la
 [crois,
 Faut dire : « Jésus, sauvez-nous! »
 Et quand on sonne pour les
 [morts,
 Pour eus faut prier tout d'abord.

37. — Jermino che permèno

(Patois de Manaurie)

Jer - mi - no che per - mè - no Lou loun de choun tzor -
Ger - mi - ne se pro - mè - ne Le long de son jar -

Refrain

di Lou loun de choun tzor - di, Chu lou bor de lo Fran -
din, Le long de son jar - din, Sur le bord de la Fran -

cho, Lou loun de choun tzordi Chul bor de lo mer, Chu lou
ce, Le long de son jardin, Sur le bord de l'eau, Sur le

bor d'un bo - tèu, Tzor-màn mo - te - ló!
bord d'un vaisseau, Charmant ma - te - lot!

Texte patois

You vetzèri no barco
De trento moteló : *(bis)*

Lou pu tzoyné dèu trento
Nou cont' uno conchoù : *(bis)*

— « Vostro conchoù n'ey bèlo,
Lo chàure voudríoy bien. » *(bis)*

— « Dintrà dedin lo barco,
E nou vou l'oprendrén. » *(bis)*

Fughé pa din lo barco,
Ne fay re ke purà. *(bis)*

— « De ke purà, lo bèlo,
De ke vou tsogrinà ? » *(bis)*

— « Puri moun cur en gatze,
Golán, me l'ovè pre. » *(bis)*

Traduction rythmique

J'aperçus une barque
De trente matelots : *(bis)*

Le plus jeune des trente
Nous chante une chanson : *(bis)*

— « Votre chanson est belle,
La savoir voudrais bien. » *(bis)*

— « Entrez dedans la barque,
Et nous vous l'apprendrons. » *(bis)*

Ne fut pas dans la barque,
Ne fait rien que pleurer. *(bis)*

— « De quoi pleurez, la belle,
De quoi vous chagrinez ? *(bis)*

— « Je pleur' mon cœur eu gage,
Galant, me l'avez pris. » *(bis)*

— « Chi n'ay toun eur en gatze, — « Si j'ai ton cœur en gage,
 Tu n'a be moun ortzèn. » (*bis*) Tu as bien mon argent. » (*bis*)

Curieuses cadences musicales, surtout la cadence finale. — Chanson connue dans la Lorraine, l'Île-de-France, les Alpes françaises (Vallée d'Aoste, Tarentaise, etc.). — *Petite Marjolaine*, *Veus-tu te marier*, même thème pour les paroles. La version savoisienne commence ainsi :

Marion se promène
 Tout le long de son jardin,
 Sur le bord de l'île,
 Tout le long de son jardin,
 Sur le bord de l'eau,
 Sur le bord du vaisseau, etc.

38. — La Guilhanèu

(*Patois de Naussannes*)



La Gui - lha - nèu ché fait don-ner Da-bàn lo por - to
 La Guil - la-neau se fait don-ner Devant la por - te



d'un bourjoué, Da - bèn lo por - to d'un bour-joué, bal-
 d'un bourgeois, De - vant la por - te d'un bour-geois, vail-



hàn Ché - gnour : La Gui-lha - nèu bou faut don-ner àu
 lant Sei - gnour : La Guil-la-neau vous faut don-ner aus



coum-pa - nhoùn.
 com - pa - gnons.

Texte patois

Shi la chervento ney al le,
 Faites-la prounteman lever,
 Balhàn chégnour.
 La Guilhanèu bou faut donner
 Au coumpanhouïn.

Traduction rythmique

Si votre servante est au lit,
 Faites-la promptement lever,
 Vaillant seigneur.
 La Guillaneau vous faut donner
 Aus compagnons.

Shi lou couteau po pa piqué,
Douna-nou lou tou lou cartié,

Si le couteau ne peut piquer,
Donnez-le-nous tout le quartier,

Bathàn ehégnour.

Vaillant seigneur.

La Guilhanèu bou faut donner
Au counpanhoùn.

La Guillaneau vous faut donner
Aus compagnons.

En plusieurs endroits du Périgord, le soir du 31 décembre, les jeunes gens et les enfants vont chanter cette sérénade à la porte des bourgeois et, en retour, obtiennent des pommes, des noix, des prunes, etc. (Voy. p. 117).

LA PROTONIQUE ET LA PÉNULTÎÈME ATONES

Nous allons essayer de tirer des conclusions générales, relativement à la protonique et à la pénultième atones, de nos études antérieures sur le traitement de la consonne qui suit ces atones; mais auparavant nous résumerons les faits, en les classant, cette fois, non plus d'après la consonne qui suit, mais d'après la consonne qui précède.

Rappelons tout d'abord, et une fois pour toutes, que devant les palatales suivies d'*a*, *o*, *u*, l'atone a toujours disparu, du moins en tant que voyelle (tome XVII, pp. 129 et 137), et que la consonne intervocale qui la précédait, devenue appuyante de consonne, a été traitée comme telle (les dentales et les labiales sont tombées, les palatales ont produit un yod, etc.). L'atone était parfois précédée d'une dentale ou d'une labiale appuyée (*manducare*, *masticare*, *suspicare*); elle n'en a pas moins disparu, et la labiale ou dentale qui la précédait, devenue interconsonnantique, est également tombée.

Atone après liquide

Une liquide précédée d'une autre consonne forme un groupe impossible à prononcer sans l'appui d'une voyelle, ce qui maintient l'atone qui suit. Dès lors, après l'accent, c'est l'atone pénultième qui se main-

tient définitivement, au détriment de l'atone finale : *soplece*, puis *souple*. Mais après une liquide intervocale, l'atone est généralement tombée :

verté, cherté, orfèvre, barnage, ermite, parler.
voute, souder, chaud, chauffer, aumône, meunier.

Toutefois, entre *r* et *b*, l'atone se maintient jusque après le changement du *b* en fricative (*cervelle, merveille*), et entre *l* redoublée et *d*, elle se maintient dans la vieille forme *pallede*, réduite ensuite à *pâle*, mais qui aurait pu devenir *palde, paude*. Dans *pulitrum*, l'atone est tombée avant la sonorisation du *t* ; de là *poltre*, puis *poutre*. La pénultième atone suivie de *consonne+liquide*, doit ou tomber de bonne heure ou prendre l'accent tonique.

Dans *hered(i)tare, hered(i)tarium, corruptiare*, la voyelle atone est entravée (par *d+t* ou *p+t*) et se conserve à ce titre : *ereter, eretier, corrocier*.

Entre *l* et *r*, la difficulté de prononciation ne maintient pas l'atone qui sépare ces consonnes, mais elle fait introduire une dentale d'appui et conserve l'atone finale (*molldre*).

Atone après nasale

Une nasale précédée d'*l*, et la nasale *n* précédée d'*m* forment des groupes de consonnes qui appellent une voyelle d'appui (aune, heaume, somme). L'atone protonique ou pénultième doit être maintenue après ces groupes (et persister après la réduction du groupe), au même titre que l'atone finale, quand le mot est paroxyton. Ex. : *domnicella* < *donnecelle, damcisselle, demoiselle*.

Mais, après nasale intervocale ou précédée d'une consonne qui ne forme pas avec elle un groupe appe-

lant la voyelle d'appui (par exemple, *rm*, *gn* qui ne maintiennent pas la finale de *vermem*, *pugnum*), l'atone protonique ou pénultième est tombée, sous réserve des exceptions qui vont suivre; et quand la nasale était appuyée, elle a disparu aussi, à moins que ce ne fût une *n* appuyée par palatale (*dignitatem*). Ex. :

Nasale intervocale : *ronce*, *rinseau*, *sentier*, *donter*, *bonté*, *santé*.

Nasale appuyée : *dortoir*, *ferté*, *deintié*.

La nasale *m* se dentalise en *n* au contact de la dentale explosive ou sifflante de *rumicem*, *domitare*, etc., qui font « *ronce*; *donter*, etc. »

Lorsque l'atone après nasale est suivie d'une autre nasale, il faut distinguer, suivant que c'est l'*n* ou l'*m* qui est la première des deux. Quand c'est *m*, l'atone tombe entre les deux nasales, alors même que l'*m* serait appuyée¹, et le groupe *mn*, ainsi formé, se réduit ultérieurement à *m*, exactement comme lorsqu'il était tout formé dès le latin (*sonnum* > *some*): *home*, *semer*, *allumer*, *germer*.

C'est seulement entre *n* et *m* que l'atone s'est maintenue, sauf à disparaître plus tard après l'accent, en entraînant l'*n* : *enemi*, *tenement*; *aneme*, puis *âme*.

Entre *n* et *b* ou *d*, on trouve l'atone maintenue dans les vieux proparoxytons *cheneve* (cannabem) et *anede* (anatem). Il est vrai qu'ici l'atone est *a*; mais il est très vraisemblable qu'avec une voyelle différente le résultat eût été le même, du moins pour le premier de ces mots. La difficulté de prononciation de *n+v* est attestée par la forme *teneve* (de *tenuem*), où un *e* s'est

1. Appuyée bien entendu par une consonne telle qu'*r*, qui ne forme pas avec elle un groupe appelant la voyelle d'appui (*germinare* : germer, germer).

introduit entre les deux consonnes latines. *Teneve*, devenu *tenve*, après que la nasalisation de *e* devant *n* a permis la chute de l'atone, figure encore dans la 1^{re} édition du Dictionnaire de l'Académie. Avant l'accent, on trouve l'atone maintenue jusqu'à nos jours dans *chenevis*.

L'atone persiste encore entre nasale et *c+yod* (*haméon, seneçon*), mais non pas, comme nous l'avons vu, entre nasale et *e* suivi d'un *e* non en hiatus (*ronce*).

Entre nasale et liquide, la difficulté de prononciation ne maintient pas l'atone, mais il s'introduit une consonne d'appui, *b* après *m*, *d* entre *n* et *r*, *g* entre *n* et *l*. Il faut noter qu'avant l'accent, entre *m* et *l* mouillée, on constate parfois le maintien de l'atone : *Chemillé, Romilly*.

Atone après sifflante

Après *c* (devant *e, i*) et après *t+y*, l'atone est tombée après la transformation de ces consonnes en *y+s* : *aisne, disme, amistié*¹. Avant l'accent et devant *r*, l'atone s'est maintenue après qu'avait cessé d'agir la loi en vertu de laquelle une dentale s'intercale entre *s* et *r*; de la *acerarbozem, aiserable, aisrable, érable*. Dans les formes verbales *explicitare, dicere*, etc., l'atone est tombée de très bonne heure, par suite d'une analogie.

Lorsque *c* (devant *e, i*) était appuyé, il ne pouvait se changer en *y+s*. Dès lors, il a maintenu l'atone dans *lusciniolum = rossignol*. Après l'accent, le maintien de la pénultième atone a entraîné la chute de la syllabe

1. Mais elle est tombée avant la sonorisation du *t* qui suivait l'atone (*amitié*).

finale : *prince, rance, mousse*. Pour le dernier mot, le *c* se trouvant après *s* (*muscidum*) a pu subir une métathèse, de là l'autre forme *moiste* ; la même métathèse s'est produite pour les infinitifs en *scere*. Dans les mots en *cere* précédé d'une autre consonne qu'*s*, l'atone est tombée avant l'assibilation du *c* ; de là *chartre* et *veintre*.

L'*s* non initiale se prononce assez facilement devant toute autre consonne qu'*r*, alors même que cette *s* est redoublée ou précédée d'une palatale qui devint *yod*. Aussi l'atone est-elle tombée de très bonne heure après *s* dans *coustume, cousture, caslet, fraisne*. — Après *s* et devant *r*, l'atone se conserve assez longtemps pour que l'*s* intervocale se sonorise ; de là l'intercalation d'un *d* et non d'un *t*, au moment de la chute de l'atone : *cosdre, misdrent*. Après l'*s* appuyée, la consonne intercalée est naturellement un *t* : *estre, paistre, distrent*. — Quand l'atone entre *s* et *r* était un *a*, elle s'est conservée dans *Oisere, passere, passe-reau* ; seulement les deux premiers mots, étant iparoxytoniques, se sont réduits à *Oïse* et à *passé*.

Atone après palatale

Palatale intervocale. — En supposant l'atone tombée de bonne heure après palatale intervocale, la palatale devenue appuyante doit produire *yod*. En supposant la persistance de l'atone, la palatale restée intervocale doit tomber ou produire un *yod*, et dès lors l'atone doit tomber aussi, sauf dans des cas rares où elle se conserve sous forme de semi-voyelle (*fraïle; teule, puis tiule, tuile*). Donc, dans aucune des deux hypothèses, l'atone ne doit se maintenir dans la forme définitive du mot.

Palatale appuyée. — Les post-palatales (*c* ou *g* devant *o*, *u*) se conservent telles quelles lorsqu'elles sont appuyées, et dès lors elles maintiennent l'atone qui suit¹ : *evesquere*, *Languenes*. Quand ces mots sont devenus paroxytons, la pénultième atone est tombée devant *n* qui pouvait se transformer en *r*, d'où *Langres*; elle a persisté dans l'autre mot en chassant la finale *ee*.

Les médiopalatales *c* ou *g* devant *a*, et la prépalatale *g* devant *e*, *i*, engendrent, lorsqu'elles sont appuyées, une chuintante qui ne peut se lier avec la consonne qui suit, et qui, d'une part, maintient l'atone avant l'accent, d'autre part, maintient après l'accent la pénultième au détriment de la finale² : *Bargemont*, *parchemin*, *marge*, *vierge*, *ange*.

Lorsque *ng* est suivi d'*n*, l'atone tombe, et il se produit une *n* mouillée : *saigner*.

Après liquide, *g* appuyé se dentalise devant *r* : *sourdre*, *foudre*.

Atone après dentale explosive

Dentale intervocale. — En supposant l'atone tombée de bonne heure après dentale intervocale, la dentale devenue appuyante doit tomber devant la consonne qui suit l'atone, ou se fondre avec elle quand c'est une autre dentale (*d*, *t*, *c* *sifflant*). En supposant la persistance de l'atone, la dentale restée intervocale doit aussi tomber finalement et entraîner l'atone qui, tout au plus, peut engendrer un yod comme dans *ade-*

1. Excepté quand cette atone est suivie d'*r* ou *l* : *ancro*, *oncle*, *ongle*, *cercele*; après *s*, le *c* tombe en même temps que l'atone : *mâsle*.

2. Comparez ce qui se passe pour la prépalatale *c* appuyée (*sifflante*).

mant, *aemant*, *aimant*. Donc, dans aucune des deux hypothèses, l'atone ne doit se maintenir dans la forme définitive du mot.

Dentale appuyée. — La dentale appuyée, comme la dentale isolée, s'unit facilement au *c* sillant qui suit l'atone : *undecim*, *ond-dze*, *onze*. Mais tandis que la dentale isolée s'unit ou se font avec une autre dentale explosive qui suit l'atone (*matin*, *nette*), la dentale appuyée maintient la voyelle atone devant cette autre dentale : *costedir*, *costeïr*; *nettedé*, *netteé*. Dans les quelques mots de cette catégorie qui se sont conservés, l'atone s'est finalement élidée devant la voyelle tonique (*comté* féminin, et *véture*). La pénultième a chassé la finale dans *rustede*, *ruste*.

Tandis que la dentale isolée tombe devant *n* et se transforme de très bonne heure devant *l* (*vetulum*, *veclum*; *modulum*, *mollum*; *spatula*, *spalla*), la dentale appuyée maintient l'atone devant ces deux consonnes; et après l'accent, quand l'atone finit par tomber, la dentale appuyée persiste telle quelle, et c'est *l* ou *n* qui subit un changement et devient *r*. Exemples :

ordener, *chandeleur*, *Andelot*, *Vendenesse*.
ordene, *ordre*¹; *Londenés*, *Londres*; *chartele*, *chartre*;
glandele, *glandre*, puis *glande*.

Devant *r*, l'atone tombe après dentale appuyée, sans aucune modification de la dentale ou de l'*r*, en raison de la facilité de prononciation des groupes *t + r* et *d + r* : *perdre*, *perdra*; *mettre*, *mettra*. Cependant on trouve des formes où avant l'accent l'atone est conservée : *perdera*, *mettera*.

Quand la dentale est appuyée par palatale, l'atone

1. Rappelons qu'on a aussi la forme *orne* avec chute de la dentale et maintien d'*n*.

suivie d'*n* tombe, et on aboutit à une *n* mouillée : *peigner*.

L'atone tombe avec la dentale appuyée devant *m* : *tesmoin*, *esmer*, *blasmer* (de **blastemare*), etc. Elle tombe devant *b* après le changement du *b* en fricative : *cordubensem* = *corvois* (cf. *cerebellum* = *cerveau*).

Atone après labiale

Labiale intervocale. — Devant dentale, l'atone après labiale intervocale est tombée *avant* la sonorisation de la dentale, lorsque les deux consonnes étaient du même ordre (*capitale* = *chatel*), et *après*, sauf exception, dans le cas contraire (*soudain*, *coude*).

Devant *n*, l'atone protonique se maintient après labiale intervocale (nous n'avons d'exemples que devant *n* mouillée) : *Avignon*, *Juigny*, *Savigny*. Dans la même situation, l'atone pénultième tombe, et la labiale tombe aussi devant *n* (*antienne*, *Étienne*, *jeune*) ou se maintient en changeant l'*n* en *r* (*coffre*, *havre*).

Devant *l*, l'atone protonique se maintient après labiale intervocale : (*en*)*sevelir*, *pavillon*. Dans la même situation, l'atone pénultième tombe et la labiale (*p*, *b*, *f*) se maintient devant la liquide, avec laquelle elle se lie facilement : *Grenoble*, *girofle*, *trèfle*, *sifle*, *table*, *-able*. Si la labiale a pu se maintenir telle quelle, c'est que l'atone pénultième est tombée avant que cette labiale ait eu le temps de se changer en *v* comme intervocale; *vl* serait probablement devenu *fl*.

Devant *r*, il est vraisemblable que l'atone protonique s'est maintenue d'abord comme devant *l* : **severer*, *souverain*. Mais comme le *v* se lie facilement avec l'*r*

(ce qu'il ne peut faire avec *l*), on a eu *sevrer* et *souverain*, à côté de *souverain*, qui l'a emporté. L'atone pénultième est tombée, comme devant *l*, mais les groupes *pr*, *br* se changent régulièrement en *vr*; de là: *lièvre*, *escrire*.

Devant *m*, on trouve l'atone maintenue après *v* dans *pavement*, *mouvement*. Après l'accent: *novimum*, noefme; *-avimus*, afmes, ames.

Labiale appuyée. — Devant dentale, la labiale appuyée est traitée comme la labiale isolée: *hospital* < ostel¹, comme *capitale* < chetel. Devant *c + yod*, l'atone est maintenue par la labiale appuyée (il n'y a pas d'exemple avec la labiale intervocale): *suspicionem* a donné *souspeçon*, où l'atone protonique n'a pu tomber qu'après l'amuïssement de l'*s*. De même, **suspiciare* a donné *souspecier*². Le maintien de l'atone peut être ici attribué à l'entrave (ci-dessous, p. 113, n. 1).

Devant *n*, après labiale appuyée comme après labiale isolée (et aussi comme après dentale appuyée), l'atone se maintient; et après l'accent, quand elle finit par tomber, la labiale appuyée persiste telle quelle, et c'est *n* qui subit un changement et devient *r*³:

orfenin, *champignon*

pampene, *pampre*; *timbene*, *timbre*; *orfene*, *orfre*, *orfe*.

1. Il semble cependant que le groupe *sp + t* dût offrir une véritable difficulté de prononciation. On pourrait supposer *ospital* devenu *ospedal*, puis, le *p* tombant en même temps que l'atone, le *d* serait remonté à la sourde *t* sous l'influence de la sourde *s*: *ostal*, *ostel*.

2. Tandis que *suspiciare* donnait *souschier*, comme nous le rappelons plus haut.

3. Ici, il n'y a pas d'exemples, comme il y en a pour la labiale isolée, où la labiale tombe en laissant l'*n* intacte, parce que la labiale appuyée est plus solide que lorsqu'elle est intervocale.

Toutefois, quand la labiale explosive est appuyée par une liquide, elle subit un traitement spécial (*charme, jaune*).

Devant *l* ou *r*, l'atone tombe après labiale explosive ou *f* appuyées; en effet, les consonnes étant appuyées n'ont pu se changer en *v*, et au moment de la chute générale des atones, se trouvant encore sous leur forme primitive, elles pouvaient facilement se lier avec une liquide (ce que ne pouvait faire le *v* devant *l*); de là : **(n)omblil* (et par dissimilation *nombril*), *arbre, temprer, soufre*. On avait un *v* appuyé dans **incolare* et *pulverem*; mais pris entre *m* ou *l* et une liquide, il a cédé la place aux consonnes euphoniques *b* et *d*, qui s'intercalent régulièrement entre *m* et *l* et entre *l* et *r*: *embler, poldre*.

Il semble que l'atone tombe avec la labiale appuyée, devant *m*, comme elle tombe aussi, dans les mêmes conditions, avec la dentale appuyée: *blasfemare* = *blasmer*. Mais il y a des raisons de croire que le latin populaire disait *blastemare* (cf. *testimonium* = *tesmoin*). L'atone se serait sans doute conservée dans *blasfemare* comme dans *orfaninum*.

Elle tombe aussi, avec la labiale, devant *c* suivi d'*e* non en hiatus et devant *t*: *forf(i)ces* = *forces*; *presbyter* = *prestre*.

. LOIS GÉNÉRALES

La protonique et la pénultième atones après une consonne isolée

L'atone ne peut évidemment persister qu'après les consonnes qui ne disparaissent pas quand elles sont intervocales, c'est-à-dire après les labiales, les nasales, les sifflantes et les liquides, et non pas après les den-

tales explosives ni après les palatales. En outre, l'atone ne persiste que lorsque la consonne qui la précède ne peut se lier facilement avec la consonne qui la suit, ce qui exclut généralement le cas où la première consonne est une liquide ou une sifflante. Il n'y a de difficulté de liaison pour liquide ou sifflante que lorsque *l* ou *s* se trouve devant *r*, et dans ce cas, comme une consonne intercalée peut faciliter la prononciation, l'atone tombe quand même.

Il ne reste donc plus que les labiales et les nasales après lesquelles l'atone protonique ou pénultième puisse se conserver. Encore, entre nasale et liquide, il peut s'intercaler une consonne de soutien, ce qui permet à l'atone de tomber. Et d'autre part, les nasales et les labiales se prononçaient avec une facilité relative devant certaines consonnes, par exemple *p* devant *t*, *m* devant *n*, etc.

En somme, l'atone protonique après consonne isolée ne se conserve (sous forme d'*i* devant une consonne mouillée, sous forme d'*e* partout ailleurs) que dans les cas suivants :

1° Entre labiale et nasale ou liquide: *Avignon*, *Savigny*, *pavement*, *sevelir*, *pavillon*, *souverain*;

2° Entre nasale et *c + y*: *hameçon*, *seneçon*¹;

3° Entre *n* et une labiale (y compris *m*): *chênevis*, *enemi*;

4° Entre *m* et *l* mouillée: *Chemillé*.

L'atone pénultième dans les mêmes cas (je ne vois pas d'exemple pour 2° et 4°) devait nécessairement tomber plus ou moins tôt. Elle n'est tombée de bonne heure qu'entre labiale (autre que *v*) et liquide. Ailleurs,

1. Ce cas peut être considéré comme un cas de conservation de l'atone entravée: car *c + y*, devenu *ct^s^u*, formait entrave.

la chute de l'atone est moins ancienne et a eu pour conséquence la chute de la première consonne ou l'altération de la seconde.

*La protonique et la pénultième atones
après un groupe de consonnes*

A. Les groupes de consonnes ne maintiennent régulièrement l'atone protonique ou pénultième qui les suit que lorsqu'ils maintiennent l'atone finale des paroxytons.

Vitrum, verre. — *Quadriſurcum*, carrefour.

Somnum, somme, somme. — *Domnicella*, domneçèle,
[damoiselle].

Sabulum, sable. — *Supplicem*, soplece, souple.

B. Les consonnes appuyées qui ne maintiennent pas l'atone finale ne maintiennent pas non plus, en principe, l'atone protonique ou pénultième. et la consonne appuyée, devenue interconsonnantique, tombe aussi (sauf *n* après *g*) :

cervum, cerf. — *Forſices*, forces.

guſtum, goût. — *Teſtimonium*, tesmoin.

vermem, ver. — *Dormitorium*, dortoir.

ſignum, seing. — *Digniſſatem*, deintié.

paſſum, pas. — *Vaſſalittum*, vaſlet, valet.

axem, ais. — *Fraxinum*, fraiſne, frêne.

campum, champ. — *Computare*, conter.

Toutefois :

1° Ces consonnes maintiennent naturellement l'atone dans les cas où elles la maintiennent alors même qu'elles sont intervocales, en raison de la consonne qui suit l'atone.

Ainsi, bien que la labiale appuyée par *m* ne maintienne pas l'atone finale de *campum*, elle maintiendra

l'atone protonique de *campinionem* = champignon, parce que, même isolée, une labiale maintient l'atone devant *n* (Avignon). Bien que l'*n* appuyée par *r* ne maintienne pas l'atone finale d'*hibernum*, elle maintiendra l'atone protonique de **wornimentum* = garment, parce que, même isolée, une *n* maintient l'atone devant *m* (enemi).

Exception. *P* et *b* isolés, maintiennent l'atone protonique devant *l* (pavillon, sevelir). Ces mêmes consonnes, appuyées, doivent laisser tomber l'atone, pour la raison indiquée plus haut, p. 112.

2° Les consonnes appuyées maintiennent encore la protonique et la pénultième atones quand le fait d'être appuyées les empêche de subir une modification qui leur permettrait de se lier facilement avec la consonne qui suit.

Il en est ainsi des palatales et chuintantes *ke, gue, che, ge*, de la sifflante *ce* (tse), et des dentales explosives¹, lorsque ces consonnes sont appuyées et que la consonne qui suit l'atone se lierait difficilement avec elles.

Ainsi les changements qui atteignent le *c* et le *g* intervocal de *Secana, plantaginem, fragilem* permettent à l'atone de tomber ou de se consonnifier, et l'*n* ou l'*l* qui suit se lie facilement à l'yod qui résulte de ces transformations : de la *Seine, plantain, fraile*. Les mêmes consonnes, appuyées, doivent persister sans aucun changement devant *o, u*, et le *c* devant *a*, le *g* devant *a, e, i*, sous forme de chuintantes. Le *ke* et le *gue* maintenus peuvent se lier avec une liquide (cercle, angle, ancre), mais quand la consonne qui suit

1. Quant aux labiales, elles rentrent dans B, 1°.

l'atone est une labiale ou une *n*, il n'en est plus de même. Dès lors, l'atone pénultième persiste dans *evesquere*, *Languenes*, et la réduction de ces mots à l'état paroxytonique se fait par la chute de la finale ou la transformation de l'*n* : *evesque*, *Langres*. Le phénomène est le même avec une chuintante dans *parchemin*, *Bargemont*, et dans *angele* réduit ensuite à *ange*.

Le *c* devant *e*, *i*, lorsqu'il est intervocal, produit *god* + *s*, et l'*s* se lie facilement avec la nasale qui suit l'atone dans les mots *acinum*, *decinum* ; de là *aisne* et *disme*. Mais le *c* appuyé reste *ts* et maintient l'atone protonique ou pénultième de *lusciniolum*, *principem*, *rancidum* ; de là *rossignol*, *prince* et *rance*.

La dentale intervocale, peu solide, se transforme, s'assimile ou tombe devant la consonne qui suit l'atone : *vetulum*, *reclum*, *vieil* ; *modulum*, *mollum*, *moule* : *Latiniacum*, *Lagny*. Consolidée par l'appui d'une consonne qui précède, elle maintient l'atone devant *n* et *l* : *chandeleur*, *Andelot*, *ordener*. Après l'accent, les syllabes *dele*, *dene*, se réduisent à *dre* ; exceptionnellement, dans la forme *orne* à côté de *ordre*, la syllabe pénultième tombe devant la finale.

Enfin la dentale appuyée, plus solide que la dentale intervocale, se maintient et maintient l'atone devant une autre dentale : *saintedét*, *sainteé*.

Si ces lois sont admises, on cessera de considérer comme des cas dits « particuliers » ou comme des emprunts un bon nombre de mots, tels que : *évêque*, *ennemi*, *ange*, *marge*, *ordre*, *rance*, *souple*, etc.

L'atone peut se trouver devant une consonne suivie d'une liquide, ce qui n'offre de difficulté que lorsque cette atone est pénultième. Dans ce cas, ou bien elle tombe de très bonne heure, ou bien elle devient tonique, et il en résulte deux formes différentes, qui ont pu coexister :

palpebra a donné *paupre*, et *palpebra* : *paupière*.

integrum a donné *entre*, et *integrum* : *entier*¹.

feretrum > *fierdre* ; *pullitrum* > *poutre* ; *culcitra* > *coutre*.

L. CLÉDAT.

1. Voyez l'article de M. Langlois, *Romania*, XXXII, 592.

MÉLANGES

Brioche

Dans le Dictionnaire Hatzfeld Darmesteter, M. Ant. Thomas explique ainsi qu'il suit l'origine du sens familier qu'a pris le mot *brioche* dans la conversation courante : « Les musiciens de l'Opéra avaient, dit-on, fixé pour chaque faute une amende dont le produit servait à acheter une brioche qu'on mangeait en commun (*Dict.*, I, 298). » Le célèbre dilettante, M. de Trémont, donne dans sa collection d'autographes (Bibl. N. F. Franc. 12759, fol. 65 v^o) une autre explication de cet emploi du mot *brioche* : elle se trouve dans la courte notice biographique sur le violoniste Mazas, de l'Opéra italien, qu'il a écrite en introduction à l'autographe qu'il conservait de ce musicien. Il y a des chances pour que sa version soit la bonne, car M. de Trémont était un abonné assidu des « Italiens », et fréquentait beaucoup chez les musiciens, compositeurs, artistes et virtuoses. Elle mérite en tout cas d'être recueillie, malgré la solennité pesante et quelque peu prud'hommesque du style de cet écrivain.

L.-G.-P.

Mazas

Il y a telle expression familière ou proverbiale, d'un usage généralement répandu, dont on ignore l'origine, ce qui n'empêche pas de s'en servir, quoique son application n'ait pas de sens ; on lui en donne un, et cela suffit. C'est ainsi que, reconnaissant une bévue, une faute maladroite, on s'écrie : « *quelle brioche !* » ou : « *il a fait une grosse brioche.* » L'origine de ce dicton n'est pas ancienne, car c'est un musicien contemporain qui lui a donné naissance. Voici comment :

Mazas était dans sa jeunesse violon à l'opéra italien de Paris. Cela l'ennuyait fort, se sentant appelé à être instrumentiste solo ; mais il ne pouvait y arriver qu'avec le temps. Un goût facile à satisfaire immédiatement était celui des brioches ; il les aimait passionnément. Or, chaque soir de représentation, il en mettait quelques-unes dans ses poches pour prendre son mal d'orchestre en patience. Il les mangeait tout en faisant sa partie, et comme il les trouvait meilleures que son violon d'accompagnement, cela lui donnait de fréquentes distractions, qui produisaient beaucoup de fautes. Ses camarades, qui s'en apercevaient, se disaient : « Allons, voilà Mazas avec ses brioches ! Quel *briocheur* que ce Mazas ! »

Ce serait presque une illustration que d'avoir donné lieu à une sorte de proverbe, mais Mazas en a une plus méritoire dans son talent. Il a été l'un des meilleurs élèves de Baillot, au Conservatoire, et a joué le solo avec un très beau son et un style large. Il a séjourné longtemps à l'étranger, particulièrement en Russie. Une des plus grosses *brioches* qu'il ait faites est de s'être laissé soutirer (dit-on) la majeure partie de ses économies par la *Contemporaine* (Ida Saint-Edme).

En 1845, il avait publié 83 œuvres pour le violon, piano et violon, quatuors, etc. Plusieurs de ces morceaux sont agréables et chantants. En 1842, on a donné de lui à l'Opéra comique un opéra en un acte que l'on a jugé être une trop ancienne composition.

DE TRÉMONT.

Je ne sache pas que et Ne risquer rien de

Nous disons : « Je *crois* qu'il est venu » et « Je *ne crois pas* qu'il soit venu », en mettant dans les deux cas le verbe *croire* à l'indicatif. Au contraire, si nous disons : « Je *sais* qu'il est venu », comme « Je *crois* qu'il est venu », nous mettons le verbe *savoir* au subjonctif quand il est accompagné de la négation : « Je *ne sache pas* qu'il soit venu. »

Plusieurs ont supposé que dans cette tournure, *sache* était

un doublet de *sais*, que c'était une forme de l'indicatif. En effet, phonétiquement, *sapio* devait donner *sache* comme *sapiam*. Mais pourquoi ne rencontrerait-on cette forme d'indicatif qu'avec la négation? Pourquoi n'aurait-on pas dit aussi: « Je sache qu'il est venu »?

Nous avons là, sans aucun doute possible, une *forme* du subjonctif. Mais comment expliquer cet emploi du subjonctif? Un verbe ne se met pas au subjonctif parce qu'il est accompagné d'une négation; on ne dit pas: « Je ne veuille pas que tu le dises », ni « Je ne sois pas informé qu'il soit venu. »

Il faut remarquer que, pour exprimer la même idée, nous avons deux tournures possibles:

a. — *Il n'est pas venu, que je sache.*

b. — *Je ne sache pas qu'il soit venu.*

Le subjonctif est parfaitement régulier dans la première phrase; dès lors, il est très vraisemblable que c'est par contagion de la tournure *a* qu'on a dit « Je ne sache pas » au lieu de « Je ne sais pas » dans la tournure *b*; ou plutôt, que la tournure *b* est née de la tournure *a* par interversion des deux idées¹ sans modification de la forme du second verbe, bien que les deux verbes eussent dû, logiquement, changer de forme modale l'un comme l'autre, en changeant de rôle dans la phrase.

Il faut remarquer, en outre, qu'en changeant de tournure on transporte nécessairement la négation d'un verbe à l'autre. C'est parce qu'on ajoutait « que je sache » exclusivement² à une proposition négative, qu'on trouve toujours « Je ne sache pas que » et jamais « Je sache que ».

Dans « que je sache », *que* est originairement un pronom

1. De même, la phrase elliptique « si tu crois que j'y tiens! » (s. e.: tu te trompes fort), devient dans le langage populaire: « Je n'y tiens pas, si tu crois! » Et ainsi, après une proposition négative, *si tu crois* = « tu aurais tort de croire le contraire ».

2. Ou presque exclusivement, car on trouve quelquefois *que je sache* ou du moins *que tu saches*, après une interrogative. Voir la note suivante.

relatif dont l'antécédent est le sujet ou le complément du verbe de la proposition principale : « *Personne, que je sache, n'a protesté.* — Il n'a pas reçu de *lettre, que je sache* (que je sache qu'il ait reçue). » Puis, on n'a plus senti le rapport précis de cette incidente à l'un des membres de la proposition principale, elle a été conçue comme se rapportant à l'ensemble de la proposition, d'où la possibilité de dire, sans aucun antécédent : « Il n'est pas venu, que je sache, » mais toujours avec une principale négative. Avec une principale affirmative, il n'y avait pas lieu d'employer le subjonctif : « Quelqu'un, *que je sais, l'a reconnu* » à côté de « *personne, que je sache, ne l'a reconnu* »).

Enfin, la restriction exprimée par cette incidente ne se conçoit guère qu'appliquée par celui qui parle à ce qu'il sait lui-même présentement, c'est-à-dire avec le verbe *savoir* à la première personne du singulier du présent¹. On ne dira jamais : « Il n'a pas plu, que je susse », ni « ... que tu saches » ni « ... qu'il sache. » Et c'est ce qui fait que le subjonctif de *ne pas savoir que* ne se rencontre, dans la tournure où il se substitue à l'indicatif, qu'à la première personne du singulier du présent.

Ainsi, *ne pas savoir*, dans la proposition principale, prend abusivement la « forme » du subjonctif, à la première personne de l'indicatif présent, quand il est suivi d'une proposition complétive ou de l'équivalent d'une complétive comme dans cette phrase de Marivaux : « Je ne sache personne mieux partagé » = *Je ne sache pas que personne soit mieux partagé* = *Personne n'est mieux partagé, que je sache*).

— Dans la traduction d'un roman norvégien publiée par le journal le *Temps* (19 avril 1904), on lit : « Un étudiant qui demande à voir Endre ! Et juste au moment de déjeû-

1. On le trouve à la deuxième personne, mais très rarement, avec une interrogative : « Était-elle jolie, *que vous sachiez* ? » Ex. de Fontenelle, cité par Littré.

ner! *Je ne risque rien d'aller prévenir maman!* » C'est-à-dire : « *Il est urgent que j'aie* prévenir maman! »

Cette signification de *ne risquer rien de*, suivi de l'infinitif, n'est relevée ni dans Littré, ni dans le *Dictionnaire général*. Elle est d'ailleurs facile à expliquer. *Ne risquer rien de faire une chose* signifie proprement « ne courir aucun risque en la faisant, si on la fait ». d'où, par connexion, « n'avoir pas tort de la faire »; et on comprend qu'une locution ayant le sens de *n'avoir pas tort de* puisse s'employer, par atténuation ironique, pour « avoir des raisons urgentes de... » : *Tu ne risques rien de te dépêcher!*

L. C.

COMPTE RENDU

Kr. Nyrop. — *Grammaire historique de la langue française, tome II. Morphologie* (Copenhague, *Det nordiske forlag*, 1903; VIII-453 p. in-8°).

Ce second volume de la Grammaire historique de M. Nyrop est en tous points digne du premier, qui était excellent. On n'accusera pas l'auteur de nourrir des préjugés contre les néologismes et le langage populaire; il enregistre le pluriel de *pneu*, et jusqu'à la conjugaison plaisante « je dors, tu pionsces, il roupille ». Son livre est plein de renseignements minutieux, de citations curieuses des anciens grammairiens, et se lit avec beaucoup d'agrément, ce qui n'en diminue pas le profit. Nul ne se douterait que M. Nyrop est étranger, car il écrit un français impeccable. Je signalerai seulement une expression qu'il emploie à deux reprises (§§ 437 et 488), et qui n'a plus le sens qu'il lui donne : « Finissons, dit-il, par examiner le sort de *ambo*, » c'est-à-dire « examinons en dernier lieu... » Or, si *commencer par examiner* équivaut à *examiner en premier lieu*, « finir par examiner » ne signifie plus « examiner en dernier lieu », et n'est plus synonyme de « finir par l'examen de... » *Finir par*, devant l'infinitif, annonce une action qui n'est pas une simple suite et fin, mais une *conséquence* finale. On passe facilement de l'idée de suite à l'idée de conséquence : *post hoc, ergo propter hoc*. Le mot *suite* lui-même a subi cette évolution, mais a conservé aussi son premier sens, tandis que *finir par + infinitif* n'a gardé que le second. Le *Dictionnaire général* a complètement omis cette locution, qui méritait bien une mention : « Tu finiras par te rendre malade » = *tu arriveras à ce résultat de te rendre malade*. Voy. Littré, v° *finir*, 10°.

Nous allons suivre M. Nyrop d'un bout à l'autre de son

beau livre, en lui soumettant à l'occasion quelques objections. et surtout des observations complémentaires.

2. *Rem.* Je ne pense pas que dans *argent comptant*, *comptant* soit un « participe présent » dérivé de son sens ordinaire. C'est sûrement un gérondif dans *payer comptant*, et aussi, à mon avis, dans *payer argent comptant*. Mais de bonne heure une confusion s'est produite; *comptant*, dont *argent* était à l'origine le complément direct, a été considéré comme un participe « se rapportant » à *argent* (de même que, dans la locution *de guerre las*, l'adjectif *las*, dont *de guerre* était à l'origine le complément, a été considéré comme se rapportant à *guerre*, et même accordé avec ce substantif). Dès lors, *argent comptant* est devenu synonyme de « somme d'argent en espèces ».

6. « Imparfait du futur » est un terme défectueux pour désigner le « futur dans le passé »; il faudrait alors appeler l'italien *canterei* « prétérit du futur! » (Cf. notre *Revue*, t. V, pp. 62 et 78. « Vous avez raison, m'écrivait M. Tobler, de désapprouver l'emploi du nom de *imperfectum futuri*, c'est *futurum præteriti* qu'il faudrait dire. »)

6. *Rem.* Dans le français populaire, *vouloir*, accompagné de la négation et suivi d'un infinitif, indique que l'action n'aura probablement pas lieu : « Il ne veut pas venir maintenant » signifie « il est probable maintenant qu'il ne viendra pas »; « Il ne veut pas pleuvoir ce soir » = il ne pleuvra probablement pas ce soir. — Dans « il veut pleuvoir, mais il ne peut pas », *veut* a son sens plein; on exprime ainsi un temps lourd, qui semble avoir de la peine à se résoudre en pluie.

9. M. Nyrop constate que la division des verbes français en quatre conjugaisons, d'après la forme de l'infinitif, est « dénuée de toute valeur ». La division en verbes *forts* et verbes *faibles* est obscure et factice, et se prête à des interprétations diverses; mais on ne voit pas quelle objection peut être faite à la division en conjugaisons vivantes et conjugaison morte, que M. Chabaneau a été, je crois, le premier à proposer.

11, 3°. Les verbes cités dans ce paragraphe sont des verbes de formation française ou d'emprunt. Mais dans les formes héréditaires, l'accent était resté à sa place. comme le montrent *aège, panège, frotège*. qu'on peut inférer des infinitifs refaits *aegier, panegier, frotegier*, comme *aiuer* prouverait l'existence de *aiue* si on ne rencontrait ce verbe que sous la forme de l'infinitif refait. — 16. « Les flexions telles que *parole, parlons* se rencontraient dans tous les verbes dont le radical comportait au moins deux syllabes. » Plus exactement : comportait plus de deux syllabes, ou deux syllabes avec la seconde longue. Il y aurait lieu d'expliquer ici que *manju*, au lieu de *mandu*, a été refait d'après *mangier*, et de renvoyer à l'article de G. Paris sur « desjune, disjons », qui a été omis dans la bibliographie.

27. A noter que *il gièle* et *il jïète* sont devenus *phonétiquement* « il gèle, il jète », les chuintantes absorbant l'yod qui suit. — 30. A noter que les premières personnes *loco* et *joco* devaient régulièrement donner le même résultat que *locum* et *jocum*, c'est-à-dire « lieu, gieu », et que *lue, jue* sont déjà des formes refaites, comme aussi *pruef* et *truef*, (l'adjectif *nuef* semble bien refait d'après le féminin *nuere*). — 31. *Rem.* « *Sequentem* » devait donner régulièrement *seivant*. — 37. *Sourgent*, qui a précédé *sourdent*, est lui-même analogique, pour *sourguent*. — Il manque un renvoi précis à l'article où M. Tobler a dérivé *nargue* du subjonctif de *ardre* (séance de l'Académie de Berlin du 6 février 1902). — 43. 2° Il ne semble pas certain que *plangam* ait dû donner *plange* et non pas *plaigne*. Cf. notre *Revue*, XVII, p. 283-4. — 44. *Ducunt* ne pouvait donner que *duent*. La forme *duient* est déjà analogique. — 45. *Crescam* ne pouvait donner *croische*, mais seulement *cresche*. Cf. *luscam* > *louche*, et *piscare* > *pescher*. — 47. L'assimilation des verbes *criembre, giembre* aus verbes en *aindre, eindre*, s'explique par la ressemblance des désinences de *il crient* (*ent = aint, eint*), et surtout de *il gient* après l'absorption de l'yod par la chuintante. avec *il plaint, il feint*. — 49, 2°. *Trahere* suffit à

expliquer *traire*. Nous avons proposé une explication autre que l'analogie pour *lire*, *courre* et *querre* (t. XVII, p. 285 et 288). — 51. Phonétiquement *lavo* devait donner *lou*, comme *clarum* a produit *clou*. Comme origine de *je senti*, corr. *sentivi* en *sentii*.

53. M. Nyrop explique la conservation du *t* de *il ot*, *il sét*, *il fait*, par le *d*, le *p* et l'yod qui précèdent ce *t* dans *aud(i)t*, *sap(i)t*, *fait* (qu'il admet au lieu de *facit*) ; mais le *t* était appuyé de même dans *hab(e)t*, *rad(i)t* ou *vait*, *fuit*, et on ne comprend plus dès lors *a. va*, ni l'ancien *il fu*. La chute du *t*, rétabli depuis dans *il fut*, doit s'expliquer ici par l'emploi proclitique devant consonne.

54. *Rem.* 2. « Alons m'en » est expliqué par un reste de *alom en* (au lieu de *alons en*). C'est bien plutôt un mélange des deux premières personnes, du singulier et du pluriel, qu'on peut également employer quand on se parle à soi-même : « Il faut *m'en aller*, *allons-m'en*. »

64. *Gronir* a été refait en *groigner* ou *grogner*, tout simplement d'après *groignant*, de *grunnientem*, comme *poignant* a engendré *poigner*. La transformation de *puir* en *puer*, d'après *puant*, est due à l'analogie des verbes en *uer*, et non pas du seul verbe « tuer ». — 72. *Rem.* L'infinitif *fiche* (au lieu de *ficher*), est une imitation de *foute* (pour *foutre*). Chanson d'ivrogne : « Pompons la goutte, — Pompons-la tout le temps, — J'envoie fair'foute — Ceus qui sont pas contents. » — 75, 1°. Renvoyer à la brochure du D^r Bos sur les doubles infinitifs en roman (Cf. notre *Revue*, XV, 240). — 78. Si on avait *tout à fait* cessé de prononcer l'*r* finale de *ir*, il est invraisemblable qu'elle se fût rétablie. Serait-il possible de revenir à la prononciation *boulangers'*, *chanter'*? — 82. Il semble bien probable que *valiens* a existé comme *doliens* (d'où *raillant* à côté de *valant*), et qu'on a eu aussi un participe en *iens* pour *vouloir* (d'où *vouillant*, *veillant*, *bienveillant*), et pour *pouvoir* (d'où *puissant*). — 83. Si *habeo* s'est réduit à *aio* (§ 123), il est vraisemblable qu'on a eu aussi *aientem*. M. Nyrop dit ici que l'explication de *lisant*

reste à trouver, mais il en donne une très satisfaisante au § 44, auquel il renvoie. *Prenant* paraît s'être modelé non sur *venant*, mais sur *tenant*, avec lequel il a plus de rapports. Il n'est guère admissible qu'on ait tiré un participe présent d'un subjonctif, mais on a pu avoir conjointement *sachant* de « sapientem », et *savant* de « *sapentem ».

88. *Rem.* On a dit *fichu* pour se rapprocher davantage de *foutu* (cf. ci-dessus, 72). Dans l'emploi « absolu » on ne dit jamais *fiché* : « Il est *fichu*. C'est un *fichu* menteur. » — 98. A noter que si *espars* est mort comme participe, il vit encore comme adjectif. — 99. Bien qu'on ne rencontre *mes* que dans l'emploi substantif, il ne semble pas douteux qu'il a précédé *mis* comme forme participiale. « De nos jours » on ne dit plus ni *rez-mur*, ni *rez-pied*, ni *rez-terre*, ni *les rez* et *les tondus*. — 100. Le participe *résous* est encore dans l'Académie et dans Littré, mais ne se dit plus du tout. — 102. Si *dépité* est encore employé par La Fontaine, ce n'est plus avec le sens de « méprisée », il eût été bon de l'indiquer. Pourquoi l'*i* du participe *dit* viendrait-il de l'infinitif plutôt que du prétérit, comme celui de *pris*, *mis*, etc.? — 103. *Fallum* devrait être reporté au § 108, puisque, au § 111, il est présenté sous la forme *fallitum*. — 104. Selon toute vraisemblance, c'est le prétérit *print* qui a été fait sur *tint* (d'où ensuite le participe *prins*), et non pas le participe *tins* sur *prins* ; mais le prétérit *tint* a engendré le participe *tins* (à côté de *tenu*), comme le participe *pris* provient du prétérit *je pris*. — 107. Il eût été bon de faire remarquer l'opposition entre *boite* (de *bibita*), où l'*i* est traité comme libre, et *dette*, où l'*e* est traité comme entravé. Il est inexact que *bibita* se soit « conservé » dans *boite*, qui ne s'emploie plus, bien qu'il figure encore dans Littré et dans le *Dictionnaire général*. — 111. Aus anciens participes conservés comme substantifs ou adjectifs, il faut ajouter *étroit*, *détroit*. A noter aussi que *fraite* se retrouve dans le dérivé *souffreteus*.

113. La substitution de *o* à *io* n'est pas aussi générale qu'il est dit ici. On cite plus loin *facio*, *aio*, *saio*, *deio*, *audio* ;

sentio n'a-t-il pas donné *sens*? La désinence *ge*, qu'on trouve dans des formes analogiques, s'explique par *dormi-um* et *servi-um*, bien que *dorge* et *serge* ne se rencontrent pas et qu'ils aient été remplacés de bonne heure par des formes refaites. Cf. § 134. D'autre part, *io* a pris la place d'*o* dans **rolio*, **fallio*, etc. -- 115. Les premières personnes des verbes en *co*, *ro* devaient se terminer à l'origine par un *u* semi-voyelle, et ont été refaites; ainsi *preco* a dû donner *prieu* (cf. *græcum* = *grieu*) et *laro* : *lou*. — 116. On a dû dire *rao*, *ras*, *rut*, *raunt*, par analogie avec *estao* (*as*, *at*, *aunt*), qui exprime l'idée contraire. On peut admettre qu'on a eu aussi en même temps *rais*, *raït*, d'après *radis*, *radit*. Dès lors, on obtient naturellement les doublets français *ras* et *rais*, *ra* et *rait*, et il n'est plus nécessaire de considérer *rais* d'une part et *ra* de l'autre comme des formes analogiques. La désinence *is*, de *vois*, *estois*, peut provenir, comme celle de *truis*, *ruis*, d'une analogie avec *puis*; *is* joint à *au* donne *ois*, tandis qu'il produit *uis* quand il s'ajoute à l'*o* bref de *tropo*, *rogo*, *probo*¹. — *Doing* et *doins* peuvent venir de *donio*, qui n'est pas plus invraisemblable que *rolio*. — 117. Pour la première personne de l'indicatif présent de *debere*, M. N. admet ici *debo*, tandis qu'il donne plus loin *deio* (§ 123), postulé par *dei*, *doi*, et par l'analogie d'*aio* pour *habeo*. — 119. Comme première forme de *cadunt*, corriger *chient* en *chicent*. Les premières formes de *duco*, *ducunt* ont dû être *du* et *duent* (cf. § 44). *Sui*, du verbe *être*, pourrait s'expliquer par une forme *sio* aussi vraisemblable que le subjonctif *siam*. Cf. *sebo*, *sevo* donnant *siuf*, *suif*. La labiale en hiatus de *sio* devait former diphtongue avec la tonique, d'où *sîu* devenu *sui*, comme *tiule* est devenu *tuile*, et *riu* : *rui*. — 120. L'analogie n'a pas encore réussi complètement à remplacer *je puis* par *je peus*. — 121. *Collio* dérive phonétiquement de *colligo*, par la chute régulière de la palatale intervocale devant labiale. Il faut

1. *Truis*, *pruis*, *ruis*, plus voisins de *puis*, ont subi aussi l'analogie de ce verbe au subjonctif, d'où la différence entre *truisse* et *voise*, etc.

remarquer que la première personne des verbes en *eo* a été refaite, parce que, dans ces verbes, *l-+ yod* ne se trouvait ni à l'imparfait ni, sauf exceptions, au participe présent. L'*l mouillée* s'est, au contraire, maintenue et propagée dans les verbes en *io* (sauf dans *bullio*, si peu employé à cette personne), parce qu'elle se retrouvait à l'imparfait et au participe présent. — 123, 2^o. On ne voit pas de raison suffisante pour supposer *as*, *at* au lieu de *abes*, *abet*. — 126. *Ilatio* devait donner *hais*; *hai* doit être analogique. — 127. Le *d* de *vado*, *radis*, a pu tomber facilement par l'analogie de *stao*, parce que les autres temps de ce verbe avaient disparu. Il en est autrement du *c* de *facis*, *facit*. L'hypothèse de M. Rydberg ne me paraît pas vraisemblable. On peut aussi bien et mieux expliquer les formes françaises par *faes*, *fact*, *facmus*, *factis*, semblables à *factum*. Cf. *il dit*, *vous dites*, qui postulent *dict*, *dictis*. *Fois*, au lieu de *fais*, paraît être une substitution purement graphique de *oi* à *ai*. *Fomes* et *fons* peuvent venir directement d'une forme *facumus* (cf. *facunt*), à côté de *facmus*.

128 et suiv. A propos de la comparaison entre la conjugaison écrite et la conjugaison parlée, il eût été bon d'indiquer que la chute des consonnes finales s'est produite devant les compléments commençant par une consonne, et que cette prononciation s'est ensuite propagée à la pause, et même à la position devant voyelle, car la langue courante ne fait plus guère la liaison (sauf devant les pronoms *il* ou *ils*, *on*, *en* et *y*). A noter aussi qu'à l'origine la liaison se faisait nécessairement par *se* et non par *ze*, toutes les fois que l'*s* finale était ou avait été appuyée; la liaison uniforme et générale de l'*s* par *ze* provient d'une analogie avec les cas où l'*s* finale était précédée d'une voyelle.

134. Rem. « *Prendiam* » aurait donné *preigne*, comme *rerecundiam* a donné *vergoigne*. La terminaison *ge* doit se rattacher aux formes primitives issues de *serviam*, *dormiam*, *mordeam*, *surgam*, *spargam*. Cf. §§ 43 et 113. De même, la terminaison *ce*, qui n'est pas signalée ici, se rattache à *tiam*

précédé d'une consonne, comme dans *sentiam*. — 136, 2°. Pour le renvoi à propos de la désinence *iens*, corriger § 51 en § 55. — 136, 3°. Dans l'exemple de Rabelais, *trouvez* peut être à l'indicatif. — 137, 3°. Pourquoi *estoise* ne viendrait-il pas directement d'*estois* (§ 116)? — 139, 5°. *Ducam* a d'abord donné *due*, comme *lactuca* : *laitue*. Cf. § 119. « Duie » et « duise » sont deux formes analogiques successives, comme *diez* et *disez* pour *dites* (§ 119, 2. — 139, 10°. Pour expliquer *seit* sans *e*, on peut admettre que les formes analogiques *siam*, *sias*, *siat* ont coexisté avec les formes primitives, et que la forme primitive l'a emporté pour la troisième personne, qui était la plus employée. de même que *dites* a persisté à côté de la forme analogique *disons*. — 139, 12°. *Vincam* ne devait pas donner *veinche*, mais *venche* (cf. *perrenche*). — 141, 2°. A noter que *sachiez* est devenu régulièrement *sachez* à l'impératif; au subjonctif, l'*i* s'est maintenu par analogie. — *Colliam* est la transformation régulière de *colligam* (cf. § 121). — 145, 2°. Il est vraisemblable que *aiens*, *aiez* se sont prononcés dès l'origine et régulièrement *ai-iens*, *ai-iez*, comme *paier* se prononçait *pai-ier*. — 148. **Poteam* aurait donné *puise* par *s* sonore; mais *sim* étant devenu *siam*, il est naturel que *possim* soit devenu *possiam*, qui explique bien *puisse*. Et on a pu avoir à l'indicatif présent la forme corrélatrice *possio* (qui devait donner *puis* tout aussi bien que *poteo*), et au participe présent *possientem* à côté de *potentem*.

151. Comme *chantons*, *chantez* étaient aussi bien des formes du subjonctif que de l'indicatif, on peut expliquer le pluriel de l'impératif par un emprunt à l'un ou à l'autre de ces modes; or, au point de vue sémantique, on comprend mieux l'emprunt au subjonctif. Et en effet, dans les verbes *être*, *avoir*, *savoir*, où le présent du subjonctif diffère nettement du présent de l'indicatif, ce sont les formes du subjonctif qui servent pour l'impératif. Il y avait des subjonctifs en *ions*, *iez*, à côté des subjonctifs en *ons*, *ez*; par une assimilation en sens inverse, *ions*, *iez* s'est étendu à tous les

subjonctifs, et *ons*, *es* à tous les impératifs. Lorsque le subjonctif *chantons*, *chantez* est devenu par analogie *chantions*, *chantiez*, le pluriel de l'impératif est resté intact et s'est trouvé alors ne plus concorder qu'avec l'indicatif présent, ce qui a donné l'idée de le tirer de ce temps. Sans doute, *dites* et *faites* sont des formes de l'indicatif, mais comme ces deux verbes sont d'un emploi particulièrement fréquent à l'impératif, on peut voir dans *dites* et *faites* l'impératif latin lui-même pourvu d'une *s* analogique. — 155. L'impératif de *vouloir* n'est guère usité que devant un infinitif, où il a pris la valeur d'une simple formule de politesse : *veuillez me dire*, etc. Ailleurs, et pour marquer le sens fort du verbe, on a été naturellement tenté de conformer cet impératif à celui des autres verbes, qui est identique à l'indicatif présent. Mais cette assimilation ne se produit pas devant un infinitif; on ne dirait jamais : « *veus* me répondre, *roulez* lui pardonner. »

157, 2°. Le changement de *abam* en *oue* n'est conforme à aucune phonétique dialectale. On pourrait supposer qu'au moment de la chute générale de la labiale intervocale des imparfaits, celle de *abam* s'est seulement vocalisée pour éviter l'hiatus des deux *a*. — 159. Le cas phonétique de *quietum* est tout à fait particulier; il ne semble pas douteux que la réduction de *iebam* à *ebam* soit analogique. — 161, 4°. *Dormiamus* aurait dû donner *dorgiens*. Le maintien de l'*i* syllabique dans *dormiens* est une exception; dès lors, et à titre d'exception, on peut aussi bien tirer *iens* de *-ebamus*, *eamus*, *ïamus*.

165, 2°. L'explication de la chute du *t* de *chantast* par *chantast-tu* est bien invraisemblable; l'analogie non seulement avec *tu as*, mais avec les secondes personnes de tous les autres temps, qui se terminaient uniformément par *s*, explique très naturellement cette réduction. — 165, 3°-4°. On peut expliquer *chanta* par la même forme que l'italien et l'hispano-roman, c'est-à-dire par *cantaut*, en supposant seulement la prononciation *cantact* ou *cantast*. De même *chantames* semble venir régulièrement de *cantarmus*, avec un *e*

d'appui après le groupe *rm.* — 166. Le second *t* de **stetui* pouvait-il être tombé aussi anciennement? *Estui* et *estoi* sont plutôt des créations analogiques d'après *dui* et *soi*. — 174, 2°. L'explication qui est donnée ici entraînerait l'accentuation *debûi*, *colûi*, etc. Or, on a *dui*, *voil*, etc. Je verrais plutôt dans *je valui*, *il valut*, une reformation très ancienne d'après *tu valus*, reformation qui s'est faite dans les verbes où *us* n'était pas en hiatus avec le radical, c'est-à-dire quand le radical se terminait par une liquide ou une *n.* — 174. *Rem.* Un autre parfait tout latin, *surrexi*, est signalé plus loin par M. Nyrop, § 180, 1° *Rem.*

180, 1° *Rem.* Un parfait populaire *nasquii*, *nasquisti*, est très admissible ; et, sous l'influence de *nasquisti*, on comprend que *vixisti* ait pu se prononcer *risquisti*. Les formes françaises de ces prétérits s'expliquent ainsi tout naturellement, sans recourir à *vixit* « prononcé à la française ». — 181, 1°. On peut indiquer quelle est la catégorie des parfaits sigmatiques qui s'est conservée sans affaiblissement : ce sont ceux où la désinence *is* de la seconde personne était précédée d'un *e* (à l'exception de *eseresis*, qui a été complètement refait). — 182. On voudrait voir mentionner ici l'hypothèse ingénieuse d'Antoine Thomas : chute de la première *s* de la désinence *sis* par dissimilation, toutes les fois qu'elle n'était pas appuyée. — 183, 2°. Il est bien difficile d'admettre que l'*n* de *il print* ait pu être à l'origine « purement graphique », d'autant plus qu'il ne peut guère s'expliquer que par l'analogie de *il tint*, comme la forme *prenez* (pour *prenez*) par l'analogie de *tenez*. — 184. *Coxisti* et *duxisti* n'ont pu donner phonétiquement que *cuïssis*, *duïssis* par *s* sourde. Le prétérit par *s* sonore est refait sur le radical du participe présent et de l'imparfait. — 188. *Eserisis* est analogique, pour *eseresis* (cf. *mesis*, *desis*). — 191. Si *frent* est la forme primitive, il faut l'expliquer par *fcerunt* et non par *fecerunt*, qui aurait donné *fisdrent*.

196. Dans tous les exemples donnés du prétérit en *ui*, sauf dans *jacui* et *cadui*, la voyelle du radical est *e* ou *o*. Quand

c'est un *a*, le prétérit est normalement en *oi*; mais l'*a* de *jacui* et de *cadui* était précédé d'une palatale. — 197, 1°. On peut admettre, je crois, que l'*i* de *ui* a formé diphtongue avec l'*u* (ce qui explique le déplacement de l'accent), et que cette diphtongue *ui* s'est réduite à *u* devant une consonne, comme dans tous les prétérits en *ui*. — 197, 2°. *Voluisti* donnant *rolis* serait en contradiction avec les autres prétérits en *ui*. Il vaut mieux admettre, à côté de *rolui* et de *rolsi*, une troisième forme, *rolî. rolistî*.

199. *Rem.* Les formes de l'imparfait du subjonctif ne nous choquent pas parce qu'elles rappèlent les péjoratifs en *asser*, comme le suppose M. Remy de Gourmont, ou parce qu'elles offrent des consonances désagréables à l'oreille, car *reçussions*, en soi, n'est pas plus cacophonique que *discussion*, ni *moulassions* que *comparution* ou *démolition*, ni *fisse* que *fiis*, mais elles sont tombées en désuétude parce qu'on avait très peu d'occasions de les employer (sauf à la troisième personne), et dès lors elles sonnent étrangement à notre oreille, en tant que temps de verbes, mais non pas comme combinaisons de sons. Il doit y avoir quelques fautes d'impression dans le passage cité de M. de Gourmont (*bouillions* et *pourroyions* ne sont pas des imp. du subj.) — 203. L'explication donnée pour la première personne de l'imparfait du subjonctif (analogie du présent) peut fort bien suffire pour la seconde, et pour les exemples de la troisième tels que *perdesse*. Les formes analogiques l'ont emporté pour les deux personnes les moins employées, et la forme étymologique, *st* au lieu de *se*, pour la troisième. Cf. *seîi* à côté de *seie*, *seies*, § 139, 10°.

204. *Rem.* La confusion signalée entre le futur et l'imparfait primitifs du verbe *être* a sans doute contribué à la disparition de l'un des deux (l'imparfait), un siècle avant l'autre, à moins qu'on n'admette l'influence inverse. — 206, 4°. Il ne semble pas qu'on puisse admettre *taier* comme forme primitive; les formes de ce verbe postulent un infinitif en *re*. — 208, 1°. *D'aurai* et *saurai*, rapprochés d'*aurone*, ne peut-on pas tirer

cette loi phonétique particulière que *avr* devant la tonique devient régulièrement *aur*? Il est vrai qu'*arril* fait exception : — 208, 4°. *Asseyerai* ne se dit plus, ni *rasseyerai*. — 210, 3°. En français, la formation du futur *serai* a pu être favorisée par l'analogie proportionnelle : *font. feront* \equiv *sont, seront*. — 210, 4°. Ne peut-on pas expliquer la labialisation d'*ai* semitonique dans *fairai* > *ferai* par l'influence de l'*f*? Cf. *faisant, faisons, faiseur*, qui ont conservé plus longtemps l'*ai*, parce que ces formes étaient moins employées que le futur, mais qui sont aussi devenues *fesant, fesons, fesseur*, et c'est encore la prononciation populaire, en dépit de la réaction savante. — 4° *Défaudrai* ne se dit plus. — 5° *Oirai* n'existe pas.

220 et suivants. Il ne s'agit pas là uniquement des formes *interrogatives*, mais des formes du verbe dans tous les cas où le pronom sujet est placé après le verbe (aussi hésite-t-il, puissé-je, etc.). — 221. Il semble bien difficile de passer phonétiquement de *aime-je* à *aimé-je*¹. L'ancienne orthographe *aimai-je* laisse supposer à l'origine un emploi abusif du prétérit pour le présent. — 222. On dit encore : « Oui, te dis-je. Que dis-je? (Que vois-je?) » Mais en dehors de ces formules, on n'emploie plus ni *dis-je*, ni *vois-je*, et fort peu *fais-je*. — 225. Pourquoi le *ti* interrogatif patois viendrait-il de l'argot de Paris? Il peut s'être formé spontanément sur plusieurs points du territoire.

246, 2°. Je crois qu'à côté de *capus-um*, il y avait une forme *capis-em*, qui explique mieux le français *chief* que la première. — 247. *Rem.* Ajouter *vaisseau* à côté de *vaisselle*. et noter que *vaisselle* offre cette particularité d'avoir encore une valeur de pluriel; c'est le pluriel de *vaisseau* au sens primitif de *vase* : « De la vaisselle, » ce sont « des vases ». — 249. La déclinaison « *singul. nom. fins, acc. fin, plur. cas unique fins* », est si conforme au latin *finis, finem, fines*, qu'il est bien difficile de ne pas l'y rattacher. On ne voit pas

1. *Aime-le* a déplacé l'accent, mais n'est pas devenu *aimé-le*.

bien pourquoi les féminins auraient subi l'analogie de la déclinaison masculine, et encore moins pourquoi cette analogie se serait limitée au singulier.

255. La forme *cuens*, au lieu de *cons*, n'est pas expliquée. Il semble que la palatale qui précédait la tonique ait fait échec à l'action de la nasale, comme dans *chien* au lieu de *chain*. — 259. *Traître* eût mérité une note explicative, car on aurait dû avoir, suivant la quantité de l'*i*, *tratre* ou *traïre*, et à l'accusatif, dans les deux hypothèses, *tratteur*. Ce mot a subi l'influence modificatrice du verbe *traïr*. On ne peut l'expliquer, comme le fait le *Dictionnaire général*, par un emprunt très ancien; car la dernière dentale de *traditre* serait tombée en même temps que la seconde. — 263. On ne peut dire que *mille* s'est conservé intact, car le pluriel avait une *l* mouillée dans l'ancienne langue. Il s'est assimilé au singulier *mil*. — 266. 2^o Il eût été bon de faire remarquer que *duc* et *grec* sont des mots savants. — 268. Il y a un mot omis dans la loi qui est ici formulée : on trouve *z* au lieu de *s* flexionnel quand la consonne finale du thème est « t, d, n APPUYÉE, etc. ». — 270, 3^o. A noter que plusieurs de ces réformations sont purement graphiques. — 273 et 274. Plusieurs des exemples sont douteux : « Je le ferai pendre comme *laire* » peut s'interpréter : « comme un laire pent. » — « Deus! *quel baron* » peut s'interpréter : « quel baron il y aurait en lui! » — Dans « Bertain vint moult en gré », *Bertain* est au datif, le sujet neutre de *vint* n'est pas exprimé. — 275. A remarquer que, dans les exemples cités, l'accusatif s'emploie particulièrement, au lieu du nominatif, comme prédicat. Comparez en vieux français *c'est moi* à côté de *ce suis-je*. — 278. De même que *on* a conservé sa fonction de nominatif, *autrui* a conservé sa fonction de cas régime, car on ne l'emploie jamais comme sujet. — 281. A propos de *pâtre*, *pâteur*, noter que la forme berrichonne du cas régime, *pâtour*, est employée par G. Sand. — 283. *Rem.* C'est évidemment parce que le mot *lex* se terminait par un *x*, qu'on a eu l'idée, d'ailleurs bizarre, de donner au mot *loi* un pluriel en *x*. — 287. La pronon-

ciation qui prévaut pour *nerf*, c'est *ner* aus deus nombres; c'est seulement au figuré, où le mot s'emploie exclusivement au singulier, que l'*f* finale s'est maintenue : « Il a du *nerf*. l'argent est le *nerf* de la guerre. »

288 (et 270). « La consonne finale disparaît sous l'influence des formes du pluriel. » Mais cette consonne a disparu dans bon nombre de substantifs qui s'employaient peu ou point au pluriel, et il faut alors expliquer la disparition tantôt par l'influence de la forme du substantif devant les compléments ou adjectifs commençant par une consonne (*cu(l)-de-lampe*, *cu(l)-blanc*, etc.), tantôt par une analogie avec des substantifs de même terminaison qui, eus, s'employaient souvent au pluriel. Ainsi, beaucoup de substantifs en *s* ou *t* ayant perdu la consonne finale sous l'influence du pluriel, tous ceus qui se terminaient de même sont arrivés à se prononcer avec consonne finale amuïe (sauf, bien entendu, les mots savants récemment empruntés ; les quelques mots en *s* ou *t* qui ont résisté à ce mouvement analogique sont : 1° ceus qui s'employaient très souvent à la pause, c'est-à-dire sans complément ni adjectif complémentaire comme *rut*, *dot*, *fiis*, *lis*, *ris*, *as*, *ours*, *sens*) ; 2° ceus qui non seulement s'employaient peu au pluriel, mais qui n'avaient même pas de pluriel normal, comme les noms propres (*mars*, nom du mois, *Gaston Paris*, *Sens*, *Arras*, *Reims*, etc.). Encore, pour un bon nombre de ces noms, l'analogie a-t-elle été la plus forte ; on ne prononce plus guère *juillet* et *août* en faisant sonner le *t* ; *Paris*, nom de la ville, s'est assimilé aus nombreux noms de lieu en *y*. Les noms qui se terminaient par une consonne autre que *s* ou *t* n'ont pas été soumis à une assimilation aussi générale ; ils ont conservé ou perdu leur consonne finale, selon qu'ils s'employaient plus souvent au singulier ou plus souvent au pluriel ; mais on constate des analogies « de petite série », comme celle qui a uniformisé tous les anciens noms en *el*, pluriel *eaus*, comme celle qui a falli faire tomber l'*l* mouillée de *fenouil* par imitation de *genou*, *pou*, etc. (cf. § 326). Il eût été bon aussi d'indiquer dans le § 288 que lorsque la

consonne finale amuë du singulier se fait entendre devant une voyelle, c'est toujours une sourde que l'on prononce (*grant imbécile, suer sanc et eau*), ce qui prouve que les mots tels que *grand*, pourvus à l'origine de trois prononciations différentes, — *grand* devant voyelle, *gran* devant consonne, et *grant* à la pause, — avaient uniformisé leur prononciation dans les deux cas où la consonne finale se faisait entendre, et c'est la forme du mot à la pause qui s'était introduite devant voyelle. Enfin, nous ferons sur le § 228 une remarque qui s'applique également à ceux qui suivent, c'est qu'il eût été utile de traiter à part la question de la consonne finale des adjectifs. Cette consonne s'amuëssait non seulement devant l's du pluriel, mais encore devant la consonne initiale du substantif qui suivait ; si bien que les adjectifs qui se plaçaient ordinairement devant le nom avaient plus de chances que les autres de perdre leur finale ; de là *jolif*, réduit à *joli*, tandis que les autres adjectifs en *if* ont conservé l'*f*.

293. 1°. C'est évidemment parce que *bal* s'employait beaucoup plus souvent au singulier qu'au pluriel que le pluriel *baus* a fini par disparaître devant *bals*. S'il est inexact de dire que *banal*, employé au figuré, soit « inusité » au pluriel, il est très exact qu'il est joint beaucoup plus souvent à un nom singulier qu'à un nom pluriel, de là le nouveau pluriel *banals*. Il est probable que le mot *poitral*, sous la forme *poitrail* qui a prévalu, aurait conservé son pluriel *poitraux*, s'il avait continué à désigner une pièce du harnachement (selles et poitraus) et non pas la partie du corps de l'animal que recouvre cette pièce ; mais dans ce dernier sens, qui a seul survécu, le mot s'emploie presque exclusivement au singulier, d'où le pluriel éventuel *poitrails*.

296-7. Littré dit que le pluriel *glaciaux* n'a rien autre de choquant que de n'être pas employé. Mais il en est de même pour tous les adjectifs dont le pluriel se forme plutôt en *als*. Et c'est parce que ces adjectifs s'emploient surtout avec des noms au singulier qu'on est tenté de leur conserver partout la désinence *al*. Il arrive souvent qu'on se trouve gêné lorsque

par hasard on les joint à des noms au pluriel. On hésite entre le pluriel normal en *aux* et le pluriel semblable au singulier, et comme l'un et l'autre choquent parce qu'on ne se rappelle pas avoir entendu le mot avec la désinence normale en *aux* et que d'autre part un pluriel inusité en *als* fait l'effet d'une incorrection, on évite autant que possible d'accoler ces adjectifs à des noms au pluriel. Mais il suffit qu'un ou plusieurs philologues ayant de l'autorité aient employé le pluriel *sous nasaux* pour que cette forme soit devenue courante dans la langue philologique. Toutefois la tendance moderne et naturelle, pour les adjectifs à propos desquels on hésite, est de généraliser la désinence en *al*.

302. Le pluriel *fermaux* ne s'emploie plus que comme terme de blason. — 303. *Rem.* On ne peut pas dire que *bestiaux* « sert de pluriel » à *bétail*. « Les bestiaux » n'est pas le pluriel, mais l'équivalent de « le bétail », *bétail* étant un terme collectif. — 308-309. *Cieus* s'est conservé parce que ce mot s'employait constamment au pluriel comme *synonyme* emphatique du singulier. L'objet *ciel*, considéré comme l'ensemble des régions de l'espace, s'exprime par un pluriel ; mais si *cieus* est une « forme » plurielle de *ciel*, ce n'est pas le pluriel logique, c'est le synonyme du nom *ciel*. Lorsque on a l'occasion, rare, de parler (au figuré) de la véritable pluralité de l'objet *ciel*, on emploie le pluriel refait sur le singulier : « les *ciels* des paysagistes, des *ciels* de lit. » On devrait, dans les dictionnaires, faire deux numéros distincts de *ciel* et *cieus* et aussi d'*orgue* masculin et du féminin pluriel *orgues*, et ne pas présenter *cieus* et *orgues* fém. comme des pluriels de *ciel* et *orgue* au même titre qu'*hymnes* et *checaus* sont des pluriels d'*hymne* et *cheral*.

320. Le pluriel *yeus* est-il si difficile à expliquer? M. Bourciez en rent fort bien compte, en le rapprochant de *lieu* (§ 70, rem. 1). Toutefois, je crois que dans *ueus*, l'*u* initial a passé à *y* alors que *uen* était encore triphongue et précisément par dissimilation des deus *u* semi-voyelles, car *uœ* aurait sans doute abouti à *eu* actuel. Pour *focum*, *locum*,

jocum, je crois qu'on a eu d'abord *fuou*, *luou*, *juou*, puis l'*f* absorbant l'*u* qui suit, *fou*, *luou*, *juou*, puis, par l'affaiblissement de l'*o* en *e* et par dissimilation du premier *u*, *feu*, *lieu*, *gieu*, enfin, la chuintante absorbant l'yod, *feu*, *lieu*, *jeu*.

323. L'observation de M. Philipot (p. 414) sur « *mols* oreillers » me paraît s'appliquer aussi aux « *fols* amateurs » de Bossuet. Cf. notre *Rerue*, t. XV, p. 265. De même que *calidum* a donné *chalt*, *chant*, qui n'a jamais été *chal*, de même *solidum* devait donner *solt*, *sout*, et la forme *sol* est anormale. Elle provient probablement d'une analogie proportionnelle: *fols*, *fous* est à *fol* comme *soltz*, *sous* à « *sol* ». C'est de la même manière que s'explique la disparition du *t* final du substantif *court*, plutôt que par l'influence savante de *curia*, comme le suppose le *Dictionnaire général*.

367. Il est probable que l'allongement de la voyelle dans le pluriel *lacs* (et dans *hanaps*, *coys*, etc.) s'est produit comme suit : on a eu d'abord *un lac*, *des las*, puis *un lac*, *des là* ; puis la forme du singulier l'a emporté ; mais pendant quelque temps, tout en rétablissant le *e* au pluriel, on a conservé l'allongement et le changement de timbre de la voyelle produits par la chute de l'*s*. C'est ainsi que, sous l'influence de *des ô*, quand on fait sonner au pluriel l'*s* du singulier *os*, on hésite entre *des os* et *des ôs*.

386. 2^o. « Dans la langue actuelle », *grand'bande*, *grand'cérémonie*, *grand'chambre*, *grand'chère*, *grand'coiffe*, *grand'pompe*, *grand'salle*, *grand'sœur* ne se disent plus. Dans « avoir grand'soif, grand'peur, grand'hâte, grand'faim, grand'honte, faire grand'peur », *grand* est adverbe, au sens de *grandement*, comme dans « son grand ami, il est grand temps, etc. » Cette dernière expression, si caractéristique, n'est relevée ni dans Littré ni dans le *Dictionnaire général*. Cf. « Il a très soif, très faim, etc. » La valeur adverbiale de *grand* dans ces locutions est mise en évidence par cette phrase de Daudet, que M. Nyrop cite plus loin (§ 476) ; « ... dont Lydie avait si *grand'peur* ; *moins* peur cependant que du père Georges. » *Grand'peine* ne s'emploie pas en dehors des

locutions verbales et de « à grand'peine », ni *grand'chose* en dehors de la locution « pas grand'chose ».

389. Malgré l'anglais *moist*, il semble difficile d'admettre en vieux français une forme masculine sans *e* muet, *muscidum* n'ayant pu devenir assez anciennement paroxyton. Quant à *muscida*, il ne pouvait donner *moïse* (cf. *obsidaticum* donnant *ostage*, et *buxida* : *boïste*).

107. Si l'explication donnée est exacte, l'amouïssement de l'*r* dans la désinence *eur* serait bien antérieur au XV^e siècle, puisqu'on a *prieuse* dans le roman de la Rose (voy. § 406, 1^o Rem.). On ne peut pas parler de la « réapparition » de l'*r* au masculin : s'il avait complètement disparu, on ne voit pas comment il aurait pu se rétablir.

418. Je crois qu'on peut considérer *longe* comme analogique (au lieu de *loigne*) d'après *large*. Cf. § 43. — 421. *Expultrice* est tout à fait hors d'usage. — 442. Sur *résous*, voy. ci-dessus § 100. Le féminin *hebreue* ne s'emploie pas, même comme substantif.

447 et suiv. Il vaudrait mieux partir de la forme féminine, et parler des « particularités de la forme masculine », ce serait beaucoup plus simple. — 448. 2^o A noter le féminin *maline*, fort employé (Voy. le *Dictionnaire phonétique* de Michaëlis et Passy).

455. 2^o. *Mieus* devant un participe a son sens normal : « le plus preus et le *mieus* combattant. » L'emploi de *mieus* au sens de *plus* est corrélatif à l'emploi de *bien* (et de *pas mal* au sens de *beaucoup*; mais nous disons encore : « il a *bien* de la peine, il est *bien* malade. » sans dire : « Il a *mieus* de la peine, il est *mieus* malade. »

457. Ce qui fait que « plus bon » nous choque, et non pas *plus mauvais* ni *plus petit*, c'est que *meilleur* est senti comme le comparatif de *bon*, tandis que *pire* et *moindre* sont les comparatifs d'adjectifs aujourd'hui disparus (*malus* et *parvus*) et non pas de *mauvais* et de *petit*; dès lors ils doublent « plus mauvais » et « plus petit » et ne les excluent pas. *Pis* et *mieus* sont les comparatifs des adverbes *mal* et *bien* qui existent

encore l'un et l'autre. Cependant, si l'on ne dit pas *plus bien*, on dit *plus mal*. C'est qu'en réalité *pis* ne vit plus; il ne s'est conservé que dans un certain nombre de locutions figées.

460. A noter que la valeur de *sur* dans « sur tous » s'est conservée dans l'adverbe *surtout*.

463-469. Les divisions adoptées par M. Nyrop dans les paragraphes consacrés au superlatif relatif ont le défaut d'ne pas éclairer la question. Ce n'est pas parce que ce superlatif est sujet ou régime, attribut ou prédicat, ou dépendant d'une préposition, qu'il peut ou non se passer de *le*, *la*, *les*. Et toutes les fois qu'on a « *le* variable » devant un comparatif non suivi du nom, ce « *le* variable » n'est pas article, mais pronom démonstratif. « Elle est *la* plus heureuse » doit s'analyser : « Elle est *celle* plus heureuse. » Quand on dit : « l'homme *le* plus heureux », le second *le* forme pléonasme, non pas avec le premier, qui est un article, mais avec le substantif. Car c'est dire « l'homme *celui* plus heureux », pléonasme qui fut aussi grossier, à l'origine, que peut l'être encore aujourd'hui « Pierre il est heureux ». Quand le comparatif se trouvait joint soit à un pronom démonstratif (*le*, *la*, *les* = celui, celle, ceus), soit à un nom accompagné de l'article défini, il exprimait naturellement l'idée du superlatif relatif. En effet, l'article ou le démonstratif isole l'objet dont on parle des autres objets semblables, et qualifier cet objet, ainsi isolé, de *plus* (*heureux*, *facile*, *beau*, etc.), c'est exprimer non pas un simple comparatif, mais un superlatif relatif, car c'est dire qu'il a cette qualité plus que *tous* les autres, dont on le distingue. « Il est plus heureux » est un comparatif, mais « c'est lui qui est plus heureux » (équivalant à *celui qui est plus heureux est lui* ou « il est le (*celui*) plus heureux » sont des superlatifs. L'usage s'est établi de placer toujours *le*, *la*, *les* devant le comparatif en fonction de superlatif, sauf après *de* partitif dépendant de *ce*, ou quand ledit comparatif précède le nom; mais l'ancienne langue s'en dispensait très logiquement toutes les fois que l'idée démonstrative, isolant l'objet ou la circonstance dont on parlait, était

exprimée d'une autre façon quelconque : « *la* grappe plus mûre ; *la* grappe qui était plus mûre ; *les derniers* enfants sont plus aimés ; *sa* robe (*celle* de ses robes plus belle ; quand elle en eut (à *cette* époque où elle en eut) plus grand besoin ; *celui* des voyageurs qui est de meilleure maison, etc. » L'interrogatif isole aussi l'objet et transforme le comparatif en superlatif relatif : « *Quelle* couleur vous semble plus belle ? »

476. Dans « avant qu'il soit *plus* jour », *plus* ne modifie pas le substantif *jour*, mais la locution verbale *être jour*. De même, dans « il avait *plus* raison, il avait *moins* peur », *plus* et *moins* modifient les locutions verbales « avoir raison, avoir peur ». *Il avait moins peur* = *il s'effrayait moins*. De même encore, dans « il lui avait fait *très* peur, ils ont *très* hâte de vous voir », cités au § 478, *très* modifie les locutions verbales. On n'aurait pas l'idée de considérer *bien* comme modifiant le substantif dans : « Il lui avait fait *bien* peur, il avait *bien* raison. » On pourrait formuler la règle suivante : *Très*, qui se joint à un adjectif (ou à un substantif employé adjectivement) et non pas à un verbe, s'emploie cependant avec certaines locutions verbales où entre un substantif sans article et se place alors devant le substantif. Même règle pour *si* : « Il avait *si* faim » = il était *si* affamé !

478. *Le fin premier, tout fin seul* ne se disent plus, mais on dit encore : « le fin bout. »

481. Il est remarquable que les deux seuls noms de nombre qui aient perdu leur *s* finale dans la prononciation à la pause soient précisément les deux où cette *s* était la flexion du pluriel. Il semble donc que ce soit une application de la loi générale en vertu de laquelle l'*s* du pluriel s'est amuïe. *Neuf* n'a conservé sa prononciation primitive devant voyelle (*neuv*) que dans *neuf ans* et *neuf heures*, à cause de l'emploi particulièrement fréquent de ces expressions. Ailleurs, c'est la prononciation à la pause qui s'est propagée à la position devant voyelle. Cf. la prononciation *grant'* devant voyelle, § 288.

483 (et 487). Du moment que la conjonction *et* s'est main-

tenue devant voyelle dans « trente et un, soixante et onze », il semble bien probable qu'elle s'est maintenue aussi devant consonne et devant la diphtongue *ui* de *huit*, mais en s'affaiblissant en *e* labial, d'où une confusion avec l'*e* final de *trente*, *quarante*, etc. Et c'est le *t* de liaison devant *e* pour *et* que l'on entend encore dans *vint' deus*, *vint' trois*, etc. De même *dis' neuf* ne peut s'expliquer que par *dis et neuf*, *dis e neuf*, et *dis' sept* avec *s* redoublée par *dis et sept*, *dis e sept* (*dissept* par assimilation des deus sillantes). Les quelques exemples anciens de la graphie *vinte* ne prouvent pas du tout que la prononciation actuelle *vint' deus*, *vint' trois* soit le résultat d'une assimilation avec *trente* et *quarante*, et il est impossible de supposer une forme analogique *dize* pour expliquer *dis'neuf*. « Vingt-et-deus » devenant *vint-e deus*, *vint' deus*, est tout à fait semblable à *décollèter* devenant *décolleter*, *décolter*. On comprend fort bien que la conjonction *et* ait pris des prononciations différentes en hiatus et devant consonne, mais il est inadmissible qu'elle se soit maintenue dans un cas pour disparaître dans l'autre (si ce n'est par confusion phonétique).

485. *Rem. 2.* Ce n'est pas seulement en italien qu'on supprime les mille et les cents dans les millésimes. Nous disons couramment : « la révolution de 89, de 93, de 48 ; la guerre de 59, de 70 ; il est né en 52, etc. » Mais on ne dit pas : « la révolution de 30, » ni : « il est né en 2 ».

492. *Quart an*, *seime quarte* sont des termes techniques que je n'ai jamais entendus. On ne dit plus : « consulter le tiers et le quart, parler du tiers et du quart, être en quart, » mais on dit fort bien : « Se moquer du tiers comme du quart. » Est-il certain que *sextum* devait donner *sist* dans *e* ? Le groupe *yod+s+t* peut bien appeler une voyelle d'appui. Le cas n'est pas le même dans *exit*, où le *t* est une consonne de flexion qui termine le mot.

498. *Rem. 1.* A propos de ce qui reste de la valeur démonstrative de l'article, M. N. est amené à indiquer qu'il y a aussi des traces de sa valeur *pronominale démonstrative*,

par exemple dans *Villeneuve-la-Guyard* (c'est-à-dire Villeneuve, celle de Guyard). Mais il y en a bien plus qu'il ne l'indique. *Le, la, les* ont encore cette valeur quand ils sont suivis d'un adjectif, non suivi lui-même d'un nom : « Louis *le* Débonnaire (*celui* débonnaire); Virieu-*le*-Grand (*celui* grand); il y a deus rubans sur la table, donnez-moi *le* bleu. » Il en est de même dans *lequel* (*celui* quel); dans les pronoms ordinaux (en y comprenant *l'un, l'autre*) : le premier, le second, etc.; dans les pronoms possessifs : le mien, le tien, etc.; dans le superlatif relatif non suivi du nom (§ 463). *Quel, premier, mien*, etc., sont adjectifs : c'est *le* qui est pronom. Les grammaires font figurer *le* dans les articles et dans les pronoms personnels; il faudrait le faire figurer aussi dans les pronoms démonstratifs et dire : *le, la, les, au, des*, etc., s'emploient au lieu de *celui, celle, ceus, à celui, de ceus ou de celles*, etc., quand le démonstratif est déterminé par un adjectif au lieu de l'être par un génitif. Comparez les deus sens de *le pauvre* dans « on doit secourir *le pauvre* » et dans « si vous avez deus amis, dont l'un soit riche et l'autre pauvre, il faut avoir plus de prévenances pour *le pauvre* que pour le riche ». Dans le premier cas, *le* est article devant *pauvre* employé substantivement; dans le second cas, *le* est pronom devant *pauvre* resté adjectif.

499, 5°. Ce n'est pas seulement dans le *riens* provençal que la distinction de *los* et de *las* s'est maintenue. Elle subsiste dans beaucoup de patois du Midi. — 504. Il y a là une équivoque. Ce n'est pas après la mort de *ou* et de *ès* que l'emploi de *en le* et *en les* a été interdit; mais l'interdiction a survécu à *ou* et à *ès*, parce qu'ils ont été remplacés par *au* et *aus*. Lorsqu'il existe une forme contracte, la forme non contractée est nécessairement incorrecte. — 505. *Rem.* Le pronom *personnel* « le » ne se contracte plus avec *de* et *à*, mais si bien encore le pronom *démonstratif* « le ». Ex. : servez-vous *du* grand (*de celui* grand); entre Pierre et Paul, j'accorde ma confiance *uu* premier (*à celui* premier).

510. Ce paragraphe est un peu confus. Au moyen âge,

mangier del pain ne signifiait pas nécessairement « manger d'un pain déterminé », comme le prouve notamment un exemple cité au paragraphe suivant : « Si li donra un de ces jors un baceler, qui *du pain* li gaaignera par honor. » D'autre part, si *mangier de pain* et *mangier del pain* ne s'égalaient que « à peu près », l'emploi de l'article défini n'était pas « indifférent ». Enfin dans la langue actuelle, *manger du pain* ne veut pas nécessairement dire « en toute généralité se nourrir de la substance qu'on appelle pain, sans rapport à aucun pain déterminé ». Ex. : « Il y a ici un pain et une brioche, je mangerai du pain, et vous de la brioche. » — 514. La règle de Vaugelas n'était pas si arbitraire que cela ; elle manquait seulement de nuances. — 515, 3°. « Les expressions abstraites » est bien vague. Il s'agit des noms abstraits du singulier, dont la signification ne comporte pas de pluriel. — 516. Les passages cités sont présentés comme des exemples de l'emploi de l'article partitif, sous l'influence du parler familier, dans des cas où, en principe, on devrait mettre la simple préposition *de* ; il faut donc en élaguer les phrases où il serait incorrect d'employer *de* sans article, comme dans : « de la mauvaise humeur, du mauvais sang, de la bonne volonté, des jeunes filles, de la rude ou de la vraie misère, de la verte sincérité, du sale argent (si *sale* est épithète de nature), de la vraie reconnaissance, etc. »

519. *Emphatique*, étant donné le sens français de ce mot, ne convient pas comme synonyme de *tonique*. Remplacer *emploi atone* par *emploi semi-tonique*, d'autant plus qu'au § 523 il est dit formellement que la partie atone des pronoms disparaît. — 521. M. N. adopte avec raison l'explication de *illui* par l'analogie de *cui*, et de *lei* (d'après le datif vulgaire *illæ*), par l'analogie de *lui*. — 523, 4°. *L's* ne se prononce devant une voyelle que dans certaines conditions. On ne dit pas : « Donne lé-z à ton ami, » ni « laissez nou-z approcher. » — 528, 2°. La voyelle finale de *le* ne s'élide pas devant voyelle dans « fais-le attendre, envoie-le à Paris, etc. » — 531, 2°. A citer la phrase normande typique : *Qua qu'ale a*

qu'a crié? Ale a qu'ale a chu (Quoi qu'elle a qu'elle crié? Elle a qu'elle a chu). — 533. Renvoyer, dans la bibliographie, à l'article de M. Vignon sur le pronom neutre sujet (dans notre *Revue*, XV, 1). — 542. Est-il bien « régulier » que *mea* donne *meie* quand *meun* donne *mien*? — 547. La substitution de *mon amie* à *m'amie* est due à une analogie non seulement avec *bel ami*, — *bel' amie*, *bon ami*, — *bon' amie*, mais encore avec *l'ami*, — *l'amie*, *cest ami*, — *cest' amie*, *un ami*, — *un' amie*, *cel ami* — *cel' amie*. On aurait pu avoir l'assimilation inverse : *m'ami* comme *m'amie*.

569, 3°. Bien des exemples donnés pour *cui* génitif doivent appartenir à *cui* datif, l'ancienne langue employant bien plus souvent le datif que le génitif pour marquer l'idée possessive. (Cf. la thèse de M. Westholm, Upsal, 1899). — 571. L'archaïque *qued* devant voyelle semble bien prouver la persistance de *quid*, qui explique tout naturellement la forme tonique *quoi*.

L. CLÉDAT.

Goethe en France. — Étude de littérature comparée, par Fernand Baldensperger, professeur à l'Université de Lyon. — Paris, Hachette, 1904, in-8°, 392 p.

Cet ouvrage traite avec bonheur l'une des plus hautes questions de la littérature comparée; après l'avoir lu, on reste étonné de la quantité incroyable de documents qu'il contient, et plein d'admiration pour la pensée forte qui a su les organiser et les mettre en valeur. L'auteur est un érudit de premier ordre, et l'un des meilleurs *philosophes* que la critique compte en France aujourd'hui.

M. B. a réparti le détail de son étude en quatre divisions générales : *L'auteur de Werther*. — *Le poète dramatique et lyrique*. — *Science et fiction*. — *La personnalité de Goethe*. Les faits semblent venir d'eux-mêmes se distribuer dans ces cadres habilement choisis; malgré quelques répétitions, inévitables d'ailleurs en un pareil sujet, le lecteur a le plaisir de suivre dans une succession véritablement chronologique

les divers aspects de Goëthe qui dominent tour à tour en chacune de ces périodes. Ainsi, bien loin d'entasser une collection de notes, M. B. a fait un livre d'une belle ordonnance.

L'ouvrage débute un peu brusquement: avant de nous exposer les phases de l'action exercée par *Werther* sur le public français, il eût été utile de nous peindre, au moins en raccourci, le milieu littéraire et social, dans lequel ce *Werther* allait être jeté, en passant la frontière. Du moins, M. B. nous montre, avec une grande abondance de preuves, *Werther* séduisant les âmes sensibles de la fin du XVIII^e siècle, et devenant, autour de 1830, « le modèle des cœurs qui sont tout à l'amour, qui vivent de lui et pour lui, et auxquels répugne la façon ordinaire et bourgeoise de considérer les choses du sentiment » (p. 85).

Si *Werther* a joui pendant cinquante ans d'une vogue à peu près ininterrompue, *Faust* fut moins bien accueilli, et ne fut que « d'un faible service pour la campagne romantique » (p. 91). En effet, si l'on voit nettement l'influence de Shakespeare sur le théâtre novateur, et aussi la place que les drames de Schiller ont tenue dans les préférences de l'école romantique, il est certain que Goëthe fut négligé, à cause de son désordre, de ses fantaisies et de ses symboles, qui déroutaient l'esprit français. M. B. nous dit pourtant que Goëthe contribua avec Schiller et Werner, à initier le romantisme à toutes les ressources du lyrisme dans le drame. On nous permettra de croire que les tendances les plus originales de la jeune école la portaient d'elles-mêmes vers l'emploi, même indiscret, de l'élément lyrique.

Le lyrisme romantique proprement dit, ne doit à peu près rien à Goëthe, à ses odes, à ses romances, à ses lieds. Quant à *Faust*, il cessa peu à peu d'offrir aus Français, suivant le mot de M^{me} de Staël, l'image d'un « chaos intellectuel », et il les attira par le double élément du *satanisme dissolvant* et de l'*idylle amoureuse* (p. 138).

Cependant M. B. nous paraît exagérer, lorsqu'il dit que le

sentiment de l'infini, cher à la poésie romantique, doit beaucoup à *Faust*. En réalité, Châteaubriand et Lamartine n'avaient eu qu'à descendre dans leurs cœurs pour y découvrir la source d'un sentiment pressenti déjà par les jeunes générations et salué par elles, à son apparition, d'un long cri d'enthousiasme. C'est en 1818, le 11 octobre, que Lamartine écrivait à Virieu : « Tu as trouvé en effet le vrai mot, l'*infini*. Je l'avais dit souvent sans m'y fixer; je l'avais dans l'esprit, et tu l'as produit; c'est cela, il faut le mettre en réserve; tout est là. C'est l'âme de l'homme tout entière. »

Les *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* furent accueillies avec défiance et inquiétude, et seule, Mignon reçut droit de cité dans l'œuvre romantique. Quant aux *Affinités électives*, où les attractions sentimentales sont assimilées aux lois de la chimie, elles restèrent un objet de stupéfaction, en France, jusqu'au jour où le *beylisme* fut adopté par quelques-uns de nos romanciers.

Goethe était un savant; si la France mit du temps à s'en laisser convaincre, elle ne manqua pas de proclamer, une fois l'initiation accomplie, ce que l'histoire naturelle et l'anatomie doivent à la célèbre théorie de Goethe sur l'unité de composition organique dans les végétaux.

Goethe fut aussi un philosophe, et à ce titre il a véritablement agi sur la pensée française. M. B. l'a constaté dans un beau chapitre, où l'enquête minutieuse des faits s'unit à des vues générales sur la philosophie française du XIX^e siècle, sur l'électisme de Victor Cousin, le positivisme d'Auguste Comte, les doctrines de Taine et de Renan.

L'étude du panthéisme moitié poétique, moitié philosophique de Goethe conduisit la France de 1860 « à tenter une exploration du *Second Faust*. » Cette évocation de la belle Hélène, mariée au docteur Faust, ne pouvait manquer de plaire à la génération des Parnassiens, à qui la laideur de la vie moderne inspirait un nostalgique retour vers la beauté hellénique. *Hermann et Dorothee*, *Iphigénie en Tauride*, profitèrent aussi de cet état d'esprit, et trouvèrent

en France des critiques sympathiques et des admirateurs convaincus.

Enfin, la personnalité de Goëthe, si longtemps calomniée par des écrivains superficiels, qui ne voulaient voir en lui qu'un *compréhensif* et un *impassible*, s'est dégagée de la légende. L'olympien, indifférent et égoïste, n'est plus. et à sa place, on nous a montré un homme aimant, ayant uni à sa vaste intelligence une extrême sensibilité, et capable de servir efficacement la cause de son pays. M. B. tire de la vie de son héros la haute leçon morale d'« une marche progressive vers une plus noble existence » (p. 286).

Après avoir parcouru, à la suite de ce guide très sûr et très informé, les diverses manifestations de l'influence goëthéenne, on éprouve quelque embarras à dresser le bilan des idées ou des formes d'art que la France doit à Goëthe. Dans sa belle conclusion, M. B. s'exprime ainsi : « Il est difficile de prétendre qu'un écrivain qui a inquiété Châteaubriand et ému Lamartine, qui a secondé Geoffroy-Saint-Hilaire, abrité le doute de Renan et enchanté la spéculation de Taine, n'a point agi sur l'intelligence française. »

Rien de plus discret et même de plus juste que cette opinion ; M. B. nous l'avait fait pressentir dès le début de sa vaste enquête : « Il est bien certain, a-t-il dit, qu'une époque littéraire, lorsqu'elle découvre et qu'elle annexe des idées ou des formes exotiques, ne goûte et ne retient vraiment que les éléments dont elle porte, par suite de sa propre évolution organique, l'intuition et le désir en elle-même » (p. 3). Quand il s'agit de déterminer avec exactitude le degré de ces influences étrangères, ou même nationales, on s'aperçoit que les enquêtes les plus minutieuses n'apportent qu'une solution approximative. Ainsi *Werther* a sûrement agi sur l'imagination française, mais l'a-t-il modifiée dans son fond ? A cette question, Joseph Texte répondait prudemment : « L'influence de Byron, celle de Goëthe, a imprimé une direction nouvelle à la mélancolie du siècle, et il est certain que le siècle eût été mélancolique

sans eus, mais peut-être bien qu'il eût été mélancolique autrement¹. »

Un Français qui vécut à Berlin, William Reymond, demandait à Sainte-Beuve quelques considérations à l'occasion d'une étude qu'il allait publier sur l'*Influence anglo-germanique en France au XIX^e siècle*²; Sainte-Beuve lui répondait (2 novembre 1863) :

« J'ai beaucoup connu et fréquenté, dans les premières années de leur éclosion féconde, les talents et les génies de l'école dite romantique, et je puis dire que j'ai vécu familièrement avec la plupart. Ce que je puis vous attester, c'est que les imitations de littérature étrangère, et particulièrement de l'Allemagne, étaient moins voisines de leur pensée qu'on ne le supposerait à distance. Ces talents étaient éclos et inspirés d'eux-mêmes et sortaient bien en droite ligne du mouvement français inauguré par Châteaubriand. M^{me} de Staël, avec sa veine particulière de romantisme, n'était pour eux que très accessoire. Je parle en ce moment de Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny, etc. Aucun des grands poètes romantiques français ne savait l'allemand, et parmi ceux qui les approchaient, je ne vois qu'Henri Blaze très jeune alors, mais déjà curieux et au fait, et aussi Gérard de Nerval qui de bonne heure se multipliait et était comme le commis-voyageur littéraire de Paris à Munich. Goethe était pour nous un demi-dieu honoré et deviné plutôt que bien connu. On n'allait pas chez lui, à Weymar, avec David d'Angers, pour s'inspirer, mais pour lui rendre hommage...

« Charles Nodier, mon prédécesseur et qui a tant parlé *Werther* et Allemagne, l'arrangeait encore plus à sa fantaisie et ne la voyait qu'à travers la brume ou l'arc-en-ciel: il ne savait pas l'allemand. »

1. *Les relations littéraires de la France avec l'étranger, au tome VII* (p. 717) de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*.

2. *Corneille, Shakespeare et Goethe, Etude sur l'influence, etc.*, Berlin, 1864.

La génération du Second Empire, il est vrai, se pénétra plus profondément de la pensée goethéenne; mais là encore, l'influence littéraire de Goëthe fut restreinte, inférieure à celle de Heine, par exemple. Et même dans le domaine de la spéculation, Kant, Hegel et Schopenhauer ont incomparablement plus que Goëthe, agi sur la critique de Renan, de Taine et de Schérer, et par suite, sur l'orientation même de notre littérature.

Quoi qu'il en soit, la thèse de M. B. est soutenue avec une richesse de preuves vraiment prodigieuse. Cette documentation prend même parfois l'apparence d'une gageure: on dirait, par exemple, que l'auteur s'est imposé l'obligation de retrouver toutes les poésies inspirées, en France, par le *Roi des Aulnes* ou par le *Pêcheur*, ou encore de citer les moindres allusions éveillées par une œuvre de Goëthe dans l'esprit des Français pendant un siècle; nos *honora*bles eus-mêmes sont mis à contribution. Bien plus, comme si l'action réelle de Goëthe en France n'était pas encore suffisante, M. B. la complète par d'ingénieuses suppositions sur ce qu'elle aurait pu être: « Et l'on peut s'étonner, dit-il, qu'au fameux bal costumé que donna Dumas durant le carnaval de 1832, aucune invitée n'ait déroulé les longues tresses blondes de Gretchen, — pas plus, au reste, qu'aucun cavalier n'arbora cet accessoire si commun de déguisement: les plumes obliques du chapeau de Méphisto » (p. 140).

M. B. a tous les scrupules d'un vrai savant, et il ne veut ignorer aucun fait, si ténu qu'il soit; souvent il mêle des détails imperceptibles aux plus hautes considérations. Ainsi, quand nous avons, à sa suite, revécu les souffrances de René, d'Obermann et d'Adolphe, nous tombons sur un jeu de mots qu'il eût mieux valu, peut-être, laisser dans les *Souvenirs de Paris* de Kotzebue: « Le jeune homme à la mode voit-il, au souper, un de ces gâteaux aux pommes nommés Charlotte, il dit très spirituellement: *Je voudrais bien être le Werther de cette Charlotte!* »

Si M. B. n'avait pas « libéré son livre de l'appareil con-

tinu des références », il aurait pu reléguer dans les notes bon nombre de ces documents, qui n'enrichissent pas l'étude d'une question ; les idées qui font l'armature des chapitres auraient apparu avec plus de relief.

Mais ces quelques observations n'enlèvent rien au mérite d'un livre qui peut être offert en modèle à tous les critiques, et particulièrement aux critiques de la littérature comparée. La bibliographie que M. B. nous promet en sera le complément indispensable, tous les travailleurs l'attendent avec impatience.

C. LATREILLE.

CATULLE MENDÈS. — Le mouvement poétique français de 1867 à 1900 ; rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts. Paris, 1904 ; Imprimerie nationale et E. Fasquelle ; in-4° de viii-218-340 p.

On trouvera, dans ces « réflexions sur la personnalité de l'esprit poétique en France » et dans le tableau du mouvement poétique de 1867 à 1900 qui les suit, de prestigieux morceaux de ce qu'on pourrait appeler la critique *par équivalence* : celle dont le *William Shakespeare* de V. Hugo offre le type le plus connu, et qui consiste moins à juger ou à expliquer qu'à susciter des impressions et à évoquer des images. On trouvera aussi des formules vives et chatoyantes à souhait, de l'esprit et du mouvement à profusion, et, derrière tout cela, cet infatigable amour du beau littéraire qui est la principale dignité de M. Mendès. Si ce gros volume, cependant, déçoit son lecteur, ce n'est nullement à cause des imaginations aventureuses de son auteur sur l'histoire de la littérature française, la lutte de l'esprit gaulois et de l'esprit frank, les rapports du romantisme avec l'étranger : on l'a remarqué justement, ce résumé du passé poétique de la France, réverbéré et réfracté par l'esprit d'un poète contemporain, est intéressant par son *a priori* même. Mais il est fâcheux que ce rapport, destiné à continuer celui que Th. Gautier rédigea

pour l'Exposition de 1867, ne paraisse qu'à peine le prolonger vraiment : le Parnasse, où s'arrêtait le *Tableau* de 1867, s'érige encore au plan principal de celui-ci. Et l'on peut se demander si M. Mendès était parfaitement qualifié pour écrire l'histoire de cette dernière étape des lettres françaises avec les tentatives et les inquiétudes qui l'ont marquée; on se prend à songer à tout ce qu'en auraient dit Jules Tellier, par exemple, ou — parmi les vivants — M. Camille Maucclair. Il y a là une question d'harmonie préalable entre l'auteur et son sujet; et quoi d'étonnant que le symbolisme, le vers libre, l'abandon de l'alternance des rimes masculines et féminines, la question de l'assonance et celle de l'hiatus, tous les efforts enfin qui ont tenté d'augmenter la valeur musicale et suggestive du vers, au pris même de sa beauté plastique et de sa netteté de contours, soient traités sans vraie sympathie par le parrain du *Parnasse contemporain*?

Le *Dictionnaire bibliographique et critique des principaux Poètes français du XIX^e siècle*, qui constitue la seconde partie du volume, rassemble en un précieux répertoire les noms les plus notables du XIX^e siècle poétique, les titres et les dates des œuvres, les appréciations significatives de la critique. L'objectivité du procédé n'est pas aussi absolue qu'il pourrait sembler : par le choix ou l'exclusion, par la longueur, la variété et la tendance des citations critiques, quelque partialité risque de se glisser dans ce vaste procès-verbal. Il est curieux de voir, par exemple, Armand Silvestre et Sully-Prudhomme occuper à peu près le même nombre de colonnes : Ed. d'Anglemont, P. Foucher, Ch. de Bernard, tant d'autres encore qui eurent certainement leur heure, négligés ou omis; des pages entières de comptes rendus ne s'occupant absolument pas de l'œuvre poétique qui motive l'admission de l'écrivain (par exemple Al. Dumas ou A. Karr). Pourquoi Marc Monnier et Louis Duchosal, Suisses français, sont-ils réduits à la portion congrue, quand tant de Belges s'étaient? Pourquoi — à propos de recueils de vers de jeunesse — Donnay est-il cité, et point Porto-Riche? Pourquoi une

longue colonne à Aug. Villeroy, auteur d'un unique *drame* en vers ? On continuerait longtemps ce jeu de découverte...

F. BALDENSPERGER.

Aucassin et Nicolette, texte critique accompagné de paradigmes et d'un lexique, par HERMANN SUCHIER. 5^e édition, partiellement refondue, traduite en français par ALBERT COUNSON. — Paderborn, Schoeningh, 1903, in-8°, de x-132 p.

Tous les lecteurs de langue française seront reconnaissants à M. Suchier d'avoir fait paraître en français la 5^e édition de son texte critique d'*Aucassin et Nicolette*. Le commentaire, la grammaire et le lexique, qui étaient en allemand dans les quatre premières éditions, ont été traduits par M. Counson. Je n'ai rien à dire de la traduction elle-même ; toutefois M. C. aurait bien fait, en faisant passer en français les notes de M. S., de toujours se reporter au texte même de la chantefable ; il aurait pu ainsi corriger quelques légères inadvertances : par exemple, à la p. 53, dans la note à 18, 5, *il s'endormit* est pour *elle s'endormit*. L'équivalent moderne de *bare* (au Lexique) est *barrière* plutôt que *barricade* ; à l'article *drap*, il conviendrait d'ajouter, comme second sens du mot, *vêtement* (voir 24, 4), etc.

Tout en faisant traduire la partie allemande de son édition, M. S. lui a fait subir une refonte partielle ; le texte même a été l'objet d'une revision attentive : une vingtaine de passages de la 4^e édition ont été corrigés dans la 5^e. Ces corrections ne paraissent pas toutes également heureuses. On ne saurait qu'approuver M. S., lorsqu'il revient au texte du manuscrit ou qu'il s'en rapproche plus qu'il ne l'avait fait dans les éditions antérieures ; il est particulièrement curieux de le voir adopter de nouveau (et il en donne de fort bonnes raisons) une correction (*au corset*, 21, 8) qu'il avait admise déjà dans sa 1^{re} édition, mais pour la remplacer, dans les trois suivantes, sur le conseil de romanistes éminents, par

une autre peut-être moins bonne (*au cors net*¹). Mais M. S. ne semble pas avoir toujours été aussi bien inspiré. Il fait remarquer, par exemple, que sur les 21 laisses de la chantefable, il y en a 15 dont le petit vers final se termine par une assonance féminine en *i*. Est-ce un pur effet du hasard? M. Suchier ne l'a pas cru, et il s'est laissé aller à la tentation de rétablir cette assonance féminine dans les laisses qui ne la présentent pas; et l'on pense bien que pour un romaniste comme M. Suchier, c'était chose facile. Il a donc fait les corrections, et il les a introduites dans le texte. Mais le raisonnement par lequel il essaye de les justifier (p. 48), ne paraît guère convaincant. Il repose tout entier sur une statistique, et rien n'empêcherait d'en construire un autre sur une base semblable, tout aussi spécieux et tout aussi fragile. On pourrait remarquer, en effet, que les laisses construites sur une assonance masculine se terminent toujours par un petit vers à assonance féminine, tandis que dans les laisses à assonance féminine ce petit vers présente une finale masculine; il n'y a que 2 laisses sur 21 qui fassent exception: ce sont celles qui portent les nos 33 et 37 dans l'édition de M. Suchier; elles assonnent en *o. e* et en *a. e*, et les petits vers se terminent, l'un par *mie*, l'autre par *sire*. Serions-nous autorisés à corriger ces deux mots? Rien, sans doute, ne serait plus facile ni plus arbitraire. Si nombreuses qu'on suppose les erreurs dues aux copistes, il y a quelque témérité à vouloir toutes les reconnaître et plus encore à vouloir toutes les corriger. La prudence conseille de s'écarter le moins possible de la leçon des manuscrits, et de n'admettre que les corrections qui s'imposent réellement par leur nécessité ou leur évidence manifeste. C'est le principe qui tent à prévaloir dans la philologie classique, et qui finira bien par l'emporter aussi dans la philologie romane.

L. VIGNON.

1. Le manuscrit porte: *au cors corset*.

ÉMIL POLENTZ. — *Die relative Satzverschmelzung im Französischen*. — Programme. — Berlin, Weidmann, 1904; in-4^o, 54 pages.

Voici un nouveau travail de M. Polentz, dont l'activité régulière est bien digne d'éloges¹. C'est une étude sur les propositions relatives complexes, question particulièrement délicate, à cause de toutes les influences analogiques qui se sont exercées sur cette tournure depuis l'ancien français jusqu'à nos jours. Il en a été question récemment dans cette Revue (t. XVI, pp. 155 et 314). Sur les origines de cette tournure, du moins en ce qui concerne la formule *que — qui*, M. Polentz n'apporte pas à proprement parler une explication nouvelle, puisqu'il reprend la théorie de Plattner, mais il la fait bien sienne par le nombre des exemples qu'il a rassemblés; il nous dit d'ailleurs qu'elle lui était déjà venue à l'esprit avant qu'il eût eu connaissance du travail de Plattner.

Cette théorie, qui était déjà indiquée dans la précédente brochure de M. Polentz², c'est que, dans les propositions relatives complexes, la seconde proposition joue par rapport à la première, le rôle d'une détermination prédicative. Cette explication, admissible pour les verbes de perception sensible, l'est moins pour les verbes qui expriment une opération de l'esprit, après lesquels la proposition relative prédicative est rare, sinon complètement inusitée. On dit : « Je le vois qui vient, » non « je le crois ou je le sais qui vient », non plus que « je le voyais qui était mon ami. » et une influence analogique de la première tournure sur les deux autres est peu vraisemblable. M. Polentz a bien vu que là était le nœud de la question. Il admet qu'il n'y a pas eu d'influence analogique, mais il pense que la proposition relative complexe s'imposait, de préférence à l'infinitif, après les verbes *dire*, *croire* et *savoir*, lorsqu'ils étaient eus-

1. Cf. *Revue de Philologie française*, 1903; pages 139 et 229.

2. Cf. *Revue de Philologie française*, 1903; page 231.

mêmes dans une proposition relative, pour éviter les chances d'erreur causées par ce fait que le relatif, sujet de l'infinitif subordonné, devait être placé avant le verbe dont cet infinitif dépendait. Comparez, par exemple : *l'homme que je crois tromper* et *l'homme que je crois qui trompe*.

Après avoir proposé cette ingénieuse solution, M. Polentz conclut d'ailleurs qu'il ne saurait être question d'une explication unique, qui serait la seule possible pour tous les exemples de la tournure employée. Il nous semble que c'est la sagesse même : à tous les problèmes de syntaxe historique nous ne croyons pas qu'on puisse trouver une solution précise. On peut dire : « Il est vraisemblable que les choses se sont passées ainsi ; » on ne peut pas dire : « Les choses se sont passées ainsi. » En effet, pour fonder une telle affirmation, il faudrait avoir le *premier exemple* de l'expression étudiée, non seulement dans la langue écrite, mais encore dans la langue parlée. Or, la langue parlée nous échappe à peu près complètement, et nous connaissons bien peu de chose de la langue écrite. Combien de textes ont disparu ? et parmi ceus qui ont été conservés combien n'ont pas encore été dépouillés complètement ? De nos jours encore, un domaine considérable et dont l'influence sur la transformation de la langue doit être très grande, le journal quotidien, échappe à l'examen par son étendue même. Qui peut affirmer que dans tous ces exemples inconnus il ne s'en trouverait pas pour renverser les hypothèses les plus vraisemblables ?

Nous irons plus loin : à notre avis, c'est une erreur de méthode de vouloir trouver *une* explication pour un fait de syntaxe historique. Il est nécessaire qu'il y en ait plusieurs, parce qu'à chaque moment chaque expression de la langue est soumise à l'analogie de toutes les autres et qu'elle a ainsi, pendant une période historique d'une certaine durée, subi bien des influences différentes. C'est une conception trop simpliste de croire qu'une expression en crée subitement une autre, une fois pour toutes et à un moment donné :

par suite d'une série infinie de modifications, *elle dérivent continuellement une autre*. Au lieu donc de rejeter les explications d'un phénomène qui ne sont pas pleinement satisfaisantes, il vaut mieux les ajouter les unes aux autres : même quand nous aurons additionné tout ce que nous savons, nous ne serons pas encore sûrs d'avoir énuméré toutes les influences qui ont déterminé le phénomène que nous étudions.

Aussi louons-nous pleinement la conclusion de M. Polentz, en ce qui concerne la formule *que—qui*. A propos de la formule *que—que*, qu'il étudie moins longuement, il montre par un grand nombre d'exemples que le second *que* est la conjonction. Telles sont les grandes lignes de cet intéressant travail, dans lequel bien des remarques de détail mériteraient d'être relevées, celle-ci par exemple : que le goût pour les propositions relatives complexes marque un retour vers une phrase oratoire et périodique, analogue à celle du XVI^e et du XVII^e siècle¹. Ce qui est surtout remarquable, c'est l'abondance et le bon classement des exemples relevés par M. Polentz : cela lui permet de relever l'erreur de plusieurs grammairiens français, et non des moindres, qui donnent comme une construction vieillie la proposition relative complexe. M. Polentz nous paraît maintenant en pleine possession de sa méthode : nous souhaitons vivement qu'il nous donne bientôt une nouvelle étude sur la langue française.

Nous lui ferons pour finir quelques objections de détail : l'exemple cité, page 7, « Girart et Berthe... *liquel* il est certaine chose et manifeste qu'il hont donné, » n'est pas très probant contre l'affirmation de Clédât que dans la formule *qui—que*, *qui* est toujours le cas régime, car comme l'indique Tobler (*Vermischte Beiträge*, I, 105), ce passage est tiré d'une traduction, et *liquel* pourrait bien être un latinisme.

1. Ce serait un problème bien délicat, mais bien intéressant, de déterminer quelle est dans ce mouvement la part des raisons proprement linguistiques, des raisons historiques (gouvernement parlementaire, liberté de la parole, liberté de réunion) et enfin de personnalités telles que MM. Brunetière et Faguet.

Page 31. — La tournure : « Savez-vous que j'ai fait une découverte? » n'est pas plus naturelle que : « Savez-vous une découverte que j'ai faite? » Elle dit autre chose, en attirant l'attention de l'auditeur sur ce fait qu'une découverte a été faite, tandis que la seconde tournure l'attire sur la découverte elle-même. On trouverait bien des exemples de la même construction après le verbe *deviner* : « Vous ne devinez jamais une nouvelle qu'on m'a annoncée. »

Page 36. — Le vers de Tartuffe : « ...le *tour* qu'ils veulent qu'on *y* croie » est sans rapport avec la phrase populaire : la femme que j'y ai vendu un parapluie. *Que + y* n'est pas l'équivalent de *auquel*. Le vers signifie : le tour qu'ils veulent qu'on croie être là-dedans. Un changement de mots le fera bien comprendre ; l'expression de Molière équivaut à celle-ci : « d'y mettre la *couleur* qu'ils veulent qu'on *y* *voie*, » où le sens de *y* ne fait pas difficulté.

H. YVON.

J. BONNARD et AM. SALMON. — *Grammaire sommaire de l'ancien français, avec un Essai sur la prononciation, du IX^e au XI^e siècle* (Paris et Leipzig, Welter, 1904 ; 70 p. grand in-8^o).

Cette grammaire est destinée à servir d'introduction au *Lexique de l'ancien français*, que les mêmes auteurs ont tiré du grand Dictionnaire de Godefroy. Elle a d'ailleurs son intérêt en elle-même. Sans doute, les dimensions que la destination de leur ouvrage imposait à MM. Bonnard et Salmon étaient trop restreintes pour qu'ils aient pu tout dire et tout discuter. La syntaxe, en particulier, est réduite, comme le dit la note de la page 58, « aus traits les plus saillants ». Mais rien d'important n'est omis dans la phonétique et la morphologie, et la table générale des temps des *verbes de la conjugaison morte*, avec le relevé des différentes formes qu'on en rencontre dans les textes, sera extrêmement commode. Il faut souhaiter que l'éditeur nous donne bientôt une

réimpression de cette utile Grammaire, dans un format plus maniable que celui qui a dû lui être donné tout d'abord pour la joindre au Lexique.

L. C.

A. et G. DOUTREPONT et A. COUNSON. — *Tables générales de la Grammaire des langues romanes de W. Meyer-Lübke* (Paris et Leipzig, Welter, 1904).

Ces tables, que nous avons déjà annoncées et dont nous recevons aujourd'hui la première livraison (de *A* à *Finis*) forment le tome IV de la traduction française de la *Grammaire des langues romanes* de W. Meyer-Lübke. Comme nous l'avons indiqué, elles sont dressées de manière à pouvoir servir aussi pour l'édition allemande, et elles sont sensiblement plus fournies que les tables originales. Il est évidemment impossible, sans un secours de cette nature, de consulter facilement un ouvrage aussi touffu que celui de Meyer-Lübke. J'ajoute que l'impression est très nette et très claire, ce qui est une qualité précieuse pour des tables, et que le nom des auteurs est une garantie du soin minutieux qui a été pris pour éviter toute erreur dans les renvois et toute lacune dans les relevés.

L. C.

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort prématurée, et tout à fait imprévue, du professeur Édouard Koschwitz, de l'Université de Königsberg. C'est une perte considérable pour nos études.

Le Gérant : V^{ve} ÉMILE BOUILLON.

L'INFINITIF HISTORIQUE

AU XVI^e SIÈCLE

Le mérite d'avoir le premier appelé l'attention sur l'origine de l'infinitif dit historique (*Et grenouilles de se plaindre*, etc.), et d'en avoir commencé l'histoire, appartient à M. P. Marcou. Il a montré dans une thèse¹, d'ailleurs assez faible et où presque tout ce qu'il y a de neuf appartient à son maître, qu'on avait eu tort jusqu'ici de faire provenir cette construction, soit par voie populaire ou par imitation savante, de l'infinitif historique du latin. M. Marcou y voit une continuation de l'ancienne locution *et or del bien faire*, etc., assez fréquente en ancien français, comme on le sait, qui elle-même ne serait qu'une réduction de la phrase complète : *or n'i a que del bien faire*. Mais il aurait dû remarquer que, dans l'ancienne locution avec *or* à sens impératif, l'infinitif est invariablement précédé de l'article, tandis que l'article ne se trouve jamais dans l'infinitif dit historique. Cela suffit à montrer, comme l'a déjà fait remarquer Gaston Paris, que ces deux constructions

1. *Der Historische Infinitiv im Französischen...* von Philippe Marcou. Berlin, 1888.

M. Marcou est revenu sur la même question dans le *Child Memorial Volume* (Boston, 1896), où il maintient son explication en l'appuyant par des rapprochements, peu probants d'ailleurs, avec des usages analogues en anglais et en espagnol.

n'ont rien de commun. Selon Gaston Paris (*Rom.*, XXI, 120), qui du reste ne présente cette explication que comme hypothèse, il est préférable de supposer l'ellipse de diverses troisièmes personnes du verbe *penser*. Quant à l'explication de M. A. Schulze (*Zts. für rom. phil.*, XV, p. 504), elle ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête: elle est beaucoup trop tirée par les cheveux pour être même vraisemblable.

On voit que l'origine de l'infinitif historique est encore à trouver, si toutefois on peut jamais espérer arriver à un résultat définitif lorsqu'il s'agit d'une phrase elliptique où les liens manquent et où par conséquent les pures conjectures ont libre cours. Pourquoi ne pas sous-entendre le verbe *hâter*, par exemple, ou tout autre verbe analogue, aussi bien que le verbe *penser*?

Les plus anciens exemples, assurés, de cette construction ne remontent pas plus haut que le milieu du XV^e siècle. On les trouve dans les *Cent nouvelles nouvelles*, où ils sont très nombreux. Pour le XVI^e siècle, Marcou ne cite que Rabelais, ce qui a fait croire, à Gaston Paris entre autres (*Rom.*, XVIII, p. 204), que l'infinitif dit historique était beaucoup plus rare à cette époque qu'il ne l'est vraiment. Je crois pouvoir montrer à l'évidence que M. Marcou s'est trompé.

La construction dont il s'agit semble au contraire avoir été assez générale dans le langage de tous les

1. L'exemple du *Roman de Renart* cité par Marcou (*Et li lecrier apres d'aler*) n'a aucune valeur, puisqu'un seul ms. (H) porte cette leçon. Quant à l'exemple tiré du *Roman des sept sages de Rome*, il est fautif, et celui signalé au XIV^e siècle, dans le *Ménagier de Paris* (II, p. 115), provient sans doute d'une altération du texte, ainsi que Paris l'a déjà fait remarquer, du reste.

jours au XVI^e siècle, sans toutefois avoir jamais été prodiguée. Dans la poésie l'emploi en est fort rare, cependant les deux plus anciens exemples que j'en connaisse au XVI^e siècle, sont fournis par Lemaire de Belges :

Lors Volupté qui à la mort travaille,
Perd sa couleur, et pallist comme cendre.
Venus le void, *et elle de descendre*,
Print sa niece, en ses bras, desia froide,
Qui clost les yeux, et devint toute roide.

(*Euvres*, éd. Stecher, III, p. 44 .

Le second exemple se trouve également dans le *Second conte de Cupido et d'Atropos* :

Si s'esveille tant à force de cris,
Comme du froid, qu'en dormant avoit pris :
Et il escoute, *et bruit de renforcer*,
Assez hideux pour roc fendre et percer.

(*Ibid.*, III, p. 48).

Il y en a un troisième dans l'*Épithaphe de la Belette d'une Demoiselle*, de Melin de Saint-Gelais (œuvres I, p. 54, éd. Blanchemain) :

Et elle de se mutiner
Et de faire une rumeur grande.

Il faut surtout chercher parmi les conteurs, dont la langue n'est le plus souvent qu'une reproduction du parler populaire, et où il s'agit fréquemment de donner l'impression de la *soudaineté et hastivité d'action*, comme le dit le grammairien Maupas, propre à cette ellipse.

Marguerite ne s'en est pas servi dans l'*Heptaméron*, mais les exemples abondent dans les *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis* (1558) de Bonaventure des

Périers, que je cite d'après l'édition Louis Lacour (Paris, 1874) :

Et mon page de le nyer, hardy comme un saint Pierre (I, p. 14).

Triboulet le picquoit à grands coups d'esperon, il lui haussoit la bride, il la luy secouoit ; *et cheval d'aller* (*Ibid.*, p. 16).

Là il entendoit que l'on commençoit la messe de Dame en notte : Salve, sancta parens. *Et mon Normand d'ouvrir l'oreille* (*Ibid.*, p. 44).

Incontinent que le cordouannier s'en fut allé, maistre Pierre reprend sa bote de la jambe droite et monte à cheval sur sa jument... *et de picquer* (*Ibid.*, p. 119).

Et mes gens de se tenir près, attendant qu'elle deust cheoir. (*Ibid.*, p. 133).

Mes deux gens s'esveillent en sursault, *et de prendre leurs vestemens à la haste*. (*Ibid.*, p. 139).

Et la vieille de crier : « O ! ce meschant, ce volleur, qui saulte par dessus les murailles (II, p. 22).

« Mais laisse moy boire ; va-t-en, m'amie, je seray aussi tost au logis que toy ». *Et de reboire* (*Ibid.*, p. 52).

« Vous luy avez faict un deshonneur grand, ainsi qu'elle se plaint ». *Et luy de le nyer* (*Ibid.*, p. 59).

On en rencontre aussi un exemple dans le *Cymbalum Mundi* du même auteur, au commencement du quatrième dialogue :

Après qu'il a prou cryé, et que personne ne lui respond, il se colère, *et moy de rire*.

Et dans l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Étienne, au chapitre douze, dans un passage qui n'est qu'une copie de la XCVI^e nouvelle de Bonaventure des

Périers : *Alors le cordouannier de courir après et de crier* : « Arrêtez le larron! arrêtez le larron » (éd. Ristelhuber, I, p. 228).

Plus tard on trouve ce tour plusieurs fois dans les *Contes et discours d'Eutrapel* de Noël du Fail :

A ceste voix, le paillard hausse d'un ton ses injures, criant : au voleur! au larron! *Et moy de fuir* (éd. C. Hippeau, I, p. 77, p. 243).

Le poète aussi délivré d'un grand faix qu'il se voyoit préparé, *et de n'ouir point* : Hélas! le défunct n'eust pas fait ainsi (*Ibid.*, II, p. 77).

Soudain le bruit espars en la ville, *cloches de tonner, chapitre de capituler, deploier bannieres*, peintres aux escussions et armoiries, menuisiers à la chapelle ardente, *allumer torches, vestir de faux pauvres, acoustrer parfums, noircir églises, tendre la biere et cercueil episcopal* (*Ibid.*, p. 214).

Et Brusquet de rire et picquer par ces belles garigues de Provence (*Ibid.*, p. 215).

Lors Suisses après Allemans se destacher, et Anglois de mesurer quants pas il y avoit (*Ibid.*, p. 220).

J'aurais dû faire remarquer que Noël du Fail s'était déjà servi une ou deux fois de cette construction dans ses *Baliverneries* (1548) :

Oh! quantes fois ils m'ont enivré! car vous pouvez entendre que j'aime le piot, que voulez-vous? *et puis de me mettre à dormir* tout le long de la belle nuit (éd. M. Guichard, p. 105).

Et une autre fois avec l'omission de la préposition, ainsi que parfois dans Rabelais¹ :

1. Lors Oudart *se recestir*. Loyre et sa femme *prendre* leurs

Entrapel, qui mouroit de faim tout outre, prit congé de la compagnie, *et annar rite à la prochaine maison* qu'il pouvoit trouver, pour apaiser l'ire de son ventre affamé comme un loup (p. 112).

Tout au commencement du XVII^e siècle, on retrouve cette construction employée avec prédilection par l'auteur du *Moyen de parvenir* (1610), qui par le style appartient essentiellement au siècle précédent :

Et lui de le reprendre, et de le laisser là à l'air fort longtemps, dont il advint un grand inconvénient (éd. Jacob, p. 126).

Et le cordelier de le supplier courtoisement de venir au reste (*Ibid.*, p. 172).

Et le pauvret de crier : « Hélas ! monsieur, pardon (*Ibid.*, *id.*)

Il l'appela ; *et moineau d'approcher* (*Ibid.*, p. 190).

Et frère Jean de mettre au capuchon (*Ibid.*, p. 209).

Et la fillette de dire : « Hé ! qu'est cela, madame ? (*Ibid.*, p. 226).

Et le mulet de courir, sans arrêt ni crainte (*Ibid.*, p. 238).

Adonc monsieur le curé *de se trémousser* (*Ibid.*, p. 258).

Et d'aller, et le curé *de venir* au moulin (*Ibid.*, p. 256).

Et le petit garçon *de se lever et de courir* à l'église (*Ibid.*, p. 290).

Il ressort de ces indications, auxquelles on pourrait sans doute facilement en ajouter d'autres, que l'inf-

beaux accoustremens. Trudan *sonner* de sa flutte, *battre* son tabourin, chascun *rire*, tous *se préparer*, et gauntelez en avant (éd. Marty-Laveaux, II, p. 320).

nitif dit historique était d'un usage courant au XVI^e siècle, mais seulement dans le langage populaire et familier. Voilà pourquoi les poètes, et surtout ceux dont le but était d'*illustrer* la langue, ont évité ce tour.

L. E. KASTNER.

Aberystwyth, juin 1904.

OBSERVATIONS CRITIQUES
SUR LE
TOURNOI DE CHAUVENCY
PAR R. HARMAND

Le *Tournoi de Chauvency*, dont l'auteur est Jacques Bretex, n'a pas encore donné lieu à de nombreux travaux, malgré le talent du poète, et l'intérêt historique des événements, qui rassemblent en 1285, à Chauvency, l'élite des chevaliers de France et d'Alsace. Delmotte en 1835, Gaëtan Hecq en 1898 ont édité ce texte, mais l'un manque à quelque degré de l'érudition indispensable à son entreprise, et sa méthode atteste une certaine ignorance de la langue du moyen âge; l'autre, paléographe trop scrupuleux, s'interdit toute correction, toute glose explicative, et même le moindre signe de ponctuation. Il se contente de reproduire le texte de Mons, mais il ajoute en appendice la recension du manuscrit d'Oxford et du fragment de Reims¹. Les deux premiers manuscrits M et O datent de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e; R serait du milieu de ce dernier siècle. Ces trois manuscrits, indépendants l'un de l'autre, offrent tour à tour des leçons bonnes ou mau-

1. Cette édition contient d'ailleurs un bon glossaire archéologique et des renseignements intéressants sur les personnages mis en scène par Bretex, les armures et les blasons des chevaliers. On trouvera dans Gröber, *Grundriss der Romanischen Philologie*, III, 768, une bibliographie complète du sujet.

vaises, et les raisons qui peuvent guider les préférences du philologue ne sauraient guère se fonder que sur la logique ou le goût; nous croyons que, sur bien des points, des conjectures hardies seraient nécessaires¹. Mais notre intention n'est pas de donner ici une étude critique ou littéraire du poème de Breteux: nous nous bornerons à quelques observations, que nous a suggérées la lecture attentive de l'ouvrage: elles ne sont, dans notre pensée, que l'introduction d'un travail plus étendu qui ne tardera pas à paraître, si les circonstances nous favorisent. Notre tâche aurait déjà quelque utilité, si elle rendait plus facile aux érudits l'étude de ce poème du XIII^e siècle et leur suggérait de nouvelles corrections. La langue de Breteux est en effet obscure, d'une concision forcée: beaucoup de fautes sont d'ailleurs imputables aux copistes.

Au début du livre, le poète qui rapporte sa conversation avec Conrad Warnier, chevalier d'Alsace, attribue à celui-ci un jargon tout-à-fait incorrect, un français rempli de solécismes et de tours germaniques, difficile à entendre pour le public du XIII^e siècle, et plus encore pour nous; au reste, le manuscrit de Mons et celui d'Oxford offrent, dans ce passage, des divergences assez marquées. Voici une de ces phrases, que nous reproduisons d'après le texte de Heccq, en y joignant la ponctuation la plus satisfaisante, et sans nous interdire les corrections.

1. On consultera avec fruit deux articles de M. P. Meyer, où la valeur des manuscrits est bien déterminée: ils ont paru, le premier dans les *Archives des missions scientifiques*, 2^e partie, t. V, 1878, le deuxième dans la *Romania*, t. X, 1881. Il nous paraît très inexact de dire avec M. Heccq. « Il [le ms., O] est généralement *plus incorrect* que celui de Mons. »

- v. 86. Lors commanse à croler la teste.
 Et respondi faistement :
 « Saurai-je bien parler romant,
 La bon fransoise, trestout sai
 Moinné-je bachelers d'Ausai ;
 Si grosse lance en sa main porte,
 Jousterie fust toute morte.
 Et par la jour Dei di-je voir.

La désinence *s* que nous attribuons au mot *bachelor*, ne figure dans aucun manuscrit ; elle semble nécessaire, car *bachelers* est évidemment ici le cas-régime du pluriel. *Si*, au lieu de *sa* (M) est la leçon de O, qui adopte aussi *josterie* au lieu de *joster* i (M). Enfin nous combinons *fū* de M et *fist* de O, pour obtenir l'imparfait du subjonctif, et nous supprimons, conformément à O, *très* devant *toute*, en maintenant l'*e* muet dans la mesure. Voici le sens du passage : « Alors il commença à hocher la tête, et répondit avec gentillesse : « Si je savais bien parler le roman, le bon français, je mènerais tout là-bas les bacheliers d'Alsace; même s'ils portaient en leurs mains une aussi grosse lance, les gens de la joute seraient tous tués: Jour de Dieu ! je dis vrai ». — Il nous reste à expliquer ce geste de Conrad Warnier et le sens particulier de *jousterie*. En prononçant les mots : *une aussi grosse lance, si grosse lance*, l'Alsacien brandit la grosse lance qu'il porte à son poing, comme en témoigne le vers 52 :

- v. 50. En mon panser que je faisoie.
 Choisi un chevalier venant,
 Un troçon en son point tenant
 D'une grosse lance brisie.

Quant à *jousterie*, le mot se retrouve avec cette signification aux vers 189-190 :

... les millor chevalerie
Et la plus bonne jousterie

que prononce encore Warnier.

Il serait superflu d'insister sur les incorrections qui émaillent le langage du chevalier. Mais ne peut-on prétendre qu'ainsi ponctuée, sa phrase reproduit bien le mouvement de la phrase allemande? *Saurai-je* (futur ou conditionnel) serait rendu par l'imparfait du subjonctif : *wüsste ich*, et *moigné-je*, pourrait être traduit par : *so würde ich... führen*.

Dans un couplet assez long (v. 534-568), les hérauts, qui assistent aux préparatifs des joutes, dissertent sur l'amour ; ils blâment les dames, non seulement d'imposer des épreuves aussi redoutables que les tournois aux chevaliers, épris de leur beauté, mais encore de recevoir leurs hommages avec une froide indifférence. Quelques-uns de ces vers paraissent obscurs.

v. 542. « Or esgardés, mauvaises femes,
Cex qui metent et cors et *anmes*.
Pour vous gissent à tel meschief.
Qu'ils ne lievent ne pié ne chief.
Hei! que n'en avez-vous pitie(s),
Fames, pour la vostre amistié
Metent lor cors à tel dolor.
Encore y metent plus do lor,
Qu'après lor cors metent la terre. »

En laissant de côté deux corrections, l'une simplement vraisemblable d'*anmes* (pour *armes* dont il y a des exemples en ce sens), l'autre nécessaire de *pitie* (pour *pitiez*), on remarque, au v. 545, les leçons divergentes de M *qu'il ne lieue*, d'O et du fragment de Reims : *mueuent*,

Lever paraît plus expressif, mais le pluriel doit être rétabli. — Le vers 550 est au premier abord peu intelligible; il le devient davantage, quand on se remémore les sommes considérables que ces jeux coûtaient aux combattants et les troubles qu'un accident mortel pouvait jeter dans leurs familles.

v. 556. Ahi! fames, la male mort
 Vos doint prochainement santé.
 Si vos n'avez de cez pitie z)
 Qui par vos sont à tel destresse!
 Par biaux semblant et par proesce (lire promesse)
 Poez les chaitis apaier,
 Qui si biaux cos sevent paier.
 Et eux jeter en la longuaingne.
 Et vos lor faites tel barguaingne
 Que pis en valent li dongier
 Que male mors ou enragier.

Le sens général est clair. Mais il y a lieu de présenter quelques observations. M porte *proesce*, qui ne peut être maintenu, si l'on admet notre ponctuation, indiscutable, à ce qu'il semble. Il faut donc adopter *promesce*, qui est la leçon de O. De plus, la phrase « et eux jeter en la longuaingne », dépend non de « poès », mais du pronom relatif; c'est une proposition exactement parallèle à celle qui précède. Il convient donc de rejeter l'explication de Delmotte qui fait de *longuaingne*, un synonyme de *barguaingne* et le traduit par « langueur ». *Longuaingne* ne s'emploie qu'au sens de latrines, d'endroit où se déposent les immondices. L'expression est ici métaphorique et très forte; il s'agit de la mort, du cadavre jeté dans la fosse.

Au vers 800. *oïes* ne se comprennent pas, et la facile

correction *oils* s'impose. Aucun manuscrit ne l'indique. Deus chevaliers combattent avec acharnement.

v. 797. Tout droit en mi les dans s'ataignent.
De rustes cous si fort se paignent,
Que li destrier vont chancelant.
Et *oils* en teste etincelant.

V. 1590-91. Il faut évidemment lire à *l'aluere* dans ces deus vers que nous citons d'après M :

Hyraut li vont criant à destre.
Le petit pas, à la lueure
Sansuerre ! au bachelier ; Sansuere !

La correction donne un sens meilleur et rent la rime plus correcte; mais le tour de la phrase reste un peu elliptique. Ici du reste, tout contrôle est impossible, puisqu'il y a dans O une lacune du vers 997 au vers 1558.

V. 1686. Heeq lit dans M :

Mains se *prisent* d'un assasis
Cil qui tel cop endure à fare.

Le pluriel doit être remplacé par le singulier.

Il y a aus vers 1690-1704 un passage assez subtilement écrit, où Bretex démontre sous une forme abstraite, scholastique, que le noble maintien du corps et les marques extérieures de la bravoure répondent aus sentiments du cœur.

M Cil qui cuer a frane et gentil,
Au cors en apert la noblesce.
Se bon cuer na fait gentillesce,
Et noblesce muet de lignaige,
Et hautesce vient d'éritaige,
Gentiex cuers en son droit demainne
Selons raisons cez trois demainne,

Car li trois sens le tiers ne valent,
 Ains amenuisent et avalent;
 Moult par auroit petit hautesce,
 Se n'est conduite par noblesce.
 Et noblesce ne vauroit rien,
 S'ele n'est de gentil marien.
 Si est à ce tex mes acors
 Que gentis euers fait gentil cors¹.

Le scribe d'O a été embarrassé par le raisonnement : la négation *ne* contenue dans *na* le surprend, et il corrige le vers 1692, écrivant : « De bon euer nest (de *naître*) gentillesce ». Mais on voit du premier coup d'œil que la mesure est faussée. Le texte de M pourrait, à la rigueur, se maintenir, avec un léger changement : la suppression de *n* dans *na* est alors nécessaire, et *gentillesse* devient le sujet de la phrase.

« Se bon euer a fait gentillesce »

Mais *se* est indispensable au raisonnement, qui repose encore sur une autre idée, sous-entendue ; c'est que l'esprit est étroitement uni au corps. Si le poète arrive à établir que la noblesse et les qualités qui s'y attachent sont des traits essentiels, inséparables les uns des autres, tenant au fonds même du caractère, sa démonstration est achevée. Nous lisons donc, au vers 1692 :

Se de bon euer naist (ou nest) gentillesce

La traduction de tout le passage sera à peu près celle-ci : « Car chez qui a le cœur franc et gentil, le corps laisse paraître la noblesse. S'il est vrai que le

1. Dans ce passage, la ponctuation de Delmotte est très défectueuse. Cette remarque d'ailleurs pourrait s'appliquer à toute son édition.

bon cœur produise la gentillesse (la générosité), que la noblesse remonte à la race, que la hauteur des sentiments vienne d'héritage, un gentil cœur, en son propre fonds, garde, suivant toute raison, ces trois qualités; car toutes trois perdent leur valeur, si l'une d'elles vient à manquer, et alors elles diminuent et déchoient; car la hauteur se réduirait à bien peu de chose, si elle n'était dirigée par la noblesse, et la noblesse ne vaudrait rien, si elle n'était de gentille substance (*marien* — bas-latin *materiamen*); ainsi ma conclusion sur cela est que gentil cœur fait gentil corps. »

v. 1793. M. Fait un hyraus fel come wains

Le cas sujet, confirmé d'ailleurs par le parallélisme des adjectifs, semble exiger le rétablissement de l's : *fels*. Il n'est peut-être pas indispensable de corriger dans M et O tous les passages où la règle paraît violée; car elle n'était plus aussi rigoureusement observée à la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e. On peut encore remarquer la graphie *w* pour *v*, fréquente dans M, et le redoublement des épithètes malveillantes adressées au héraut (Cf. v. 1546 un hyraus... et fel et faus...)

Vers 1820. O donne : « *Et cuers et corps, frémit et tramble* » qu'il faut substituer à M :

Au cuers et cors frémit et tramble

Au vers 1919 un changement analogue s'impose. Au lieu de : « A une autre dist autretel » lisons : *Et une autre...*

Les hérauts encouragent les chevaliers.

V. 1951 et suiv. Or tost, signors, la nuis aproche.

M. Qui a rochet sa lance enroche !

Que cil *de* là a grans bracies
 Ont grosses lances enrochies,
 Les dames welent chalongier !
 Or i *para* dou revangier,
 Oû sont bachelier amoreus
 Qui les dous baisiers savoreus
 Weulent conquerre par prouesee.

Deus remarques nous semblent utiles. Il manque un relatif dans la phrase commençant par *Que*. On peut substituer *li* à *de*; la correction se justifie paléographiquement. En second lieu, *para* n'a aucun sens; en redoublant *r* dans ce mot, on obtient le futur de *paraître*.

V. 2031. M. Et cil qui entor lui se tienent
 Chantant devant lez vienent.
 Serrement le petit pas :
 Vous n'alez pas joliment si com je faz.

Tienent doit être rétabli. Le vers suivant est faus : on conjecturera *lez a lez* = côte à côte¹. Le vers 2034 qui est le début d'une chanson sera mis entre guillemets.

V. 2045. Hardiement se met en lueure,
 De son escu trop bien se cueure,
 Bas le quartier, avant la penne,
 Son compaignon tot droit asenne
 Emmi les dens, et ses compaing
 Le reçut autresi com pains
 Dedans un mur fier et despers.

Delmotte lit « en l'uevre », qui rime fort bien avec « se cuevre ». Si la rime n'imposait cette lecture, on aurait pu songer à corriger *en lueure* en *alueure* = allure, qui s'emploie souvent seul, sans pré-

1. Delmotte donne : « Chantant devant les dames viennent. »

position, avec la signification de « au galop ». — *Compaign*, du manuscrit, réclame l's du cas-sujet. — Remarquons aussi la comparaison de la fin. Elle surprend un peu par son manque de logique et de cohérence. Le poète n'a pas su unir deux images, celle de l'armure de tête, aussi forte qu'une muraille, et celle du pain que l'adversaire du chevalier semble lui mettre entre les dents. Cette dernière expression est d'ailleurs curieuse, car on peut la rapprocher de celle qui est encore aujourd'hui employée par le peuple. Enfin la suite des idées, dans tout ce passage, montre la nécessité de mettre après *despers* une forte ponctuation.

V. 2072. M. donne : Foi que doi l'arme de mon père. O ne fournit aucune variante. Cette forme *arme*, pour *anme*, propre aux dialectes du Nord et de l'Est, se rencontre dans les textes de *Garin le Loherain* et d'*Aucassin et Nicolète*. — Peut-être conviendrait-il seulement de corriger *arme* en *anme* au vers 2464 : Et par la foi que je doi m'*anme* (cf. v. 543). — Car le mot qui termine le vers précédent est *dame*, et la rime deviendrait ainsi plus exacte.

V. 2212. Le poète mentionne Renaut de Trie qui entre en lice ; une dame prie un héraut de lui nommer ce guerrier qu'elle a remarqué.

De hardement a fait son hoste,
Que tous lez bonz a son oues tire.

Delmotte n'a pas compris ce mot *oues*, et sa note ne signifie rien. C'est évidemment le mot *uès*, formé du latin *opus*. La Hardiesse attire à elle tous les braves. Le changement de *que* en *qui* rendrait la phrase plus claire, il n'est pas indispensable ; *que* peut équivaloir à la particule adverbiale : *car*.

v. 2511. Si ai nom Hable de Boinvile.

C'est Bretex qui répond à un chevalier et lui donne des renseignements sur une jeune fille. On doit lire : *a nom*.

Les vers 2597. sqq. contiennent l'épisode de « la danse robardoise » ou de « la danse au robardelle », exécutée d'ordinaire par un jeune homme et une jeune fille. La narration de Bretex est très obscure, et nous ne nous flattons pas d'en éclaircir toutes les difficultés. Il faudrait d'abord savoir si le mot *robinet*

v. 2552. Pour niant fu un robinés
 Tailliez au chief d'une citole

ne désigne pas plutôt un petit Robin, un petit berger qu'un mouton, comme l'expliquent MM. Delmotte et Hecq; car il s'agit d'une danse pastorale, et le nom de Robin est très répandu dans les motets et les pastourelles de cette époque; l'image d'un berger a dû se présenter plus facilement à la pensée du poète que celle d'un mouton, même élégamment paré.

D'ailleurs le vers 2557, qui n'a que 7 pieds dans M, sera corrigé, suivant l'indication fournie par O.

Et li huitars s'est envoisiez.

D'autres expressions sont encore plus malaisées à interpréter: le petit berger fait avec une grâce agile toutes sortes d'évolutions.

M. 2567. Car quant il saut, la pucelette,
 Les rains, le pis lameuelete,
 Adonc li samble qu'i soit rois.

Nous supprimerons volontiers le pronom *l* devant *ameueleter*, qui paraît signifier littéralement « pétrir comme le foin mis en meule », presser étroitement. Encore la construction n'est-elle pas très claire.

Mais, à la fin de l'épisode, un mot se présente, qui

est dépourvu de sens. Tandis que les assistants applaudissent, et sourient en voyant le jeune danseur prendre à la fillette un baiser, Bretex demande à un varlet le nom du garçon. Le varlet sourit à son tour, et lui déclare enfin que c'est une jeune fille; il la nomme Jehannette de Boinvile.

M. 2594. Maintenant le porras savoir.
 C'est Jehannete de Boinvile;
 Voiz, par la teste de saint Gile,
 Comme *a or ci mal con* d'argent

Tel est le texte inintelligible de Hecq. Delmotte lisait un peu mieux *mal cou*; mais l'explication qu'il donne dans son glossaire est ridicule. Nous croyons volontiers qu'à cet endroit, quatre vers au moins sont tombés, par la faute d'un scribe. Mais on peut s'efforcer de tirer une interprétation à peu près satisfaisante de la phrase qui nous est parvenue. Le vers : « Maintenant le pourras savoir » laisse entendre que Jehannette est désormais reconnaissable, et ne s'offre plus aus regards sous le même aspect que précédemment. Elle a dû pendant cet entretien de Bretex et du varlet, modifier son costume. Peut-être y est-elle encore occupée; car le vêtement qu'elle passe ou vient de passer doit être une *jupe*, la *malecote* ou *malecou*, l'action n'a donc rien d'indécent, puisqu'elle a pu garder les chausses et les hauts-de-chausses qui composent la pièce principale de l'habit masculin. La correction provisoire que nous proposons sera :

Comme a or son malcou d'argent
 ou Comme or revest malcou d'argent.

Tout un passage du poème décrit les pourparlers qui s'engagèrent à Chauvency entre les seigneurs pour arrêter les conditions du tournoi; Bretex rent avec un

certain charme le mélange de bonne humeur et d'amour-propre qui remplit ces entretiens; les chevaliers raillent et plaisantent, mais plus d'un propos atteste chez eus une fierté, prompte à s'émouvoir; la jactance d'un de leurs futurs adversaires suffit à les piquer. L'épisode offre quelques difficultés d'interprétation qui ne sont pas insurmontables. Seuls les vers 2841-2885 présentent une réelle obscurité. Florent de Hainaut et le comte de Chini échangent de vaillants défis, et se reprochent avec un peu d'aigreur leur mutuelle vantardise. Le comte de Chini vient de vanter la force et le courage de ses compagnons; il espère que la vigueur de leurs bras leur donnera la victoire. Florent déclare à son tour que celle-ci sera remportée par les chevaliers aimés des dames, des belles blondes savoureuses. Il ajoute :

v. 2851. Et que li esbanois miex vaille
 D'un hiaume parmi la moraille,
 Si fait seront vostre donoi
 Emmi la presse del tornoi.
 En nom de sainte Patenostre,
 Bien m'i acort : trestout soit vostre!
 Que vos estez mi bon voisin,
 Ori pour Dieu! sire cousin!

Corrigeons d'abord *estez* en *estes*, et *ori* en *ore*. *Trestout soit vostre* semble signifier : *que toute la victoire vous appartienne*, et le sens des derniers vers variera légèrement suivant la ponctuation adoptée. Toute la phrase, obscure et contournée, exprime une idée moqueuse : je veux bien que vous soyez vainqueurs, si vous goûtez un plaisir amoureux au milieu même du tournoi, en prononçant le nom de sainte Patenôte comme si elle était votre dame.

Le comte de Chini riposte : v. 2860.

M. Se vous nous avez pris on ni
 Efforcez-vous de nous gaber.

L'orthographe ne doit pas tromper le lecteur. C'est la locution « prendre la mère au nid », que cite Oudin au XVI^e siècle, et qui est, d'après lui, synonyme de « surprendre ». Le comte oppose une raillerie, sous forme d'antiphrase, au gab du chevalier... « S'il est vrai que »..., je vous permès vos gabs. Mais cela n'est pas vrai, et vous nous croyez moins fins que nous ne sommes.

Florent reprend à son tour la parole, sur un ton moins vif (v. 2865-2871). Il termine sur une plaisanterie; car après avoir dit : « Je veus comparer (éprouver par comparaison) vos nouvelles amours », il songe par une association d'idée assez curieuse au cheval du seigneur, qui s'appelait sans doute Morel; on sait quelle affection unissait le chevalier et son destrier.

M. 2870 Or soit Diex garde de Morel.
 Que bon signor li voille eslire

« Que Dieu garde Morel ! Qu'il veuille bien le choisir comme vainqueur, lui accorder la victoire. » On peut renvoyer, pour le sens du mot, au vers 2834.

Aus chans seront trestuit *signor* !

Cependant Geoffroy d'Aspremont intervient et rapècle en badinant que les chevaliers ont à fixer les conditions du tournoi.

M. 2873 Quand Joifrois d'Aspremont l'entent,
 De la joie qui la s'estent,
 En souriant a respondu :
 Cuens de Chini tout a perdu,

Car laissé mon signor Florent,
 Ni troverons piour partens ;
 Se nous chéons entre ses *mains*,
 Li entrepors sera des mains.
 Mais se Dieu plaist, il avera
 Que ce qu'il pense demoura
 Ci barguignier et as chans vendre.
 Encore ne sai le millor *pandre*.

Nous traduisons, avec commentaire : « Quand Geoffroi d'Aspremont l'entend, il répond, en souriant de la joie qui se répand là : « Le comte de Chini a tout perdu. [La variante d'O : *Si haut ke tuit l'ont entendu* est faible; elle provient d'un scribe à qui ont échappé le sens du texte et la suite des idées]. Laissez donc [La correction *laissez* serait préférable] monseigneur Florent; nous ne trouverons pas là-bas de plus cruels partants que lui, [si vous continuez à l'irriter. La variante d'O. *parants* ne nous satisfait pas]. Si nous tombons entre ses mains, la faveur sera des moindres. [Cette prononciation de *mains* pour *moins* était encore suivie par quelques personnes au XVII^e siècle. Mais nous ne connaissons aucun exemple de *mains* pour *moindre*. D'après O qui donne *iert a Il mains*, nous lirions volontiers *sera de mains* = manquera totalement]. Mais, s'il plaît à Dieu, il arrivera que ce qu'il a dans l'esprit restera ici comme perdre du temps, et dans le champ du tournoi vendre [au juste pris]. — En d'autres termes, c'est perdre son temps que de revendiquer la victoire dans la salle du château; c'est dans la lutte qu'on la vend et qu'on l'achète. Il nous semble que cette explication est vraisemblable. — Quant à la dernière phrase, elle n'offre pas grande difficulté. « Il ne sait pas malgré tout prendre le plus brave ». —

Les seules corrections imposées au texte, à la fin de cette tirade, sont donc : *averra*, *demourra*, *prandre* ; les deux premières nous ont été fournies par le texte de Delmotte.

Au vers 3037, nous lisons :

Mais vostre amor *est* bone et vraie (au lieu de *et... et...*). Garlandarché (v. 3212), ne nous paraît pas français. *Garlandaché* s'impose, à moins que l'épenthèse de *r* ne soit dialectale.

Les réflexions du poète sur le chevalier idéal qui doit prendre part au tournoi (v. 3447 sqq) présentent un vers, dont le sens réclame, pour être tout à fait net, une légère modification. Le mauvais preus, dit Bretex, ne doit pas se mêler aus bons chevaliers.

Va s'en aillors [qu']où il s'en vont.

Nous rétablissons la conjonction absente; encore l'ellipse pourrait-elle s'admettre à la rigueur, mais ce genre de construction est assez rare après le XII^e siècle.

V. 3492. M. Tel bruit demainne et tel tempeste

La gent à pié et à cheval

Que tuit en crolant pui et val...

Crolant doit se changer en *crolent*.

v. 3546. L'énumération des *bons coups*, qui attendent les chevaliers du tournoi, commence par des participes et se continue par des infinitifs; ce tour surprend le lecteur, qui admettra difficilement un changement de construction peu conforme au caractère du style de Bretex.

M. Chascuns...

Qui des bons cous atant l'estrainne,

Que par amors sont departi,

Haubert rompu et desarti,

Chevaus crever, cuisses brisier,
Ensi desert ont les baisier...

On préférera donc ici : *brisiés, crevés*. Mais la correction n'est pas absolument indispensable, car les vers 3935 et suivants, offrent un mélange, moins choquant, il est vrai, du participe et de l'infinitif. En tous cas, l'*s* de *amors* doit être supprimé, pour être ajouté à *baisier*, et *que* du vers 3548 peut se changer avantageusement en *qui*.

v. 3574. M. Autre si fier com un leupart
Estoit Walerans le gentis.

Fier est ici adjectif. Le scribe a fait une confusion avec le présent de l'indicatif du verbe *ferir*.

v. 3949. Dans la description de la mêlée du tournoi, Bretex écrit :

M. Renaut de Trie pou landoit,
Que li uns l'autre n'atandoit
De ferir et de chaploier,
Et de ces cous bien employer.

Pou landoit n'a aucun sens, et Delmotte donne des explications détestables. Nous conjecturons : *cou randoit*, ou *prou randoit*. Peut-être d'ailleurs l'erreur du copiste est-elle plus considérable. Si l'on croyait nécessaire de remanier le passage, on pourrait songer, soit au mot *landolle* = combat, qui, se trouvant au milieu d'un vers, aurait été altéré, puis transporté à la rime, soit à un adjectif masculin *landroi* (paresseux), dont le féminin, d'après Godefroy, existe encore en wallon¹.

1. Nous risquerions volontiers *pelaudoit*. Mais ce mot, si fréquent chez Bonaventure des Périers et Rabelais, n'apparaît qu'au XV^e siècle. Godefroy cite ces vers embarrassants dans son dictionnaire, au mot *lander* v. n., qu'il accompagne d'un point d'interrogation, et sans proposer aucun sens,

v. 4061 et suiv. Le poète prêche sur l'amour. Ce passage, tout pénétré d'une délicatesse courtoise, se termine ainsi :

Tant lors *a* dit de poins divers
 Qu'il n'a feme jusqu'à Nivers,
 Qui ne deust amer par droit,
 Se elle fust de bon endroit.
 Là où je parloie plus bel...

Ai se substitue facilement à la 3^e personne.

v. 4090, 4091. Nous ponctuons et orthographions :

Chascuns veut son cheval chier vendre,
 Ains qu'il le perde, se il puet...

M et O portent : *ains qui le perde*.

Le manuscrit de Mons se termine par l'annonce d'un *sermon* sur l'Amour ; mais ce passage est tombé avec les derniers feuillets, qui ont dû être facilement isolés du reste du poème, parce qu'ils formaient un ensemble. On ne le retrouve que dans le manuscrit d'Oxford. M. Hecq, qui le donne intégralement au tome II de son édition, s'interdit, suivant sa méthode ordinaire, toute conjecture. Nous y relevons les fautes suivantes : v. 4545, *asmer* pour *esmer*. — v. 4549, *nes* pour *net*. — v. 4574, *lou Sarrasins* pour *lou Sarrasin*. — v. 4591, *aince* pour *aime*. — Il faut supprimer *z* ou *s* et substituer *le* à *li* dans *de Paris, li filz Priam* (v. 4595), écrire *Amor* (v. 4600), et rapprocher *a* de *joins* dans la phrase : Si vos ajoins en pénitance (v. 4602).

Passons à d'autres remarques.

v. 4559. Si lou prues par atoriteit.

La forme *prue* s'impose. Bretex va en effet fournir à l'appui de sa doctrine du pur amour l'exemple de Didon et d'Enée.

v. 4577. Et ceu ke bel l'araisonait.

Il est indispensable de lire ainsi, au lieu de : la raisonait, car le sujet du verbe est Guenièvre, nom de la reine, dont la légende est si populaire au Moyen Age.

A la fin du poème, Bretex nous dit qu'il prit congé des chevaliers, après les avoir accompagnés à leurs appartements, et qu'il retourna ensuite dans la chambre des dames. O donne ce texte : v. 4627.

Vers les dames repris ma voie,
 Pour ceu ke grant talant avoie
 D'oïr ceu kil vos plait à dire
 Sus ciaux qui soffrent lou martire
 D'amors et de trop bien amer,
 Qu'on trouve asseis dous et amer.

Vos surprend à la lecture, et l'on serait tenté d'y substituer *lor*. Mais peut-être le poète s'adresse-t-il ici à des femmes : cet épisode aurait été rédigé séparément, annexé à la narration et lu dans quelque assemblée où les dames se trouvaient en nombre. Cependant ce procédé de style n'apparaît nulle part ailleurs, et la correction que nous indiquons est sans doute préférable.

Ce passage appelle une autre remarque, c'est que *s* d'*amors* doit être effacé. Au contraire, les participes *troublée*, *désafublée* des vers 4637, 4638, seront mis au pluriel.

Plus loin (v. 4657 et suiv.), *sous* ne rime pas avec *deceus*. Il faut donc écrire *ceus*, en comprenant dans ce pronom *Dieu et les sains anges*, et joindre le vers 4657 au reste de la phrase, en mettant un point après *rovai*.

En iteil parole trovai
 Les dames ke je lai trovai.
 Après lou vin congié rovai

De pair la deité de seus | *sous O*)¹
 Dont li diable iert deceus,
 Lor ai bone nuit otroiée,
 Autreteile la mont prieie.

La dernière phrase signifie évidemment : Elle me l'ont (la m'ont) souhaitée telle ; elles m'en ont souhaité autant. — Une particularité de cette tirade, c'est que les trois vers du début offrent la même rime, et que les deux premiers riment sur le même mot, employé dans un sens identique. On ne peut rapprocher de ce passage les vers 2475-2477 ; là, en effet, si M laisse tomber un vers, il est rétabli dans O, et de ces quatre vers, deux sont empruntés à une chanson. Le cas n'est donc pas semblable à celui qui nous occupe. Nous ne trouvons qu'un exemple de trois rimes identiques se suivant, dans tout le poème de Bretex : c'est aux vers 4393-4395 ; encore ici le texte est-il très altéré ; ce dernier épisode est d'ailleurs lyrique ; il décrit la danse du chapelet, où les seigneurs et les dames ont toute liberté pour improviser des chants. Étudions-le de plus près :

M. 4391. Lors li dist eil moult doucement
 Si con l'oi communement
 Douce pour les amors
 Que quiert vostres gens cors li dous
 Sire quant afiert-il à vous, etc.

En se guidant sur O, et en faisant une correction nécessaire, on obtient :

Lors li dist eil moult doucement
 Si con l'*oist* communement :

1. Même correction au v. 4615. Notons encore qu'un vers manque après 4616.

Douce dame parlez à nous,
 ou Dame, parlez d'amour à nous,
 Que quiert vostres gens cors li dous?

C'est le ménestrel qui vient de parler. La dame répons dans le vers suivant :

Sire, quant afeit-il à vous? etc.

La même particularité, avec la même facilité d'improvisation, se retrouve un peu plus loin, v. 4409-4411 (chançon-baron-bon): 4415-4419, et çà et là, dans le reste de l'épisode. Tous ces dialogues lyriques, où la versification est très libre, ne sauraient être comparés pour le ton aux récits de Bretex ; dans la partie purement narrative de son œuvre, les rimes s'enchaînent toujours deus à deus : nous sommes donc étonné de cette apparente licence qu'il prend aux vers 4657 et suivants.

Telles sont les observations que nous a dictées l'étude attentive du *Tournoi de Chauvency*. Tout incomplètes qu'elles sont, elles nous paraîtraient suffisantes, si elles préparaient une interprétation plus exacte ou une édition plus précise de ce texte. Nous nous sommes d'ailleurs interdit toutes les remarques, que trouvera sans peine et dès le premier moment un lecteur érudit, en consultant les éditions de Delmotte et de Hecq ; on doit en effet tenir pour fidèle la recension que ce dernier a faite des manuscrits d'Oxford et de Reims ; dans bien des cas, il suffit d'y recourir et de feuilleter les pages du tome II pour rendre le texte intelligible, grâce au choix d'une variante ; les vers faus ou boiteus s'amendent souvent ainsi sans aucune difficulté.

MÉLANGES SAVOISIENS

IV

CONTRIBUTION A LA PHONÉTIQUE DES CONSONNES

Les observations qui suivent concernent l'un des parlars savoyards les plus intéressants, celui de Valmeinier, dans la Maurienne. Nous le connaissons par un petit dictionnaire manuscrit, que l'auteur a bien voulu mettre à notre disposition¹.

Pour le consonnantisme, les faits phonétiques les plus importants sont, avec le traitement des palatales, celui de la liquide R.

Traitement de R

a) R initiale persiste, comme en français :

ramum, *ran* ; rivum, *riëu* ; rotundum, *rïoun*.

b) R médiale persiste également :

1. *R intervocale* : æramen, *aran* ; aratrum, *ararö* ; *cæsarium, *érijél*.

2. *R après consonne* : fratrem, *frarë* ; granum, *gran* ; strictum, *éret* ; prestare, *préel*.

3. *R devant consonne* : herba, *ërbä* ; arborem, *arbrö* ; porta, *pourtä* ; mortem, *morçh²* ; surdum, *sorçh* ; virga, *vërdï* ; infernum, *inferçh*. (Voir plus loin *Remarque IV*).

1. *Dichonèrio de Vermègnèl*, pe J. B. AIMARD, février 1903.

1. *Th dur anglais*.

Cependant *rr* a été traité comme *r* devant la flexion : ferrum, *fel*.

Dans quelques cas, on constate la chute de *r*. Perdere a donné *pédrě* (mais perdita = *pertă*) ; mordere, *moudrě* ; pertica, *pěchř*.

On a encore *kevěclřö*, couvercle (mais *keveurtără*, couverture).

c) R finale.

R finale, ou devenue finale après la chute des atones, en règle générale s'adoucit en *l* :

Cor, *coul* ; amarum, *amal* ; augurium, *eul* (*bonoul*) ; carum, *chřěl* ; clarum, *clěl* ; chorum, *coul* ; corium, *cöřl* ; durum, *dul* ; ferum, *fiěl* (cf. plus haut ferrum, *fel*) ; florem *fleul* (erème) ; illorum, *leul* ; mare, *mal* ; murum, *mul* ; nigrum, *něl* ; obscurum, *écul* ; parem, *pal* ; rarum, *ral*. Si securum a donné *seur*, c'est peut-être que le maintien de *r* permettait d'éviter toute confusion avec le substitut de *solum*. Aus adverbes derrière, dehors, hier, correspondent *darěl*, *defoul*, *iěl*.

En général, lorsque *r* appuyée sur une consonne précédente a formé un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui, *r* a été maintenue : fratrem, *frarě* ; patrem, *pure* ; aratrum, *ararö* ; butyrum, *bourö* ; perdere, *pédrě* et les infinitifs en *rě* ; mais nigrum = *něl*², ferrum = *fel*.

Lorsque la finale atone qui suivait *r* était *a*, *r* a été également maintenue devant l'*ă* ou l'*ř* qui, en patois, sont les substituts de la finale latine : cera, *irř* ; capra *chřěcră*. Il en résulte naturellement que le féminin des adjectifs en *l* indiqués plus haut est terminé par *ră* ou *rř* : *fiěră* ; *něrř*.

1. A Annecy et à La Balme de Sillingy, les deux formes *pědrř*, *pědrě* sont également usitées. La *Grammaire Savoyarde* de Duret-Koschwitz mentionne aussi *pědrre* et *pědre* ; Borrel (La Thuile), *pědre*.

2. On remarquera à ce sujet la différence du traitement de *retro* en français (voyelle d'appui), et dans notre patois (pas de voyelle d'appui) : *da-rěl*.

De même, *r* doit reparaître devant la flexion du pluriel : *nér(s)*; *leul*, pl. *lour(s)*; *pèl*, chaudron, pl. *pèr(s)*¹. Cf. *ursum* = *orçh*.

Ce phénomène de l'adoucissement de *r* en *l*, a été relevé sporadiquement dans certaines régions du Dauphiné par M. l'abbé Devaux². Il cite *râlo*, *rălo*, *ròlo* = *rarum*, qui existent dans la région viennoise, entre Vienne et Saint-Jean-de-Bournay, d'un côté, Vienne, Anjou et Saint-Maurice-l'Exil, de l'autre.

Mais ce n'est là qu'un cas isolé ou peu fréquent, tandis qu'à Valmeinier la loi phonétique est à peu près absolue, comme on peut s'en rendre compte par l'étude de diverses flexions nominales ou verbales.

SUFFIXE ARIUM. — Ce suffixe est représenté par *él* ou (*ĩ*)*él*.

On a *bovél*, bouvier; *févrél*, février; *ocrél*, ouvrier; *pomél*, pommier; *premél*, prunier.

La forme patoise est ordinairement *žél* quand *arium* était précédé d'une palatale: *berdiél*, berger; *çhaaniél*, châtaigner; *clioçhiél*, clocher; *érandiél*, étranger; Valmeinier se prononce *Verménžél*.

Mais, comme dans bon nombre de parlars, il y a eu souvent hésitation entre les deux formes, ou confusion analogique. C'est ainsi qu'on a, d'une part : *barbiél*, *bolandiél*, *brajiél*, *dandiél*, *premiél* (fém. *premièrĩ*); de l'autre : *açhél*, acier, *bançél*, *üichél*, *paçél*³.

1. Du kymrique *pair*, chaudron. A propos de ce mot, M. l'abbé Devaux fait remarquer qu'il ne se présente pas seulement, comme le croyait M. Schuchardt (*Romania*, IV, 256), sous la forme diminutive *pariolum*, et cite *pè*, forme usuelle dans les Terres-Froides. Cf. Puitspelu, v° *peir*.

2. *Essai sur la Langue vulgaire du Haut-Dauphiné*, § 201.

3. Cf. Devaux, thèse citée, § 203 : « Les premiers exemples de l'amuïssement de *r* finale en Dauphiné sont du XV^e siècle : *culli*, *estably*. Mais le son de cette *r*, au moins après *é*, était fort ébranlé dans le parler de Vienne, au XIII^e siècle, puisque nous le trouvons figuré par *l* dans *pasquel*, à côté de *paquer*, *Didiel*, *aciél*. »

Le féminin est *érĭ, ĩerĭ* : *berdĭĕrĭ, premĭĕrĭ*. **Fumaria* a donné *femĕrĭ*.

Quant aux mots tels que *notĕrĕ*, ils sont d'importation savante.

SUFFIXE OREM. — Il est représenté par *eul*, sans qu'il y ait une différence entre les formes d'origine locale et les emprunts faits plus ou moins récemment au français. Citons : *ĉhaleul*, chaleur ; *bereul*, buveur ; *dremeul*, dormeur ; *sĕteul* (de *sectorem), faucheur, ainsi que *cardeul*, cardeur, *prĕĕul*, prieur, *ardeul*, ardeur, *ôteul*, odeul, *rapeul*, *aĉheteul*, *faveul*, *facteul*, *ĕlecteul*, *artiĭeul*, etc.

Nous ne relevons qu'une exception : *amorem* a donné *amour*, comme en français. *Pavorem* a donné *paoul*, qui est devenu *peoul*, *poul*.

Au fr. miroir et rasoir correspondent *meral* et *raseul*.

(Le féminin des mots en *eul* est en *ĕüsă* : *parĕüsă, car-dĕüsă, brodĕüsă*);

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, *r* reparaît devant la flexion du pluriel : *ARIOS* a donné *ĕr(s), ĩer(s)*.

Ovrĕl, pl. *ovrer(s)*; *carnachĕr(s)*; *caralĕr(s)*.

ORES a donné *our(s)* :

Volour(s); *fanour(s)*; *ĉhalour(s)*; *cultivatour(s)*; *ralour(s)*; *akerour(s)*; etc.

Les suffixes verbaux *are, ĕre, ĩre* sont respectivement représentés par *ĕl, (ĭĕl), ĕl, ĩl*.

SUFFIXE ARE. Le parler de Valmeinier fait exception sur ce point à la loi bien connue des parlers franco-provençaux, d'après laquelle *a* tonique libre persiste, quand il n'est pas soumis à l'influence d'un yod.

Are a donné *ĕl* : *aĉhetĕl*, acheter; *akesĕl*, accuser; *fermĕl*, fermer; *amĕl*, aimer; *dapĕl*, japper; *usĕl*, user; *alĕl* et *modĕl*, aller.

1. *Atem* donne *â*, comme généralement dans le reste de la Savoie : *bontâ, sandâ*; *atrem* donne *arĕ* : *parĕ, frarĕ*.

Le seul verbe en *à* que nous ayons relevé est, sauf erreur, *assassenà*, qui est un emprunt fait à un autre parler.

Soumis à l'influence d'un yod, *are* a donné *ÿél* : *ahaçhÿél*, attacher; *caçhÿél*, cacher; *balÿél*, donner; *acoÿél*, avouer; *çhachÿél*, chasser; *keçhÿél*, coucher; *marçhÿél*, marcher; *çhardÿél*, charger; *plÿél*, plier; *prÿél*, prier; *nadiÿél*, nager; *cliòchÿél*, clocher, boiter; *medÿél*, manger; *peurdÿél*, purger.

Même forme pour *vertÿél*, tourner, virer; *assuriÿél*, assurer; *atÿél*, attirer.

Les verbes où la palatale a été sans action sur *are* nous semblent être rares. Nous relevons *dénonçhél*, dénoncer; *méchél*, mêler et *penèl*, de pectinare.

Achever a subi l'analogie des verbes en *ir* : *açhevil*.

Inversement on a *adouchèl*, adoucir.

Il est à remarquer que l'infin. *denèl*, pris substantivement, a comme pl. *denar[s]*.

SUFFIXE ÉRE. Il est représenté par *él* :

Avél, avoir; *savél*, savoir; *povél*, pouvoir; *vél*, voir; *volél*, vouloir.

Debere a donné le substantif *decél*, à côté de l'infinitif *dèicrè* de *débère.

Placere est représenté par le subst. *plisil* (action de la palatale); quietiare, par *qijél*, taire.

SUFFIXE IRE. Ce suffixe a pour substitut *il* :

Venil, venir; *fornil*, finir; *bàtil*, bâtir; *dremil*, dormir; *crevil*, ouvrir; *blanchil*, blanchir; *garil*, guérir; *ivril*, ouvrir; *élardil*, élargir; *partil*, partir; *sortil*, sortir.

*
* *

Remarque I. — *R* est tombée complètement à la fin de quelques mots : *cé*, vers (mais *inver*, envers); *su*, sur; *pe* ou *po*, par (à côté de *per*, pour).

Remarque II. — Si *r* finale devient généralement *l*, inversement *l* finale est devenue *r* dans *aÿour*, aÿeul, mais c'est là un fait exceptionnel, (à rapprocher toutefois des formes *carqe*, quelque et *car'kun*, quelqu'un). Ce qui l'est moins,

c'est le changement de *r* en *l*, à l'intérieur d'un mot, devant une labiale. Citons *marvé* (de *malpa*), guinauve; *arbá* (de *alba*), aurore; *parmä* (de *palina*), paume de la main¹.

Sur la forme *verun*, issue par dissimilation de *venenum*, cf. *Dictionnaire savoyard*, v^o *verin* et le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, de Puitspelu.

R remplace *n* dans *armä*, âme.

Remarque III. — On peut encore signaler les méta-thèses *creuil*, *creneul*, couvrir, couvreur, *dremil*, *dremeul*, dormir, dormeur. Formaticum a aussi donné *fromadö*.

L'épenthèse de *r* dans *träblä*, table, est un fait qu'on a souvent relevé à propos d'autres parlars.

Remarque IV. — A la dentale finale des mots français en *rt* correspond un son noté *çh* (*th* dur anglais) : *morçh*, mort; *porçh*, port; *sorçh*, sort; *torçh*, tort; *keurçh*, court; *forçh*, fort; *garçh*, quart,

A la dentale finale des mots français en *rd* correspond *rt* : *abort*, abord; *acort*, accord; *baart*, bâtard; *lézart*, lézard; *lort*, lourd.

Ces dentales ont été introduites analogiquement dans un certain nombre de mots tels que :

dorçh, jour; *inferçh*, enfer; *forçh*, four, ainsi que dans *évert*, hiver; *ert*, air; *alentort*, alentour; *poert*, porc; *solart*, soulier; *tanbort*, tambour; *tort*, tour; *vert*, ver; *langart*, hangar.

*
**

Il peut être intéressant de relever ces faits, à propos de l'historique de l'amuïssement de *r* finale dans les parlars franco-provençaux.

J. DÉSORMAUX.

1. Cf. DEVAUX. *opus cit.*, § 205.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par EMM. CASSE et EUG. CHAMINADE

(Suite¹)

39. — A Làuzún y' obio-t-uno bielho

(Patois de Sainte-Sabine)

A Làu - zún y'o - bio - t-u - no bie - lho, Troulla - ri -
A Lau - zun y'a - vait u - ne vieil - le,
re - to, lan - la la - ri - re - to, Ke ne boul - ho se ma - ri - dà,
Qui vou - lait bien se ma - ri - er,
Ke ne boulho se mari - dà, Troulla - ri - re - to lan - la la - ri -
ra.

Texte patois

Traduction rythmique

S'en bay en d'un parl' a l'àurelho : A l'un s'en va, parle à l'oreille :
— « Galàu, bos-tu te maridà ? » — « Galant, veus-tu te marier ? »
— « Noun pas d'en tu, foutudo vielho. — « Non pas avec toi, foutue vieille,
Ke n'as pas may ke de pial blan ! » Qui n'as pas plus que des poils
[blancs !]

1. Voy. notre *Revue*, tome XVII, pages 144, 186, 248, et tome XVIII, page 89.

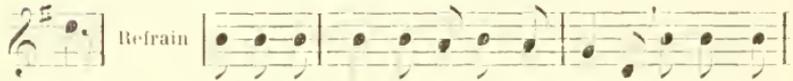
— « Se you souy vielho, you souy Ey balén catre milo frau,	— « Si je suis vieille, je suis riche : [richo : J'ai vaillant quatre mille francs,
» Un parèl de bounòy bacotos, En d'un parèl de bèu tiràn. »	» Une paire de bonnes velles, Une paire de beaux tirants. »
Lou dimàrs, nostro bielho fiausho, Lou dimècre, marideràn.	Le mardi, notre vieille fiancée, Mercredi, l'on se maria.
Mè lou dizò, tounbe malaído, Lou dibendre, l'entereràn.	Mais, le jeudi, tomba malade, Le vendredi, on l'enterra.
Lou dissate, durbièren coffre : N'y trouberàn ke de pial blan.	Le samedi, on ouvrit coffre : L'on n'y trouva que des poils [blancs.
En ifer sian toutòy lay bielhos Ke toutzòir trounpoun lour galàn!	En enfer soient toutes ces vieilles Qui toujours trompent leurs ga- [lants!

40. — L'àutre dzour

(Patois de Laforce)



L'àu tre dzour me per-me-ua - vi Tou lou loun de nos-te
Je fai - sais ma prome - na - de Tout le long de no-tre



clàu : E lou bouu Diu me garde. me garde. E lou boun
clos : Et le bon Dieu me garde, me garde, Et le bon



Diu me gar - de de màù!
Dieu me gar - de de mal!

*Texte patois**Traduction rythmique*

Trouvèri uno tâuleto
Garnido de perdrizàu.

Je trouvai une tablette
Toute garnie de perdreaus.

Mintzèri tan que poughèri,
Ne behgèri pa pu màù.

J'en remplis fort bien ma panse,
Et je n'en bus pas plus mal.

Can foghè paghà l'autoesso,
Me troubèri san metàu.

Quand fallut payer l'hôteesse,
Je me trouvai sans métal.

N'enbrassèri un co lo vielho,
E lo dzoyno diez a nàu.

J'embrassai un coup la vieille,
Et la jeune dis à neuf.

— « Abe ki! se di lo dzoyno,
Paghessen be touy entàu! »

— « Ah! la la! se dit la jeune,
Pussent tous payer ainsi! »

— « Faghessèn pa, dit lo vielho.
Finiàn noste cabàu! »

— « Non pas, non pas, dit la vieille.
Nous finirions notre fonds! »

41 A. — Lijón, bèlo Lijón (Conshou de mèdo)

(Patois de Saint-Julien-de-Lampon)



Li - jón, bè - lo Li-jón, Di-join ke ches tau bel -
Li - zon, bel - le Li-zon, On dit que t'es si bel -



le.
le.

Texte patois

Traduction rythmique

Per shoy braboy bèutà,
Lou Rey lo boulghe beyre :

Pour ses jolies beautés,
Le Roy la voulut voire :

L'o bouyado cherçà
Per trey de chouy jandarmo :

L'a envoyé chercher
Par trois de ses gens d'armes :

— « Lijón, bèlo Lijón,
Per nou, lou Rey bou mando. »

— « Lizon, belle Lizon,
Par nous, le Roy vous mande. »

— Tsómáy you n'oniráy,
Per bou-j-autrey jandarmo. »

— « Jamais ne m'en irai,
Aveeque vous gens-d'armes. »

— « Per cal oniria-bouy ? »
— « Per trey tzouynetoy damo. »

— « Et comment iriez vous ? »
— « Avec trois jeunes dames. »

She s'en bon deghijà
En formo de tre damo.

Ils s'en vont déguisés
Sous formes de trois dames.

— « Àuro, you y'onirày
Per bou-j-àtro loy damo. »

Can lou Rey lo betsé,
L'o fatso mount' an cranbo :

Chet an yo demourà,
Chan beyre shouley, luno,

Oi bou d'okéy chet an,
Meté cat en fenestro.

De loun, 'lo bey beni
Lou locây de choun péro :

— « Locây, brabe locây,
Ke mandoun tsa moun péro ? »

— « Ne te mandoun pa rien :
Per bouy ne fou gran gherro. »

— « Coumén gherro per yéu ?
Chouy filho moridado.

« Che yèn n'ay tre-j-anfân :
Tou tre m'opèloun mèro :

» N'ay g'un de medechi.
L'àutre d'opoutikéro :

» L'àutre, l'ay b'eychi'æn yéu,
Ke shier lou Rey shoun péro. »

— « Ores, je m'en irai
Avec vous autres, dames. »

Et quand le Roy la vit,
L'a fait monter en chambre :

Sept ans y demeura
Sans voir soleil, ni lune.

Au bout de ces sept ans,
Mit tête à la fenètre.

Et de loin voit venir
Le laquais de son père :

— « Laquais, joli laquais.
Que maident chez mou père ? »

— « On ne te mande rien,
Pour vous font grande guerre. »

-- « Comment guerre, pour moi ?
Suis fille mariée.

» Car moi, j'ai trois enfants :
Tous trois m'appèlent mère :

» J'en ai un, médecin
Et l'autre, apothicaire :

« Et l'autre est avec moi
Qui sert le Roy, son père. »

Moissonneuse usitée en plusieurs lieux du Périgord. A Couloumeix, elle commence ainsi :

Lo belo Louïzon,
Dijèn ke n'ey ton belo :

Pa ton ke ne dijèn :
N'ey càuke pàu bruneto.

C'est à peu près le même sujet que celui traité dans les *Vieilles chansons potoises du Périgord*, p. 34-35.

O Bozen, yo no damo
Ton belo, so dijèn

Belo, n'ey pa ton belo
Commo lo zen dijèn.

Voici la version de Villefranche-de-Lonchapt :

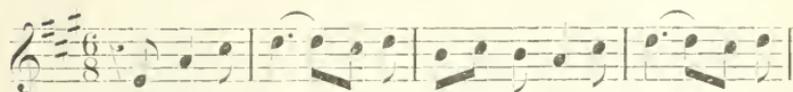


Di - siàn k'e - ro tan be - lo lo Li - zón.

Dans la Haute-Savoie, on chante cette moissonneuse en français.

42 B. — Din kelo vilo (Même thème que le précédent)

(Patois de Manaurie)



Din ke-lo vi - lo nh'o, Din ke-lo vi - lo
Dans cette ville il est, Dans cette ville il



nh'o U - no fil - ho tan bè - lo, U -
est U - ne fil - le tant bel - le, U -



no fil-ho tan bè - lo.
ne fil-le tant bel - le.

Texte patois

Lou golàn ke lo vol
N'oun po mintzà ni bèure.

— « Mintzà, bevè, golàn,
Vou n'ourèy mo chor bèlo. »

— « Tzomày n'oun mintzorày
Ke n'atzi lo chor bèlo. »

— « May tu nou l'oura pa,
Ke tu l'atzey fiouchado. »

L'o prejo pel lo mo,
L'o menad' o lo gleitzo.

Traduction rythmique

Le galant qui la veut
N'en peut manger ni boire.

— « Mangez, buvez, galant,
Vous aurez ma sœur belle. »

— « Jamais ne mangerai
Que je n'aie la sœur belle. »

— « Mais tu ne l'auras pas
Qu'elle ne soit fiancée. »

L'a prise par la main.
L'a menée à l'église

Oki fionchado l'on,
Fionchado e 'spoujado.

L'o prej' o bel brochè,
Doriè chi l'o montado :

L'o menado pochà
Ol costél de choun payre :

— « Drubè, payre, drubè,
Ke vou mèn' uno noro. »

Degûn nou l'entendé,
Noumà choun piti frayre

— « J'àubè, payre, j'àubè?
Ne menoun mo chor bêlo. »

— « Leycho louy fa, piti :
To chor ey moridado.

» Mè, digo-mé, moun fil,
N'ey-t-elo gayre brabo?

» Moun fil, monto-l'on nâu
Din lo pu nâuto crambo.

» Leycho-lo ly chet an,
Chet an, chan fa chòutado. »

Ol bou d'okèu chet an,
Lo belo fay chòutado

Lo chòutado k'o fa,
Chey boutad' en fenestro :

D'oki ne vey veni
Lou locây de choun payre :

— « Digo-mé, Piti-Tzân,
Ke dijén tza moun payre? »

— « Vostre payre ne di :
Ch'è filho moridado.

» Vostro mayre ne di :
Ch'è filho deràubado. »

— « Moun payre di lou vray,
Me nou fay pa mo mayre. »

On l'a fiancée d'abord
Puis on l'a mariée.

Il l'a prise à pleins bras,
Sur sa jument l'a mise.

Il l'a menée passer
Au castel de son père :

— « Ouvrez, mon père, ouvrez,
Une bru je vous mène. »

Mais nul ne l'entendit,
Sinon son petit frère.

— « Oyez, père, oyez :
On mène ma sœur belle. »

— « Laisse faire, petit :
Ta sœur est mariée.

» Mais dis-moi donc, mon fils,
N'est-elle guère belle?

» Fais-la monter là-haut
Dans la plus haute chambre.

» Et laisse-l'y sept ans
Sans faire de sortie. »

Au bout de ces sept ans,
La belle fait sortie.

Elle, en sortant de là,
S'est mise à la fenêtre :

Lors, elle voit venir
Le laquais de son père :

— « Dis-moi donc, Pent-Jean,
Que dit-ôn chez mon père? »

— « Lui, votre père dit
Que vous êtes mariée.

» Mais votre mère dit
Qu'on vous a eulévée. »

« Mon père dit le vrai,
Mais ne fait pas ma mère.

» You n'ay be tres efân :
Louy douy m'opeloun mayre,

» J'ai déjà trois enfants :
Deus m'appèlent leur mère,

» Fay pa lou pu pití,
Ke ne porlo pa' nquéro.

» Mais non le plus petit,
Pas encor il ne parle.

« Kan-t-el ne porloró,
M'opeloró be : *mayre*. »

» Et quand il parlera,
M'appellera bien *mère*. »

43 A. — Lou Coucu e l'Hiroundèlo

(Patois de Sarlat)



Lou Cou - eú e l'Hiroun-dè - lo Boulhón
Le Cou - cou et l'Hiron-del - le Voulaiènt

Refrain



fa un mo - ri - dat - se, A - nèn douy layroundè - no.
faire un ma - ri - a - ge.

Texte patois

Traduction rythmique

Boulhón fa un moridatse :
Couvidèn tou l'oujelatse,

Vulaiènt faire un mariage :
Y convient tout l'oiselage.

Couvidèn tou l'oujelatse.
Lo mouhseo fut oubliado.

Y convient tout l'oiselage,
La mouche fut oubliée.

Lo mouhseo fut oubliado,
Ero din choun lè. moláudo

La mouche fut oubliée :
Elle était au lit, malade.

Ero din choun lè, moláudo :
Ch'e lebedo, y' e-j-onado

Elle était au lit, malade :
Elle se lève, elle y vole

Ch'e lebedo, y' e-j-onado,
Troubé lo porto borrado,

Elle se lève, elle y vole :
Trouva la porte barrée,

Troubé lo porto borrado,
N'eu poché pel lo fenestro,

Trouva la porte barrée,
Et passa par la fenêtre.

N'eu poché pel lo fenestro :
De lo rondoir ke y' ontrabo,

Et passa par la fenêtre :
De la roideur qu'elle entrait.

De lo rondoïr ke y' outrabo, Deviré trehs pla de shalço,	De la roideur qu'elle entrait Renversa trois plats de sauce,
Deviré trehs pla de shalço : Lou mouhskil er' en codièro	Renversa trois plats de sauce : Moucheron était en chaire,
Lou mouhskil er' en codièro, De rire tounbé per terro	Moucheron était en chaire, De rire tomba par terre.
De rire tounbé per terro. O lo fi, cadún sh'embrashho	De rire tomba par terre A la fin chacun s'embrasse :
E touto lo net dousheroun, Per festà lou moridatse	Et toute la nuit dansèrent Pour fêter le mariage
Per festà lou moridatse Del coucú, de l'hiroundélo.	Pour fêter le mariage Du concou, de l'hirondelle.

Très curieuses cadences phrygiennes. — Voyez le mariage du Pinson et de l'Alouette. (*Les vieilles chansons patoises du Périgord*, p. 16).

44 B. — Lou Merle e lo Merlo (Même thème)

(Patois de Lalinde)

Lou Mer-le o lo Mer-lo Che bo-len mo-ri-
Le Merle et la Mer-let-te Se veulent ma-ri-
dé. De lo mo-ri-ou-ne-to, Che bo-len mo-ri-
er, Se veu-lent ma-ri-
dé. De lo mo-ri-ou-né.
er,

Texte patois

Traduction rythmique

C'hen bau o Chent-Olari
Per chercà lou curé :

S'en vont à Saint-Hilaire
Pour chercher le curé :

Kan choun o Chent-Olari,
Troben pa lou curé :

Quand sont à Saut-Hilaire,
Trouvent pas le curé :

C'hen ban din leys oulando.
Per chercà lou curé :

Ils s'en vont dans les landes
Pour chercher le curé :

Kan choun din leys oulando
Troben pa lou curé :

Quand ils sont dans les landes,
Trouvent pas le curé :

Chu di lou countronobi,
— « Forày be lou curé. »

Lors, le garçon d'honneur :
— « Feraï bien le curé. »

Chu di lo countronobi
— « Ko n'ey pa toum mestiè. »

Mais la fille d'honneur :
— « Ce n'est pas ton métier. »

.....
Troubèren uno lèbre :
Kouabo chur un fighiè

.....
Ils trouvèrent un lièvre
Couvant sous un figuier.

Lou countronobi tiro :
Y'empourté lou darré.

Le garçon d'honneur tire
Et lui cassa les reins.

45. — Lou golàn e cho' bèlo

(Patois de Manaurie)

Andante



Lou golàn e cho bè-lo Choun din lo tour, Ke
Le galaut et sa bel-le Sont dans la tour, Ils
par-len e ke ra-llen De leur o - mour.
par-lent et s'a-mu-sent De leur a - mour.

Texte patois

Traduction rythmique

Lou payre de lo bèlo
N'ey pa counten :
Loy-j-omoùr de cho filho
Durèn louuten.

Le père de la belle
N'est pas content :
Les amours de sa fille
Durent longtemps.

Lou golàn o lo bêlo :
 — « Coy eynoudzoù !
 Chi vous me voullà creyre
 Non lou tuorian. »

Lou prènen e lou porten
 Dechú choun liè ;
 E d'une mor eruelo
 Lou fan mourí.

Li prènen choy pistolo
 Chuy bèu louí ;
 Chen van pel lo-j-óulando
 Che deverti.

Can choun pel lo-j-óulando
 Ke yan penchà,
 Lou golàn e cho bêlo
 An tut tronblà.

— « Elà ! lo moluronjo
 Ke you ne chey !
 O lo mor de moun payre
 Ay couchenti.

» Moun payre ni mo mayre
 Jou voulín pa.
 Ke you me moridèchi'n
 D'un debòndzà.

» Tan y'éri dza moun payre
 Filho dza you,
 Eri lo gouvernanto
 De lo meydzoù.

» Fojiyoy luy liè de choyo
 De choti ver
 Oüro louy fôu de felho
 Din lou desèr.

» Mintzabi de lo viande,
 De boum po blan,
 Ouro de loy rochino,
 May n'oghechiàn ! »

Le galant à sa belle :
 — « C'est ennuyeus !
 Si vous me vouliez croire
 Nous le tuerions. »

Le prennent et le portent
 Dessus son lit ;
 Et d'une mort eruelle
 Le font mourir :

Lui prennent ses pistoles
 Ses beaux louis,
 Et s'en vont dans les landes
 Se divertir.

Quand ils sont dans les landes
 Ils ont songé ;
 Le galant et sa belle
 En ont tremblé.

— « Hélas ! la misérable
 Que moi je suis !
 A la mort de mon père
 J'ai consenti .

» Mon père ni ma mère
 Ne voulaient pas
 Que pour épous je prisse
 Un débauché.

» Quand j'étais chez mou père,
 Fille, chez moi,
 J'étais la gouvernante
 De la maison.

» Je faisais lits de soie
 De satin vert ;
 Et maintenant de feuilles
 Dans le désert.

» Je mangeais de la viande,
 Du bon pain blanc,
 Maintenant des racines,
 Las ! quand j'en ai ! »

46. — Lou Rey, dejunpéy calkéy dzour

(Patois de Manaurie)

Assez lent



Lou Rey, de-jun-péy cal-kéy dzour,
Le Roi, de-puis un cer-tain temps,



E - ro na-t-en vou-ya - dze; Au-ro del ue tor-n'o lo
Faisait un long vo-ya - ge; O - res il re - vient à la

rall. molto



cour; Fay pour-tà chuy bo - ga - dze.
cour; Fait por-ter ses ba - ga - ges.

Texte patois

Cant o lo cour lou Rey rentrè,
Ne choludè loy damo;
Lo prumièro ke choludè,
Coché dzormè choun àmo.

Chiro lou Rey ne domondè :
— « Cal' es okelo damo ? »
Un bel morkí ye respoundè :
— « Moun chiro, coy mo fenno. »

— « Morkí, ché pus uroù ke you ;
N'as uno brabo fenno,
E, per mo fe, te dzuri, you !
Ke ne chirò mo damo. »

— « Chiro, tou poubèr pouchedà
N'ovè per vou lo forcho ;
Mè, chi moun Rey vou n'erià pa,
You vouldrioy mo vendzencho. »

Lou Rey la preughè pel lo mo
Lo menè din cho crambo :
De purà n'obio lous el gro :
L'òunoùr perdre riscabo !

Traduction rythmique

Lorsqu'à la cour le Roi rentra,
Il salua les dames ;
La première qu'il salua
Du coup charma son âme.

Sire le Roi leur demanda :
— « Quelle est donc cette dame ? »
Un beau marquis lui répondit :
« Beau Sire, c'est ma femme. »

— « Marquis, t'es plus heureux
[que moi !
As une belle femme,
Et je te jure, par ma foi !
Qu'elle sera ma dame. »

— « Sire, tout pouvoir possédez,
Avez pour vous la force ;
Mais, si mon Roi vous n'étiez pas,
Je voudrais ma vengeance. »

Le Roi la saisit par la main,
La mena dans sa chambre ;
De pleurer avait les yeus gros :
L'honneur risquait de perdre !

— « Morkijo, purà bien o tor
Vedzè : ne chiréy Reyno;
Veyki loy clàu de moun trejór,
D'el ne chiréy mestrecho.»

— « Marquise, vous pleurez à tort;
Voyez : vous serez Reine:
Voici les clefs de mon trésor,
Vous en serez maîtresse.»

— « Votre trejór m'oporte pa :
N'ey de lo vostro damo;
Elo comtento chirió pa,
Chi li durbià vostr' amo.

— « Votre trésor n'est pas à moi
Il est à votre dame;
Contente elle ne serait pas,
Si lui ouvriez votre âme.

» Eyme bien may moun bel morkí
En choun umblo demouro.
Ke lou Rey en cho flour de li,
Choun bel costel, choy terro.»

» J'aime bien mieus mon beau
[marquis,
En son humble demeure,
Que le Roi et sa fleur de lys,
Son beau castel, ses terres.»

Bel moukè foghè lou Morkí
De flour de li, de rojo;
Mè l'òndoür de lo flour de li
Estonfè lo morkijo.

Le marquis fit un beau bouquet
De fleurs de lys, de roses,
Mais l'odeur de la fleur de lys
Etouffa la marquise.

Lou Rey un toubèu foghè fa
Din terro benejido;
Chu kel toubèu foghè grová
Lou noun de lo morkijo.

Le Roi lui fit faire un tombeau
Dans la terre bénite:
Et sur ce tombeau fit graver
Le nom de la marquise.

Din Porí ne trouverià pa
Figuro pu-j-eskijo,
E pu rovièhento bèutá,
Ke n'oviò lo morkijo!

Dans Paris ne trouveriez pas,
Figure plus exquise
Et plus ravissante beauté,
Que n'avait la marquise!

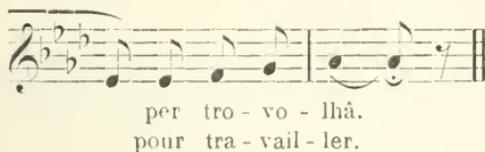
47. — Loy filhoy de Toulouso

(Patois de Manaurie)

Allegro



Loy filhoy de Tou-lou - jo Choun bé - loy tu lu y
Les fil-les de Tou-lou - se Sont bel - les tous les
dzour, Churtoñ loy cou - tu - riè - ro, Din lour mes-
jours. Surtout les cou - tu - riè - res, Dans leur mè-

*Texte patois**Traduction rythmique*

Can choun chu loy frountièro.
Ch'en van ol coborè :
— « Pourtà del vi, l'òutècho,
Pourtà del vi :
Coy pel loy couturièro.
Pogoràn bien. »

Choun trey bourdzé de vilo
Ke che choun oproudzá :
— « Dzormantoy couturièro,
Vous domondèn
Vostre boum cur en gadze,
Chi vou l'ovè. »

— « Dulpèy pu lou dounèri
L'uno lour respondè ;
Co-j-un tolhùr de peyro
Ke n'ay còují ;
El n'ey chu loy frountièro,
Ke li m'ottèn. »

— « Dulpèy pu lou dounèri,
L'autro lour respondè ;
You n'en voli pa d'autre
C'un dzorpentiè ;
Ke nourrichoum lour fenno
Chan trovohà.

Quand sont sur les frontières.
S'en vont au cabaret :
— « Portez du vin, l'hôtesse,
Portez du vin :
C'est pour les couturières
Qui paieront bien. »

Sont trois bourgeois de ville
Qui se sont approchés :
— « Charmantes couturières,
Vous demandons
Votre bon cœur en gage,
Si vous l'avez. »

— « Depuis peu je le donnai,
L'une leur répondit :
C'est un tailleur de pierres
Que j'ai choisi ;
Il est sur les frontières,
Qui là m'attent. »

— « Depuis peu je le donnai,
L'autre leur répondit ;
Et je n'en veus point d'autre
Qu'un charpentier ;
Ils nourrissent leurs femmes
Sans travailler. »

48. — Luy morinhé ke choun chu l'aygo

(Patois de Manaurie)

Moderato



Luy mo - ri - nhè ke choun chu l'aygo, Nou li choun
Les ma - ri - niers qui sont sur l'onde, Ils n'y sont

Refrain



pa chan gran dan - dziè. Viñ-ren-nou toud-zoïr en tris-
pas sans grand dan - ger. Vivrons-nous tou-jours en tris-

Rall.



tè - cho? Dzomày n'ou - rén de li - ber - tà?
tes - se? N'aurons-nous point de li - ber - tè?

*Texte patois**Traduction rythmique*

Eù n'an pre chen cha de forino,
E àutre tan de boun froumèn;

Ils ont pris cent sacs de farine,
Et autre tant de bon froment;

Chen borrico de boun vi roudze
E àutre tan de boun vi blan.

Cent barriques de bon vin rouge,
Et autre tant de bon vin blanc.

Eù n'an mindzà blat e forino,
N'an re lèychà din lour grouiè.

Ils ont mangé froment, farine,
N'ont rien laissé dans leur gre-
[nier.

Eù n'an begù lour vi. lour chidre,
N'an re lèychà din lour cuviè.

Ils ont bu leur vin et leur cidre,
N'ont rien laissé dans leurs tou-
[neaus.

Eù n'an mindzà lour dze, lour càto
Lour càto ke rotaboun bien;

Ils ont mangé leurs chiens, leurs
[chattes,
Chattes qui prenaient bien les
[rats;

E lo càujo lo pu cruèlo!
Lo chemèlo de lour chouliè.

Et de plus, chose bien cruelle!
La semelle de leurs souliers.

Eù n'au tirà lo palho courto
Per chaùre cu chiriò mindzà :

Ils ont tiré la courte paille
Pour savoir qui serait mangé.

Lo palho courto tomb' ol mestre
Okél ke jo tan merità.

Piti Pierre n'ey tan boun drole,
O lo chimo del ma moutè;

— « Prenè couradzé, moun boun
[mestre,
Car vous ne chiréy pas mindzà.

» Veji lo vilo de Morehelho,
Veji deù boteù din lou por.

» Me chemblo veyre chu lo vilo,
Vouletà deù pidzou tut blan;

» E lo ton bèlo Morgorito,
Ke vay lour pourtà per mindzà.»

— « Piti Pierre, chi tu me chàuve,
You te lo forày espoujà;

» Bouno meytà de mo fourtuno,
Per te doutà, you dounoray :

» Chiu chen milhoun o loy lion-
[chalho;
Double milhoun pel l'espoujà.»

La paille courte tombe au maître,
Celui qui l'a tant mérité.

Le Petit-Pierre est si bon drôle;
Il monte à la cime du mât :

— « Prenez courage mon bon
[maître,
Car vous ne serez pas mangé :

» Je vois la ville de Marseille,
Je vois des bateaus dans le port.

» Il me semble voir sur la ville,
Voleter des pigeons tout blancs ;

» Et la tant belle Marguerite,
Qui va leur porter à manger :

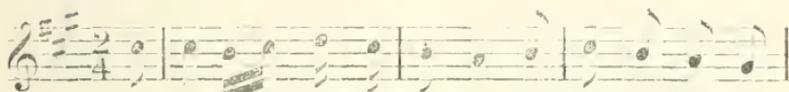
— « Petit-Pierre, si tu me sauves,
Je te la ferai épouser.

» Bonne moitié de ma fortune,
Pour te doter, je donnerai :

» Cinq cent millions pour les
[fiançailles;
Double million pour l'épouser.»

49. — Margarito (Canchou chegayro — Moissonneuse)

(Patois de Villamblard)



Mar - ga - ri - to che le - vo Tre-j-hour' a - vàn lou
Mar-gue - ri - te se lè - ve Trois heu-res a - vant



dzour Tre-j-hour' a - vàn lou dzour.
jour Trois heu-res a - vant jour.

Texte patois

Traduction rythmique

E pey, pren sho counouho
E shoun fusèl d'omour,

Et puis, prent sa quenouille
Et son fuseau d'amour,

50. — Morinhè ke bas o Bourdèu

(Patois de Manaurie)

Allegro

Mo - ri-nhè, ke bas o Bourdèu, Mo - ri-nhè, ke bas
 Ma - rinier, qui vas à Bordeaux, Ma - rinier, qui vas
 o Bourdèu, Di - go boudzoir o mo mes - tre -
 à Bordeaux, Dis un bonjour à ma maî - tres -
 cho, Di - go boudzoir o mo mes - tre - cho.
 se, Dis un bon - jour à ma maî - tres - se.

Rall.

*Texte patois**Traduction rythmique*

« Coumo forày, coumo dirày ?
 Nou chabi pa coumo ch'opèlo ! »

« Comment ferai, comment dirai ?
 Ne sais comment elle s'appelle ! »

— « Chi tu ne chabéy pa choun
 [noun,
 Opèlo-lo Doucho-lo-Bèlo. »

— « Si tu ne connais pas son nom,
 Appelle-la Douce-la-Belle. »

Tout en entràn dedin Bourdèu,
 Trobo lo bèl' o cho fenestro :

Touten entrant dedans Bordeaux,
 Trouve la belle à sa fenêtre :

— « Doucho-lo-Bèlo, Odichià !
 Vostre boum omi vou choludo. »

— « O Douce-la-Belle, bonjour !
 Votre bon ami vous salue. »

— « You remerchi bien moun omi
 O may lou pourtùr de nouvèlo.

— « Je remercie bien mon ami,
 Et le porteur de la nouvelle.

» Ch'èri ol costèl de moun pay
 You vou foriòy mindzà may bèure ;

» Si j'étais chez mon père, au
 [castel]
 Je vous ferais manger et boire ;

» May entàl mèmo chi voulè,
 En vost' ordzèu pel los òuberdzo. »

» Mais ici-même, si voulez.
 Avec vos sous dans les auberges. »

— « Doucho-lo-Bèlo, gran merci !
 L'omi m'o fa mindzà may bèure. »

— « Douce-la-Belle, grand merci,
 L'ami m'a fait manger et boire. »

LES
PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE¹

Le pronom régime de la 3^e personne
(Suite²)

LE RÉGIME DIRECT : LE FÉMININ PLURIEL³

De toutes les formes issues de [*il*]/*las*, *le* est la seule qui paraisse propre à notre région ; elle domine au centre. Les autres, *la*, *lo*, *lé*, *lè*, *li*, se retrouvent ailleurs sur d'autres points du territoire français ; dans notre région, *lé*, *lè* se partagent le centre avec *le*, le nord avec *la*, *lo* et *li* ; au sud, c'est *la* et *lo* qui dominent, mais on trouve aussi *lé* et *li*.

La sifflante finale a subi dans *illas* le même traitement que dans *illos*⁴. *L* initiale s'est partout maintenue sans changement, sauf à Molines-en-Queyras (Hautes-Alpes), où *é*z paraît être sorti de *lè*z sous l'influence du masculin *i* issu de *li*⁴. Le développement de la voyelle n'est pas aussi simple : [*il*]/*las*, enclitique à l'ori-

1. Voir le t. XII de la *Revue*, p. 1, note 1, et les tomes suivants.

2. D'après ces deux phrases de notre premier questionnaire : *ils ont de belles filles, ils les soignent, ils les aiment...* Les formes du pronom manquaient dans notre deuxième questionnaire, mais on peut les inférer de celles de l'article issu comme lui de [*il*]/*las*, en tenant compte toutefois de la remarque faite au tome XVI de notre *Revue*, p. 266, note 2.

3. Voir la *Revue*, t. XVIII, p. 1 et 2.

4. *Ibid.*, p. 44.

gine comme tous les pronoms-régimes¹, se liait étroitement au mot précédent; assimilé à la finale atone d'un polysyllabe, il a dû donner *les* au centre et au nord de notre région, *lés*, *lès* à l'est, *las* au sud². Mais quand le pronom d'enclitique devint proclitique³, comme il faisait corps avec le mot suivant, il put être considéré comme la syllabe initiale d'un polysyllabe : ce changement d'accentuation entraîna le renforcement de *les* en *lés*, *lès* au nord de notre région, mais *le^hs* persista au centre. Puis les voyelles de *las* et de *lés*, *lès* subirent toutes les modifications ultérieures de *a* et de *é* entravés semi-toniques : au sud *las* se maintint ou passa à *los* ; au nord, *lés* et *lès* sur une partie de leur domaine passèrent à *las* et celui-ci à *los*, plus rarement à *lis*.

En général, au sud et au centre, où les produits de *-as* et de *-os* atones ne se sont pas confondus, les successeurs de [i^h]os et de [i^h]as sont restés distincts. Au nord, au contraire, *lé*, *lè*, *la*, *lo*, *li*, sont communs au masculin et au féminin. La limite des deux domaines est bien nette : elle se confond à peu près avec la limite administrative au sud et à l'est du département de Saône-et-Loire, en englobant toutefois dans le domaine des formes communes une faible partie de la Loire Urbise et du Rhône (Claveisolles, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Juliéna), et en laissant à celui des formes distinctes quelques communes des arr. de Mâcon (c. de la Chapelle de Guinchay et Romenay) et de Louhans

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gram. d. l. Rom.*, III, § 715, sqq.

2. *Ibid.*, I, § 309; pour le Dauphiné, voir Devaux, *Ess. sur la langue vulg.*, § 73.

3. Cf. Meyer-Lübke, *loc. cit.*, et *Zeits. f. Rom. Phil.*, XXI, p. 334.

(Cuiseaux, Sainte-Croix). Aus environs de Beaurepaire-en-Bresse, elle tourne brusquement vers l'est, coupe le dép. du Jura à la hauteur de Lons-le-Saunier, en passant entre Quintigny et Chille au nord, Trenal, Bornay, Saint-Maur, Doucier et Blye au sud; elle atteint la frontière suisse au sud de l'arr. de Pontarlier (Doubs). Au sud de cette limite la confusion des genres est rare.

La confusion des nombres est moins fréquente que celle des genres. Au centre, où le traitement de [il|lan et de [il|lus concorde exactement avec celui des finales atones -am et -as, qui donnent partout des produits différents, le féminin singulier et le féminin pluriel sont restés nettement distincts. Au sud, sur le domaine des formes du pluriel *la* et *lo*, au nord sur celui de *lé*, *lè*, la confusion tend à s'établir: c'est à peine si une légère différence de quantité ou de qualité distingue la forme du pluriel de celle du singulier.

Les successeurs de [il|lus se répartissent comme il suit dans notre région:

AIN: *le* (*z*, *j*), *lè*(*z*), *lè*(*z*).

ALPES (HAUTES): *las*, *la*(*z*), *lés*, *lèy*, *lèys*, *ley*, *éz*.

ARDÈCHE: *los*, *loy*, *las*, *lay*, *la*(*z*), *li*, *lèy*, *lèy*(*z*, *j*), *le*(*z*), *lwo*(*z*).

BELFORT: *lè*(*z*).

DOUBS: *lè*(*z*) *lè*(*z*), *la*(*z*).

DRÔME: *la*(*z*, *j*), *lèy*(*z*), *lés*, *lèy*, *le*(*z*), *li*, *lé*.

ISÈRE: *le*(*z*, *j*), *lè*(*z*), *lè*(*z*), *la*(*z*), *lèy*, *lèc*, *lay*, *li*(*z*).

JURA: *lè*(*z*), *lè*(*z*), *le*(*z*), *la*(*z*).

LOIRE: *lè*(*z*), *le*(*z*), *lèy-luz*, *lè-louz*, *lè-lez*.

LOIRE (HAUTE): *la*(*z*), *las*, *lay*(*z*), *les*, *le*(*z*), *ley*, *li*(*z*), *lis*, *lés*, *lè*(*z*), *lèy*(*z*), *lè*(*z*), *los*, *lo*(*z*).

RIHÔNE: *le*(*z*, *j*), *lè*(*z*).

SAÔNE-ET-LOIRE: *lè*(*z*, *s*), *lè*(*z*), *le*(*z*).

SAÔNE (HAUTE) : *la(z)*, *lé(z)*, *lè(z)*, *li(z)*.

SAVOIE : *lè(z)*, *le(z)*, *li(z)*.

SAVOIE (HAUTE) : *lé(z)*, *lè(z)*, *le(z)*.

VOSGES : *lé(z)*, *lè(z)*, *lat(z)*, *li(z)*, *lo(z)*.

I. LES FORMES EN **a**

La occupe dans notre région deux domaines bien distincts, l'un au nord, l'autre à l'extrême sud ; dans l'un comme dans l'autre, *la* remonte à [*il*]*las*, mais au nord [*il*]*las* a passé par *le*, *lè*, pour revenir à *la* : au sud au contraire, sauf dans quelques rares communes de l'Isère, *la* est le continuateur direct de la forme latine.

A. — Nous pouvons nous dispenser de décrire le premier de ces domaines, il coïncide exactement avec celui de *la* masc. plur.¹. Commun aux deux genres, *la* ne peut dériver directement à la fois de *illos* et de *illas*. Sa situation géographique au milieu du grand domaine septentrional de *lé*, *lè*, qui l'enserme de toutes parts, prouve que l'intermédiaire entre les formes latines et la forme actuelle de nos patois a été *lè*. Dans les textes du Moyen-Âge on ne trouve que *les* comme en français². Le passage de *lè* à *la* est sensible encore aujourd'hui à Offlanges (c. de Montmiréy, Jura), où *lè* se maintient encore comme pronom des deux genres, avec un *è* très ouvert, tandis que l'article est déjà arrivé à *la* ; à Boussières (Doubs), *lé* et *la* coexistent ; à Villers (c. de Saulx, Haute-Saône) nous l'avons relevé pour le masc. *la* avant le verbe, mais *lè* après³ ; enfin rappelons

1. Voir la *Recue*, t. XVIII, p. 40 à 43, et cf. les cartes 129 et 302 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont.

2. Voir l'éd. du *Psautier lorrain* d'Apfelstedt, p. XLVI et XLVIII, et *Lyoner Yzop.*, p. xxxix ; M. Görlich, dans les chartes de la Bourgogne et de la Franche-Comté, n'a trouvé que *les*.

3. Voir la *Recue*, XVIII, p. 41 et 42.

que *lè* s'est conservé au milieu du domaine de *la* dans quelques communes de l'arr. de Gray¹.

Sur le domaine de *la*, *é* protonique entravé en syllabe initiale est passé à *a* devant *s* : *machan* (méchiant), *dapans* (dépense), *achil* (échelle), *atiral* (étoile), *akouta* (écouter), *akól* (école) à côté de *la* à Vy-les-Filain (c. de Montbozon, Haute-Saône); sur le domaine de *lè* il reste *é* : *mèchian*, *dépans*, *échil*, *étwal*, *ékôta*, *ékwal*, à Champagney (Haute-Saône)². C'est donc *lès* proclitique devant consonne qui est devenu *las*, *la*, forme qui s'est ensuite généralisée. Je ne connais pas d'exemple de *la* avant le 17^e siècle : *Mâs goloiches sont mouïllies, i ne lâs saïroue quindâ*, dans les *Noëls* de Prost (mort en 1696), en patois de Besançon³. Mais il doit remonter beaucoup plus haut : M. P. Meyer a relevé récemment dans des chartes franc-comtoises les formes corrélatives *das* (des), *ças*, *sas* (ses), d'où l'on peut inférer aussi *las* (les)⁴.

On a vu qu'au nord de notre région *illam* est continué presque partout par *lè* ou *lê*, isolément par *la*⁵; la confusion des nombres est donc possible. Elle se produit à Villersexel, à Borev. à Roche-et Raucourt, à Ambiéwillers, où *illas* donne toujours *la*, tandis que *illam* est continué par *la* ou par *lè*. Que *la* singulier soit dû à l'influence française ou qu'il soit un reste de la forme primitive, qui ailleurs est passée à *lè*, on voit que la nécessité de distinguer les nombres n'a pas été

1. Voir la *Recue*, XVIII, p. 36.

2. Cf. les cartes 384, 389, 393, 394, 399, 436, 441 à 450, 471 à 477, 489 à 498, 523 et 524 de l'*Atlas ling.*

3. Cité par Max-Buchon, *Noëls et chants populaires de la Franche-Comté* (1863), p. 38; même forme pour l'article.

4. *Romania*, XXXII, 170.

5. Voir notre *Recue*, XVII, 101.

assez puissante pour empêcher les successeurs de *illam* et de *illas* de se confondre.

B. — Le second domaine de *la* s'étend au sud de notre région, des Hautes-Alpes à la Haute-Loire; il comprend le nord et le centre des Hautes-Alpes, la lisière méridionale de l'Isère, la vallée de la Drôme et le nord du département de même nom, dans l'Ardèche l'arr. de Tournon presque entier et quelques communes au sud du département, dans la Haute-Loire enfin la majeure partie des arr. d'Yssingeaux et du Puy et le nord-est de celui de Brioude. Le domaine de *la* n'est pas tout entier compris dans les limites de ces cinq départements. A l'est des Hautes-Alpes il englobe encore les vallées d'Oulx et de Pragelas; au sud il déborde sur les Basses-Alpes et on le retrouve même dans les Alpes-Maritimes. Sur la rive gauche du Rhône, il ne dépasse pas la vallée de la Drôme: au sud de la rivière, il fait place à *léy*, *li*. Mais à l'ouest, il couvre une grande partie du Languedoc, de la Gascogne, de l'Auvergne et du Limousin¹.

Sur la portion de ce vaste domaine qui rentre dans notre enquête, *la* se présente sous des formes assez différentes, suivant le sort de la sifflante finale :

1° **las** *dev. cons.*, **laz** *dev. voy.* : aus Crottes (c. d'Embrun), dans les Hautes-Alpes; à Vallon et à Salavas (c. de Vallon), dans l'Ardèche; à Champclause (c. de Fay-le-Froid; au Monestier, à Coubon (c. du Puy S. E.), et à Saint-Julien-Chapteuil, dans la Haute-Loire;

1. Voir Mistral, *Trésor*, art. *las*, Chabaneau, *Gram. lim.*, p. 176, et les cartes 129 et 302 de l'*Atl. ling.*, qui donnent les formes de l'article, issues de *illas*, comme celles du pronom.

2^o **las** *dev. cons. et dev. voy.* : à Saint-Paul-le-Jeune (c. des Vans, Ardèche);

3^o **las** ou **lay** *dev. cons.*, **laz** *dev. voy.* : à Cayres, à Freycenet-Latour (c. du Monastier) et à Saint-Etienne-du-Vigan (c. de Pradelles), dans la Haute-Loire; à Sagnes-et-Goudoulet et à Sainte-Eulalie (c. de Burzet), et à Cros-de-Géorand (c. de Montpezat), dans l'Ardèche;

4^o **la** *dev. cons.*, **laz** *dev. voy.* : à la Salle (c. du Monétier) et à Briançon, dans les Hautes-Alpes; au Fréney et à Auris¹ dans le canton du Bourg-d'Oisans, dans les cantons de Valbonnais, de Corps, de Mens, de Clelles, du Monestier-de-Clermont², à la Cluze-et-Pâquier (c. de Vif), au Villard-de-Lans et dans le canton de Pont-en-Royans, dans l'Isère; à Beaufort (c. de Crest N.³), à la Chapelle-en-Vercors, à Grâne (c. de Crest S.), à Saint-Jean-en-Royans, à Châtillon-Saint-Jean et à Triors (c. de Romans), à Bourg-du-Péage⁴, à Saint-Donat, à Chanos-Curon et à la Roche-de-Glun (c. de Tain), à Beaumont (c. de Valence), à Chabeuil⁵ et à Montmeyran (c. de Chabeuil), à Loriol, à Cliouselat et à Mirmande (c. de Loriol), dans la Drôme; à Privas⁶, à Gilliac-et-Bruzac (c. de la Voulte), à Vernoux, à Boffres et à Silhac (c. de

1. Notre corr. écrit *la dev. cons.*, *lez dev. voy.*, cf. article *la(z)*; le restant du canton du Bourg-d'Oisans appartient à *lé*.

2. Cf. *là* article au Monestier, dans la carte 302 de l'*Atl. ling.*, n^o 849.

3. Le félibre de Crest, Roch-Grivel, emploie *las*; cf. encore *las* pour la vallée de la Drôme dans la *Gram.* de l'abbé Moutier.

4. Cf. *là* article à Saint-Nazaire-en-Royans (c. de Bourg-du-Péage), dans la carte 302 de l'*Atl. ling.*, n^o 838.

5. Cf. *là* article, *ibid.*, n^o 837.

6. Cf. *là* article, *ibid.*, n^o 826 (les Ollières, c. de Privas).

Vernoux), à Saint-Péray, à Plats (c. de Tournon¹), à Quintenas et à Saint-Romain-d'AY (c. de Satilieu), à Charnas (c. de Serrières), à Saint-Félicien et à Saint-Victor (c. de Saint-Félicien), à Saint-Agrève² et à Devesset (c. de Saint-Agrève), à Lamastre, au Cheylard, à la Chapelle-sous-Chanéac (c. de Saint-Martin-de-Valamas) et à Coucouron, dans l'Ardèche; à Tence, au Chambon et à Saint-Voy³ (c. de Tence), à Araules (c. d'Yssingeaux), à Saint-Julien-Molhesabate (c. de Montfaucon⁴), à Vorey⁵, à Saint-Vincent (c. de Saint-Paulhien), à Vermassal (c. d'Allègre), à la Chapelle-d'Aurec (c. de Monistrol), à Boisset (c. de Bas), à Craponne, à Chomelix et à Saint-Georges-Lagricol (c. de Craponne), à Collat (c. de Paulhaguet), et à Auzon, dans la Haute-Loire;

5° **la** *dev. cons.*, **laj** *dev. voy.* : à Die et à Menglon dans la Drôme, à Corps, à Antraigues et à Valbonnais dans l'Isère;

6° **la** *dev. cons. et dev. voy.* : à la Chaise-Dieu (Haute-Loire), à Saint-Paul-les-Monétiers (Isère), et probablement à Jullanges (c. de la Chaise-Dieu, Haute-Loire), et au Monétier Hautes-Alpes⁶).

Toutes ces formes continuent directement [*il*]/*las*; et

1. Cf. *là* article, *Atl. ling.*, n° 827 (Vion, c. de Tournon).

2. M. Edmont a entendu *lay* article, avec un *y* réduit, à Saint-Agrève, *ibid.*, n° 825.

3. A Saint-Voy et au Chambon, la voyelle de *la* tend à passer à *e* ou à *o*.

4. Cf. *là* article à Riotord (c. de Montfaucon), *Atl. ling.*, *loc. cit.*, n° 817.

5. A Chamalières (c. de Vorey), M. Edmont a entendu *lây* article, *ibid.*, n° 815.

6. Le pronom nous manque, mais l'article *la* s'emploie devant voyelle comme devant consonne.

s'il était nécessaire de le prouver, on pourrait, dans la Haute-Loire, où les textes datés ne font pas défaut, suivre *las* à travers les siècles, depuis le commencement du XIII^e jusqu'à nos jours; à l'autre extrémité de notre région, dans le Briançonnais, *las* est attesté au XVI^e siècle¹. La conservation de *las* est parallèle à celle de *-as* à la finale des noms fém. plur., sans toutefois que le domaine de l'un coïncide exactement avec celui de l'autre. Les divergences seront expliquées plus loin; elles sont dues :

1^o Au changement d'accentuation de *las* qui, une fois devenu proclitique, a subi toutes les modifications qui, postérieurement à ce changement, ont atteint le *a* semi-tonique entravé;

2^o A un développement particulier de la diphtongue *ay*, engendrée par l'union de la voyelle avec le *y* issu de la sifflante.

La comparaison avec les produits de *-as*, désinence de la 2^e personne de l'indicatif-présent, ne fournit aucune indication; car dans nos départements du Sud, *-as* ne s'est maintenu que dans quelques communes sur les frontières de l'Ardèche et de la Haute-Loire², et isolément à Monétier-les-Bains, au nord des Hautes-Alpes; dans ces communes, *-as* et ses dérivés *-a*, *-as*, *a'*, désinences de la 2^e personne dans la 1^{re} conjugaison, ne se confondent pas avec *é*, *és*, *éy* des autres

1. Pour l'article, cf. Iserloh, *Darstellung der Mundart der delph. Myst.*, p. 43; pour le pronom. voir le *Mystère de Saint-André*, publié par l'abbé Fazy, v. 207 et 1242.

2. A Lamastre, à Saint-Agrève, à Vernoux, à Devesset, à Saint-Victor, à la Chapelle-sous-Chanéac dans l'Ardèche; à Tence, à Saint-Voy, au Chambon-de-Tence, à Champclause, à Saint-Julien-Molhesabate dans la Haute-Loire.

conjugaisons; on a, par exemple, à Vernoux (Ardèche) :

<i>tsanta</i> (tu chantes), à côté de	<i>garisé</i> (tu guéris)
<i>dansa</i> (tu dances)	<i>ménté</i> (tu mens)
<i>ploura</i> (tu pleures)	<i>aténdé</i> (tu attends)
<i>paya</i> (tu payes)	etc.
etc.	

A Saint-Julien-Molhesabate (c. de Montfaucon, Haute-Loire), *-a* s'est propagé de la 1^{re} conjugaison aux autres, de là : *garisa*, *ménta*, *aténda*, etc.; mais c'est là sans doute un fait très rare, je n'en connais pas d'autre exemple. Partout ailleurs, c'est, au contraire, *-é*, *-és*, *éy* qui a supplanté *as*, *a*, par exemple à Rochemaure (Ardèche¹) :

<i>tehontés</i> comme	<i>gorisés</i>
<i>dousés</i>	<i>méntisés</i>
<i>plourés</i>	<i>oténdés</i>
<i>payés</i>	etc.
etc.	

La est partout distinct du masculin *lou*²; mais il se confond souvent ou tent à se confondre avec le féminin singulier *la* (<*illam*)³, là où la sifflante finale disparaît complètement devant consonne. Encore y a-t-il lieu de faire quelques réserves :

1^o Dans un grand nombre de communes, principa-

1. L'assimilation semble en voie d'accomplissement à Silhae (c. de Vernoux), où notre correspondant note *tehanta*, *paya* à côté de *danse*, *plouré*, etc.; de même à Joyeuse, *tehonta*, *posta* (tu pétris), mais *plourés*, *dousés*, *payés*, etc., et toujours *-abas* > *acés*.

2. Voir la *Revue*, XVIII, p. 13, sqq.

3. *Ibid.*, XVII, p. 161 sqq.

lement au nord de l'Ardèche et de la Drôme¹, le *a* du pluriel est long et ouvert, tandis qu'il est bref et fermé au singulier. Il y a la même différence dans les noms entre le *-a* du singulier et le *-a* du pluriel. Il en résulte souvent que *la* singulier passe à *lo*, tandis que *la* pluriel se maintient² :

2^o La distinction des nombres est assez nette encore dans la Haute-Loire, où le *a* du singulier s'affaiblit ou tend à s'affaiblir en *e*, tant dans les noms que dans le pronom³, tandis que le *a* du pluriel reste intact⁴ :

3^o Nos correspondants ne distinguent pas le pluriel du singulier à Araules, dans la Haute-Loire; à Coucouron, à Gilliac-et-Bruzac, à Devesset, à Saint-Félicien, à la Chapelle-sous-Chanéac, à Saint-Péray et à Plats, dans l'Ardèche; à Beaufort et à Saint-Jean-en-Royans, dans la Drôme; à Rencurel, à Auris et à Fréney-d'Oisans, à Beaufin, à Corps, à Cordéac, à

1. A Craponne et à la Chapelle-d'Aurec dans la Haute-Loire; au Cheylard (voir la *Revue*, XVIII, p. 11, note 2), à Lamastre, à Saint-Victor, à Boffres, à Vernoux, à Silhae dans l'Ardèche; à la Chapelle-en-Vercors, à Grâne, à Bourg-du-Péage, à Montmeyran, à Chabeuil, à Loriol, à Clionsclat, à Mirmande, à Châtillon-Saint-Jean, à Triors, à Saint-Donat, à la Roche-de-Glun, à Beaumont dans la Drôme; dans le c. de Clelles entier, à Saint-Laurent, à Sainte-Luce, à Mens, à Saint-Jean-d'Hérans, à Saint-Sébastien, au Monestier-de-Clermont, à Roissard, à Valbonnais, à Antraigues, au Villard-de-Lans, à Presles, à Saint-Just-de-Claix et à Saint-Romans dans l'Isère. Rappelons qu'entre *lou* sing. et *lou* plur. nous avons trouvé de même une différence de quantité. Voir la *Revue*, XVIII, p. 13-14.

2. *Lo* avec un *a* long et ouvert nous est signalé dans quelques communes où le sing. est *lo* : à Privas, à Saint-Romain-d'Ay, à Charnas dans l'Ardèche; à Menglon, à Die et à Chanos-Curson dans la Drôme; à Gresse dans l'Isère.

3. Voir la *Revue*, XVII, 103.

4. Voir pourtant plus loin, p 238.

Cornillon, à Lavars, à Trémis, à Saint-Paul-les-Monestier, à Treffort et à Chantelouve, dans l'Isère; à Briançon et à la Salle, dans les Hautes-Alpes.

Des formes dont il vient d'être question il faut séparer *lay* qu'on trouve au sud de l'Isère, dans quelques communes du canton de La Mure : à la Motte-Saint-Martin¹, à la Motte d'Aveillans², à Monteynard, à la Mure, à Pierre-Châtel³, à Saint-Arey, à Saint-Honoré et à Nantes-en-Ratier. Bien que le canton de La Mure se trouve sur la limite de *[il]las > la* et de *[illas] > lé*, *lay* se rattache à *lé* et non à *la*. Dans le canton de La Mure, comme dans la majeure partie de l'Isère, *a* final atone se maintient au singulier des substantifs féminins, sauf après une palatale, auquel cas il passe à *i*, plus rarement à *e*; mais au pluriel, la désinence casuelle *-as* qui a abouti à *e* au nord de l'Isère, est devenue *é* dans le canton de La Mure, comme d'ailleurs au centre et à l'est du département; elle ne conserve son *a* que sur la lisière sud⁴. On a donc à Monteynard, par exemple :

-am		-as > e
-a	-i	
<i>fena</i> (femme).	<i>fili</i> (femme).	<i>fené</i> (femmes).
<i>aytela</i> (étoile).	<i>couji</i> (couche).	<i>aytelé</i> (étoiles).
<i>sabla</i> (sable).	<i>fermayri</i> (fermière).	<i>bétyé</i> (bêtes).
<i>lina</i> (lune).	<i>fourchi</i> (fourche).	<i>ouré</i> (heures).
etc.	etc.	etc.

Illas n'a pu donner à l'origine que *lès*; devenu pro-

1. Article *lay*, 2^e corr. *lé*, 3^e corr. *li(z)*.

2. Un 2^e corr. donne *li(z)*.

3. Le pronom nous manque; l'article est *lé* ou *lay* chez un corr., *li* chez un autre.

4. Voir plus haut, p. 218.

clitique *lès* a été traité comme *ès* entravé en syllabe initiale, c'est-à-dire qu'il est devenu *léy*, *lée*, *lé*, *la'y*, *lay*. Le tableau suivant montre la corrélation étroite de *lès* et de *ès* :

	Villard-Saint- Christophe	St-Georges-de- Commier	Monteynard
les pron. art...	léy	lé	lay
dépense	déypansa	dépansa	daypansa
étoile	éytela	étela	aytela
école	éycola	écola	aycola
échelle	éychala	échiela	aychiela
est	éy	é	ay
écouter	éycouta	écouta	aycouta

Lée à Cholonge nous montre comment *léy* se réduit à *lé*; et *la'y* à Nantes-en-Ratier comment il passe à *lay*. Là où l'on trouve *lay*, tout *éy*, quelle qu'en soit l'origine, devient *ay*, par ex. à Monteynard *tray* (trou), *say* six, *vayzi* (voisins), *mayta* (moitié), *mayjou* (midi), *vayré* voir, *rayna* (renard), *day* (doigts), *pray* (prix), *nay* (neige), *may* mois, *eglayzi* (église)¹. Mais là où l'on trouve *léy*, *é + y* et *a + y* restent distincts; *éy* persiste toujours en syllabe atone, et *ay* ne passe jamais à *éy*: *rayzi* raisins, *maytre* maître, *ayde* (aide), *aydarou* (j'aidais), etc. à Villard-Saint-Christophe. C'est donc *lay* qui provient de *léy*, et non *léy* de *lay*. *Ay* dans les verbes à la 2^e personne du singulier doit s'expliquer de la même façon: il ne remonte pas au latin *-as* qui n'a rien

1. Cf. encore *ay* (elle sujet), *ay* (ils), dans la *Revue*, XIV, 191. Le passage de *es* à *éy*, *ay* n'est pas particulier au c. de La Mure: on le trouve aussi dans les cantons voisins, et notamment dans ceux de Mens, du Monestier-de-Clermont, de Clelles, de Corps et de Valbonnais; mais comme *la(s)* (*-illas*) ne passe pas à *lè(s)*, il reste étranger au phénomène.

laissé dans cette région¹; c'est une variante de *-és*, désinence de la 2^e personne du singulier, qui a passé des autres conjugaisons dans la première; comparez *plyouréy* (tu pleures) à Villard-Saint-Christophe, *plouré* à Saint-Georges-de-Commiers, *plouray* à Monteynard.

II. LES FORMES EN O

Lo ne se rencontre que dans le voisinage de *la* et comme lui au nord de notre région, dans les Vosges, et au sud, dans l'Ardèche et dans la Haute-Loire.

A. — Le premier de ces domaines est très restreint: il comprend à peine quelques communes au nord de l'arrondissement de Neufchâteau et au sud de celui de Remiremont; *lo* y est commun au masculin et au féminin²; mais il ne continue pas plus directement [*il*]los, que *la* [*il*]las³.

Lo, comme *la*, est sorti de *lé*; mais faut-il admettre que *lé* est passé ici à *lo*, là à *la* ou bien que *la* a servi d'intermédiaire entre *lé* et *lo*? Des formes comme *mochan* (méchant), *okol* (école), *moyou* (meilleur), *o* (est) à Autreville, où *illas*, *illos* > *lo*, ne permettent pas de se prononcer; à en juger par *mètèn* (matin), *èhton* (achetons), *olé* (aller), il semble bien que *u* primaire entravé passe à *é* comme partout ailleurs dans

1. Voir plus haut, p. 220.

2. Voir la *Revue*, XVIII, 7. *Lo* paraît s'étendre au delà de l'arr. de Neufchâteau, sur quelques communes de la Meuse; les cartes 129 et 302 de l'*Atl. ling.* indiquent l'article *lo* (<*illas*) à Tréveray (c. de Gondrecourt, n° 143) et à Ville-Issey (c. de Commercy, n° 153).

3. Voir plus haut, p. 215.

la Lorraine¹, sauf devant *l*; mais *a* secondaire a pu être traité autrement que *a* primaire.

B. — Il n'y a pas au contraire la moindre incertitude sur l'origine du *lo*, qu'on trouve au sud de notre région; son domaine couvre le centre et le sud de l'Ardèche; il englobe encore quelques communes de la Haute-Loire, et à en juger par les cartes 129 et 302 de l'*Atl. ling.*, qui donnent les formes de l'article (<*illas*), *lo* s'avance à l'ouest jusqu'à la Dordogne, à travers la Lozère, le Cantal, l'Aveyron et le Lot. Dans nos départements il présente les mêmes variantes que *la*:

1^o **los** dev. cons., **loz** dev. voy. : à Gras (c. de Bourg-Saint-Andéol), à Lavilledieu (c. de Villeneuve de Berg)², à Lablachère et à Payzac (c. de Joyeuse), à Jaujac (c. de Thueyts), au Béage (c. de Montpezat), dans l'Ardèche; à Pradelles et à Saint-Hostien dans la Haute-Loire;

2^o **los**, **loy** dev. cons., **loz** dev. voy. : à Joyeuse, à Thueyts, à Valgorge, à Largentière, à Saint-Étienne-de-Lugdarès, à Burzet³, à Antraigues, à Rochemaure, à Saint-Jean-le-Centenier (c. de Villeneuve-de-Berg), à Ailhon (c. d'Aubenas), au Cheylard, enfin à Saint-Pierre-ville où l'on dit *loj* et non *loz* dev. voyelle;

1 Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.* I, § 349. On sait que sous l'accent *ē* libre ou entravé est représenté par *a* ou par *o* dans les Vosges; mais il est difficile de décider si *o* provient de *a* ou *a* de *o*; voir Meyer-Lübke, I, § 76 et 112; et Horning dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIV, 379 sqq.

2. Cf. *los* article à Voguë dans le même canton, d'après l'*Atl. ling.*, cartes 129 et 302, n° 833.

3. A Burzet, M. Edmont a entendu *loh* article devant consonne, *Atl. ling.*, loc. cit., n° 824.

3^o *lo dev. cons.*, *loz dev. voy.* : seulement à Fay-le-Froid (Haute-Loire)¹.

La limite septentrionale de *lo* se confond presque avec la limite administrative des arrondissements de Privas et de Tournon; le Béage et le Cheylard, où d'autres correspondants ont noté *la* sont sur la frontière de *lo* et de *la*; il en est de même de Fay-le-Froid, où le pronom appartient au domaine de *lo*, tandis que l'article rentre dans celui de *la*.

Los provient de *las*, tout comme le sing. *lo* dérive de *la*. Mais le passage de *la-las* à *lo-los* est indépendant de celui des désinences casuelles sing. *-a*, plur. *-as* à *-o*, *-os*. Si très souvent il y a concordance et si l'on trouve :

1^o *illam* > **la** à côté de *am* > **a**

illas > **las** — *-as* > **as**,

par exemple à Cayres (Haute-Loire) : sing. *fèna*, *èrba*, *stÿara* (étoile), plur. *fènnas*, *ouras* (heures), *bèstÿas* bêtes, etc.;

2^o *illam* > **lo** à côté de *-am* > **o**

illas > **los** — *-as* > **os**,

par exemple à Thueyts (Ardèche) : sing. *fèno*, *èrbo*, *èstÿòlò*; plur. *fènnòs*, *ouròs*, *bèstÿòs*, etc.;

3^o *illam* > **lo** à côté de *-am* > **o**

illas > **là** — *-as* > **à**.

par exemple à Die (Drôme) : sing. *fèno*, *èrbò*, *èstÿalò*, plur. *fèná*, *ourà*, *bèstÿà*, etc.;

quelquefois aussi il n'y a pas accord et l'on trouve :

4^o *illam* > **la** à côté de *-am* > **o**

illas > **la** — *-as* > **a**,

par exemple à Vernoux (Ardèche), sing. *fèno*, *èrbò*, *èstècèlò*, plur. *fèná*, *ourà*, *bèstÿà*, etc.;

1. Sur la très curieuse forme *lwo(s)* à Montpezat, voir plus loin, p. 229.

5° *illam* > **la** à côté de *-am* > **o**

illas > **las** — *-as* > **o**,

par exemple à Salavas (Ardèche): sing. *fêno*, *êrbo*, *éstêlo*, plur. *fêno*, *ouro*, *béstyo*, etc., et de même à Saint-Paul-le-Jeune et à Coucouron dans l'Ardèche, à Saint-Étienne-du-Vigan, au Monastier, à Saint-Julien-Chapteuil dans la Haute-Loire, aus Crottes dans les Hautes-Alpes. Mais on ne trouve jamais *illas* > *los* à côté de *-as*; c'est dire que le domaine de *los* est beaucoup plus restreint que celui de *-os* (<*as*)¹.

Si *la*, *las* avaient toujours conservé la position enclitique qu'ils occupaient à l'origine, il serait étrange qu'ils ne fussent pas passés à *lo*, *los* en même temps que *-a*, *-as* à *-o*, *-os*. Mais ils sont devenus proclitiques, et parce qu'ils s'unissaient étroitement au mot suivant, leur voyelle a eu le même sort que *a* protonique en syllabe initiale: dans *la* sing. elle était libre, entravée dans *las* pluriel, quand le mot suivant commençait par une consonne. Le parallélisme est frappant :

1° *illam* > **la**; *a* semi-tonique libre se maintient : *tsacour* (chaleur), *parêns* (parents), *mavartès* (malades), *garisès* (tu guéris);

illas > **las**; *a* semi-tonique entravé devant *s* se maintient : *tsastéy* (château), *rastéy* (râteaux), *pastava* (<*pastabat*²), à Cayres, par exemple, et partout où l'on trouve *la(s)*;

1. Sans tenir compte des territoires étendus (Provence et Dauphiné méridional) où *as* > *o(s)*, mais où *illas* est continué par *lès*, *lèy*, voir plus loin.

2. *Pastare* manque chez Körting; sur son existence en latin, voir le *Dict. latin-français* de Gœlzer *sub*, c°.

2° *illam* > **lo**; *a* semi-ton libre > **ó** : *tchólour*, *pórèn*, *mólautés*, *gorisés*, *óbélyós* (abeilles);

illas > **los**; *a* semi-ton. entravé devant *s* > **ó** : *tchósté*, *róstéw*, *póstaró*¹ à Thueyts et partout où l'on trouve *lés*. Je n'ai trouvé qu'une exception² : à Privas, *illam* donne régulièrement *lo* (cf. *tchólour*, *porèn*, *mólautéy*, *goriséy*); mais, d'après *tchosté*, *rostéw*, *postaro*, on attendrait aussi *lo* au pluriel; il n'est pas impossible que *la* se soit maintenu sous l'influence des substantifs : *s. fénno*, plur. *fénna*; mais il peut s'expliquer aussi par la situation géographique de Privas, qui est sur la limite de *la* et de *lo*. Si *lés* perdait son *s*, il se confondrait avec le sing. *ló*; mais la chute de *s* ne se produit qu'à Fay-le-Froid, où le sing. est *la*. A Montpezat (Ardèche), *lo* plur. s'est diphtongué en *lwó* qui, par là même, reste distinct du sing. *lo*³; comme *tsostél* (château) garde *o*⁴, il est probable que la diphtongue est analogique : elle a pu passer de *nwostré*, *vwostré* (notre, votre), aux possessifs et à l'article, et de celui-ci au pronom;

3° *illam* > **lo**; *a* semi-tonique libre > **ò** : *tchólou*, *porèn*, *molatéy*, *goriséy*, *òbèlya*;

illas > **là**; *a* semi-ton. entravé devant *s* se maintient : *tchatè*, *ratéw*, *patavo* à Die; devant toute autre consonne, *a* entravé passe à *o* : *ordjèn* (argent), *otèn*

1. Mais *a* persiste sous l'accent : *pastò* (<*pastat*).

2. Même concordance entre les formes de *château*, carte 252, et celles de *los* (<*illos*), cartes 129 et 302 de l'*Atl. ling.*, sur toute l'étendue de son domaine.

3. De même les possessifs fém. plur. *mwo*, *twó*, *swó* se distinguent du fém. sing. *mo*, *to*, *so* et du masc. plur. *mou*, *tou*, *sou*.

4. Cf. encore *cosa* (<*quassare*); *ratéw* et *pétrisyo* viennent du français; *o*, issu de *a*, persiste aussi quand il est libre.

(tu attends), *otchetèn* (achetons), *mortcha* (marché). À Anneyron (Drôme), c'est l'inverse : *a* libre se maintient : *chalu*, *paran*, *malodou*, *gari*, *arilye*; il en est de même de *a* entravé : *atan*, *achéton*, *marche*, sauf devant *s* : *chota*, *rotè*, *potove*; *le* (<illaz) remonte à l'époque où le pronom était encore exclusivement enclitique¹.

On sait que le passage de *-a*, *-as* atones à la finale à *-o*, *-os* remonte au moins au XV^e siècle². Celui de *a* semi-tonique à *o* est peut-être aussi ancien; en tout cas, on lit dans un Noël vivarois de la fin du XV^e siècle : *los muziquos*, *los trouppos ongéliquos*, *lo jossineyro*, *lo cledo*, *pottichet* (vous pâtissez³): M. Iserloh cite un exemple de *lo* article fém. plur. dans l'un des Mystères dauphinois du commencement du XVI^e siècle⁴.

III. — LES FORMES EN *e*

Le (dev. voy. *lez* et quelquefois *lej*, *lez*) est, comme nous l'avons dit, propre à notre région. Son domaine s'étend sur une partie du Jura, de l'Ain, du Rhône, de la Loire et de l'Isère, et sur quelques communes des départements voisins, la Saône-et-Loire, la Drôme, l'Isère, la Savoie, formant ainsi un croissant très irrégulier de Lons-le-Saunier à Chambéry, en passant par Bourg, Trévoux, Villefranche, Saint-Chamond, Lyon, Viennne, la Tour-du-Pin et Grenoble. La corne septentrionale de ce croissant comprend, dans le Jura,

1. Voir plus loin, p. 235 sqq.

2. Voir Meyer-Lübke, *Gram.*, I, § 303 et 309; sur *a > o* dans la syllabe initiale, voir le § 349.

3. Vaschalde, *Anthol. patoise*, p. 10 et 11.

4. *Darstell*, p. 43; aucun de nos correspondants des Hautes-Alpes ne signale *lo* dans les patois actuels.

le centre et le sud de l'arr. de Lons-le-Saunier; elle ne dépasse guère Trenal, Bornay, Saint-Maur, Doucier et Blye au nord : Quintigny, Chille, le Vaudioux appartiennent à *lé*; à l'est, elle pénètre à peine dans l'arr. de Saint-Claude, où elle s'avance jusqu'à Moirans, mais sans atteindre Saint-Laurent, Tancua, Longchaumois, les Bouchoux, Monteusel, qui appartiennent à *lé*, ainsi que Cézia au sud-est de Lons-le-Saunier¹. A l'ouest, elle franchit la frontière de l'arr. de Louhans, pour s'étendre sur Sainte-Croix et Cuiseaux, peut-être même jusqu'à la Chapelle-Thècle et au Miroir²; mais Savigny, Sagy, Bruailles, Rancy, Ormes disent *lé*.

Dans l'Ain, elle occupe les deux arr. de Bourg et de Trévoux presque en totalité; à l'est, elle s'arrête au Revermont, dans le premier : les c. de Treffort, de Ceyzériat et de Pont-d'Ain ne connaissent que *lé*, *lè*; toutefois à Izernore et à Jujurieux³, dans l'arr. de Nantua, on dit *lè* dev. cons., *lez* dev. voy. Dans le second, elle n'atteint la rivière d'Ain que vers son confluent avec le Rhône, à Saint-Maurice-de-Gourdans, mais Rignieux et Faramans restent en dehors du domaine de *le*; à Bourg-Saint-Christophe, *le* et *lè* semblent coexister⁴. A partir de là, la limite remonte le Rhône jusqu'à la Savoie : toutefois aux Avenières (Isère), sur

1. Aux communes déjà citées, qui appartiennent à *le* ajoutez Dompierre et Plaisia dans le c. d'Orgelet, Barézia et Soucia dans le c. de Clairvaux. Senaud et Saint-Amour dans le c. de Saint-Amour.

2. Nos corr. donnent *le* comme article, *lé* comme pronom; mais ce dernier pourrait bien avoir été confondu avec le masc. plur.

3. D'après Philippon, *Pat. de Jujurieux*, p. 37 et 40.

4. Un seul de nos trois corr. donne *le* à côté de *lè*.

la rive gauche du fleuve, *lè* n'est pas inconnu : il est donné par 1 corr. sur 4. A l'ouest de l'Ain, la limite de *le*, en quittant l'arr. de Louhans, remonte la Saône jusqu'au sud de l'arr. de Mâcon¹. A partir de là, elle se dirige vers le sud-ouest, à travers le Rhône et la Loire, entre Saint-Amour, Juliénaz, les Ardillats, Quincié, Claveisolles, Pont-Trambouze, Pouilly et Nandax, qui appartiennent à *lé*, Chiroubles, Cercié, Odenas, Chamelet, Fourneaux, Saint-Symphorien-de-Lay et Perreux, qui appartiennent à *le*; Saint-Cyr-de-Favières (Loire) paraît employer *lé* dev. cons., *lez* dev. voy.². Elle atteint le fleuve de la Loire vers Roanne et le remonte jusqu'aux frontières de l'arr. de Saint-Étienne : sur la rive gauche, *le(z)* n'apparaît qu'à Saint-Georges-de-Baroille; à Saint-Haon, on paraît employer indifféremment *le(z)* ou *lé(z)*, au moins dev. voy.³; à Villemontais et à Ambierle, *lez*

1. Romenay (c. de Tournus) appartient à *le*. Sur la rive gauche je ne connais que *le*; mais les cartes 129 et 302 de l'*Atl. ling.* indiquent *lè* article à Replonges (c. de Bâgé) dans l'Ain. Sur la rive droite on ne trouve que *lè*; toutefois à *Chânes* (c. de la Chapelle-de-Guinchay, S.-et-L.), *le(z)* est employé comme article, *lé(z)* comme pronom. Dans l'Ain on trouve *le* dans les c. de Saint-Trivier-de-Courtes, de Coligny, de Pont-de-Vaux, de Montrevel, de Bourg, de Bâgé-le-Châtel, de Pont-de-Veyle, de Thoisse, de Châtillon-sur-Chalaronne, de Saint-Trivier-sur-Moignans, de Villars, de Trévoux et de Montluel; il faut y ajouter les quelques noms cités dans le texte.

2. Les indications de notre corr. ne sont pas parfaitement claires. On trouve *le* dans le Rhône à Chiroubles (c. de Beaujeu), dans les c. de Belleville, de Villefranche, d'Anse, du Bois-d'Oingt, de Limonest, de l'Arbresle, de Saint-Laurent-de-Chamousset, de Saint-Symphorien-sur-Coise, de Vaugneroy, de Givors et de Condrieu. Je manque de renseignements pour ceux de Saint-Genis-Laval et d'Amplepuis.

3. Nos deux corr. sont d'accord pour l'article, *lè-lez*; pour le pronom l'un indique *lè-léz*, l'autre *lè-lez*. M. Blanchardon donne

est peut-être seul employé dev. voy. ; à Moingt, au contraire, *lész* dev. voy., *le* dev. cons. (mais cf. l'article *lé*, *lész*). En aval de Chambles, la limite franchit la Loire et traverse obliquement l'arr. de Saint-Étienne, entre la Fouillouse, Izieux, Lupé¹, qui appartiennent à *le*, et Chamble, Firminy, Saint-Étienne, qui appartiennent à *lé* ; Bourg-Argental, où l'usage est le même qu'à Villemontais (mais article *lé*, *lész*) est sur la limite².

La corne méridionale du croissant couvre le nord et une bonne partie du centre de l'Isère, c'est-à-dire les arr. de la Tour-du-Pin et de Vienne entiers³, et quelques communes voisines : Serrières, dans l'Ardèche, Claveyson, Anneyron, Montrigaud et Saint-Bonnet-de-Valclérieux, dans la Drôme⁴. Dans l'arr. de Saint-Marcellin, la limite de *le* suit d'abord à peu près l'Isère ; à Chatte, *le* et *lè* coexistent ; à la Forteresse, *le* et *lè* ; à Vinay, *le(z)* d'après 3 corr. *lè(z)* avec un *è* atténué, voisin de *e* féminin, d'après un quatrième⁵. De Vinay elle se dirige sur Grenoble, entre

lè-lez ou *lész* pour l'article, *le-lez* pour le pronom, voir la *Recue*, XV, 39, 53.

1. D'après Teyssier, *Recueil de poésies* (1863).

2. On trouve donc *le* dans la Loire en outre, à Perreux, à Saint-Symphorien-de-Lay, à Fourneaux, à Sainte-Colombe, dans les c. de Feurs, de Saint-Galmier, de Saint-Héand, de Rive-de-Gier, de Saint-Chamond, de Pélussin.

3. Voir les noms dans notre *Recue*, XVI, p. 273 à 276, 287.

4. Mais dès Charnas et Quintenas dans l'Ardèche, dès Saint-Donat et Chanos-Curson dans la Drôme. on trouve *la*.

5. On trouve encore *le* dans l'arr. de Saint-Marcellin dans les c. de Saint-Étienne-de-St-Geoirs, de Rives, de Roybon, de Tullins, à Varacieux (c. de Vinay) et à Saint-Bonnet-de-Chavagne (c. de Saint-Marcellin).

la Rivière, Noyarey, Sassenage (*le*), Autrans, Lans, Saint-Nizier-de-Pariset (*lé*); puis elle descend vers le sud, entre Champagnier, Champ, Saint-Jean-de-Vaux (*le*) et Saint-Georges-de-Commiers, le Gua (*lé, léy*), la Cluze et Pasquier, Monteynard (*lay*), N. D. de Vaux et Laffrey (*lé, léy*), pour remonter vers le nord, entre le c. du Bourg-d'Oisans, qui appartient à *lé*, et ceux de Vizille, de Domène, de Goncelin et d'Allevard, qui appartiennent à *le*. Mais en atteignant les frontières de l'Isère et de la Savoie, la corne du croissant se divise en deux pointes : l'une par Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Christophe-l'entre-Deux-Guiers¹, le Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix (aussi *le*), Chambéry, Saint-Jean-d'Arvey, la Motte-Servolex, s'avance jusqu'au Châtelard, où *le* et *lé* coexistent. Elle n'est séparée de l'autre que par une étroite bande de terrain, qui s'étend presque jusqu'à Grenoble, et qui appartient à *lé*². Quant à cette autre pointe, elle ne dépasse pas les Mollettes (c. de Montmélian) : mais on retrouve *le* dans la Maurienne, à Saint-Michel-de-Maurienne (*lé* d'après un 2^e corr.), à Avrieux et à Lanslebourg³.

La voyelle de *le* n'est pas partout également assourdie : nos correspondants de Limonest et des Chères (c. de Limonest, Rhône) donnent *lœ*; on peut aussi inférer *lœ* des explication assez obscures de nos correspondants de Reyrieux et de Bâgé-le-Châtel dans

1. Saint-Christophe est sur la limite : deux corr. notent *le*, un troisième *lé* avec un *é* voisin de *e*.

2. On trouve donc *le* dans l'arr. de Grenoble, dans les c. de Voiron, de Grenoble (sauf à Bernin dans le c. Est), du Touvet (sauf à Chapareillant).

3. Cf. *lœ* article à Saint-Martin-de-la-Porte (c. de Saint-Michel) et à Lanslebourg, d'après l'*Atl. ling.*, loc. cit., n^{os} 963 et 973.

l'Ain'. Inversement *le(s)* se réduit à *l* dev. cons., *lɛ* dev. voy. à Charentay (c. de Belleville), à Vaux et à Blacé (c. de Villefranche) dans le Rhône.

Partout où *illas > le*, *illam > la*; aus deus nombres le traitement de la voyelle est identique à celui qu'elle a subi dans les désinences casuelles *-am* et *-as* des noms féminins. On sait qu'au centre de notre région, *-am* a gardé *a*, sauf après les palatales, tandis que *-as* est passé à *-es*. [Il]lam et [il]las, à l'époque où ils étaient encore enclitiques, ont donné *la* et *le(s)* tout comme s'ils constituaient la finale atone d'un polysyllabe. Devenus proclitiques, ils ont gardé leur forme primitive, soit parce qu'ils ont subi l'influence analogique des substantifs et des pronoms toniques, soit, parce que, au moment de ce changement d'accentuation, ils ne semblaient pas en opposition avec les lois qui régissent les syllabes initiales dans la phonétique de la région. Comme articles *la*, *le(s)* étaient en relation étroite avec les substantifs et les adjectifs :

la fena (la femme) a Merlas (c. de Geoire, Isère)

le fene (les femmes) »

La déclinaison de l'article était identique à celle du nom; cette dernière, en se maintenant, a entraîné le maintien de la première et *le(s)* n'est pas devenu *lé(s)* comme en français². Quant aus pronoms, dont la parenté

1. « *E* se prononce du nez » (Reyrieux); « *e* muet est généralement fort » (Bâgé). Les auteurs de l'*Atl. ling.*, loc. cit., mentionnent aussi un certain nombre de formes de l'article, qui ont *æ*; mais la valeur de leurs renseignements, comme des nôtres d'ailleurs, n'est que relative: il est souvent difficile de distinguer entre *le* et *læ*, d'autant plus que le degré d'assourdissement de la voyelle varie avec les combinaisons syntaxiques. On peut en dire autant de *le* et de *l*.

2. Là où [il]lus donne *læ*, *-as* est continué par *-æ*: *le fænæ* à Limonest.

avec l'article était d'ailleurs trop évidente pour qu'ils pussent facilement adopter des formes différentes, ils ont pu être sauvegardés par les pronoms toniques, sing. (y)el α , plur. (y)el θ . Ajoutons que rien ne forçait le(s) proclitique à modifier sa voyelle: dans la région où nous l'avons relevé, \bar{e} , $\bar{e}+s+cons.$ en syllabe initiale, tout aussi bien que \bar{e} , \bar{e} libres, ont abouti à e ; par ex. à Merlas :

dispensa > dep \bar{e} nsa
 de+ex+jam > de \bar{z} a
 e+scala > es \bar{y} éla
 e+stella > et \bar{e} la
 e+scola > e \bar{c} ola

Les, traité comme l'initiale d'un polysyllabe, renfermait un e féminin, issu de a , libre quand *les* était placé devant une voyelle, entravé quand *les* se trouvait devant une consonne, et qui, dans l'un et l'autre cas, devait se conserver, comme e issu de \bar{e} , \bar{e} . L'aire de e en syllabe initiale est à peine moins étendue que celle de *le*; voici quelques exemples de e sur des points, fort éloignés les uns des autres, du domaine de *le*; nous indiquerons en note les autres communes où apparait le phénomène¹ :

	dispensa	e+scala	e+stella	e+scola
Barèsia ² (c. de Clair-	—	—	—	—
vaux, Jura).	depansa	etchéla	etayla	?ektela

1. Pour quelques-unes des communes citées, e n'apparaît que dans un ou plusieurs des mots choisis comme termes de comparaison; \bar{e} dans les autres est dû à l'influence du français. Il faut ajouter que notre matériel est fort restreint; dans les communes du domaine de *le*, où nos quatre mots témoins présentent \bar{e} , il est possible que e ne soit pas inconnu, bien que nous n'ayons pu le constater.

2. Des formes analogues se rencontrent à Plaisia, à Doucier, à

	dīspensa —	e+scala —	e+stella —	e+scola —
Ambérieux-en-Dombes ¹ (c. de Saint-Trivier, Ain).....	<i>dépensa</i>	<i>etyèla</i>	<i>etala</i>	<i>ékula</i>
Limas ² (c. de Villefranche, Rhône)...	<i>depansa</i>	<i>ekyèla</i>	<i>etula</i>	<i>ekula</i>
Saint-Barthélemy-Lestra, c. de Feurs, Loire).....	<i>depensa</i>	<i>echila</i>	<i>etèla</i>	<i>ikola</i>
Oytier ³ (c. d'Heyrieu, Isère).....	<i>depansa</i>	<i>esèla</i>	<i>etèla</i>	<i>ekola</i>
Delomieu, (c. de la Tour-du-Pin, Isère).....	<i>depensa</i>	<i>esyela</i>	<i>etèla</i>	<i>ekola</i>
Anneyron (c. de Saint-Vallier, Drôme)...	<i>dépansa</i>	<i>echola</i>	<i>eticala</i>	<i>ekola</i>

Soucia, à Saint-Maur, à Trenal, à Dampierre, à Senaud. Pour Plaisia, voir dans l'*Atl. ling.*, n° 928, *etènsèt* (étincelle), *epi* (épi), *epole* (épaule), *dechandr* (descendre); mais *etsèla*, *etale*, *ékrala* sont des formes francisées, notre corr. donne *etchèla*, *etala*, *ekala*. A Saint-Amour, M. Edmont a entendu *epola*, *decadye* (dévider), *dechod* (descendu), *deza* (dèjà).

1. Cf. à Lent (c. de Bourg), *desandr* (descendre), *deniça* (dénicher), *deza* (dèjà), *Atl. ling.*, n° 915. Nous avons trouvé *depausa*, *depansa*, *depensa* à Bourg-Saint-Christophe, à Peyzieux, à Montanay.

2. Formes analogues à Ville-sur-Jarnioux, à Létra et à Châtillon-d'Azergues, dans le c. du Bois-d'Oingt, à Odenas et à Cercicé (c. de Belleville), à Montrottier (c. de Saint-Laurent), à Mornant, à Limonest et à l'Arbresle. Cf. *apya* (épi), *aparvi* (épervier), à Saint-Lager (c. de Belleville), d'après l'*Atl. ling.*, n° 914; *apina* (épine), *apala* (épaule), *achina* (échine), *denichi* (dénicher), à Saint-Symphorien-sur-Coise, n° 818, *etepa* (étoupe), *apala*, *ekola*, *desèndr* (descendre), à Bully (c. de l'Arbresle), n° 911.

3. Ces formes nous sont signalées dans presque toutes les communes des arr. de Vienne et de la Tour-du-Pin, et en outre à Vinay, dans l'arr. de Saint-Marcellin, à Domène, à la Terrasse, à Saint-Christophe-Entre-Deux-Guiers, à Saint-Laurent-du-Pont

Le(s) doit être aussi ancien que *-es* (<*as*) ; c'est très probablement un *e* féminin que renferment les formes de l'article ou du pronom, *les*, *le*, qu'on trouve au XIII^e et XIV^e siècles en Lyonnais¹ en Forez², dans la Bresse³ et dans le Dauphiné septentrional⁴. Il n'y a pas de doute pour celles qu'emploient au XVI^e siècle Laurent de Briançon et l'auteur du *Prologue* en patois savoyard, au XVII^e siècle, Bernardin Uchard, les Chapelon et l'auteur de la *Bernarda*.

Dans quelques communes de l'arrondissement d'Yssingaux (Haute-Loire), *la(s)* semble en voie de passer à *le* ; mais ce phénomène paraît plutôt analogique que phonétique. Nos correspondants de Saint-Voy et du Chambon dans le canton de Tence hésitent entre *la* et *la'* ; celui de Tence ne connaît que *la*. A Tence, *a'* est issu de :

1^o *a* en syllabe initiale, libre ou entravé devant toute autre consonne que *s* : *ma'lauctéy* (malades), *a'belya* (abeilles), *pa'rèn* (parents), *ga'risyan* (guérissaient), *a'tchatèn* (achetons), *a'rtjèn* (argent), *ba'kyan* (battaient), *pa'rkyan* (partaient) ;

2^o *-am* en finale atone, phénomène que nous avons

et aux environs de Grenoble, dans l'arr. de Grenoble. Je n'ai relevé dans l'*Atl. ling.* que *wkoulé* (école), *denisi* à Saint-Priest (c. de Saint-Symphorien-d'Ozon), n^o 912, *wkola*, *wkuèla* (écuëlle), à Saint-Jean-de-Bournay. Mais M. Devaux est d'accord avec nos correspondants : *Essai*, § 144 ; cf. les mots cités à l'Index III : *etèla*, *esyèla*, *ekouela*, *eglyèze* (église), *epala*, *etrablo* (étable), *etroblo* (éteule).

1. Cf. Puitspelu, *Dict. étym.*, p. cvii, note 2 ; et Philippon in *Romania*, XXX, 218 et 234.

2. Cf. l'article de M. Philippon in *Romania*, XXII, 17.

3. Voir notre *Revue*, I, 11 sqq.

4. Cf. Devaux, *Essai*, §§ 220, 221 et 234.

déjà signalé à plusieurs reprises¹ et qui a une grande extension dans la Haute-Loire ;

3° -at à la 3^e pers. : *tchanta^e, paya^e; pata^e, tchantava^e, patava^e, pa^eyava^e.*

Mais *a* persiste dans les successeurs de :

1° *a* entravé, devant *s*, à l'initiale : *tchaté*(château), *ratéat* (râteaux) ;

2° -as à la 2^e pers. : *tchanta, pata, paya, tchantava, patava, pa^eyava.*

Il y a hésitation entre *a* et *a^e* au pluriel des noms féminins. Au Chambon de Tence et à Saint-Voy-am, -as, -at dans les noms et les verbes sont continués invariablement par *a^e* ; -am et -as ne sont distincts que dans *illam* > *la^e* et *illas* > *la*. De tout cela il faut conclure que l'altération de *a* s'est produite d'abord dans les finales -am et -at, puis les pluriels en -as se sont assimilés aux singuliers en -am et les 2^e personne (-as) aux 3^{es} (-at). *Illam* et *illas* se sont modelés sur les substantifs et sur les pronoms toniques.

Sur *le* dans quelques communes de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire), voir plus loin.

Si le fém. sing. et le fém. plur. tendent à se confondre dans cette partie de la Haute-Loire, il n'en est pas de même ailleurs, comme on l'a vu plus haut. La confusion des genres n'est guère plus fréquente ; presque partout *illos* est continué par *lo* ou par *lou*². Dans quelques communes de l'Isère et des départements voisins³, *lo* s'affaiblit en *le* et se confond ainsi avec le fém. pluriel. Il en est de même à la Motte-

1. Voir notamment au tome XVII de la *Recue*, p. 103.

2. Voir la *Recue*, XVIII, p. 5. sqq.

3. *Ibid.*, p. 27.

Servolex, à Saint-Jean-d'Arvey et partiellement à Albanne¹ dans la Savoie. Sur une partie du domaine de *lœ* (<illos) au nord de l'Ain et au centre du Jura², *le* fém. pl. et *lœ* masc. plur. restent nettement distincts, bien qu'ils ne soient séparés que par une faible nuance, par ex. à Lescheroux (c. de Saint-Trivier-de-Courtes, Ain) :

M. PL. : *i lœ sænyon* (ils les soignent), *i lœ j ómon* (ils les aiment)

lœ père (les pères), *lœ j oumon* (les hommes)

F. PL. : *i le sænyon*, *i le j ómon*

le mère (les mères), *le z œlye* (les aiguilles).

IV. — LES FORMES EN *é*, *è*

Le domaine des formes du féminin pluriel en *é*, *è*, *és*, *éy*, est beaucoup plus vaste que celui des formes correspondantes du masculin pluriel. On les trouve d'abord sur toute l'étendue du domaine de *illos* > *lé*, *lè*, *lés*, *lèy*, c'est-à-dire surtout au nord et au nord-ouest de notre région, dans une partie des Vosges, du terr. de Belfort, de la Haute-Savoie, du Doubs et du Jura et dans la Saône-et-Loire, et au sud, dans une partie des Hautes-Alpes et de la Drôme, et dans quelques communes de l'Ardèche et de la Haute-Loire³ : la même forme est commune au masculin pluriel et au féminin pluriel. C'est à peine s'il y a quelques exceptions à signaler : dans le c. de la Chapelle-de-Guinchay (arr. de Mâcon), le masc. est *lé* ou *lu* à Chânes, *lu*

1. Voir la *Recue*, XVIII, p. 11.

2. *Ibid.*, p. 25, 26.

3. *Ibid.*, 30 sqq.

à Saint-Amour¹, le fém. *lé* partout²; en revanche, dans quelques communes au sud de l'arr. de Louhans, *lé* sert pour le masculin, *le* pour le féminin³, comme aussi dans la partie de l'arr. de Bourg, où nous avons signalé *lé* masculin⁴. Dans le Jura, de toutes les communes qui emploient *lé*, seules Trenal, Barezia, Saint-Maur, Senaud et Saint-Amour ont une forme distincte (*le*) pour le féminin⁵. Dans nos départements du sud, les divergences ne sont pas plus importantes : dans les Hautes-Alpes, le domaine du fém. *lés*, *lég* est un peu moins étendu que celui du masc.⁶, *las* s'étant maintenu dans les communes énumérées plus haut, à la page 217 sqq. Dans la Drôme et dans l'Ardèche, au contraire, *lég*, *lés*, *lé* fém. apparaissent non seulement dans la même région que les formes correspondantes du masc.⁷, mais encore dans quelques communes voisines, où le masc. est *lou* ou *low*, à Baix, à Marsanne, à Félines et à Bouvières (c. de Bourdeaux). Pour la Haute-Loire, voir plus loin, page 250 sqq.

Lé féminin occupe encore d'importants territoires entre les deux domaines de *lé* masculin-féminin, d'une part, dans le Jura, dans l'Ain, dans les Savoies et dans l'Isère, d'autre part, dans le Rhône et dans la Loire; il y correspond au masc. *lo*, *lou*, plus rarement à *low*. Il entoure ainsi, presque de tous côtés, le domaine de *le* fém., qui n'est contigu à celui de *la* qu'au nord de la Drôme et de l'Ardèche. Nous avons déjà étudié

1. Voir la *Revue*, XVIII, p. 29.

2. L'article se réduit à *l* dev. cons., *ls* dev. voy. à Chânes.

3. Voir plus haut, p. 231.

4. Voir la *Revue*, XVIII, 31, 33, 38.

5. Voir plus haut, p. 231.

6. Voir la *Revue*, XVIII, 38 et 39.

7. *Ibid.*, p. 39 et 40.

en détail la frontière de *le* et de *lé*, *lé'*. Dans le Jura, appartiennent à *lé* Cézia, Saint-Laurent, Longchaumois, Tancua et Montcusel, à *lè* Bois-d'Amont. — Les arr. de Gex, de Nantua et de Belley et quelques communes de ceus de Bourg et de Trévoux ne connaissent que *lé* ou *lè* : *lé* dans les c. de Gex, de Ferney, de Collonge, de Châtillon-de-Michaille, d'Oyonnax, au Poizat (c. de Nantua), à Ceyzériat, dans les c. d'Ambérien et d'Hauteville, à Belley, à Cressin-Rochefort, à Chazey-Bons et à Massignieu, dans le c. de Belley, à Lagnieu, à Lhuis, à Corbonod (c. de Seyssel), à Saint-Martin-de-Bavel (c. de Virieu), à Faramans (c. de Meximieux); *lè* dans les c. d'Izernore et de Brénod, à Brion (c. de Nantua), à Saint-Alban (c. de Poncin), à Villereversure et à Grand-Corent dans le c. de Ceyzériat, dans les c. de Pont-d'Ain et de Treffort, à Peyrieu (c. de Belley), dans le c. de Champagne, à Vaux (c. de Lagnieu), à Arandas (c. de Saint-Rambert), à Culoz (c. de Seyssel), et à Virieu. — Dans les Savoies, où *lé* masc. est rare², *lé* est presque le seul représentant de *illas*; si l'on met à part les quelques communes énumérées plus haut³, où l'on dit *le*, *lé* occupe toute l'étendue des deus départements : à Pers-Jussy et à Desingy, il se réduit à *ls* devant voyelle. — Dans l'Isère, on trouve *lé* au nord-est de l'arr. de Grenoble, dans le voisinage de la Savoie, à Chapareillan (c. du Touvet), à Saint-Pierre-de-Chartreuse et à Saint-Christophe-Entre-Deux-Guiers (c. de Saint-Laurent-du-Pont), *lè* à Ber-

1. Voir plus haut, p. 231 sqq.

2. Voir notre *Revue*, XVIII, 32, 37 et 38.

3. Voir la p. 234.

nin (c. de Grenoble E); puis au sud, entre *le* et *la*, *lé* à la Ferrière¹ (c. d'Alleverd), dans une partie des c. du Bourg-d'Oisans (Villard-Reculas, Livet et Gavet², La Garde, Oz, Bourg-d'Oisans, mais *la* au sud du c., à Auris et au Fréney), de Vizille (Saint-Georges-de-Commiers), de la Mure (N. D. de Vaux), de Vif (le Gua), du Villard-de-Lans (Lans, Autrans, Méaudre), de Sassenage (Saint-Nizier-de-Pariset). Un peu plus au sud encore, on trouve *léy* à Laffrey et à Villard-Saint-Christophe, *lée* ou *léy* à Cholonge, et comme on l'a vu plus haut, *lay*, issu de *léy*, dans quelques communes³; pour Vinay et Chattes, dans l'arr. de Saint-Marcellin, voir plus haut, page 233. — Dans le Rhône, *lé* est exclusivement réservé au féminin, au nord du département, aus Ardillats et à Quincié (c. de Beaujeu), à Monsols et dans le c. de Thizy, à Cours et à Pont-Trambouze. Dans la Loire, on trouve de même *lé* au nord, à Belmont et au Cergnes (c. de Belmont), à Pouilly et à Nandax (c. de Charlieu), et en outre sur la rive gauche de la Loire, à Ambierle (c. de Saint-Haon), à Champoly, à Juré et à Saint-Marcel-d'Urfé (c. de Saint-Just-en-Chevalet), aus Salles et à Saint-Didier-sur-Rochefort (c. de Noirétable), à Ailleux (c. de Boën), à Chalain-d'Uzore et à Savigneux (c. de Montbrison), à Margerie (c. de Saint-Jean-Soleymieux), à Chamble (c. de Saint-Rambert); pour les communes frontières, voir plus haut, p. 232 sq. Au sud du département, *lé* s'étend du c. de Saint-Bonnet⁴ à

1. La Ferrière est sur la frontière de *lé* et de *le*; *lé* s'y rapproche de *le*.

2. A Livet et Gavet, *lé(z)*, *léy(z)*.

3. Voir plus haut, p. 223 sqq.

4. S'il n'y a pas d'erreur dans les traductions de nos corres-

Firminy, à Saint-Étienne et jusqu'à Bourg-Argental'. Il faut y rattacher Bas, qui emploie *lè* au nord de la Haute-Loire.

En résumé, le domaine de *lé*(*<illas*), comparé à celui de *lè*(*<illos*) comprend 3 régions :

I. *lè*, forme particulière au féminin, représente seulement *illas* à l'est et à l'ouest de notre région, de chaque côté du domaine de *le* ;

II. *lè*, forme commune aux deux genres, représente à la fois *illos* et *illas* au nord, et dans tout le nord de la France²;

III. *lè* (*lès*, *lèy*), forme commune aux deux genres, représente *illos* et *illas* au sud de notre région, et dans la majeure partie de la Provence.

Par le nord de la Loire et du Rhône d'un côté, par le Jura de l'autre, II communique avec I; mais III est nettement séparé de I et de II par le domaine de *illas* > *la*.

A cause même de cette singulière distribution géographique et de leurs rapports avec *illos* > *lè*, on peut se demander si toutes les formes du féminin ont la même origine et, dans le cas où elles descendraient toutes de *illas*, si elles en viennent toutes par la même voie. En les comparant aux produits de la désinence casuelle *-as*, on est amené à distinguer sur le

pondants, le masculin *luz* à Estivareille, *louz* à Rozier, a pris la place du féminin *lèy*, *lèz* devant voyelle: même particularité dans l'article.

1. Voir plus haut, p. 233.

2. Sur une partie de ce vaste domaine, comme *illam* a aussi abouti à *lè*, *lè*, devant consonne, on distingue à peine le singulier du pluriel. Toutefois *lè* sing. a généralement un *è* très bref et légèrement ouvert; dans *lè* plur., au contraire, la voyelle est un peu plus longue et légèrement fermée. Cf. la *Revue*, XVII, 96.

domaine de *lé* trois régions, dont les aires coïncident à peu près avec celles de I, II et III :

A. — *illas* > **lé, lè** = *-as* > **-é, è** : par exemple à Ruffieu (c. de Champagne, Ain) :

lè pòrtè (les portes)¹

le lè sónyon, le lèz amon.

Les désinences verbales *-as* et *-at* aboutissent de même à *-e* :

te parlè (tu parles), *ó mè parlè* (il me parle).

tamè (tu aimes), *ó mamè* (il m'aime).

Lè est donc bien un produit phonétique régulier de *[il]las* enclitique; en devenant proclitique, il a gardé intacte sa voyelle, qui concordait exactement avec *è* issu de *e* entravé, en syllabe initiale, devant *s* : *dèpansa, ètyèla, ètaèla, èkoulà*. L'aire de A n'est pas absolument identique à celle de I : elle la dépasse au nord, en s'avancant presque jusqu'à Besançon et jusqu'à la limite des arr. de Dôle et de Poligny², c'est-à-dire sur une portion du territoire de II, où *lé* est commun aux deux genres. Le développement de *illas* > *lè* n'est donc pas nécessairement parallèle à celui de *illos* > *lé*, puisque dans cette partie du Doubs et du Jura, *lè* féminin est phonétiquement régulier, tandis que *lé* masculin est tout aussi obscur que *les* du français. Dans la même région, *-at*, au lieu d'être traité comme la désinence de la 2^e pers. *-as*, donne *-e* :

1. Mais *palatale*+*as* ou *am*+*-e* : *lè felye* (les filles), *la felye* (la fille); de même dans un grand nombre de communes des arr. de Nantua et de Belley, et jusque dans les Savoies.

2. La limite est la même pour la déclinaison des noms féminins, particulière à la région franco-provençale : sing. *-e* ou *-ò*, *-è* ou *-ì* après une palatale, plur. *-e* ou *-è*.

et dans quelques communes, *-e* s'est introduit aussi à la 2^e pers., sous l'influence de la 3^e, et partiellement de la 1^{re}, et peut-être aussi du français.

Des divergences plus profondes s'observent dans la Haute-Savoie : dans une partie des arr. de Bonneville, de Thonon et de Saint-Julien¹, on trouve *lé*, mais dans les subst. *-as* > *-e* et dans les verbes *-as* > *-e*, comme *-at* > *-e*. C'est probablement *é* qui est primitif ; la 2^e pers. a dû s'assimiler à la 3^e, comme dans le Doubs ; et dans les substantifs, *e* est emprunté aux noms féminins en *-es* (matres) et aux noms féminins qui se terminaient par *palatale*+*as* : à Ambilly (c. d'Annemasse), on distingue en effet entre :

as > *é* : *étèlé* (stéllas), *fené* (feminas),

pal+*as* > *e* : *vase* (vaccas), *bétye* (bestias), *avelye* (apiculas)

es > *e* : *fèndre* (cineres), *mare* (matres)².

L'unification s'est faite ailleurs, tantôt au profit de *e*, tantôt au profit de *é* :

étèlé, *vase*, *mare* à Bonneville.

ètele, *vase*, *mare* à Cluses,

mais *lé* doit à sa position de proclitique d'avoir gardé *é*.

Il faut expliquer de même *lé* à côté de *-e* (<*-as*) dans la Loire et au nord du Rhône. Dans quelques communes *é* est général :

lé (<*illas*),

fené, *porté* (portas subst.) ; cf. *mère* (matres),

1. A Cluses, à Saint-Jeoire, à Ville-en-Sallaz, à Domancy, à Samoëns, à Saint-Julien, à Boège, à Chevenoz.

2. Cette distinction n'est nullement exceptionnelle ; voir la note 1 de la page précédente.

parlé (tu parles), *amé* (tu aimes), cf. *ame* (il aime),
parle (il parle);

à Bourg-Argental. A Champoly *mare* entraîne *fene*, mais *é* persiste à la 2^e pers., *te puré* (tu pleures)¹. Au Cergnes (c. de Belmont), c'est *fené* qui entraîne *moré* (cf. *pora* < patres), mais la 2^e pers. s'assimile à la 3^e et à la 1^{re} : *te tsènte*, d'après *é tsènte*, *dze tsènte*.

Il va de soi que sur les frontières de *lé* et de *le*, principalement dans les communes où les formes se rencontrent l'une à côté de l'autre, les produits de *-as*, désinence casuelle et ceus de *-as*, désinence verbale, ne concordent pas toujours entre eus ou avec ceus de *illas*; mais sur toutes les limites linguistiques on peut relever des faits de ce genre.

B. — *illas* > **lé**, **lè**, mais *-as* > **e**, sur toute l'étendue de II, sauf dans la partie du Jura et du Doubs dont on a parlé plus haut. Les finales *-as* et *-at* de la 2^e et de la 3^e pers. sont traitées comme la finale des substantifs et aboutissent à *e*. *Illas* > *lé* est donc complètement isolé. M. Staaf² suppose qu'en français *illos* et *illas* enclitiques ont donné *les* comme *-os*, *-as* > *-es*; en devenant proclitique *les* s'est renforcé en *lés*. Cette explication, fort ingénieuse d'ailleurs, est un peu sommaire; pourquoi *les* (avec *e* fém.) ne persiste-t-il pas en position proclitique? Très probablement il a dû se maintenir devant voyelle, et c'est d'abord devant consonne qu'il est passé à *lés*. Le français, en

1. A la 2^e pers., *é* dérive de *-as*; ce n'est pas, comme au sud (voir plus haut, p. 220 sqq.), un emprunt de la 1^{re} conj. aus autres: car à Champoly on dit *te pètri* (cf. *je pètriso*), *te gari* (cf. *je gariso*), *te no z atæn* (tu nous attends), *te manti* (tu mens), etc.

2. Sur le développement phonétique de quelques mots atones en français, in *Studier i modern språkvetenskap*, II, 145, sqq.

effet, et les patois du nord de notre région ne connaissent pas *e* entravé en syllabe initiale semi-tonique : *ĕ*, *ē* du latin, qui donnent *e* quand ils sont libres, sont continués par *è*, *é* devant l'entrave; la voyelle se maintient même si l'entrave vient à disparaître, par exemple par la chute d'une *s* : **pisturire* > *pestrir*, *pétrir*. *Les* devenant proclitique, et par suite s'unissant étroitement au mot suivant, occupait la même position que la syllabe initiale semi-tonique d'un polysyllabe; mais son *e*, devant *s*+*cons.*, était en contradiction formelle avec les lois des voyelles semi-toniques entravées; c'était dans cette position un son anormal, sans appui dans le système phonétique du français et de nos patois du nord. *Les* devenant *lés*, cette anomalie apparente disparaissait. *Lés* s'est ensuite introduit à la place de *les* même devant voyelle. Nous avons vu que *les* s'est maintenu dans les patois où *e*+*s*+*cons.* est continué par *e'*.

C. — *Illas* > **lé, lés, léy**, mais *as* > **a(s), o(s)**, à peu près sur toute l'étendue de III, par exemple à Taulignan (c. de Grignan, Drôme) :

léy pwarto (les portes); cf. *léy père* (les pères),
an dé bèlo filyo, *léy songoun*, *léy z amoun*.

As > **éy** n'est pas complètement inconnu dans les noms féminins, mais il est très rare; on ne le rencontre que sur les confins des arrondissements de Montélimar et de Die, précisément sur la limite de *léy* et de *la*, par exemple à Montjoux (c. de Dieulefit):

léy pcartéy, *léy fénéy*, cf. *léy zôméy*.

Le même phénomène s'observe à Dieulefit et à Vesc

1. Voir plus haut, p. 236 sqq.

dans le c. de Dieulefit, à Félines et à Bouvières dans le c. de Bourdeaux, à Marsanne (c. dudit), dans la Drôme et dans quelques communes des départements voisins, peu éloignées des précédentes, à Baix (c. de Chomérac, Ardèche) et à Ribeyret (c. de Rosans, Hautes-Alpes), et isolément à Risoul (c. de Guillestre) où *-as* et *-és* coexistent (*fénas* ou *fénés*) et à Moline-en-Queyras (c. d'Aiguille¹).

Les adjectifs sont généralement d'accord avec les noms :

dé birano saralyo (de bonnes serrures), *soun birano* (elles sont bonnes), à Taulignan ;

dé brunéy saralyéy, *soun brunéy* à Montjoux.

Mais on sait qu'en Provence les adjectifs féminins ne s'accordent avec les noms qu'au sing. ; au plur., ceus-ci se terminent par *o*, ceus-là par *ei* ou par *i*². Ce désaccord est rare dans notre région ; mais ce qui est caractéristique, c'est que l'adjectif revêt quelquefois des formes différentes, suivant qu'il est placé devant un substantif ou à la pause :

dé grandéy z alo (de grandes ailes¹,

dé béléy fiyo (de belles filles¹,

soun grando (elles sont grandes),

soun bèle (elles sont belles),

à Viviers (Ardèche) ; mêmes formes à Sauzet (Drôme).

L'extension géographique de *lés*, *léy* est donc bien plus grande que celle des adjectifs et surtout que celle des substantifs en *-és*, *-éy*. D'autre part elle est bien

1. Dans ces quelques communes des Hautes-Alpes, *-as* est représenté par *-és*, quelquefois *-éz*, *illas* par *lés* ou *léz*. Aus noms cités, il faut ajouter, d'après l'*Atlas ling.*, loc. cit., Guillestre, n° 980, et Aiguilles, n° 981.

2. Voir Koschwitz, *Gram. hist. de la l. des Félières*, p. 75.

moindre que celle de la désinence verbale *-és, -éy*, qui, comme on l'a vu, est à peu près générale dans nos départements du sud et sur le domaine provençal tout entier¹. Si *-és* dans les verbes ne remonte pas à *-as*², cette divergence est toute naturelle; mais *léy* est obscur à côté des adjectifs et des noms en *-a(s), -o(s)*. On pourrait songer à l'expliquer par l'analogie du masc. *léy* qui, lui, peut se tirer assez facilement de *illos*. Mais la substitution de la forme du masc. à celle du fém. est-elle vraisemblable dans une région où, au pluriel comme au singulier des substantifs et des adjectifs, les deux genres conservent des désinences distinctes? En outre, *léy* féminin se rencontre parfois dans des communes qui ont conservé *lou, loe* masculin³; ce sont, il est vrai, des communes frontières; mais, si le féminin était d'origine analogique, il serait étrange qu'il fût sorti des limites de la forme masculine qui lui aurait donné naissance, pour envahir les régions voisines. On s'attendrait plutôt à ce que *léy* masc. n'eût pas toujours réussi à influencer le féminin et par conséquent à trouver *la(s)* fém. à côté de *léy* masc. Il est plus probable que *[il]las* et *[il]los*, en se développant chacun de leur côté, ont abouti à des formes identiques ou du moins assez voisines pour que l'une pût sans difficulté s'assimiler à l'autre ou se confondre avec elle. Le masculin est encore assez nettement distinct du féminin à Frugières-le-Pin (c. de Paulbagnet, Haute-Loire):

illos > *lœu*, *lœy(s)* : *lœys payre. lœy z ome ; zan de*

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gram. des l. rom.*, II, § 136, et Koschwitz, *loc. cit.*, p. 111.

2. Voir plus haut, p. 220 sqq.

3. Voir plus haut. p. 241.

bèlæy zufan, læy sonyon, læy zamon; ménæ læy (amène-les); cf. *næy* (>nos).

illas > **lèy(s)**: *lèys portæ, lèy méyzu; zan de bèlèy filyaæ, lèy sonyon, lèy zamon; ménæ lèy.*

L'état des choses est plus compliqué à Domeyrat (c. de Paulhaguet):

- masc. *lus* devant *c, f, p, t*,
lau ou *laiè* devant les autres consonnes,
luz dev. voyelle.
 fém. *læs* dev. *c, f, p, t*.
læy dev. les autres consonnes,
læz dev. voyelle;

mais il tend à se simplifier et l'on trouve *læs, læy* aussi au masculin. L'assimilation des genres est achevée à Cerzat (c. de la Voûte-Chillac), où *læy* sert à la fois pour le masc. et le fém.

Ce développement particulier de [*il*]*las* en *ley, lèy*, a son point de départ dans le changement de la sifflante en *y*. *Las* proclitique est passé à *lay*, d'abord devant les mots commençant par une consonne sonore¹; or on sait que la diphtongue *ai* en syllabe protonique initiale est devenue *ei* en Provençal moderne² et dans les Alpes³. Il en est de même dans notre région, sur toute l'étendue du domaine de *lèy*, par exemple à Félines (c. de Bourdeaux, Drôme) où l'ind. prés. du verbe *éyda* (aider) se conjugue ainsi :

1 <i>aydou</i>	4 <i>éydèn</i>
2 <i>aydéy</i>	5 <i>éyda</i>
3 <i>aydo</i>	6 <i>aydoun.</i>

1. Voir plus haut, page 224, note 1. Cf. dans Mistral les doubles formes des préfixes, des-, dei-, es-, ei-.

2. Voir Koschwitz, *loc. cit.*, p. 16 et 97.

3. Voir Nicollet, *Phon. du patois alpin* (Gap, 1900), p. 89.

A l'imparfait, au futur, etc., on trouve toujours *éy* au radical : *éydarèy* (j'aiderai), *éydarou* (j'aidais), etc. *Lay* proclitique se développe donc normalement en *éy*. Mais il se maintient là où *ay* ne passe pas à *éy*, notamment à Freycenet-Latour (c. du Monastier, Haute-Loire) :

1 <i>ayde</i>	4 <i>aydèn</i>
2 <i>aydès</i>	5 <i>ayda</i>
3 <i>ayda^e</i>	6 <i>aydoun</i>
<i>ayda^eray</i> (j'aiderai).	<i>ayda^ere</i> (j'aidais).

Tandis que *las* passe à *léy* devant les consonnes, il persiste quelquefois devant les sourdes et, en sonorifiant sa consonne finale, devant les voyelles (*laz*). De là les doubles formes :

las (*laz*) et *léy* au Puy¹, dans la Haute-Loire, à Saint-Julien-en-Champsaur (c. de Saint-Bonnet), et à la Cluse (c. de Saint-Étienne-en-Dévoluy), dans les Hautes-Alpes ;

las (*laz*) et *lés* à la Bâtie-Neuve, à Orcières, à Réallon (c. de Savines), dans les Hautes-Alpes.

Mais le plus souvent *léy* impose sa voyelle à *las*, ou même se substitue complètement à lui ; enfin, l'origine de *y* n'étant plus comprise, on ajoute à *léy* devant voyelle un *z* de liaison. Les empiètements successifs de *léy* sont résumés dans le tableau suivant :

Devant les sonores	Devant les sourdes	Devant voyelle
<i>lay</i>	<i>las</i>	<i>laz</i>
léy	<i>las</i>	<i>laz</i>

1. Voir De Vinols, *Vocab.* : article *las* ou *lèi* (*las feda, lèi catsa*), « c'est l'harmonie qui fait employer... *las* ou *lèi* ». On trouve déjà des exemples de cet état de choses au XVII^e siècle dans les comédies de Clet.

Devant les sonores	Devant les sourdes	Devant voyelle
l ^é y	l ^{és}	l ^{éz} ¹
l ^é y	l ^é y	l ^é y ²
l ^é y	l ^é y	l ^é yz ¹

Si le passage de *as* à *éy* est subordonné à la réduction de *s* à *y* devant certaines consonnes, on conçoit qu'il soit plus rare dans les substantifs, presque toujours suivis d'une pause, que dans les adjectifs qui peuvent se placer aussi bien avant qu'après le nom (de là les doubles formes signalées plus haut); que le phénomène soit surtout fréquent dans les pronoms personnels non accentués, qui sont presque toujours proclitiques, et dans l'article et les adjectifs possessifs qui le sont toujours. Ainsi s'expliquent les divergences que nous avons signalées entre *illas* > *l^éy* et *-as* > *-éy*.

V. LES FORMES EN **i**

Li est toujours commun aux deux genres⁴. Ce n'est qu'à Changy et à Ambierle, dans la Loire, aux Côtes-

1. A Chaudebonne (c. de la Motte-Chalancon) et à Montferand (c. de Rémuzat) dans la Drôme; à Aspres, à Saint-Julien-en-Beauchêne (c. d'Aspres), à Barillonnette, à Rosans, à Serres, à Veynes, à Sigoyer (c. de Tallard), à Nossage-et-Bénévent (c. d'Orpierre), à Chorges, à Savines, à Risoul (c. de Guillestre), dans les Hauts-Alpes; à Orpierre *l^éy* s'est réduit à *iè*. A Séderon, à Ribeyret (c. de Rosans), à Saint-Étienne-en-Dévoluy et à Laragne, *l^{és}* a complètement supplanté *l^éy*.

2. A Saint-Julien-en-Saint-Alban (c. de Chomérac) dans l'Ardèche, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Pont-de-Barret et à Montjoux (c. de Dieulefit), à Bouvières (c. de Bourdeaux) dans la Drôme.

3. A Baix (*l^éyj* dev. voy.) et à Viviers dans l'Ardèche, à Taulignan (c. de Grignan), à Grignan, à Baume-de-Transit (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux), à Dieulefit, à Vese (c. de Dieulefit), à Marsanne, à Sauzet (c. de Marsanne), à Félines (c. de Bourdeaux), dans la Drôme.

4. Voir la *Revue*, t. XVIII, p. 43-45.

d'Arey, dans l'Isère, que *li* est exclusivement masculin : en revanche, il est seulement féminin dans quelques communes du canton de La Mure (Isère), à la Motte-d'Aveillans, à la Motte-Saint-Martin et à Pierre-Châtel, où il est employé concurremment avec *lay* et *lé'*.

Li féminin n'est qu'un dérivé de *léy*, *lé*. C'est dans la Haute-Loire, à l'ouest du département, qu'on peut le mieux saisir le passage de *léy* à *li*. Nous avons vu que *illas* était souvent continué dans nos départements du sud par une triple forme : *lés* dev. les sourdes, *léy* dev. les sonores, *lés* dev. voyelle. C'est *léy* d'abord qui passe à *li* devant les sonores et devant *l*, *r*, *m*, *n*, *s*, *ch*, tandis que *lés*, *les* persistent devant les sourdes *c*, *p*, *f*, *t* ; puis la voyelle de *li* s'introduit graduellement dans les autres formes, comme on peut le voir par le tableau suivant :

	Devant sonore	Devant sourde	Devant voyelle
Aubazat (c. de la Voute-Chilhac)	li	<i>les</i>	<i>lez</i>
Pinols ²	li	<i>les</i>	<i>lez</i>
Saugues ³	li	<i>lés</i>	<i>lés</i>
La Voûte-Chilhac ⁴	li	<i>lés</i>	liz
Brioude	li	lis ou <i>lès</i>	liz
St-Arcons-d'Allier (c. de Langeac)	li	lis ou <i>lès</i> ⁵	liz

1. Voir plus haut, page 223, notes 1, 2 et 3.

2. Notre corr. emploie une fois *lîz* dev. voy.

3. Tout *é* fermé tend à passer à *i* ; « seule, dit notre correspondant, une oreille exercée peut saisir la différence » entre les deux sons. Un autre corr. écrit toujours *li*, *lis*, *lîz*.

4. *Li(s)* tend à s'introduire devant *f* : *li* ou *lis* *fèno*.

5. A Brioude et à Saint-Arcons d'Allier *lès* n'est employé que très rarement par notre correspondant.

	Devant sonore	Devant sourde	Devant voyelle
Blesle	li	lis	liz
La Chomette (c. de Paulhaguet)	li	li	liz

Les adjectifs possessifs, successeurs de *mos, tos, sos, mas, tas, sas, etc.*, sont d'accord avec *[il]los, [il]las > li(s)*. Parfois même les qualificatifs prennent des formes différentes suivant qu'ils sont placés devant une sonore ou *l, s, etc.*, ou devant une sourde, avant le nom ou après le nom :

boni saralya (bonnes serrures),
dzèntes fenestra (belles fenêtres),
dzèntez efon (beaux enfants), *gronde zara* (grandes ailes),
soun gronda, forta, bona, brara (elles sont grandes, etc.).

Nos, régime direct ou indirect, traité comme *[il]los*, présente souvent aussi de doubles ou de triples formes :

ni, nes, niz à Aubazat,
ni, nis, néy, niz, à Saint-Arcons,
ni, nis, niz, à Blesle,

podì pa ni gari (tu ne peux pas nous guérir), *djuda ni* (aidez-nous), *ni z ispeyti* (tu nous attends), *nes casèn lou na* (nous nous cassons le nez), à Aubazat. Quant au passage de *léy* à *li*, il est parallèle à celui de *éy* à *i* en syllabe atone, quelle que soit l'origine de la diphtongue, par exemple dans les mots suivants :

medietatem	{	<i>méyta</i> à Auzon, Cayres, etc.
		<i>meyta</i> à Domeyrat, Saint-Vincent, etc.
		<i>mita</i> à Blesle, la Chomette, Brioude, Aubazat, etc.
bellum	{	<i>béyco</i> , à la Voûte Chilhac, Saint-Arcons, Cayres, Pinols, etc.
		<i>beyco</i> à Aubazat, Domeyrat, etc.
		<i>bico</i> à Blesle, la Chomette, Brioude, Cerzat.
*colpum	{	

(renard)	{	<i>rénar</i> à Auzon,
	{	<i>rinar, rinaw</i> ailleurs.
de *agurium	{	<i>ayrou</i> à Craponne
	{	<i>éyru</i> à la Chaise-Dieu, à Frugières-le-Pin.
	{	<i>irou</i> à Pinols, la Voûte-Chilhac, Saugues.
examen	{	<i>éysan</i> à Auzon.
	{	<i>eysan</i> à Domeyrat.
	{	<i>isan</i> à Collat.

Sous l'accent le phénomène se produit aussi : *videre* aboutit à *veyre* et à *vire*. *Est*, faiblement accentué, est représenté par *és*, *éy*, *ey*, *e*, *i* ; pour les mêmes raisons que *léy*, il peut prendre plusieurs formes suivant la nature de la consonne qui suit : tandis qu'on trouve toujours (*z*)*éy* à Frugières-le-Pin et à Auzon, on dit à Cerzat :

le four i tsaw (le four est chaud),

ke sey pardju (qui s'est perdu).

et à Pinols :

ze bo (il est bon),

nes pa rray (n'est pas vrai),

i rray (il est vrai). *kouma ziz* (comme il est).

En finale atone, nous pouvons citer la désinence de la 2^e personne du sing. qui est *és* à Saugues et à Cayres, *éy* à Auzon et à Frugières-le-Pin, *ey* à Domeyrat, *i* à Blesle, à Pinols, à Brioude, à Aubazat, à Saint-Arcons, etc.

Li au sud de l'Ardèche et de la Drôme, dans l'Isère et dans la Savoie s'explique de la même façon. A Bourg-Saint-Andéol et au Teil *li(z)* est général ; cf. *mita*, *isan* (Bourg) et *éysan* (le Teil), *rinar* (Bourg), *rénar* (le Teil). A Donzère et à Suze-la-Rousse *liz* est constant devant voyelle ; mais devant

consonne, on emploie *léy* à Suze (*li* d'après un autre correspondant), *li* ou *léy* à Donzère, cf. *míta*, *éysan*, *réynar* à Donzère ; *míta*, *rinar*¹, *éy z urou* (il est heureux) à côté de *iz urouzo* (elle est heureuse), *éy z ariva* et *iz arivado* à Suze. Dans le canton de La Mure (Isère), *léy* que nous avons signalé plus haut, page 224 s'est développé en *lay*, en *lè* ou en *li*, toutes formes qui coexistent parfois dans la même commune²; ici encore les successeurs de *est* subissent le même traitement : nos deux correspondants de Pierre-Châtel sont d'accord pour *mayta*, *daypansa*, *aytsala*, *aytéla*, *aysèn*, *rayna*, *ayrola*; mais celui qui donne *lè*, *lay* connaît deux formes de *est*, l'autre qui donne *li* une seulement :

lou four i tsaw — *lou four i tsaw* (le four est chaud),
ke say pardi — *ke si pardi* (qui s'est perdu),
ay deza sè — *i dzo sè* (...est déjà sec).

Chez nos correspondants de la Motte-Saint-Martin, mêmes variantes :

	<i>illas</i>		<i>est</i>
	—		—
1 ^{re} corr.	<i>lay</i>	<i>oul ay boun</i> (il est bon)	<i>i lo veray</i> (est-ce vrai) ³
2 ^e corr.	<i>lè</i>	... <i>i tsao</i>	<i>Ke s èe pardi</i>
		<i>ay dedzao se</i>	
3 ^e corr.	<i>li</i>	<i>oul ay boun</i>	<i>ay lo veray</i>

Dans la Savoie, il faut rapprocher de *li* a Grésy-sur-Ain, *ikuéri* (écurie), *ifan* (enfant), *i t ou vrè* mais

1. Essaim se dit *brus*.

2. Voir page 223, notes 1, 2 et 3.

3. Sur *lo*, voir la *Recue*, XV, 172, 176.

al é bon; cf. *ékwayri, éfan* dans le voisinage de Saint-Offenge-Dessous.

Li, dans l'angle nord-est des Vosges, a-t-il quelque rapport avec le nominatif fém. plur. *li* article, que l'on trouve dans le Psautier lorrain à côté de *les* plus fréquent? C'est peu probable. *Li*, comme au sud de notre région, doit être un dérivé de *lé*. Les preuves manquent pour les Vosges; mais dans quelques communes du département voisin, la Haute-Saône, *li* est sûrement sorti de *lé*: à Mélisey, en effet, à côté de *li* on trouve: *itè* (était), *mitchan* (méchant), *itcholon*² (nois), *dipans* (dépense), *itchir* (échelle), *itwal* (étoile), *ikouta* (écouter), *ikæl* (école: la même voyelle se présente dans *pi* (pas nég.), *pisè* (passait), *rité* (râteaux), *tchité* (château, qui ont *é* ou *a* dans le voisinage: *pé*, *pésa*, *raté*, *tchaté*, à Champagney. C'est seulement en syllabe initiale et devant une *s* qui est tombée, que *e* est passé à *i*: cf. *pédju* (perdu), *pètchi* (partir), *bétan* (battons) à Mélisey. Il est probable qu'après la chute de *s*, la voyelle, d'abord ouverte, s'est fermée graduellement et, au lieu de s'arrêter à *é* comme en français, est passée à *i*. Le degré intermédiaire entre *é* et *i* s'observe dans quelques communes du c. de Mélisey, à Miellin, à Servance, à Haut-du-Them.

L. VIGNON.

1. Ed. Apfelstedt, p. XLVI. *Li* est signalé dans la même région par *l'Atl. ling.* à la Petite-Raon (c. de Senones) et à la Broque (Schirmeck, Alsace), n^{os} 87 et 88.

2. De même racine que le français *écale*.

ESSAIS DE SÉMANTIQUE¹

III

LA FAMILLE DU VERBE « DIRE »

Les verbes dont le radical français se termine par *s* avaient, à la place, dans le radical latin une *s* (*coudre* est le seul exemple) ou un *c*².

Ce *c* se retrouve dans les mots d'origine savante qui se rattachent au participe passé latin (ou au supin). Aussi n'est-il pas étonnant que les verbes en *ire* ou *uire* dont le radical français se termine par une *s*, — c'est à-dire tous à l'exception de *vivre* et d'*écrire* et de leurs familles, — aient des dérivés français, d'origine savante, tels que « diction, séducteur, construction, etc. »

Pour *dire* (et ses composés), en particulier, nous avons d'abord le participe passé latin tel quel dans le substantif *dicton* (pour *dictum*, dont la forme populaire est notre participe *dit*) et un bon nombre de mots formés sur le participe passé ou le supin *dict* (*um*), avec le suffixe d'action *ion* ou le suffixe d'agent *eur* : *diction, interdiction, contradicteur, etc.*

1. Voy. notre *Revue*, t. XVI, p. 165.

2. *Éclorre* fait exception, puisque son radical latin se termine par *d*. Mais la conjugaison a été refaite sur le participe passé. Voyez les formes anciennes dans Littré.

Sur ce même supin, nous savons qu'on peut former un nouveau verbe en ajoutant les flexions de la première conjugaison : et c'est ainsi qu'à côté de *dire*, nous avons le verbe *dicter* et ses dérivés (la forme populaire serait *dit-er*, qui a existé, ou *doiter*).

Mais il y avait un autre verbe de la 1^{re} conjugaison, qui serait en français savant *diquer*, et qui se rattacherait au radical ordinaire latin du verbe *dire*, DIC. par l'intermédiaire d'un substantif verbal. Si le français n'a pas *diquer*, il a les composés *indiquer*, *abdiquer*, avec leurs dérivés *abdication*, *indication*, *indicateur*, et il a des dérivés savants d'autres composés, dont l'infinitif a pris une forme populaire, tels que *prédication*, *prédicateur*, du verbe latin qui a produit *prêcher*.

Nous aurons donc à étudier successivement *dire* et ses composés et dérivés, *dicter* et ses dérivés, et enfin les composés et dérivés se rattachant au verbe dont la forme savante est «... diquer».

Dicter

Nous prendrons d'abord *dicter*, dont la sous-famille est peu nombreuse. Les verbes formés sur les supins ont pris souvent la même signification que les verbes primitifs, mais ils expriment en principe l'idée de « faire l'action à diverses reprises », ou de « faire une action qui consiste dans la répétition de l'action exprimée par le verbe primitif », c'est ce qui leur a fait donner le nom de *fréquentatifs*.

L'action que nous exprimons par *dicter* comporte la répétition de l'action de « dire », et les dérivés *dictateur*, *dictature* se rattachent au sens spécial de « dicter des ordres », c'est-à-dire proprement les énoncer dans le détail. Ces dérivés, qui se rattachent à un sens res-

treint de *dicter*, se sont eux-mêmes restreints à exprimer une espèce particulière de commandement, le pouvoir *absolu*. Les formes populaires de *dictateur* et de *dictature* seraient *diteur* (anc^t *diteeur*) et *diture* (anc^t *diteüre*) ou plutôt *doiteur* et *doiture*, à cause du timbre bref de l'*i* au participe passé.

Dicter, au sens de « dire pour qu'on écrive », a produit un substantif participial d'action : *dictée*.

Il ne faut pas croire qu'*édicter* soit un composé de *dicter*. *Édicter* a été créé sur *édit* sous la forme, plus voisine du latin, *edict*, et *édit* est le substantif participial d'un composé de *dire* qui serait *édire* s'il avait passé en français. Voir plus loin, p. 277.

Dire

Pour bien définir *dire*, il importe de rapprocher ce mot de *parler* et d'*écrire*.

Parler ou *écrire*, c'est prononcer ou tracer des mots, groupes de sons ou groupes de lettres, qui expriment des pensées. Tandis que *parler* ne s'emploie qu'intransitivement (on ne dit pas : parler un mot, ni : parler une pensée), on emploie *écrire* avec un complément direct représentant les mots tracés ou les pensées exprimées : « Il a écrit Vive la France ! Il m'a écrit ses appréhensions. » Dans l'emploi transitif, *parler* est remplacé par *dire* qui signifie : 1^o prononcer (des mots) : « Je lui dirai deux mots. — Il a dit : Je vous crois. — La raison dit Virgile et la rime Qui-nault. » 2^o exprimer (des pensées, au sens le plus général du mot) en parlant ou en écrivant : « Il a dit qu'il vous croyait. — Il m'a dit son sentiment. — Il m'a dit dans sa lettre que... »

En vieux français, *dire* intransitif s'employait cou-

rainment au sens de *parler*. Villehardouin (L.) : « Si vous *dirons* des pelerins dont grant partie estoit ja venue en Venise. » *Dire* s'emploie encore ainsi dans quelques locutions, non pas dans « comme vous dites » qui signifie *comme vous le dites* et non *comme vous parlez*, mais dans « laisser dire » : il faut le laisser *dire*, laisser *dire* les gens.

Même sens dans *dire d'or* :

Voltaire (L.) :

 Ils *disaient d'or* et ne concluaien rien.

Voy. aussi *bien dire* plus loin.

De même encore dans « j'ai dit » au sens de « j'ai fini de parler » et dans « il dit, elle dit et... » au sens de « il ou elle parla ainsi, et... » :

Boileau (L.) :

 Elle *dit*, et du vent de sa bouche profane

 Lui souffle avec ces mots l'ardeur de la chicane.

Ajoutez : « *Dire* et faire sont deus », au sens de *parler* et agir. « Ce n'est pas pour *dire* » = ce n'est pas pour le plaisir de parler, sans me vanter. « Il a beau *dire* » = il parle vainement, malgré ce qu'il peut dire. « Pour ainsi *dire* » = pour ainsi parler, d'où *approximativement*.

La plupart des subdivisions qu'on établit pour les sens de *dire* transitif répondent aus subdivisions de l'idée générale de « pensée » et sont presque inutiles à préciser, du moment qu'on définit ce verbe par « exprimer des pensées ». En effet, on peut *penser* qu'un fait s'est produit de telle ou telle façon, qu'on veut que quelqu'un agisse de telle ou telle manière, on peut avoir tel ou tel sentiment sur un sujet déterminé, former telle ou telle objection, etc. De là les sens de *raconter*,

ordonner, exprimer un avis, une objection, etc. Les mêmes distinctions se retrouveraient pour le verbe *écrire* — qui signifie proprement *exprimer* (des pensées) par des mots tracés, — et cependant les dictionnaires ne font pas ces distinctions à propos de ce verbe. Il suffit, pour se rendre compte du parallélisme de *dire* et d'*écrire*, de comparer :

1. On me dit /
On m'écrit } qu'il est arrivé hier.
2. On m'a dit }
On m'a écrit } de revenir.
3. Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense!
» écrit »
4. Elle pourrait vous *dire* que c'est un peu précipiter les choses. — Elle pourrait vous *écrire* que c'est un peu précipiter les choses.

Comme on le voit, *dire* ou *écrire* au sens de « exprimer une volonté », et par conséquent « recommander », se construisent naturellement de la même manière que *recommander* : « Je lui ai *dit, écrit* ou *recommandé de revenir* ou *qu'il revienne*. » Vaugelas et Th. Cornaille considéraient *dire de* comme un gasconisme.

On peut exprimer plus ou moins bien la pensée en parlant ou en écrivant : de là, les locutions *bien* ou *mal parler, bien* ou *mal dire, bien* ou *mal écrire*. Comme *dire* s'applique aussi bien à la pensée écrite qu'à la pensée exprimée oralement, *bien dit* peut être synonyme de *bien écrit*. — *Bien parler* signifie, en plus de *bien dire*, avoir la parole facile, au propre ou au figuré. Dans *bien parler* et dans *bien dire*, *bien* peut s'appliquer à la pensée aussi bien qu'à son expression : « voilà qui est bien parlé, voilà qui est bien dit »,

au sens de : voilà une pensée bonne. L'ancienne langue employait *bien dire* absolument dans ce sens : « Sire, vous *dites* bien. »

On dit au figuré que des choses ou des animaux expriment des pensées, *disent*, mais non pas, bien entendu, qu'ils *écrivent* : « Ce bloc enfariné ne me *dit* rien qui vaille. » — « Cela veut *dire* que (signifie que) ». — « Cela ne me *dit* rien. » Entendez par restriction « rien qui me tente ou qui m'inspire confiance ». — « Si le cœur lui en *dit* (si son cœur parle, si son désir s'éveille à ce propos). »

Une autre signification particulière de *dire*, qui se rattache au sens de « prononcer (des mots) », c'est *réciter* : « *dire* des vers, *dire* un chapelet ». Et absolument, en parlant d'un acteur : « Il *dit* bien. »

Restent à expliquer les locutions « avoir ou trouver à dire ».

On a dit qu'il y avait ou qu'on trouvait *quelque chose à dire* à ou dans un objet, avec le sens restreint de « quelque critique à formuler » relativement à cet objet. Mais quand on critique un objet, c'est qu'il y manque quelque chose ou qu'il y a quelque chose en trop pour qu'il soit parfait. « *Trouver à dire* dans un objet » peut donc passer, par connexion, du sens de *trouver à critiquer* au sens de *constater un manque, trouver que quelque chose manque, regretter l'absence de quelque chose, ou bien regretter la présence de quelque chose* : c'est le premier sens qui s'est dégagé et on a été amené à donner comme complément direct à cette locution verbale le nom de ce qui manque. Molière (L.) : « Je vous « trouve à dire » plus que je ne voudrais dans toutes les parties où on m'entraîne. » Cet emploi de *trouver à dire* est très fréquent au

XVI^e et XVII^e siècle et même au XVIII^e. Voy. Littré, V^o *dire*, 13^o et à l'historique.

La locution *trouver à dire*, au sens encore vivant de *trouver à critiquer*, s'emploie absolument ou avec un complément *indéfini* tel que *quelque chose*, *rien*, qui équivaut à « quelque ou aucune critique » et qui est le complément *logique* de DIRE au sens propre. L'acception dérivée de *trouver à dire* = *regretter l'absence de*, comporte un complément *indéfini ou défini*, qui est le complément de la locution tout entière. Suivant qu'on est en présence de l'un ou de l'autre sens, *quelque chose* dans « trouver *quelque chose* à dire » représente donc *quelque critique* ou *quelque objet manquant*.

Quoique les deux valeurs de la locution paraissent au premier abord très éloignées, elles sont assez voisines en réalité pour que dans certaines phrases on puisse interpréter de l'une ou de l'autre façon sans changer le sens général. L'exemple, cette phrase de Balzac (L.) : « Vous *trouveriez quelque chose à dire* dans le ciel, si je n'y étais avec vous. » = *quelque critique à faire* ou *que quelque chose manque*.

De même, « *avoir quelque chose à dire* » peut signifier *avoir une critique à faire* ou *manquer d'une chose*.

Dans l'analyse instinctive de ces locutions, au sens dérivé, *à dire* a été considéré comme ayant le sens de *manquant*, et il s'est employé seul avec cette valeur. Saint-Simon (L.) : « Il n'y eut pas un cheval de perdu ni un homme *à dire*. »

On trouve en vieux français le verbe *adirier*, qui signifie *égarer* ; on emploie couramment la locution « perdre et adirer ». Livet (Lexique de Molière) suppose qu'*adirer* a été d'abord un adjectif verbal de ce verbe : *trouver adirer*, pour *trouver adiré* ; puis, par

fausse étymologie, on aurait coupé *adire* en *deus* : à *dire*. Furetières supposait au contraire que le verbe *adire* avait été formé sur la locution *trouver à dire*. Il est peut-être plus sage d'admettre que le verbe et la locution, malgré un certain rapport de sens et de forme, sont indépendants.

Dans *trouver à dire*, *avoir à dire*, on constate une acception particulière non pas du verbe *dire*, mais de la locution dans son ensemble. Ailleurs, ce sont les mots qui accompagnent *dire* qui seuls prennent une valeur spéciale : « Il lui en a dit », *dire* a son sens normal, mais *en* équivalant à « des choses désagréables ou extraordinaires ». « C'est tout dire » = c'est dire *le maximum de ce qu'on peut dire*, sens spécial de *tout*. Molière (L.) emploie *c'est tout dit* :

Il est fort enfoncé dans la cour, *c'est tout dit*.

Mais *dire*, considéré isolément, n'a que les sens suivants :

Intransitivement, *parler*, dans un certain nombre de locutions.

Transitivement : 1° *prononcer* (des mots), d'où par restriction *réciter* (prononcer en récitant) ou même *lire* (dans *dire son bréviaire*) :

2° *Exprimer* (des pensées), au propre ou au figuré.

Dans ce second sens, il y a une construction du verbe *dire* qui n'a pas été suffisamment remarquée :

Dans la forme pronominale à valeur de passif, *se dire* s'emploie avec un attribut du sujet : « *Viaude se dit carne en italien* »¹. Ici *se dit* équivalait à *s'exprime*

1. Ne pas confondre avec le réfléchi *se dire*, qui se construit avec un adjectif attribut du complément : « Il se dit content. » De même à l'actif : « On le dit fort » = On dit qu'il est fort, on le dit être fort. Comp. : « Ton ami qu'on m'a dit être malade. »

par le mot. Comparez : « Pour dire *viande* (pour exprimer l'idée de viande), on dit *carne* (on prononce le mot *carne*) en italien. »

Dire équivalant à *exprimer par*, avec deux compléments directs dont l'un est attribut de l'autre, s'est employé en vieux français en dehors de la forme pronominale :

Froissart (L.) : « Et arriva à un port *que on dit Cepsée*. »

Encore dans Mairet (L.) :

Vous bénirez le mal qui vous est avvenu,
Si l'on peut *dire un mal un fortuné veuage*.

Dans ces deux exemples nous mettrions aujourd'hui *nommer* ou *appeler*, qui s'emploient encore avec un double complément direct.

Il faut encore noter l'emploi de *dire* au sens de *parler de*, avec un complément direct.

Corneille (D.) :

La poudre que tu dis n'est que de la commune.

C'est-à-dire *la poudre dont tu parles*. « Dire » ne s'emploie pas ainsi en dehors de cette tournure, où le complément direct est un pronom relatif.

Dicton, nous l'avons fait remarquer, est l'équivalent de *dit*, c'est proprement « ce qu'on dit, un propos ». Mais le mot s'est spécialisé dans le sens de propos sententieux, sentence proverbiale¹. Le substantif par-

1. Ce mot, sous la forme *dictum* ou *dicton*, se trouve au XVI^e siècle avec le sens spécial de *sentence judiciaire*. D'Aubigné (L.) : « Je prie ceux-là de se souvenir que les causes qu'on vient de prononcer en mon *dicton* ne sont pas celles pour lesquelles je meurs. »

icipial *dit*¹ a aussi existé avec le sens général de *propos*, et avec le sens restreint de *propos versifié* (c'est un des genres de notre ancienne littérature). On le trouve avec son acception générale dans M^{me} de Sévigné (D.) : « On ne conte que ses *dits* pleins d'esprit. » Racine (D.) l'emploie comme terme de droit, avec le sens restreint de « affirmation juridique » :

Je fournis

De *dits*, de *contredits*.

On sait que les dérivés « d'action » en *ion*, *ure*, etc., peuvent avoir la même signification que les substantifs participiaux, et exprimer l'action même ou le résultat de l'action. *Diction* et *dit* expriment en effet l'un et l'autre le résultat de l'action, ce qu'on dit. Mais, dans cette acception, *diction* s'est spécialisé au sens de *mot*. La Bruyère (L.) : « Les synonymes sont plusieurs *dictions* (façons de dire) qui signifient une même chose. »

C'est à cette signification que se rattache le dérivé *dictionnaire* (recueil de mots). Le suffixe *aire* vient quelquefois de *arem*, mais est ordinairement la forme savante du suffixe *ier*, qui sert, comme lui, à faire des noms de personnes et des noms de choses (noms de contenant) : *dictionnaire* est, au figuré, à *diction*, ce que *légumier* est, au propre, à *légume*. Le *vocabulaire* est de même un recueil de *vocables*, c'est-à-dire de *mots*. Le mot *glossaire*, dont le suffixe est latin et le radical grec, signifie aussi recueil de mots, et de même le mot tout grec *lexique* (proprement *relatif aux mots*); mais le radical qui, dans *glossaire* et *lexique*,

1. . *Dit*, sous l'influence de *dire*, car *dictum*, où l'i était bref, aurait phonétiquement donné *doit*, *doit* (cf. *benoît*).

signifie *mot*, y a pris le sens particulier de « mot difficile ». De là la nuance de sens primitive qui sépare *dictionnaire* d'une part et *glossaire* ou *lexique* de l'autre. Il s'est établi entre ces synonymes d'autres différences, que l'on trouve relevées dans les dictionnaires.

Revenons à *diction*. Du sens propre de « action de dire », on passe par une connexion naturelle au sens de *manière de dire*, particulièrement de *prononcer* (cf. *allure* = manière d'aller). De « manière de dire » on passe à *manière de dire en écrivant*, *style* (aujourd'hui, on emploie volontiers dans ce sens le mot *écriture*) :

Villemain (L.) : « Ils ont tout du théâtre français, excepté cette grâce admirable de *diction* qui brille dans Esther ou dans Iphigénie. » Nombreux autres exemples dans Littré.

La forme populaire de *diction* serait *dicon*, sous l'influence de *dire* (phonétiquement *deyon*, l'i ayant le timbre bref au participe passé et dans ses dérivés).

Il y a un autre mot qui exprime *l'action de dire* et, par connexion, *ce qu'on dit*, c'est l'infinitif employé substantivement. Ce substantif s'est spécialisé dans le sens de « ce qu'on affirme » : le *dire* des témoins, le *dire* des experts ; à son *dire*, la situation serait compromise.

Beaumarchais (B. de Séville, II, 8), emploie « calomnier à *dire d'experts* », que D.-H.-T. interprète une fois par *sans retenue*, ailleurs par *de manière à donner notoriété à la calomnie*. Ne serait-ce pas : « d'après l'affirmation (alléguée) des experts », c'est-à-dire : avec une grande assurance ?

— On a un nom d'agent en *eur*, qui est formé sur le radical du verbe *dire* (au lieu de l'être sur le supin), c'est *diseur*, qui signifie par restriction : « qui a l'habitude de dire ». La signification précise du mot dépend de son complément :

Diseur de bonne aventure (La Fontaine, Diderot).

Diseur de mots, même sens (La Fontaine).

Diseur d'horoscopes (Molière).

Diseur de bons mots (Pascal, La Fontaine, La Bruyère).

Diseur d'inutiles paroles (Molière).

Diseur de riens (Scarron).

Diseur de nouvelles (M^{me} de Maintenon).

Diseur, tout seul, est employé par M^{me} de Sévigné au sens de *phraseur*, *prometteur*. — *Diseur* s'emploie aussi en vieux français au sens restreint de « diseur de mensonges ».

Avec une acception péjorative, *beau diseur* signifie « qui a la prétention de savoir bien dire ». Marot emploie cette expression sans idée péjorative : « Mes livres tant beaux diseurs ».

On oppose souvent *diseur* à *faiseur*. Proverbe (L.) :

Communément un grand diseur

Se trouve enfin petit faiseur.

D'Aubigné (L.) : « M. l'amiral avoit disposé de la guerre par des maximes ministrales et vouloit donner les *diseurs* pour juges aux *faiseurs*. »

Redire

Le composé *redire* signifie proprement : « faire une nouvelle fois l'action de dire », de là deux sens possibles, suivant que cette action a été faite la pre-

mière fois par l'auteur de la seconde action ou par un autre :

Je redis ce que j'ai déjà dit ;
Je redis ce qu'on m'a dit.

Le préfixe *re* peut marquer opposition relativement à une autre action ; il indique alors la réitération du fait d'agir et non pas de l'action marquée par le verbe, ce n'est plus faire une nouvelle fois l'action, mais faire une action qui est nouvelle, autre, qui s'oppose à une autre à laquelle on pense. *Redire* peut donc signifier *dire par contre* ; et si nous donnons à *dire* l'acception spéciale, indiquée plus haut, de « formuler une critique », *re* accentuera purement et simplement cette signification.

La Fontaine (D.) :

Si, dans son composé, quelqu'un trouve à *redire*.

Le substantif participial *redite* se rattache au premier sens. La forme masculine a aussi existé, avec l'acception spéciale de *propos qu'on redit, commérages* :

Saint-Simon (L.) : « Élevé dans les *redits* dont Monsieur vivait et dont sa cour était remplie ».

On employait dans ce sens la locution *dits et redits*. J. J. Rousseau (L.) : « J'ai si bien pris mon parti sur ces *dits et redits* de commères, qu'ils sont pour moi comme n'existant pas. »

Le féminin *redite* a eu aussi cette valeur. M^{me} de Lafayette (L.) : « Monsieur l'avoit aussi découvert par des *redites* qu'il avoit faites entre le roi et lui. »

Contredire

Contredire peut signifier « dire contre quelqu'un » avec un complément direct exprimant la chose dite.

et en faisant de la personne le complément indirect (contredire quelque chose à quelqu'un), ou « parler contre » en donnant au verbe comme complément direct la personne ou l'affirmation contre laquelle on parle (contredire quelqu'un en quelque chose ; contredire des conclusions) ; mais c'est *dire* ou *parler contre* dans le sens restreint de « en opposition avec les paroles de quelqu'un » et non pas « avec sa personne ».

Dans le premier sens, on ne rencontre qu'un complément direct indélini, comme *rien* :

Corneille (L.) :

... Les maux dont je soupire,

M'ôtent la liberté de te *rien contredire*.

Le verbe, dans cette valeur, s'emploie presque toujours sans complément direct, intransitivement : « contredire à quelqu'un ou à quelque chose ».

Racine (L.) :

Les dieux ont prononcé ; loin de *leur contredire*,
C'est à vous à passer du côté de l'Empire.

Nous n'employons plus ce verbe ainsi que dans la locution consacrée « n'y pas contredire. »

Le substantif participial *contredit*, et le dérivé d'action en *ion*, *contradiction* (sous sa forme toute latine, avec *contra* au lieu de *contre*), doivent en principe avoir la même signification générale. *Contredit* ne s'emploie plus que dans « sans contredit », qui diffère de *sans contradiction* en ce que, par restriction, cette locution adverbiale s'applique uniquement à l'affirmation et non pas à l'action exprimée par le verbe. Tout verbe comporte une idée affirmative et une idée d'action, qu'il est facile de dissocier dans les temps composés, où la première est exprimée par

l'auxiliaire. Ainsi, « il a parlé sans contredit » doit s'analyser : il a sans contradiction — parlé. (L'affirmation qu'il a parlé est sans contradiction possible). Au contraire, « il a parlé sans contradiction » = il a — parlé sans contradiction, l'action de parler n'a pas été accompagnée de contradiction.

Mais *contredit* s'est employé avec le sens général de *contradiction*, et « sans contredit » s'est appliqué à l'action aussi bien qu'à l'affirmation :

Bossuet (L.) : « Tout ceci a passé sans *contredit*. »

La Fontaine (L.) : « L'histoire est un peu sujette à *contredît*. » Le mot a aussi le sens de pièce judiciaire de réplique. La Fontaine (L.) : « Sans tant de contredits et d'interlocutoires. »

Le dérivé d'argent en *eur*, *contradictEUR*, n'offre aucune difficulté de sens.

Nous avons aussi un dérivé en *oire*, formé sur le supin latin *contradictum* : *contradictoire*. Ce suffixe indique un rapport quelconque avec l'idée exprimée par le verbe. *Contradictoire* signifie « qui contient une contradiction », ou « qui a été contredit judiciairement ». Et l'adverbe *contradictoirement* peut avoir les deux valeurs.

Dédire

Le préfixe *des*, *dé* indique destruction de l'effet produit par l'action exprimée par le verbe. En partant du sens de *dire* = *affirmer*, *dédire* peut signifier « détruire une affirmation », et, transitivement, *détruire l'affirmation de* (quelqu'un); de là les sens de « dédire quelqu'un, se dédire ». — Le réfléchi *se dédire* est encore bien vivant; mais *dédire* ou *en dédire*

quelqu'un passe de l'usage, et les exemples suivants nous font l'effet d'archaïsmes :

Corneille (L.) :

Les rois impunément *dédisent* leurs sujets.

M^{me} de Sévigné (L.) : « Il ne m'a jamais *dédite* de rien. »

En dédire nous choque moins :

M^{me} de Sévigné (L.) : « M. le chevalier ne m'en dédira pas. » Il semble qu'on emploierait moins la locution à un autre temps que le futur : « Il ne m'en dédit pas, il ne m'en a pas dédit. »

On a les substantifs participiaux *dédit* et *dédite*. Bien que *dédite* ne figure plus dans les dictionnaires, il est très employé dans la région lyonnaise. Montaigne s'en sert : « Le repentir n'est qu'une *dédite* de notre volonté. » On a opposé *dit* et *dédit* ; Brueys (L.) : « Allez, mademoiselle, en fait de mariage, une fille a son dit et son *dédit*. » Par connexion, *dédit* signifie : 1^o acte par lequel on prévoit un dédit, 2^o somme stipulée en cas de dédit :

Dufrény (L.) :

Qu'avec un grand plaisir, *dédit*, je te déchire !

On dit : « payer son *dédit* ».

Composés avec le préfixe CUM

Nous n'avons pas le composé *dire* avec le préfixe *cum*, qui serait *condire*, mais l'ancienne langue a eu un composé de ce composé, le verbe *escondire*, dont *éconduire* n'est qu'une déformation par fausse étymologie. D'autre part, nous avons emprunté au latin le substantif en *io* dérivé de *condicere* : *condicio*. (Il y

avait aussi un substantif *conditio* formé sur le supin de *condere*, composé de *dare* : on les confond souvent par l'orthographe. Enfin on pourrait avoir un autre *conditio* par *i* long et par *t*, formé sur le supin de *condire*). Le *condicio* dérivé de *condicere* est formé sur le radical de ce verbe et non sur le supin, comme c'est l'usage : il y a quelques autres exemples, *obsidio* à côté d'*obsessio*, *regio* dont le sens primitif est *direction*, à côté de *rectio*, et *legio* dont le sens primitif est *choix*, *prélèvement*, à côté de *lectio*.

Des divers sens que la composition du mot permettrait d'attribuer théoriquement à *condicere*, celui qui se concilie le mieux avec la signification du dérivé *conditio* (pour *condicio*), c'est non pas *dire avec quelqu'un* (convenir) mais *dire avec quelque chose*, *ajouter à ce qu'on vient de dire*, d'où par restriction *formuler une clause*; et la *conditio* c'est la clause, non seulement d'une convention, d'un contrat, mais d'un acte unilatéral, d'une donation, d'une action annoncée. Le mot *condicionem* (par *c*) aurait donné en formation populaire *condeçon*.

Les *conditions* ou clauses d'un acte, d'une promesse, d'une déclaration, en précisent le caractère ou l'état, déterminent les *circonstances* où l'acte se produit, et celles d'où dépend sa réalisation. Par extension, le mot *condition* doit donc pouvoir exprimer le caractère ou l'état *d'une chose quelconque ou d'une personne*, les circonstances où se trouve placée une personne ou une chose, et celles qui doivent permettre la réalisation d'un fait. Tous ces sens se sont dégagés, plusieurs dès le latin, et chacun d'eux a été limité par des restrictions particulières. On trouve le mot associé comme un synonyme à *inclinations* et à *humeurs* au sens de

caractère : « Ses inclinations et *conditions* amoureuses » (XV^e siècle, L.). « On y retrouvera aucuns traicts de mes *conditions* et humeurs » (Montaigne, L.). Notez encore cette phrase de Commines (L.) : « Qui eust pu prendre partie des *conditions* du roy nostre maistre, et partie des siennes, on en eust bien fait un prince parfait. » Au sens de « état, situation », on pourrait croire que ce mot a pris, par deux restrictions en sens inverse, les significations de haute condition et de basse condition : « C'est un homme de condition (= de haut rang). » — « Il est en condition (= il est domestique). » Mais le second sens se rattache au sens propre de clause d'un acte, acte de louage ou d'affranchissement sous condition de service.

La *condition des soies* c'est l'état normal des soies à tous les points de vue qui intéressent ce commerce, et, par connexion, le lieu où se vérifie cette condition.

Les sens du verbe *conditionner* et de son participe *conditionné* peuvent se rattacher aux diverses significations du substantif *condition*. Nous n'avons guère conservé que le sens de *faire* (un objet) dans les conditions que précise l'un des adverbes *bien* ou *mal*, ajouté au verbe. On relèvera d'autres sens dans l'historique de Littré, notamment celui qui se réfère à *condition* = *situation sociale*. Commines : « Ung qui depuis s'est appelé Monseigneur de Chimay, homme jeune et très bien *conditionné*, nepveu du seigneur de Croy. »

Les sens du dérivé *conditionnel* sont bien connus et se passent d'explication. Par lui-même, le suffixe *el* marque simplement un rapport avec l'idée exprimée par le radical, rapport que déterminent les restrictions de l'usage.

Le surcomposé *escondire* peut signifier « mettre hors de condition » comme *excommunier* signifie « mettre hors de communion ». Le sens du mot s'est précisé, avec la valeur de *refuser absolument* (mettre hors de concession même conditionnelle). Et de même que nous disons *refuser quelque chose*, *refuser quelqu'un*, et *se refuser à faire quelque chose*, on a dit aussi : *escondire quelque chose*, *escondire quelqu'un* et *s'escondire*, avec des nuances de signification sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici. *Écondire* au sens de *refuser quelqu'un*, a fait penser à « le conduire dehors », à cause de la ressemblance de forme entre *conduire* et *condire* ; on a fini par identifier les deux verbes dans ce composé, et à dire *éconduire quelqu'un*, avec le sens formel de « refuser une chose à quelqu'un en le congédiant ». Mais, même après la confusion des deux verbes, on a continué pendant quelque temps à employer *éconduire* avec l'ancien sens d'*écondire* (sans l'idée accessoire de mettre à la porte). Rabelais (D.) : « De ceux les prières n'ont jamais été *éconduites*. »

Composés avec É et IN, EN

Nous n'avons pas gardé du latin ni emprunté les composés *édire* et *indire*, pas plus que *condire* en dehors de *escondire*. Mais nous avons ou nous avons eu les substantifs participiaux *édit*¹ et *endit* (la forme populaire de *indire* serait *endire*), et un dérivé d'action en *ion*, *indiction*, formé sur le supin.

Édit signifie proprement « dit hors, publié », d'où le sens du mot en latin et en français.

1. Ne pas prendre *éditer* (de la famille de *dare*) pour un dérivé d'*édit*.

Le composé latin *indicere*, auquel se rattachent *endit* et *indiction*, signifie proprement « dire sur », d'où *assigner*, *fixer*. L'*indiction* c'est proprement « la fixation ». Massillon (L.) : « L'*indiction* d'un jeûne imposé à tout le corps des fidèles. »

Le substantif participial *endit* signifie aussi *fixation*, spécialement *fixation d'une foire*, d'où par connexion la *foire* même, et spécialement une foire célèbre du moyen âge, près de Paris. L'article s'est agglutiné, comme dans *l'endemain*, d'où *le lendit*, la foire du *lendit*. L'époque du *lendit* était une époque de paiement, un terme, et par connexion *lendit* a signifié « rétribution ». Malherbe (L.) : « Votre précepteur à qui vous avez payé son *lendit* ». Sens tout récent : « fête scolaire sportive ».

Sur le verbe *indicere* les latins avaient formé un substantif *index*, exprimant l'agent de l'action, et auquel se rattachent 1^o un nouveau verbe (dont nous avons fait *indiquer*, 2^o un substantif exprimant l'action même, et devenu *indice* en français.

Étudions d'abord les formes que ces différents mots auraient données en formation populaire. Le nominatif *index* aurait produit *endes* (cf. *enfes* de *infans*), l'accusatif *indicem* aurait donné *enze* (cf. *onze* de *undecim*). *Indicare* aurait donné *endoyer* (cf. *employer* de *implicare*) ou *enger* (cf. *venger* de *vindicare*); *indicium* aurait produit *endès* (l'*i* bref devant *e* + *y* étant traité comme entravé, cf. *vicia* donnant *vesce*).

Il faut bien remarquer que si *indicare* se rattache à *indicere* par l'intermédiaire de *index*, et n'est pas, par conséquent, un composé de *dicare*, il n'en est pas de même de *prædicare* relativement à *prædicere* (ni de *abdicare* relativement à *abdicere*); entre *dicere* et *præ-*

Mes esclaves en sont ; apprends de leurs *indices*
L'auteur de l'attentat.

Index n'offre pas non plus de difficulté. Par des restrictions diverses, le mot signifie : *le doigt* dont on se sert habituellement *pour montrer*, *liste* qui *montre* les mots d'un livre qui offrent un intérêt à un point de vue particulier, ou qui montre les livres dont la lecture est défendue.

A côté de *index*, qui est le nominatif latin, il y avait un autre mot savant calqué sur l'accusatif *indicem*, « indice », qu'il ne faut pas confondre avec « indice » formé sur *indicium*. Rabelais emploie l'expression « le doigt *indice* ».

L'adjectif *indisible* est formé non sur *indicare*, mais sur *dicere* avec le préfixe négatif *in* et le suffixe de possibilité *ible*.

Interdire

Le préfixe *inter*, français *entre*, indique position prise entre deux objets ou personnes. Un mot composé de *dire* et d'*inter* pourrait signifier « parler entre deux personnes », pour les réconcilier par exemple, il pourrait être synonyme d'*intercéder*. Mais le sens qui s'est produit est celui de « parler entre une personne et une action, pour empêcher l'action, défendre une action à une personne ». Et le verbe s'emploie soit avec l'accusatif de l'action et le datif de la personne (interdire quelque chose à quelqu'un), soit avec l'accusatif de la personne, sans exprimer l'action, quand on parle de certaines catégories d'actions, dont l'idée se trouve alors incluse dans le verbe (interdire quelqu'un). Ces actions peuvent être soit celles que comporte le

libre usage des biens, ou l'accomplissement d'une fonction, soit celles que comporte le libre usage des facultés intellectuelles : *interdire un dément, interdire un huissier, cette nouvelle l'a interdit.*

Au lieu de se placer entre une personne et une action, on peut se placer entre une personne et un objet dont on lui défend l'usage ; dans ce sens, le verbe s'emploie avec un nom d'objet (au lieu d'un nom d'action) comme complément direct : « le médecin lui a *interdit le vin.* » Si l'interdiction de l'action ou de l'objet s'applique à tout le monde, on supprime le complément indirect de la personne : « On a *interdit* l'entrée du monument, l'église a été *interdite.* »

Le complément d'action peut être un infinitif qu'on fait alors précéder de la préposition *de*, bien qu'il soit complément direct : « On lui a *interdit de se présenter.* »

Interdire quelqu'un, au sens de « lui défendre l'exercice de sa fonction », se passe d'un complément circonstanciel exprimant la fonction. Cependant on trouve le verbe employé avec ce complément précédé de *de* ; Seignelay (L. : « Sa Majesté l'a *interdit de sa charge.* » ; Racine (L.) :

Les dieux *de ce haut rang* te vouloient *interdire.*

L'ancienne langue employait la forme française *entredire* au lieu d'*interdire*. Garnier de Pont Sainte-Maxence (L.) :

Se pape u arcevesques nului *entredesist.*

Le substantif participial *interdit* (*entredit* en vieux français) se rattache au sens restreint de « défendre l'usage *des sacrements* » : lancer l'interdit, mettre en interdit.

Le substantif d'action en *ion*, *interdiction*, formé

sur le supin, a les différents sens du verbe. On le trouve aussi, au XVI^e siècle, dans le sens restreint d'*interdit*: Pithou (L.): « Quelques monitions, excommunications ou *interdictions* que le pape puisse faire. »

Prédire, susdit

De même que *précéder* signifie « marcher devant » et « marcher avant », *prédire* signifie proprement *dire devant* (déclarer à une personne présente) et *dire avant*. Nous n'avons conservé qu'une acception restreinte de ce dernier sens : « annoncer (un fait) *avant* sa réalisation ». Mais on trouve des exemples anciens du sens de *déclarer* et du sens général de *dire avant*:

Amyot (L.): « Périclès *prédit* aux Athéniens que si l'on espargnoit ses terres, dès lors il les donnoit à la chose publique. » C'est-à-dire : *déclara*.

Ambroise Paré (L. : « De toutes les causes *prédites*, les unes sont nées avec nous, etc. . . » C'est-à-dire : « de toutes les causes *antérieurement dites, susdites* ».

Le dérivé d'action *prédiction* se rattache au sens actuel et n'offre pas de difficulté.

Nous n'avons pas de verbe *susdire*, mais nous avons le participe *susdit*, qui signifie proprement « dit au-dessus, ci-dessus ».

Médire

Le préfixe *mé*, qui vient de *minus*, signifie *moins, en moins*, d'où le sens de « défavorablement ». *Médire* de quelqu'un, c'est en parler défavorablement, avec une idée annexe de sincérité, qui vient d'une opposition avec *calomnier*. On a dit *médire sur*. Molière (D.):

Ceux de qui la conduite offre le plus à rire,
Sont toujours *sur autrui* les premiers à *médire*.

L'idée de *sincérité* n'est pas incluse dans le préfixe *mé*, qui peut même exprimer le contraire, car « en moins » peut impliquer *insuffisance*, *inexactitude*, si l'on pense à la réalité comme terme de comparaison. Aussi trouve-t-on en vieux français le verbe *médire* avec le sens de « se mal exprimer ».

Nous avons un dérivé d'action en *ance*, *médissance*, qui signifie proprement *action de médire*, d'où *propos de médisant* (résultat de l'action), et, par une autre connexion, *défaut qui consiste à médire*.

Bénir et Maudire

Bénir, c'est proprement *bien dire*, et *maudire* : *mal dire*. Comme forme, on attendrait *bénir* et *malir*, ou *bendire* et *maudire*. *Malir* (maleïr) a d'ailleurs existé, et on trouve *bendir* en provençal.

Beneïr et *maleïr* ne remontent pas au latin populaire, mais seulement au latin d'église et à une époque où la langue populaire avait déjà perdu les voyelles atones, que le latin d'église conservait naturellement. Ces mots ont été assimilés de bonne heure aux verbes inchoatifs en *ir* sans *e* final, d'où *benedir*, *maledir*, et ils ont perdu la dentale intervocale, comme tous les autres mots de la langue, au XI^e siècle : *beneïr*, *maleïr*, puis par contraction *benir*, *malir*.

En même temps que se produisaient ces formes, la langue refaisait un composé avec l'adverbe *mal* et le verbe *dire*, d'où *maldire*, puis *maudire*¹. *Maudire* et

1. Rien d'ailleurs, dans la forme du mot, n'empêcherait de faire remonter *maudire* jusqu'au latin populaire.

maleïr ont vécu conjointement, puis le premier a expulsé le second.

Sur *beneïr*, *maleïr* et *maldire*, on avait formé des dérivés d'action en *con*, semblables à *leçon* et à *façon*, qui se rattachent à *lire* et à *faire* : de la 1^{re} *beneïçon*, *bénisson* ; 2^o *maleïçon*, *malisson* ; 3^o *maldicon*, *maudisson*. Puis, on a emprunté les substantifs *maledictionem*, *benedictionem* sous leur forme latine ; de la *malédiction*, synonyme de *malisson* et de *maudisson*, et *bénédiction*, synonyme de *bénisson*.

Dans le nom d'une abbaye et d'un village de la Loire, *la Bénisson-Dieu*, on a l'ancien substantif *bénisson* et non point, comme l'a cru l'administration des postes, l'imperatif de *béïr*. Il ne reste plus trace de *malisson*. Quant à *maudisson*, J.-B. Rousseau et Voltaire l'emploient encore. Voici l'exemple de Voltaire L. : « Quand je mourrai, les poètes feront contre moi des épigrammes que les dévots larderont de *maudissons*. »

Ces questions de forme éclaircies, reprenons BÉNIR au point de vue du sens. Les Latins avaient donné à *benedicere* le sens de « parler d'une façon bonne pour quelqu'un », d'où « prononcer des paroles de bon augure, liturgiques ou non ». Le français a gardé ce sens, et il donne comme complément direct au verbe le nom de la personne à qui on souhaite du bonheur : *béïr quelqu'un*. Par connexion, en parlant de Dieu, ce verbe signifie non plus *souhaiter* mais « *vouloir, décider* le bonheur de... , couvrir quelqu'un de sa protection ». *Béïr* un objet, en parlant du prêtre, c'est prononcer des paroles liturgiques de bon augure pour celui qui en fera usage. En dehors de la *bénédiction* de Dieu, du prêtre ou des parents (agissant avec

un caractère quasi sacerdotal), c'est surtout par reconnaissance qu'on souhaite du bonheur à quelqu'un; aussi *bénir* a-t-il pris le sens de *exprimer une infinie reconnaissance pour* une personne ou même pour un objet à l'occasion duquel on est heureux: « *bénir* Dieu », et chez Corneille (L.):

Nous autres, *béniſsons* notre heureuse aventure.

« Je bénirai le jour où... » ou bien « béni sera le jour où... », ou encore « béni soit le jour où... »

Le participe passé régulier de *beneſſere* était *beneſſit*, puis *beneſſoit*, *benoit*. (En effet, l'*i* de *dicere* avait le timbre bref au participe passé.) Mais on a dit aussi *beneſſit*, d'où *bénit*, sous l'influence de l'infinitif, et *béni* pour achever l'assimilation avec les verbes inchoatifs. On trouve « eau benoite » dans Joinville et encore au xv^e siècle. Les différentes formes de ce participe ont donc coexisté longtemps. « Benoitte mort », dans Marot. Voltaire écrit encore : « le benoit paradis ».

Le participe *benoit* était devenu un nom de personne, popularisé par *saint Benoit*. Les disciples de saint Benoit se sont appelés non des *Benoitins*, mais des *Bénédictins*, d'après la forme latine du mot, de même que les disciples de saint François s'appellent des *Franciscains*.

Le prénom *Benoit* se prononçait, au xv^e siècle, comme tous les mots en *oi*, *Benwèt*, d'où *Benèt* (de même qu'*Anglicès* est devenu *Anglès*) et d'autre part *Benrat*, d'après la prononciation parisienne; cette dernière forme est celle qui a prévalu pour le prénom, mais la prononciation *benèt*¹ a persisté avec le

1. L'accent circonflexe de l'*è* de *benèt* s'explique par l'ancienne

sens de « niais ». D'où vient ce sens? On l'a tiré de la parole de l'Évangile mal interprétée : « Heureux les pauvres d'esprit. » Mais *benoit*, *béni* n'ont jamais signifié *heureux*. N'est-il pas plus simple de voir dans cette acception une valeur péjorative donnée à un prénom? *Jean* a eu jadis une signification analogue, les diminutifs de *Catherine* sont devenus des noms communs injurieux; comparez encore le sens d'*Alphonse* depuis une pièce célèbre de Dumas fils.

Benoit, avec sa valeur adjectivique, a pris aussi un sens péjoratif, mais sensiblement différent, et qui a un rapport naturel avec la signification de « béni » : « Un benoit personnage », confit en dévotion. Rabelais (L.) : « Benoist monsieur, dit Panurge, vous vous eschauffez en vostre harnois. »

Sur le participe *béni*, on a fait *bénitier*. Mais ce n'est pas la forme primitive. On a dit d'abord *eaubenoitier* et *eaubenitier* = récipient qui contient de l'eau bénite, comme l'*encrier* contient de l'*encre* et l'*huilier* de l'*huile*. *Bénitier* est donc un abrégement d'*eaubenitier*.

Benir et par suite *benitier* ont pris la prononciation *bénir*, *bénitier*, sous l'influence de la prononciation du latin *benedicere*. Le prénom *Benoît* et *benêt* ont conservé l'e français ancien.

Notez le mot *benedicite*, forme latine de l'impératif *bénissez*, qui désigne par connexion une prière commençant par ce mot (cf. *un ave*, *un pater*, *un credo*, etc.).

Maudire est le contraire de *bénir*, et a les sens qui correspondent à ceux de *bénir* : prononcer des paroles graphie *benoist*, où s'était introduite une *s* qui n'a d'ailleurs jamais été prononcée.

de mauvais augure, liturgiques ou non : *vouloir* le malheur de quelqu'un, le condamner au malheur, en parlant de Dieu; exprimer un ressentiment extrême contre une personne et même contre un objet. Il ne manque que le sens correspondant à « bénir un chapelet, une médaille, l'eau »¹.

A la différence de *béni*, *bénit*, le participe *maudit* s'emploie substantivement : « C'est un maudit. » En outre, par un affaiblissement, résultant comme toujours d'une extension, *maudit* a signifié « très mauvais ». M^{me} de Sévigné : « Le style de La Calprenède est *maudit* en mille endroits. »

Le substantif d'action « malédiction » a les sens qui correspondent à ceux de « bénédiction ».

Les mots en DIQUE

Le français a la faculté de tirer du verbe des adjectifs et des substantifs en supprimant purement et simplement la désinence verbale. Tels l'adjectif *trouble* et le substantif *trouble*, dérivés de « troubler ». Le latin avait la même faculté; seulement, comme il possédait des désinences particulières pour les noms et les adjectifs, il ajoutait nécessairement ces désinences au radical du verbe; c'est ainsi que sur *coqu(ere)* il faisait *coqu-us*, et sur *reg(ere)* : *reg-s*, *reg-is*. Sur *dicere*, il a fait de même *de-x*, *dic-is*, et sur *indicere* il a fait *inde-x*, *indic-is*, dont nous avons parlé. On aurait pu avoir un dérivé en *us*, *dic-us*, du même *dicere*, et, en fait, ce dérivé s'est formé, mais en s'adjoignant

1. Et encore ce sens se retrouve au participe passé : « Cet objet est maudit, n'y touchez pas. » Cf. M^{me} de Sévigné (D.) : « Il faut donc qu'il y ait quelque malédiction sur la litière. »

des substantifs exprimant le complément de l'idée verbale : *veri-dicus*, *fati-dicus*, *juri-dicus* = « qui dit le vrai, le destin, le droit. » C'est ainsi que le français a fait *vermoulu*, qui signifie *moulu par les vers*, et qui ne correspond pas à un verbe *vermoudre*, pas plus que *veridicus* ne correspond à un verbe *veridicere*. Parallèlement à *juri-dic-us* on a *ju-dec-s* qui contient le même substantif *jus*, *juris*, sous une autre forme, et ces mots ne correspondent pas à un verbe *juridicere* ou *judicere*; mais sur *jude.r*, *judicis* on a fait un verbe en *are*, *judicare*, comme sur *index* (qui correspond, lui, à *indicere*) on a fait *indicare*. Avec le substantif *venum*, dont le sens primitif est « prix », on a fait *vindex*, *vindicis*, d'où on a tiré aussi *vindicare*.

Les mots *véridique*, *fatidique*, *juridique* ont été empruntés tels quels au latin. Comme l'*i* de la désinence *icus* était bref, l'accent tonique était sur l'*i*, également bref, de *veri*, *fati*, *juri*. La terminaison atone *dicum* ayant donné *ge* ou *re* ou simplement *e* dans *miège*, *mire*, *miée* (de *medicum*), les formes populaires de *véridique*, *fatidique*, *juridique* auraient été : 1^o *veroige* ou *veroire* ou *vercie*; 2^o *foeige* ou *foeire* ou *foeie*; 3^o *juroige* ou *juroire* ou *juroie*.

Il faut rapprocher de *véridique* le substantif participial *verdict* (proprement *dit vraiment*) que les Anglais nous ont emprunté, et que nous avons repris chez eux.

Le mot *verum*, qui entre dans la composition de *véridique* et de *verdict* se retrouve dans *voire*, *vrai*, *vérité*, *véracité*, *vraisemblable*.

Au point de vue du sens, *véridique* signifie « qui dit ou qui a l'habitude de dire la vérité. » — *Fatidique*, c'est « qui dit le destin ». — De même *juridique* signifie

proprement « qui dit le droit », et a été en latin synonyme de *judex*; de ce sens on passe, par une connexion facile à comprendre, à celui que nous avons retenu.

Il faut rapprocher de *juridique* le substantif *jurisdiction*, qui signifie proprement « action de dire le droit », d'où par des connexions successives, « pouvoir de le dire, pouvoir de juger », puis « territoire sur lequel s'étend le pouvoir ».

De même que sur *index* les Latins avaient formé un substantif d'action en *ium*, *indicium*, de même, sur *judex*, ils ont fait *judicium*, qui signifie proprement « action de juger »; donc, *jurisdictio* et *judicium* étaient originairement synonymes et équivalaient au mot français formé plus tard : *jugement*. La forme populaire française du latin *judicium* serait *juès* (par *judez*, *juez*). La forme savante serait *judice* (cf. *préjudice*, *indice*); elle a existé très anciennement, si anciennement qu'elle a subi la syncope de la dentale intervocalique et l'adoucissement de la sifflante, d'où le mot *juïse* de l'époque du *Roland*. Ce mot a disparu, remplacé par le dérivé de *juger* : *jugement*. Mais le français a ultérieurement fait sur *judicium* deux adjectifs avec les suffixes *aire* et *eus*, qui tous les deux expriment un rapport imprécis avec l'objet désigné par le primitif; de là par restriction les sens de *judiciaire* = « relatif au *jugement*, à l'administration de la justice », et *judicieux* = « qui a du *jugement*, au sens figuré du mot ».

Mais le mot *judiciaire* a eu aussi une acception qui le rattache au sens figuré de *juger* : l'astrologie *judiciaire*, celle qui juge des événements d'après les astres, d'où un *judiciaire* = un astrologue, chez

Montaigne et dans ce passage de Balzac (L.) : « Par votre moyen nous sommes *judiciaires* dans la morale ; nous faisons, madame, l'horoscope de la paix. »

La faculté *judiciaire* a été la faculté de *juger* au figuré. J.-J. Rousseau (L.) : « Pour avoir commencé tard à mettre en exercice ma *faculté judiciaire*, je n'ai pas trouvé qu'elle eût perdu sa vigueur. » On a dit aussi substantivement *la judiciaire* ; Molière (D.) : « C'est par là que j'ai toujours bien auguré de *sa judiciaire*. »

Inutile d'expliquer l'adverbe *judicieusement*.

Juger.

Le substantif *juge* ne vient pas du latin *judicem*, qui aurait donné *juce* (cf. *radicina* = racine, et *duodecim* = *doce*, plus tard *doze*, *douze*). Il a été formé sur *juger*, ou bien il vient d'un mot latin populaire *judicum*, qui ne diffère de *juridicum* que par la forme donnée au mot composant *jus*.

Nous avons vu que le latin avait fait sur *judicem* le verbe *judicare*, qui signifie « faire l'action de dire le droit, juger », et *judicare* a produit régulièrement le français *juger*, dont le doublet savant serait *judiquer*. Ce doublet n'existe pas, mais nous avons *judicature* (charge de juge), dont la forme populaire serait *jugeüre*, *jujure*, que nous prononcerions probablement mal, comme *gageure* ; nous avons aussi *adjudication*, *adjudicataire*, dont les formes populaires seraient *ajugeaison*, *ajugier* (aujourd'hui *ajuger*).

Juger, c'est « dire le droit » et par restriction *décider en justice relativement à*, avec le complément direct de la chose ou de la personne : « juger un procès, juger

un accusé. » Par comparaison, *juger* signifie *exprimer* ou même simplement *avoir une opinion (favorable ou défavorable)* sur quelqu'un ou quelque chose. Dans ce sens, *juger* s'emploie constamment avec *bien* et *mal*. Or les adverbess *bien* et *mal* ont deus acceptions principales : 1° d'une manière bonne ou mauvaise en soi; 2° d'une manière bonne ou mauvaise pour... c'est-à-dire favorable ou défavorable à... Dès lors, *juger* « bien ou mal une personne ou une chose » peut signifier : la juger favorablement ou défavorablement, ou la juger d'une manière exacte ou inexacte. Employés absolument *juger bien*, *juger mal* signifient « avoir une opinion exacte ou inexacte » dans un cas particulier ou en général, d'où « avoir l'esprit juste ou faus ».

Le substantif d'action *jugement* peut signifier : 1° action de décider en justice; 2° action d'exprimer une opinion; 3° faculté de se faire une opinion, et, par restriction, faculté de se faire une opinion exacte : il a *le jugement bon*, *le jugement mauvais*; perdre *le jugement* (le bon), il a *du jugement*.

Un substantif qui exprime l'action peut aussi désigner le résultat : « rédiger, prononcer, signifier *un jugement*. »

Notons le dérivé populaire *judgeotte*, exclu des Dictionnaires. La *judgeotte* est le petit jugement, comme une *parlotte* est un petit parlement.

Les composés de *juger* sont : *déjuger*, *préjuger*, *adjuger*.

Déjuger, dont le préfixe correspond au latin *dis*, *di*, a signifié « juger en discernant ». Saint Bernard (L.) : « Et ore *déjugent* les uevres orribles et mortels. » Latin : *dijudicant*.

Mais le préfixe français *des*, *dé* a d'une part une signification péjorative, qui le rapproche de *mes*, *mé*, venant de *minus* (cf. *déprécier* et *mépriser*), et, d'autre part, comme nous l'avons déjà remarqué à propos de *dédire*, il signifie « détruire l'effet de l'action exprimée par le simple ». De là, pour *déjuger*, deux sens possibles : *mal juger* et *réformer un jugement*. On a le premier sens dans ces vers de *Flore et Blanche-fleur* (L.) :

Avez veü d'un lecheor
 (Qui vostre cort a *desjugiée* (dépréciée)
 Et honnie vostre maisniée.

Le second sens s'est conservé dans le réfléchi « *se déjuger* », où le pronom n'est point complément direct, et qui signifie « réformer son jugement, juger en sens contraire de soi-même ».

Préjuger, c'est « juger d'avance », au propre ou au figuré.

Le substantif participial *préjugé* signifie *jugement rendu auparavant* (sens rare) et *jugement porté d'avance, sans examiner le cas dont il s'agit*, d'où l'acception péjorative de « opinion précipitée et inexacte ».

Préjudice, formé avec le substantif latin que nous avons remplacé par *jugement*, devait être et a été synonyme de *préjugé*. Amyot l'emploie au sens de « prévision », qui a été une des acceptions de *préjugé*. Comparez ces deux textes de Lanoue et d'Amyot (L.) :

« Quelqu'un se moquera de quoy je fais ici un *préjugé* des événements de la guerre. » (Lanoue.)

« Ils voulurent faire un *préjudice* de l'issue de toute la bataille. » (Amyot.)

Un *préjudice*, au sens de jugement rendu aupa-

vant, forme un *précédent*. Le mot « préjudice » a pris déjà en latin, par restriction, le sens de « précédent contraire », d'où par une nouvelle restriction « tort fait à quelqu'un ». Mais l'acception plus générale de « précédent contraire » se retrouve dans la locution *sans préjudice de*, d'où toute idée de dommage est souvent absente, et qu'on pourrait traduire assez exactement par « sans exclusion dans l'avenir ». *Porter préjudice* s'est dit aussi pour « exclure dans l'avenir » : Calvin (L.) : « Combien qu'Abraham n'ait été circoncis qu'après avoir esté instruit, cela ne *porte* point *préjudice* que les enfants après lui ne soient circoncis sans instruction. » Même la locution *au préjudice de* n'implique pas toujours un dommage, et peut marquer une simple opposition. Bossuet (L.) : « L'aliment est distribué dans toutes les parties du corps, *au préjudice* du cours qu'ont naturellement les choses pesantes. » Cette acception de « au préjudice » n'est plus vivante, mais il reste *sans préjudice de* que le Dictionnaire général définit inexactement : « sans que cela puisse faire tort à ».

Rien n'empêchait logiquement que *préjudice* prit les sens de *préjugé* et inversement, puisque ces deux mots sont originairement synonymes.

Sur *préjudice* on a formé *préjudicier* = « porter préjudice », employé par Bossuet (L.) : « Sans croire que leur doctrine ne *préjudicie* pas au salut. » On a employé ce verbe transitivement : « *préjudicier* la réputation d'autrui. » (Du Bellay). — *Préjudiciable* signifie proprement « qui *peut* porter préjudice », mais par extension : « qui porte préjudice ». Ici, comme dans *secourable*, le suffixe *able* signifie « qui fait l'action » et non « qui la subit ».

Préjudiciel (on dit aussi *préjudicial*, dans « frais *préjudiciaux* ») n'a aucun rapport avec les acceptions du français *préjudice* ; il se rattache au sens primitif et latin du mot, qui est « jugement préalable ». Une question *préjudicielle* est une question qui doit être jugée avant une autre plus importante.

Adjuger. Au XVI^e et au XVII^e siècle on prononçait encore *ajuger*. *Adjuger*, c'est *juger en attribuant* (une chose à quelqu'un), d'où *attribuer juridiquement*, au propre ou au figuré. Le substantif d'action de ce verbe est un mot savant, *adjudication* (au lieu de *ajugeaison*). Le dérivé également savant *adjudicataire* signifie « à qui on adjuge, dans une vente faite par l'autorité ». De même, le *donataire* est celui à qui on donne. •

En dehors des mots où il s'unit à *dicere*, le substantif latin *jus, juris*, a une famille particulière qui comprend *jurisconsulte, juste* et ses composés et dérivés, *injure* et ses dérivés, *jurer* et ses composés et dérivés.

Venger

Nous avons vu plus haut (p. 288) que *vindex, vindicis*, signifie proprement « qui dit le pris », d'où, par restriction, « qui fournit caution ». Le verbe dérivé signifie donc *fournir caution*, d'où *fournir caution pour une plainte en justice, pour une réclamation* et, par extension, *réclamer (comme un droit)* ; on arrive ainsi au sens qui s'est conservé dans le composé savant *revendiquer*. Nous n'avons plus le simple *vendiquer* (il est dans Montaigne), mais nous avons sa forme

populaire *venger*. Comment aller du sens de « porter plainte en justice » au sens de « venger »? De la façon la plus simple : on porte plainte pour un objet soustrait ou pour une injure faite ; de là, les deux sens possibles de « revendiquer » (un objet) et « demander justice contre » (une injure). Et on passe facilement de « demander justice de » à « se faire justice de ». On arrive parallèlement au sens de « rentrer en possession de » et c'est en effet une des significations du verbe latin. On passe encore plus facilement du sens de « venger » (une injure) au sens de « venger l'injure de », d'où : *venger un affront* et *venger un ami*.

Le substantif participial *vindicta* est analogue à *redite*, *dédite*, sauf la conservation du *c* dans ce mot tout savant, qui a maintenu aussi l'*in* de la forme latine. La forme populaire serait *vendite* ou *vendoite* (cf. le féminin *benoite*). *La vindicta* est donc proprement l'action de venger, comme *la vengeance*.

La langue a hésité entre *venger* et *vencher*, d'où *revancher* et le substantif verbal *revanche*, autre synonyme de *vengeance*, car ici le préfixe *re* n'indique pas répétition, mais réplique, et ne fait par conséquent qu'accentuer l'idée du verbe. Naturellement il s'est introduit des nuances entre *vindicta*, *vengeance* et *revanche*. D'ailleurs *venger* et *vencher* peuvent avoir des origines différentes ; voy. notre *Revue*, t. XVII, page 132.

Quant au mot savant *revendiquer*, doublet de *revenger*, il s'est spécialisé dans le sens de « réclamer un objet », et la *revendication* est la « réclamation d'un objet ». Ce sens se justifie d'autant mieux qu'il paraît y avoir eu confusion entre le préfixe *re* et le mot latin qui signifie *chose* : *rei-civilitatio*. Dans Robert

Estienne (D.) : « action pétitoire de *reivindication* ».

Le substantif d'agent *vengeur*, dont la forme savante serait *vindicateur*, se passe d'explication.

Notons que l'Académie enregistre « *revancher son camarade* », et que *se revancher* a été employé par La Fontaine, Corneille, Pascal, St-Simon, Voltaire.

Le mot *venum*, qui entre dans la composition de *venger*, se retrouve dans *vénal* et dans le verbe *veudre* et ses dérivés et composés.

COMPOSÉS DE « DICARE »

Dédier, abdiquer

Le substantif *dex-divis*, formé sur le radical de *dicere*, avait pris le sens restreint de « parole rituelle », qui s'est communiqué au nouveau verbe auquel il a donné naissance, *dicare* ; et les composés de *dicare* expriment des actions sinon toujours rituelles, du moins empreintes de solennité : *abdiquer, prêcher*.

Le verbe *dicare* aurait donné en formation populaire *doyer* ou *dier* (cf. *ployer* et *plier*), et en formation savante *diquer*. Nous n'avons pas ces mots, mais nous avons les composés et dérivés : *dédier* et *dédicace* (pour *dédication*, comme *préface* pour *préfation*), *abdiquer* et *abdication*, *prêcher* et les dérivés savants ou populaires *prêcheur, prédicateur, prédication*.

Dedicare, en formation purement populaire, aurait donné, semble-t-il, *déger*, comme *judicare* a donné *juger*. Le mot *dédier* semble être d'origine savante, mais fait en imitation des mots populaires tels que *plier, prier*.

Dédier a conservé le sens latin de « consacrer » au

propre ou au figuré. C'est proprement « prononcer des paroles rituelles sur un objet », d'où « placer une église sous le patronage de Dieu ou d'un saint ». Le préfixe *dé* ne fait ici que renforcer le sens. Comme *dédier*, le substantif d'action *dédicace* s'emploie au propre et au figuré : « la dédicace d'une église, la dédicace d'un livre. » *Dédicace* a été déformé en *ducasse*, qui signifie « fête patronale d'une église ».

Abdiquer (le préfixe *ab* marquant l'éloignement), c'est exclure ou renoncer par des paroles rituelles, d'où « renoncer solennellement à l'autorité qu'on exerce » au propre ou au figuré. Le mot s'emploie absolument ou bien avec un complément direct exprimant l'autorité, la charge à laquelle on renonce : « abdiquer la couronne, sa liberté ». St-Simon dit : « abdiquer ses Etats », mais le mot *Etats* n'exprime pas une charge, ni au propre ni au figuré ; la locution peut donc être considérée comme incorrecte.

Abdication, aucune difficulté (chez les anciens, exclusion de la famille).

Prêcher

Nous n'avons pas pour *prædicare* une forme savante analogue à *abdiquer*, et qui serait *prédiquer*. Ce composé latin est représenté en français par le mot *prêcher*, où la racine *dic* de la famille que nous étudions n'a laissé d'autre trace que la consonne *ch* (de même que dans *juger*, *juge*, *venger*, il ne reste plus d'elle que la consonne *g*, et dans *bénir* que la voyelle *i*). Le mot *prêcher* ne dérive pas aussi directement de *prædicare* que *venger* de *vindicare* : il a passé par la forme *preecher* en trois syllabes, et antérieurement *predechier* ;

sur ce verbe, voyez notre *Revue*, t. XVII, p. 130, note 2.

L'*e* que nous avons dans *prêcher*¹ est donc le résultat de la fusion de l'*e* final du préfixe *præ* avec une voyelle radicale qui représentait l'*i* de *dicare*.

Au point de vue du sens, le préfixe *præ* a dans ce mot la signification restreinte de « devant le public » et y introduit l'idée de publicité; l'idée de solennité ayant un caractère religieux résulte du sens spécial qu'avait pris la racine *dic* dans *dicare*, et l'idée de parole est l'idée fondamentale de cette racine. On a donc dans *prædicare* et dans *prêcher* les éléments du sens de « faire en public un discours religieux ». Ce sens est établi dès les exemples les plus anciens, et ne dérive pas, comme le disent les dictionnaires, de *prædicare* = *canter*.

On peut employer le verbe absolument et intransitivement; « il a prêché sur l'évangile devant les gentils »; mais on peut aussi lui donner comme complément direct l'un des deux compléments circonstanciels de l'exemple précédent: « prêcher les gentils, prêcher l'évangile. » Fléchier parle de « prêcher des peuples grossiers » et Massillon de « prêcher les pécheurs », mais cet emploi du verbe, avec le complément direct de la personne ou des personnes que l'on veut instruire, se limite aujourd'hui à des expressions consacrées: *prêcher les gentils*, *prêcher un converti*. Toutefois, au figuré, on dit encore couramment « prêcher quelqu'un ». M^{me} de Sévigné (L.): « Vous qui *prêchez* si bien les autres, deviez-vous faire mal à vos petits yeux à force d'écrire? »

1. L'orthographe *prescher* représente *prêcher*; on n'a jamais prononcé d's dans ce mot.

Le verbe s'emploie couramment aussi avec le complément direct de la vertu ou de la doctrine qu'on recommande (prêcher la bonne doctrine, prêcher le pardon des injures) ou de la période religieuse à laquelle s'applique une série de sermons¹ (prêcher l'Avent, le Carême, le Jubilé, le Mois de Marie, une retraite). Quand il s'agit du sujet du sermon, autre qu'une vertu ou une doctrine, l'emploi transitif est limité à l'expression consacrée : « prêcher la Passion » ; on ne dirait pas : « prêcher l'Annonciation, prêcher la Nativité ».

Prêcher a donné naissance à un substantif verbal *prêche*, et on a tiré un substantif d'action de la forme latine : *prédication*. On a de même deux substantifs d'agent : *prêcheur* et *prédicateur*. Comme il était naturel, il s'est établi des nuances entre *prêche* et *prédication*, entre *prêcheur* et *prédicateur*.

Prêche a abouti au sens restreint de « prédication chez les protestants », et, par connexion, lieu où se fait cette prédication : « On abattit tous les *prêches* en France », dit le Dict. de l'Académie. Le mot *prêche*, au sens étendu, et *prêcheur* (sauf dans la locution *frères-prêcheurs*) ont pris une signification péjorative et plaisante :

La Fontaine (L.) :

Frère André ne marchanda point,
Et lui fit ce beau petit *prêche*.

Le même :

Poisson, mon bel ami, qui faites le *prêcheur*,
Vous irez dans la poêle.

1. Il faut qu'il y ait une *période* consacrée et une *série* de sermons ; on ne dirait pas « prêcher la Pentecôte ». On ne dirait plus comme le cardinal de Retz (L.) : « Je prêchai l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu dans les petites Carmélites. »

J.-J. Rousseau emploie le féminin *prêcheuse* : « Charmante *prêcheuse* !... mais *prêcheuse* pourtant ». On a dit *prêcheresse* : « O glorieuse prescheresse ! » (J. de Meun.)

Prædicare avait en latin le sens de *proclamer* (= dire solennellement en public), d'où, par atténuation, le sens d'*affirmer*. Le participe passé *prædicatum* est devenu en français le mot savant *prédicat*, qui signifie proprement « ce qu'on affirme d'un objet », de même que *attribut* signifie « ce qu'on attribue à un objet » ; par connexion les deux mots désignent le terme qui exprime la qualité qu'on affirme ou qu'on attribue, autrement dit l'adjectif en tant que convenant au nom. Rien, dans la signification primitive de ces deux mots ne permet de les différencier : car *attribuer* une qualité à un objet, c'est *affirmer* qu'il l'a. Mais comme on manquait d'un mot pour distinguer l'adjectif attribut ou prédicat de celui qui ne l'est pas, on a eu l'idée d'appeler *attribut* l'adjectif qui n'est pas attribut au sens propre du mot, c'est-à-dire l'adjectif complémentaire, en réservant le mot *prédicat* pour le véritable attribut ; mais les deux mots s'emploient encore souvent comme synonymes.

L. CLÉDAT.

MÉLANGES

« Aspect » et « égard »

Nous lisons dans Littré, au mot *Aspect* : « *aspect* est purement objectif, et *vue* purement subjectif ; c'est-à dire que dans *la vue*, ce qui domine, c'est l'idée du sujet qui voit, et dans *l'aspect*, ce qui domine, c'est l'idée de l'objet qui est vu ». Littré corrige lui-même ce que cette remarque a d'excessif, en ajoutant que, dans *à la vue des ennemis*, *à l'aspect des ennemis*, le sens est le même. D'autre part, l'Historique de *Aspect* nous apporte un exemple de l'emploi purement subjectif du mot « aspect » dans Rabelais, *Pantagruel*, III, 44. Il s'agit des jugements « faits au sort des dés », par Bridoye, et Pantagruel essaie d'expliquer la continuation, pendant tant d'années, de « l'heur » de ces jugements. « Conjecturalement, dit-il, je référerois cestui heur de jugement en *l'aspect* bénévole des cieulx et faveur des intelligences motrices. » C'est-à-dire : « J'attribuerais ce bonheur de jugement à l'intervention divine, aus regards bienveillants des cieus (de la divinité). » Il est évident que ce n'est pas l'aspect des cieus, au sens objectif actuel ; comment cet aspect pourrait-il être qualifié de bénévole, et comment expliquerait-il la sagesse des jugements de Bridoye ? Dans *Polyeucte* (III, 2), le mot *aspect* a aussi la signification subjective de « regard » :

Le prêtre avait à peine obtenu le silence,
Et devers l'Orient assuré son aspect¹.

Entendez : fixé la direction de *ses regards*.

1. On a dit « tourner une maison à un certain *aspect* », c'est-à-dire, de manière à ce qu'elle ait *sa rue* (sens subjectif) d'un certain côté, l'orienter dans une direction déterminée. Fénelon (L.) : « En sorte que la maison fût tournée à un aspect sain », c'est-à-dire : qu'elle eût une orientation saine.

C'est d'ailleurs à cette signification que se rattache l'emploi du mot *aspect* comme terme d'astrologie :

Des astres irrités les *aspects* inhumains
Vouloient pour s'adoucir la pourpre des Romains.

(Corneille).

On disait : « Né sous un bon *aspect* », (Vauquelin de la Fresnaie), comme nous disons *né sous une bonne étoile*. En astrologie, *l'aspect* ou *le regard* est, suivant la définition de Littré, au mot *Regard*, 9^o, la situation de deux astres qui se regardent. Autrement dit, les différents *aspects* des astres, ce ne sont pas nos différentes façons de les voir, mais leurs différentes façons de se regarder, d'être placés l'un en regard de l'autre, l'un relativement à l'autre. Cf. Thomas Corneille (L.) : « Saturne regardant Vénus d'un trine *aspect*. » Le regard des étoiles était dit trine, quand elles étaient éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque.

On trouve encore la valeur subjective du mot *aspect* chez Racine, dans un vers de *Mithridate*, qui a été généralement mal compris (acte III, sc. 1) :

Sera-t-il moins terrible, et le vaincront-ils mieux
Dans le sein de sa ville, à *l'aspect* de ses dieux ?

Littré donne au mot la signification objective actuelle, car il cite cet exemple sous le même numéro que le vers de Britannicus : « Et *l'aspect* de ces lieux où vous la retenez... » Le lexique de l'édition des *Grands écrivains* réunit aussi les deux exemples. Littré et Marty-Laveaux interprètent donc à *l'aspect de ses dieux* par « en voyant ses dieux ». Il faut comprendre, croyons nous : « ses dieux le voyant. *adspicientibus diis*, sous les yeux, sous les regards de ses dieux. » Mithridate vient d'exposer à ses fils son projet de marcher sur Rome. Pharnace fait des objections :

Comptez-vous vos soldats pour autant de héros ?...
Vaincus plus d'une fois *aux yeux de la patrie*,
Soutiendront-ils ailleurs un vainqueur en furie ?
Sera-t-il moins terrible, et le vaincront-ils mieux
Dans le sein de sa ville, à *l'aspect de ses dieux* ?

Il y a là une opposition nettement marquée. Les soldats de Mithridate ont été vaincus, même *sous les yeux de leur patrie*. Seront-ils plus heureux quant ils perdront cet avantage, quant ce sera leur vainqueur qui combattra sous les yeux de sa patrie, *sous les regards de ses dieux*? Le parallélisme des deux expressions établit très clairement que « à l'aspect de » a ici le sens de « sous les yeux de ».

Godefroy donne un exemple qui doit être également rattaché à la signification subjective de *aspect*. On le trouve dans une traduction de Sexte Julius Frontin : « Il ordonna la bataille, ayant son esgard et aspect de toutes pars. » *Égard* et *aspect* sont ici synonymes et équivalent à « regard ». Entendez : portant ses regards de tous les côtés, veillant à tout.

Égard appelle des observations analogues à celles que nous avons faites à propos d'*aspect*. C'est le substantif verbal du vieux verbe *égarder*, qui était à peu près synonyme de *regarder*. Il signifie donc proprement « action de regarder, de considérer », et il a pris des acceptions variées, dont un certain nombre ont disparu. D'une façon générale, le génitif complément d'un nom d'action peut logiquement exprimer soit le sujet, soit l'objet de l'action. L'éloge de quelqu'un peut être en principe l'éloge qu'il fait (je suis sensible à *ses éloges*) ou celui dont il est l'objet (cela fait *son éloge*). De même, dans « les égards de Pierre l'ont touché », il s'agit des « regards » au figuré, des attentions que Pierre a eues, il est le sujet de l'action : il en est l'objet dans « à l'égard de Pierre » qui équivaut à « en ce qui regarde Pierre ». Aujourd'hui, *égard* appelle toujours un complément objectif dans la locution à *l'égard de* ; mais théoriquement « à l'égard de Pierre » pourrait signifier aussi bien « au regard de Pierre (génitif subjectif) » que « en ce qui regarde Pierre ». Cette valeur théorique est conforme à une ancienne acception. Le mot *égard* a été employé avec la signification figurée de « avis » (comparez la valeur de *vue* dans « il a des vues élevées »), et à *son égard* a eu le sens de à *son avis*, à *ses yeux*, d'après

son jugement. C'est évidemment ainsi qu'il faut interpréter la phrase de La Bruyère : « Gnathon ne vit que pour soi, et tous les hommes ensemble sont à *son égard* comme s'ils n'étaient pas. » Littré s'est mépris sur le sens de ce passage, qu'il fait figurer avec des exemples où « à son égard » a la valeur objective actuelle.

Nous avons signalé la synonymie originelle de *regarder*, *regard*, et de *égarder*, *égard*. « Regard » a pris aussi l'acception figurée de « avis, jugement », et *pour son regard* a eu le même sens que *à son égard* dans la phrase de La Bruyère. Il en est ainsi dans Corneille (*Horace*, IV, 1) :

Le jugement de Rome est peu *pour mon regard* ;
Camille, je suis père, et j'ai mes droits à part.

L. C.

Ne pas laisser que de

Dans son feuilleton des *Débats* du 31 octobre 1904, M. Faguet s'occupe de la locution « ne pas laisser que de ». Il cite l'avis d'un de ses correspondants, d'après lequel *ne pas laisser de* signifierait « ne pas cesser de », tandis que *ne pas laisser que de* signifierait « faire cependant quelque chose, être cependant ceci ou cela ». Il n'en est rien, comme le dit très justement M. Faguet, et *ne pas laisser de* s'est toujours employé quelle que fût la nuance de signification que l'on voulût exprimer. D'ailleurs, cette locution n'a jamais eu le sens de « ne pas cesser de », que Littré lui donne par erreur. Il faut partir du sens de « ne pas s'abstenir de », d'où l'on passe tout naturellement à l'idée de *néanmoins*. Les deux sens, en somme, ne font qu'un. Le Dictionnaire général n'en relève qu'un, et il a raison.

L'ancienne langue disait : « il ne laissera pas *qu'il* ne vienne » ou « il ne laissera pas *à venir* » ou « il ne laissera pas *de venir* ». La tournure avec *à* a complètement disparu, et la tournure par *que de* est un mélange des deux autres. C'est assurément, à l'origine, un solécisme, mais on le trouve

chez Racine (voy. le Lexique de l'édition des Grands Écrivains) comme chez M^{me} de Sévigné, et il ne faut pas oublier que la correction d'une langue est faite d'anciennes incorrections passées dans l'usage : *un cheven* (au lieu de *un chevel*) a été jadis un abominable barbarisme, tel que serait aujourd'hui *un cheveu*; « je me souviens » (au lieu de *il me souvient*) a été un solécisme de marque, etc. Vaugelas recommandait *avant que de*, qui est tout semblable à *ne pas laisser que de*.

Si *ne pas laisser*, dans le sens qui nous occupe, était resté de la langue courante, il serait excessif de proscrire *ne pas laisser que de*, qui s'était fait sa place à côté de « ne pas laisser de », et qui l'aurait probablement supplanté. Mais la locution n'appartient plus qu'à la langue littéraire. Ce sont les écrivains seuls qui font l'usage pour les archaïsmes qu'ils remettent en honneur; et quand ils se trouvent en présence de deux tournures pour exprimer une même idée, il est naturel qu'ils aient le souci de choisir la meilleure.

L. C.

COMPTES RENDUS

J. GENLIS : *L'E connu sous le nom général et souvent impropre d'E muet.* — Chez l'auteur, à Chaumes (Seine-et-Marne), s. d.; un vol. in-8° Jésus, de 114 pages.

Je crains que l'auteur du présent volume ne se rende pas très bien compte des conditions où l'on se trouve actuellement, lorsqu'on veut aborder l'étude d'un problème quelconque relatif à la phonétique française. Sait-il que, sur chaque point de quelque importance, ont été faits depuis une vingtaine d'années des travaux considérables, scientifiques, et qu'il importe d'en connaître les résultats si l'on ne veut pas s'exposer à des redites ou à de stériles tâtonnements? Ceci est vrai en particulier de cette question de l'*e* muet que M. Genlis a voulu élucider dans son livre, et il n'en est pas peut-être qui ait fourni matière à de plus nombreuses recherches. De tout cela M. G., par système ou pour tout autre motif, n'a l'air de rien vouloir connaître. A-t-il lu — pour ne nommer que ceux là — les articles de E. Koschwitz, et les études de M. Rydberg: *Zur Geschichte des französischen e*? Je ne le pense pas; je ne parle même point des recherches plus récentes mais si suggestives de M. Poïrot, dans les *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*. Cette méthode de la table rase est pleine de danger, et à vouloir si complètement négliger ce qu'ont fait de récents devanciers, on risque de ne pas serrer d'assez près les questions importantes. Il ne faut jamais trop se fier à ses propres forces.

Ceci dit, je reprocherai à M. G. de procéder dans l'exposé des faits d'une façon un peu confuse, et de n'avoir pas toujours su dominer sa matière. Il y a de la bonne volonté dans ce livre assurément, et même des observations exactes,

consciencieuses : ainsi la façon dont est indiquée (p. 17) la gradation des sept ou huit nuances de l'*e* féminin est presque acceptable, quoique un peu artificielle. Mais à côté de cela, il y a vraiment bien des superfluités, et par exemple était-il utile de remarquer (p. 11) que l'*e* est nul dans *pigeon*, puisque nous avons ici un fait purement orthographique? Et n'est-ce pas par un abus du même genre — ou encore moins acceptable — qu'il est question d'un *e* muet dans *plein*? Que le plan de M. G. soit confus, c'est vraiment incontestable, et c'est bien l'impression qu'on éprouve en feuilletant son livre. Il n'a pas envisagé nettement et d'une façon successive le phonème en question suivant les places différentes qu'il occupe dans le mot : or, il était indispensable de partir d'une division de ce genre, et il l'était aussi de traiter dans une section à part ce qui se rapporte aux particules comme *je*, *te*, *le*, etc. Il n'est même point exact de dire (p. 9) que *ce* est accentué dans un groupe comme *ce que*, prononcé d'ordinaire *s'que*. Au lieu de chercher à répartir la matière dans des divisions nettes, M. G. a voulu établir d'abord que l'éli-sion ou la non-élision a une importance capitale — ce que je lui concède volontiers, — puis il a abordé un chapitre intitulé : La question de l'éli-sion « entièrement élucidée ». Il faut se défier de ces titres pompeux, et qui promettent trop. D'autant que les faits sont délicats à observer, et qu'on n'est même pas toujours d'accord sur leur interprétation. Ainsi, est-il certain, comme il est dit ici (p. 25), que l'*e* de *sainteté* s'élide toujours, et dans *porte-malheur* ne pourrait-on pas soutenir qu'il ne s'élide point? Enfin j'ajouterai que l'exposé des faits est coupé de petites leçons, adressées tantôt aux Français, tantôt aux Étrangers, ce qui ne contribue pas à la clarté de l'ensemble : le livre renferme des listes bien longues et des tableaux qui font parfois double emploi. Quant à la langue de M. Genlis, elle manque parfois de rigueur, elle renferme quelques impropriétés et des néologismes (comme *élidible*) qui n'étaient peut-être pas néces-

saïres. Les trois ou quatre pages de considérations historiques, par lesquelles se clôt le volume, sont dépourvues de valeur.

E. BOURCIEZ.

Stanislas-A. LORTIE et Adjutor RIVARD. — *L'origine et le parler des Canadiens-français*. Paris, Champion, 1903 : in-8° de 30 pages.

La Société des parlers français du Canada, dont la *Revue* a annoncé la fondation¹, vient de faire paraître un important travail, destiné à servir d'introduction à l'étude des parlers canadiens : M. Lortie a étudié *l'Origine des Canadiens-français*, M. Adjutor Rivard le *Parler franco-canadien*. En compulsant avec soin les archives des notaires, les registres paroissiaux, les dictionnaires généalogiques et divers autres documents ou travaux antérieurs, M. Lortie a pu retrouver le pays d'origine de 4.894 émigrants français qui passèrent au Canada de 1608 à 1700 et de 984 autres, qui émigrèrent de 1700 à 1780. Sur ce nombre total de 5.878 émigrants, « à peu près 1782 sont venus des provinces du sud de la Loire : Angoumois, Aunis, Saintonge et Poitou ; et 1.834, dont 1.045 Normands, des provinces du nord de la Loire : Normandie, Bretagne, Perche, Maine et Anjou. » (p. 12). Mais les autres provinces de l'ancienne France ont aussi fourni leur contingent d'émigrants : le comté de Foix et le Roussillon n'en ont envoyé que 2 ; viennent ensuite la Marche et la Franche-Comté (chaque 6), le Nivernais et le Bourbonnais (7 et 8), le Béarn (10), la Savoie (12), etc., etc. Du Lyonnais il en est parti 33, du Dauphiné 24. Ces chiffres, si intéressants soient-ils, ne doivent pas nous faire illusion ; dans chaque groupe d'émigrants, combien y en avait-il qui ne parlaient que le français ou que le patois de leur province ? Combien à qui l'un et l'autre étaient également familiers ? Nous ne pouvons pas le savoir, et c'est

1. T. XVII, p. 157.

pourtant ce qu'il nous serait le plus nécessaire de connaître, pour apprécier avec quelque exactitude la part d'influence de chaque patois sur la formation] du parler canadien. Il faut donc se garder de tirer de la statistique de M. Lortie des conclusions trop précises; c'est tout au plus si l'on peut admettre avec lui que le groupe des Normands, le plus nombreux et le premier arrivé, est aussi celui qui a donné « à notre parler la plus forte empreinte ».

La philologie ne permet pas, pour l'instant du moins, d'être plus affirmatif. M. Rivard, en essayant de caractériser le parler canadien, a soin de distinguer le langage des paysans de celui des gens instruits; ces derniers parlent un français « à peu près pur de patois, mais assez fortement archaïque et mêlé, hélas! des anglicismes les plus barbares ». Quant au parler des paysans, ce n'est pas à proprement parler un patois, « c'est un parler français, mélangé de formes patoises » et « près des villes, de beaucoup d'anglicismes ». « Pour exprimer une idée, un paysan introduira dans la phrase un seul mot patois; un autre, trois; un troisième, cinq; le reste du discours sera français. Tantôt, si l'on compte les mots et les sons, le français l'emportera; tantôt, le patois. » Et ici se pose de nouveau la question d'origine: quels sont ces patois qui, au Canada, se sont mélangés au français? Peut-on les reconnaître et les nommer avec certitude? M. Rivard le croit et, sans doute, il n'a pas tort; mais il convient d'être prudent. Bien des mots qu'il croit venus de la Normandie ou de la Saintonge, ont pu tout aussi bien être apportés d'ailleurs: *cintre* est très répandu sur le sol français (cf. Thomas, *Mél.* 44-46); le norm. *dé-bagager* et le saint. *décanyer* se retrouvent en Lorraine et dans le Lyonnais, le second en outre en Picardie, dans le Berry, et dans le français populaire. *Berlander*, *bacul*, *godendard*, *jaspiner*, *jouquer*, cités à la p. 17 comme d'origine normande, peuvent aussi bien être attribués au Poitou (voir le *Gloss.* de Lalanne). *S'accoucer*, *frigousse*, *décesser*

ont été relevés en Savoie (voir le *Dict. sav.* de Constantin et Désormaux). Le pronom *a, al* (elle) n'est pas moins fréquent au sud-est de la France que dans les provinces citées par M. Rivard (voir notre *Revue*, XIV, 194, sqq.). Un même mot peut avoir été apporté simultanément par plusieurs groupes d'émigrants : M. Rivard cite *ajets* qui a 4 sens différents ; au sens 1 il viendrait du Bas-Maine et de l'Anjou, aux sens 2 et 4, de la Normandie, au sens 3, de la Picardie ; mais il a le sens 3 (êtres de la maison) aussi en Savoie, et le sens 4 (complément de la mesure) en Poitou.

Si de la lexicologie on passe à la phonétique, il faut redoubler de prudence ; et M. Rivard en donne lui-même les raisons : « Le vocalisme et le consonantisme offrent à l'observation, sur toute l'étendue du territoire, les mêmes phénomènes. Il semble que, dans la fusion des parlers importés de France, les formes phonétiques aient plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une province et se rattachaient à un type commun (p. 21) ».

On voit par là combien il sera difficile de déterminer l'origine des éléments divers dont est formé le parler canadien. Aussi bien le travail de M. Rivard n'a-t-il d'autre prétention que de poser la question et d'orienter les recherches. « Nous devons d'abord constater l'état du français chez nous, phonétique, lexique, morphologie et syntaxe » ; tel est pour l'instant le programme de la Société du parler français au Canada.

L. VIGNON.

KURT GLASER. — *Die Mass — und Gewichtsbezeichnungen des Französischen, ein Beitrag zur Lexikographie und Bedeutungsgeschichte.* — (Thèse de Doct.), Berlin, 1903, in-8°, de 57 pages.

Depuis que M. Bréal a créé la *Sémantique* — le nom, sinon la chose, — on s'est appliqué à explorer le domaine de la science nouvelle pour en reconnaître les parties et en fixer

les limites; et c'est ainsi que M. Zauner a été amené tout récemment à en séparer une importante province, qu'il a proposé d'appeler l'*Onomasiologie*. Tandis que, dit-il en substance¹, la *Sémasiologie*² part du mot pour étudier les sens divers qui s'y attachent, l'onomasiologie part de l'idée et, groupant les mots qui ont servi à la traduire, recherche les causes qui ont présidé au choix de ces termes. M. Zauner a étudié d'après cette méthode les noms des parties du corps dans les langues romanes. Avant lui, M. Tappolet, qui n'avait pas su trouver de nom significatif pour la science nouvelle, s'était occupé des noms de parenté³. Plus récemment, MM. Glaser et Merlo ont pris pour sujets de leurs thèses de docteurs, l'un les noms des poids et mesures, l'autre les noms des saisons et des mois⁴.

M. Glaser présente son travail, dont nous annonçons ici la première partie⁵, comme une contribution *zur Lexikographie und Bedeutungsgeschichte*, en reprenant à peu de choses près les termes dont s'était servi M. Tappolet (*vergleichende Lexikologie*); n'a-t-il pas connu le mémoire de M. Zauner ou refuse-t-il d'accepter le terme d'*Onomasiologie*, si heureusement inventé par lui? Quoi qu'il en soit, les études de ce genre ne peuvent porter tous leurs fruits que si on s'efforce d'étendre les investigations aussi loin que possible dans le temps et dans l'espace. Il serait même à désirer, comme G. Paris le demandait naguère aus lexicologues,

1. P. 3 et 4 de son étude sur *Die romanischen Namen der Körperteile* (Erlangen, 1902).

2. On sait que les Allemands nomment ainsi la Sémantique. A cause de l'ingénieux parallélisme établi par M. Zauner, et parce que la *Sémasiologie* et l'*Onomasiologie* sont des sciences voisines, qui se complètent l'une l'autre et qui diffèrent surtout et presque exclusivement par leur point de départ, il y aurait avantage à adopter la terminologie allemande et à réserver le mot de *Sémantique* pour désigner la science, dont la *Sémasiologie* et l'*Onomasiologie* ne sont que des provinces.

3. *Die romanische Verwandtschaftsnamen*, Strasbourg, 1895.

4. *I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi*, Turin, 1904.

5. La *Zeit. f. franz. Spr. u. Lit.* doit publier la suite.

qu'au lieu de se cantonner dans un groupe de langues trop restreint, on osât embrasser l'ensemble des langues indo-européennes. On ne saurait faire grief à MM. Tappolet, Zauner et Merlo de s'en être tenus aux langues romanes. Mais M. Glaser a été par trop prudent et modeste dans ses ambitions; à s'en rapporter au titre de son mémoire, on pourrait croire qu'il n'a étudié que les noms *français* des poids et mesures. Heureusement, le livre tient plus que ne promet le titre, puisqu'il embrasse le français et le provençal, et tous les parlers gallo-romans, ceus du Midi aussi bien que ceus du Nord. D'ailleurs, dans ces limites un peu étroites, il est soigneusement fait : le plan en est heureux et relativement simple et clair, bien qu'il eût gagné à être exposé dans l'introduction avec un peu moins de brièveté : telle formule de la page 12 ou de la page 13 peut paraître obscure, et faute de quelques exemples où s'appuyer, le lecteur étranger hésite à la traduire. Quant au fond, il est très riche : sans parler des travaux philologiques, dictionnaires, études dialectales, etc., que l'auteur a consultés, il a dépouillé un nombre considérable de livres spéciaux, traités de métrologie ou études sur la matière, dont il nous donne la liste dans son Introduction. Pour chaque terme de poids ou de mesure, il nous montre comment, par quel développement de son sens primitif, il en est arrivé à être inséré dans la Métrologie : il y joint des renseignements précis sur la date où est apparu pour la première fois ce sens nouveau, sur son extension géographique, et enfin sur la valeur, variable suivant les régions, de la mesure ou du poids qu'il désigne. Les omissions et les lacunes paraissent peu nombreuses. Parmi les mesures de longueur, on s'étonnera de ne trouver, à côté du *piéd*, du *bras*, du *coude*, du *pouce*, aucun représentant de *manus*. C'est qu'ils semblent rares, en effet; il y en a pourtant deux en provençal moderne, *bado-man* et *man-duberto*, qui s'emploient comme synonymes de *empan*, d'après Mistral¹; et

1. *Trésor*, s. v°. *pan*. *Main de papier* devrait figurer quelque part dans le travail de M. G., s'il est vrai, comme il semble, que la *main*

peut-être M. G. en eût-il découvert quelque autre en italien, en espagnol ou ailleurs, s'il ne se fût interdit de parti pris de sortir du territoire français. Je signalerai encore à M. G. un court traité de métrologie, inséré au XVI^e siècle par l'annaliste vellave Médicis dans son *De Podio*¹, qui renferme au moins un terme intéressant. Parmi les mesures de capacité pour le vin, on y trouve mentionnée² la *lial* ou *lagena*; la *lial* est connue³, et si le mot, comme le veut Mistral, n'est qu'une abréviation de *cana lial* (canne légale), M. G. aurait dû le citer à la page 39. Mais le synonyme *lagena* n'a été relevé, que je sache, par aucun lexicographe : bien qu'il se distingue à peine du lat. *lagena*, il a pourtant, dans le texte de Médicis, toutes les apparences d'un mot de la langue vulgaire.

Les recherches étymologiques n'occupent qu'une bien petite place dans le livre de M. G.; le plus souvent l'auteur se borne prudemment à citer l'opinion des savants qui font autorité en la matière. Pour quelques mots pourtant il eût pu, sans danger, nous donner son avis. Mistral propose pour *lairan* un hypothétique *lateranus*, sans doute sorti de *lateralis* par changement de suffixe; on pourrait songer aussi à **laterantem*, de **laterare*, qu'on retrouve dans le composé *alaira* (pencher; le développement sémantique serait analogue à celui de *coustal*, *coustau*, qui, comme *lairan*, désigne un récipient pour le transport de la vendange. Serait-il bien téméraire de rapprocher *paiero*, *païeiro*, *palhèro* (cuve vinaigre, mesure pour le vin, p. 37), de *paiero*, etc. (meule de paille), à qui le récipient aurait emprunté son nom, à cause de sa forme?

L. VIGNON.

de papier n'ait été appelée ainsi que parce qu'elle comprend 5 cahiers de 5 feuilles, comme la main comprend 5 doigts.

1. *Chroniques de Estienne Médicis, bourgeois du Puy*, publiées par A. Chassaing, Le Puy, 2 vol. in-4°, 1869 et 1874.

2. Tome II, p. 314.

3. Voir Lévy, *Proc. Suppl.-Wörterb.*, IV, p. 359, s. v^o *leial* 4^o. D'après Mistral, la *lial* valait environ 4 litres en Albigeois et en Auvergne. D'après l'anonyme, cité par Médicis, la *lial* valait en Velay deus *bechiers*.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la «Revue» sont mentionnés. Ceux qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Dr Alb. SECHELAYE. — L'imparfait du subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales en français (Extr. des *Romanische Forschungen*, XIX, 2, pp. 321 à 406).

A. TOBLER. — Étymologiques (16 p., in-8°, *Académie de Berlin, classe philosophique et historique*, 27 oct. 1904). — Il s'agit de *respasser* et de *roisdie*, du vieux français, et de la locution « par cœur ».

Edmond HUGUER. — Le sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo (Paris, Hachette, 1904, viii-392 p., grand in-8°). — Nous espérons pouvoir bientôt publier un compte rendu de cet excellent livre de notre collaborateur.

Antoine THOMAS. — Nouveaux essais de philologie française (Paris, Bouillon, 1905, xii-416 p., in-8°).

Philéas LEBESGUE. — L'au-delà des Grammaires (Paris, Sansot, 1904, 315 p., in-12).

Louis P. BETZ. — La littérature comparée, essai bibliographique, édition posthume publiée par les soins de Madame Betz et de notre collaborateur M. Fernand Baldensperger.

Oscar GROJEAN. — Antoine de la Salle (Extr. de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, tome XLVII, 3^e livraison, 1904).

J. M. MEUNIER. — La prononciation du latin classique (Nevers, Vallière, 1903, viii-38 p., in-8°).

Neuphilologische Mitteilungen (Helsingfors). Dans le n° 3-4 de 1904, nous signalons quelques pages de J. Poirot, sur l'origine des expressions françaises *faire le veau et prendre la clef des champs*.

CHRONIQUE

La réforme de l'orthographe

Depuis que le rapport de M. Paul Meyer a été soumis à l'examen de l'Académie française, il a fait l'objet, dans la presse quotidienne, d'articles généralement peu sympathiques.

La graphie *fame*, qui est constante en vieux français, que Montaigne recommandait à son imprimeur et que l'on trouve sous la plume de M^{me} de Sévigné, a été particulièrement attaquée. « Si l'on écrit *fame*, dit M. Gaston Deschamps (*Le Temps* du 4 décembre), les expressions *mal famé*, *affamé* donneront lieu *peut être* à des amphibologies. » Tout au plus à d'inoffensifs calembours ! « Si l'on écrit *fame*, dit encore M. Gaston Deschamps, il faudra dire *faminin*. » Pourquoi cela ? Pourquoi l'écriture FAME aurait-elle une conséquence que n'a pas eue la prononciation FAME ? Montaigne et M^{me} de Sévigné écrivaient bien *fame* et *feminin* ! Parce qu'on écrit *boeuf*, dit-on *race boeucine*, et les *mérins* parce qu'on écrit *la mer*, et *la perfection* parce qu'on écrit *parfait* ? Nous savons que, dans une même famille de mots, la voyelle de la racine peut être représentée par plusieurs voyelles différentes, suivant la place de l'accent tonique, suivant la qualité savante ou populaire du mot. Ce sont là des particularités caractéristiques de notre langue, et il n'y a aucune raison de les dissimuler par l'orthographe. Il était naturel d'écrire *femme* quand on prononçait *emme* comme dans *emmener* ; il est absurde de l'écrire aujourd'hui comme *gemme* et *dilemme* où l'on fait entendre un *è* et non un *a*.

Dans son article, M. Gaston Deschamps cite une lettre de M. Brémont, professeur de diction, où il est dit : « Quelles raisons grammaticales invoquer pour écrire *corps* comme

cors? Et *corpulence*, *corporation*, comment les écrira-t-on? *Corulence*, *cororation*? » La raison de ne pas écrire *corps* est très forte, c'est que non seulement on ne prononce pas, mais qu'on n'a jamais prononcé de *p* dans ce mot français, tandis qu'on a prononcé l'*s* finale, qui sonne encore dans les dérivés *corset*, *corsage*, *corsé*. Et pourquoi la graphie *cors*, qui est celle du vieux français et de Descartes, entraînerait-elle le changement de *corpulence* en *corulence*? A ce compte, en écrivant *corps*, on aurait dû changer *corset* en *corpet*, et *corsage* en *corpape*, pour les rapprocher de *corpulence*! Il est de toute évidence qu'on ne doit rendre l'orthographe uniforme que dans la mesure où la prononciation l'est aussi, comme par exemple dans *puiser* et dans *un puits*, qu'il n'y a aucun danger de confondre avec la conjonction.

« Si nous écrivons *des las* (au lieu de *lacs*) comme l'adjectif *las*, dit M. Brémont, à quoi se rattacheront les mots *lacer*, *enlacer*, *lacet*? » Il y a un grand inconvénient à écrire de la même manière deux mots qui se prononcent différemment, comme le pluriel de *lac* et le substantif dont *lacet* est le diminutif. Et un *lacet* se rattachera aussi facilement à *des las*, que *souricière* à *souris*. Si on proposait d'écrire une *souries* à cause de *souricière* et de *souriceau* et pour différencier le mot de l'autre substantif et du verbe *souris*, cette orthographe nous paraîtrait ridicule, et elle le serait en effet, mais pas plus que d'écrire *lacs* à cause de *lacer* et de l'adjectif *las*.

M. Brémont nous dit encore qu'il a une « préférence artistique » pour la prononciation *al-lure*, qu'il recommande. Et voilà bien les méfaits de la mauvaise orthographe que nous a faite l'Académie! *Al-lure* est un barbarisme, qui heureusement n'est pas encore général et contre lequel on peut réagir. Il est aussi peu « artistique » de prononcer *al-lure* quand on ne fait sonner qu'une *l* dans *aller*, qu'il le serait de dire *un bal-lon*, quand on ne prononce qu'une *l* dans *une balle*.

M. Pierre Mille, qui a souvent beaucoup d'esprit, s'est donné une peine infinie pour imaginer des phrases baroques où l'on pourrait confondre, en y mettant une grande complaisance, *des corps*, sous la graphie *cors*, avec des *cors* aus pieds, *des poids*, sous la graphie *pois*, avec des petits *pois*, etc. La confusion n'est pas plus à craindre que pour la *fraise*, fruit, et la *fraise*, collerette, et pour tant d'autres homonymes. Lorsqu'on lira : « Il a un pois sur la conscience », personne assurément ne pourra croire qu'il s'agit du légume, personne même n'y songera, *une fois l'habitude prise*, pas plus qu'on ne pense au fruit quand on lit dans Hamilton : « Il avait *une fraise* avec un chapeau pointu. »

Il est vraiment temps de faire disparaître le *d* du mot *poids*, dû, comme le rappelle M. Meyer, à une erreur étymologique de quelque pédant du XVI^e siècle. Encore ce *d* ne risque-t-il pas de corrompre la prononciation d'un mot aussi employé que le substantif *poids*. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Les nombreuses personnes qui prononcent un *dom-p-teur*, *indom-p-table*, se doutent-elles que ces mots s'écrivent ainsi pour la seule raison qu'il avait un *p* DANS LE MOT LATIN D'OU DÉRIVE NON PAS *dompter*, mais *COMPTER*? Il n'y a jamais eu de *p* prononcé, même en latin, dans le verbe *dompter*, qu'on écrivait correctement *donter* en vieux français. Mais, comme on s'est avisé de faire réapparaître dans l'orthographe de l'un des sens de *conter* le *p* qui existait dans la forme latine du mot, on a ensuite gratifié *donter* de la même lettre parasite, qui n'est même pas, pour ce verbe, étymologique. C'est ainsi que *six* a passé son *x* à *dix* (jadis *dis*), et celui-ci au substantif *prix* (jadis *pris*), de telle sorte que nous écrivons *prix* avec un *x* parce qu'il y avait un *x* dans le mot latin d'où vient *six*!! Et le résultat est qu'une même désinence latine est représentée dans notre orthographe prétendue étymologique par trois graphies différentes dans *prix*, *puits* et *palais*. »

Les romanciers, artistes et poètes, dont on invoque le sentiment, sont victimes d'une illusion. Les mots, sous leur

forme orthographique actuelle, leur paraissent beaux et expressifs en raison de cette forme. C'est pure imagination. Les nouvelles formes leur produiront exactement le même effet dès qu'ils s'y seront habitués, et cette habitude sera aussi facile à prendre que celle d'une nouvelle mode du costume. Les philologues ne sont pas à l'abri de l'impression désagréable que cause toujours le changement de l'orthographe d'un mot, mais ils savent que cette impression est déraisonnable et qu'elle doit passer. Il faut avoir le courage de l'affronter dans l'intérêt supérieur de la correction et de la netteté de l'écriture. Si nos pères n'avaient pas eu ce courage, nous écrivions encore *arrester* comme *rester*, *la teste* comme *la peste*, *je renois* comme *je crois*, et aussi *aultre*, *faict*, *chevaulx*, *debroir*, etc.

On a commencé en 1740 le nettoyage de l'écriture ; il est urgent de le reprendre, à la lumière de l'histoire de la langue, connue depuis un demi-siècle. Mais, comme le disait Gaston Paris, l'Académie française n'a aucune compétence en la matière, et il est vraiment fâcheux qu'on la consulte. Elle a montré ce qu'on pouvait attendre d'elle en « classant » l'admirable rapport de M. Gréard.

L. C.

TABLE DU TOME XVIII
DE LA *Revue de philologie française*, 1904

	Pages
Vignon (L.).	
Les patois de la région lyonnaise (suite). — Le pronom régime de la 3 ^e personne :	
Régime direct masculin pluriel.....	1
Régime direct féminin pluriel.....	212
Yvon (H.)	
Étude sur notre vocabulaire grammatical : le mot « indéfini ».....	46
Kastner (L. E.)	
L'infinifit historique au XVI ^e siècle.....	161
Harmand (R.).	
Observations critiques sur le Tournoi de Chauvency.....	168
Désormaux (J.).	
Mélanges savoisiens :	
III. Chanson de 1793 en patois savoyard.....	81
IV. Contribution à la phonétique des consonnes.....	189
Casse (Emm.) et Chaminade (Eug.).	
Vieilles chansons patoises du Périgord (suite).....	89, 195
Clédât (L.).	
La protonique et la pénultième atones.....	103
Essais de sémantique : la famille du verbe <i>Dire</i>	259

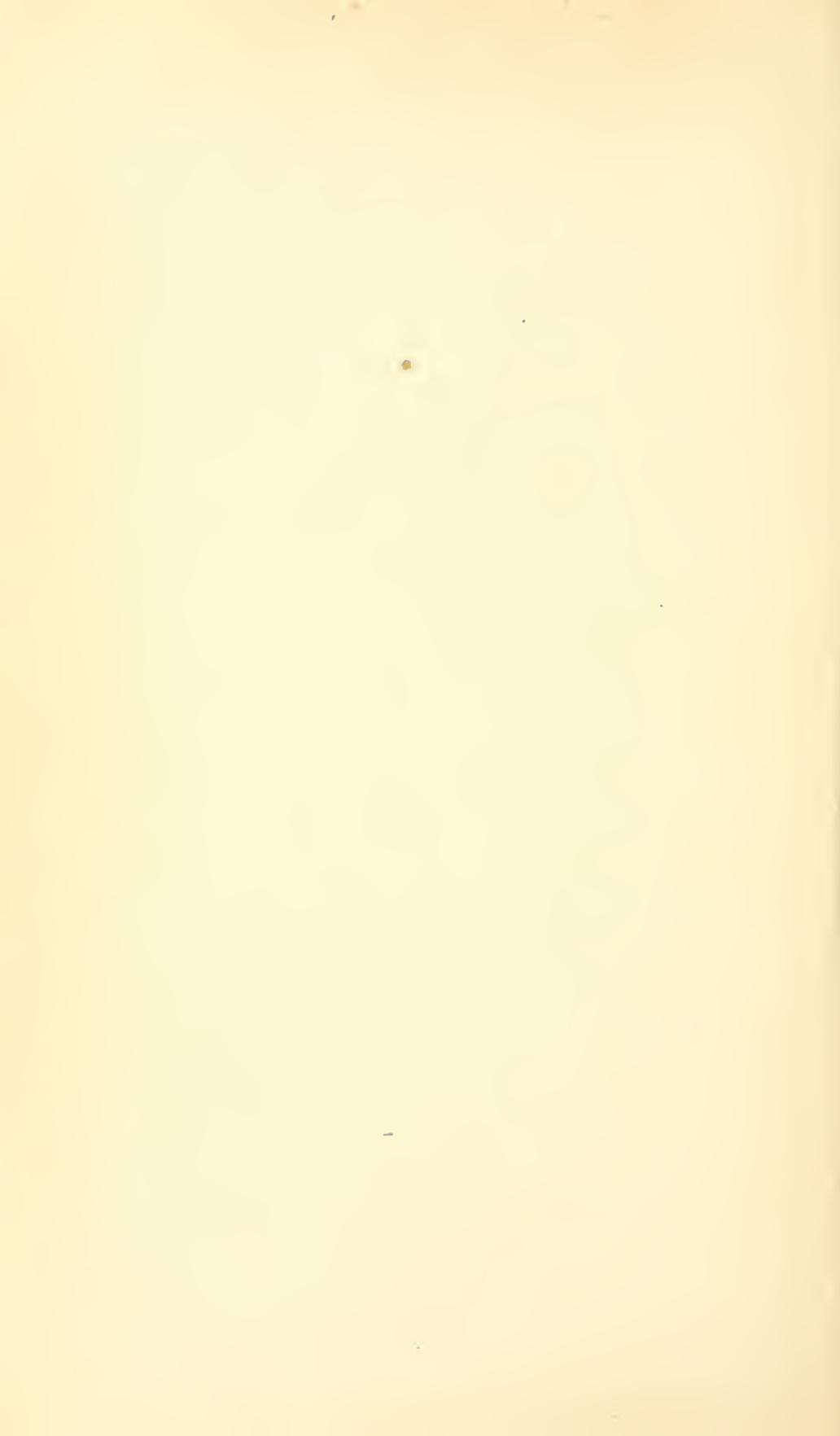
MÉLANGES

E. Bourciez. — <i>Sur l'étymologie de « biais »</i>	68
L. C. — <i>Qui vive ?</i>	69
L. G. P. — <i>Brioche</i>	118
L. C. — <i>Je ne sache pas que et Ne risquer rien de</i>	119
L. C. — <i>Aspect et égard</i>	301
L. C. — <i>Ne pas laisser que de</i>	304

COMPTES RENDUS

<i>Alma Söderhjelm</i> : Kultur förhallanden under franska revolutionen (F. Baldensperger).....	70
<i>L. F. Kastner</i> : A history of french Versification (F. B.).....	71
<i>B. Timmermanns</i> : Précis de phonétique et de prononciation françaises (L. Vignon).....	72
<i>Kr. Nyrop</i> : Grammaire historique du français, t. II (L. Clédat).....	123
<i>F. Baldensperger</i> : Gœthe en France (C. Latreille)	146
<i>Catulle Mendès</i> : Le mouvement poétique français de 1867 à 1900 (F. Baldensperger).....	152
<i>H. Suchier</i> : Aucassin et Nicolette (L. Vignon)..	154
<i>E. Polentz</i> : Die relative Satzvermelzung (H. Yvon)	156
<i>J. Bonnard et Am. Salmon</i> : Grammaire sommaire de l'ancien français (L. C.).....	159
<i>A. et G. Doutrepoint</i> : Tables de la Grammaire de Meyer-Lübke (L. C.).....	160
<i>Gentis</i> : L'e muet (Bourciez).....	306
<i>Lortie et Rivard</i> : Parler des Canadiens français (L. Vignon).....	308
<i>Glaser</i> : Mass- und Gewichtsbezeichnungen des Französischen (L. Vignon).....	310
COMPTES RENDUS SOMMAIRES	76, 315
CHRONIQUE. — Louis P. Betz. — L'Académie française et Gaston Paris. — Édouard Koschwitz. — La réforme de l'orthographe....	76, 160, 316

Le Gérant : V^{ve} ÉMILE BOUILLON.





PC
2701
R5
t.18

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

